Le Courrier des incrédules

Conseils de Révision

Actualités de l'été 2006

trimestriel

——————oooOOO§§§OOOooo——————

BIENTÔT TOUS RÉVISIONNISTES!!!

LE "SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES" PRÉVOIT QUE LES JEUNES SAURONT (BIENTÔT):
*** ÉVALUER LA PART DE PARTIALITÉ D'UN RÉCIT, D'UN DISCOURS**
***DISTINGUER UN ARGUMENT RATIONNEL D'UN ARGUMENT D'AUTORITÉ**
*** DISTINGUER VIRTUEL ET RÉEL**
*** CONSTRUIRE UNE OPINION PERSONNELLE**
***S'ENGAGER ET PRENDRE DES RISQUES EN CONSÉQUENCE, etc.**
(*Le Monde*, 11 mai 2006)
BIENVENUE À TOUS CES JEUNES !

PLUTÔT QUE DE DONNER LA LÉGION D'HONNEUR À CET IDIOT, NE VAUDRAIT-IL PAS MIEUX EMPALER GAYSSOT?

SOMMAIRE

Confirmation de la condamnation de Theil, S. B.
Projet de conférence au Conseil de l'Europe
L'Histoire vraie de Kurt Gerstein, **Henri Roques**
Nous apprenons la mort du Dr. Wilhelm Stäglich
AU COURRIER 1
Interview de *Der Spiegel* avec le Président iranien: "Nous sommes déterminés"
Cambodge: un magazine menacé de poursuites par Norodom Sihanouk
Le négationniste français Serge Thion invité à un congrès sur le droit au retour, Jean-Yves Camus
Courrier adressé au Président de la République française par Askold Lozynskyj
L'institut Yad Vashem d'accord pour compléter le nom du camp d'Auschwitz, selon Varsovie
La pénalisation du négationnisme n'opprime personne, NicolasZomersztajn
Qui est antisémite, contre la vérité, la justice et la paix? Par Ibrahim Nafie
Un Démocrate nie l'Holocauste
Transcription d'une allocution prononcée le 29 mars 2006 au United States Holocaust Memorial Museum, Washington, D.C. par Jean-Marie Cardinal Lustiger*Archevêque émérite de Paris*
En France aussi la répression du révisionnisme s'aggrave, Robert Faurisson

Another Holocaust denier convicted, Karl Pfeifer
Oui! il y a eu des chambres à gaz homicides!
Les cuves de la mort ou les "chambres à gaz" de la guerre d'Algérie Un peuple garde toujours sa mémoire, Amar Belkhodja
Sergei Romanov s'inspire des révisionnistes
L'Allemagne exige des enseignants «loyaux», Antoine Jacob
Mise au point de Jacques Tarnero suite à sa mise en cause dans un livre
Le juif réac est arrivé, **par Jacques Tarnero**
***Le premier amendement du Bill of Rights... par* Jamin, Jérôme**
La République française permet que la mémoire d'un assassin antisémite soit honorée à l'Arc de Triomphe
LA JUSTICE FRANÇAISE BAFOUEE
Une commémoration des plus douteuses, Patrick Gaubert
DE L'ART D'INTERPRÊTER LES PROPHÉTIES
La béatification de Pie XII bien avancée
La SNCF condamnée pour son rôle dans la déportation
————————oooOOO§§§OOOooo————————
LES SUITES DU PROCÈS ZÜNDEL
Compte rendu des séances du procès Zündel à Mannheim, Par Guenter Deckert
TOCSIN
————————oooOOO§§§OOOooo————————
Un négationnisme respectable, Par Pierre Tévanian
L'"historien militant" Pierre Vidal-Naquet est mort
Le polymorphe souple a cessé de nuire, Par **Serge Thion**
Procès des éditions Alqalam: ils en ont vu de toutes les couleurs!
par le **Collectif** du 7 juin
————————oooOOO§§§OOOooo————————
LE FAIT D'ÊTRE JUIF RELÈVE-T-IL DE LA PATHOLOGIE?
L'AFFAIRE DU VÉROLÉ SCHOEMANN
Les balles et lettres de menace d'un retraité obsédé par l'antisémitisme, Xavier Ternisien
L'affaire Raphaël Schoemann, **Michel Dakar**
*La justice française est-elle à géométrie variable?*Déclaration de **Gilles Munier**
Les rêves assassins du «corbeau» d'Israël
Compte-rendu d'audience, par Jean-Paul Cruse, mi-flic mi-raisin
————————oooOOO§§§OOOooo————————
Bruno Gollnisch, chronologie d'un feuilleton judiciaire
FAUX ET USAGE DE FAUX, **Réponse de Robert Faurisson**
LETTRE À LA KOMMISSARINE, **Annie Lacroix-Riz, par Tobias Baumann**
"L'Holocauste" dans le journal *Présent*, Robert Faurisson
Ouverture aujourd'hui à Berlin des pourparlers officiels sur les paiements à verser aux survivants, par **Shlomo Shamir**
Une somme
Enseigner Auschwitz et les génocides du XXème siècle, Joël Kotek
Des camps dans Paris, Jean-Marc Dreyfus
Le site Internet Assabyle était bien négationniste, Par le triste sire vrai-faux juif **Jean-Yves Camus**
L'Iran accueillera(it) une conférence sur l'Holocauste à la fin de l'année
Publication de la Convention sur la cybercriminalité au Journal Officiel
Senate Ratifies Cybercrime Treaty
"World's Worst Internet Law" ratified by Senate, by Nate Anderson
Les eurodéputés dénoncent la censure sur internet
Le Temps des Cerises, une maison d'édition qui ne plaît pas à cette andouille
Négationnisme: peine d'emprisonnement requise contre Robert Faurisson
Récit 1 11 juillet 2006 à la XVIIe chambre correctionnelle du TGI de Paris
Récit 2 A la XVIIe chambre, le CRIF et Yahvé contre le professeur Robert Faurisson (11 juillet 2006)
Lettre de Pierre Guillaume à François de Fontette, du 25 novembre 1982
Guerre d'Espagne: des plaies toujours béantes, Albert Salarich
PétitionInterview de Marc Knobel sur Radio J et sur Radio Kol Hachalom de Grenoble en Audio

PARUTIONS

Le mythe autour du 30 octobre 1938

Une diva peu encombrante
Khazars de bazar
***Mala*, de Gérard Huber, Préface de Simone Weil**
Un maire estonien publie un nouveau livre niant l'Holocauste
Geoffrey Muirden
Sartre chez les antisémites?
MODERNITÉ À LA CON (Le sot râle)
Etc.

Confirmation de la condamnation de Theil

S. B.

Hier, la cour d'appel de Lyon a confirmé les six mois de prison ferme contre l'ancien conseiller régional FN en Rhône-Alpes.

La justice persiste et signe. Hier, la cour d'appel de Lyon a confirmé la condamnation à six mois de prison ferme et à 10 000 euros d'amende contre Georges Theil pour «contestation de crime contre l'humanité». L'ancien conseiller régional FN en Rhône-Alpes, âgé de soixante-cinq ans, avait fait appel de la décision du tribunal correctionnel, le 3 janvier dernier, qui l'avait reconnu coupable de négationnisme. Le 14 octobre 2004, l'ancien élu avait réagi devant des journalistes aux propos tenus quelques jours plus tôt par Bruno Gollnisch. Theil avait affirmé que les chambres à gaz n'étaient que des «autoclaves de désinfection». Devant les juges en novembre 2004, il était allé plus loin encore, parlant des «dizaines de milliers de morts» (sic) dus à la «foudroyante du typhus», à des «maladies comme la dysenterie» ou à des «travaux pénibles et la férocité des gardiens». Mais il avait été affirmatif: «Je conteste l'existence d'installations mortifères.»

Un discours franchement nauséabond tenu sous le regard de ses comparses extrémistes, au premier rang desquels Gollnisch et l'éditeur - plusieurs fois condamné - Jean Plantin. Theil était défendu par Éric Delcroix - lui-même sanctionné en 1996 pour son livre la Police de la pensée contre le négationnisme - et avait convoqué comme témoin de la bonne moralité de sa pensée l'ancien universitaire Robert Faurisson, négationniste de la première heure.

La justice a également infligé à Georges Theil l'obligation de verser à chacune des neuf parties civiles (contre onze en première instance) la somme de 3 000 euros de dommages et intérêts ainsi que 500 euros de frais de justice à huit d'entre elles. En 2001, Theil avait déjà été condamné pour des faits similaires à trois mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende par la cour d'appel de Grenoble. Le 7 octobre 2005, le tribunal de Limoges lui a également infligé six mois de prison ferme pour un ouvrage révisionniste. Cette décision a été confirmée en appel, mais Theil s'est pourvu en cassation, ce qui suspend l'exécution de la condamnation pénale. Une fois n'est pas coutume, son avocat a annoncé son intention de demander à la haute juridiction de casser cette nouvelle condamnation.

L'Humanité 18 mai 2006
http://www.humanite.presse.fr/journal/2006-05-18/2006-05-18-830001

On peut exprimer sa solidarité avec Georges Theil à l'adresse suivante: **BP 50-38, 38821 Grenoble cedex 2**.

DÉSINFECTION

Projet de conférence au Conseil de l'Europe

Les parlementaires du Conseil de l'Europe ont décidé mercredi 12 avril à Strasbourg l'organisation prochaine d'une conférence internationale sur les moyens de combattre la réapparition des idées nazies. [***Ça, c'est l'emballage publicitaire pour vendre des mesures liberticides. Classique.***]

Cette conférence, en un lieu et à une date non encore précisés, devra développer des approches communes pour combattre les idées nazies mais aussi les phénomènes racistes et nationalistes en Europe, indique une

résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire (APCE).

Dans le texte, adopté après l'examen d'un rapport intitulé "Combattre la résurgence de l'idéeologie nazie", l'Assemblée se déclare "**préoccupée par la négation ou la relativisation** des crimes commis par le régime nazi, en particulier **de la Shoah**".

Lors de son intervention M.Rochebloine [***Un député vendu aux Arméniens depuis longtemps***] a indiqué qi'il avait éprouvé à plusieurs reprises une curieuse impression «le fidèle écho de débats qui, actuellement, préoccupent l'opinion française».

Rappelant en 1990, l'adoption d'une loi qui sanctionne expressément et particulièrement «ce que nous dénommons le révisionnisme et le négationnisme, appliqués aux crimes nazis» M. Rochebloine a indiqué «c'est aussi cette tradition qui explique la reconnaissance publique et unanime en France par la loi du 29 janvier 2001, du génocide arménien de 1915, dont je suis fier d'avoir été le rapporteur. Je suis de ceux, nombreux, qui estiment que les dispositions de la loi de 1990 doivent être étendues aux écrits et aux propos qui nient tous les génocides et crimes contre l'humanité. Nous inspirant de l'expression si forte de Primo Levi, nous appelons cela respecter le devoir de mémoire: faire en sorte que le souvenir des crimes et des horreurs du passé ne se perde pas, à la fois par respect pour les personnes qui en furent victimes mais aussi pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Notre préoccupation de fond rejoint donc largement celle du rapporteur. S'il ne faut pas exagérer l'état de la menace immédiate, il est sans doute nécessaire de montrer par une réaction collective et publique l'attachement de l'Europe aux valeurs de liberté qui la fondent. Faut-il organiser une conférence internationale? Faut-il essayer de fédérer à cette occasion des initiatives qui pourraient être prises dans les différents États membres? Le vote que nous allons émettre aujourd'hui est un engagement de principe: les modalités de réalisation du projet pourraient être précisées. Je voudrais cependant insister sur quelques points de méthode. Tout d'abord, ne pas se cantonner au registre de la dénonciation et de l'interdit. La simple prohibition d'une opinion, si elle est déjà trop répandue dans la société, peut produire un effet indésirable, en la parant de l'attrait du fruit défendu. Il faut donc réaffirmer avec force à l'occasion de l'initiative ou des initiatives prises à la suite de l'adoption éventuelle de la résolution la valeur positive de notre tradition commune des droits de l'homme; cela suppose naturellement que chacun d'entre nous, que chaque État membre, puisse affirmer, sans risquer d'être contredit de bonne foi, que ses actes et sa pratique internes sont suffisamment cohérents avec la promotion des droits de l'homme, et la dénonciation du nazisme qui en est la contrepartie».

Voir la suite, avec les débats
Nouvelles d'Arménie 19 avril 2006
http://www.armenews.com/article.php3?id_article=21983

*Nous avons publié le 1er juin la "deuxième couche" d'un dossier sur l'abrogation des lois mémorielles, et fin mai un numéro spécial d'*Arménichantage *sur l'échec des manœuvres arméniennes tendant à étendre l'usage de la gayssotine aux contestataires de l'idée de "génocide" arménien. (Voir revurevi.net) Mais les liberticides s'acharnent et deviennent de plus en plus hargneux.*

NI FAIT NI À FAIRE

L'Histoire vraie de Kurt Gerstein

Henri Roques

[Note de l'AAARGH: Nous avons mis en ligne l'article de V. Hébert, dont le présent article de notre ami Henri Roques fournit la critique. Voir notre page "livres" ou notre section anglaise.]

Ce titre ne conviendrait pas à l'étude récente, rédigée en anglais, présentée à l'Université de Toronto par Valérie Hébert et publiée par la revue *Holocaust and Genocide Studies*, Vol. 20, n° 1, spring 2006, à Oxford University Press. Son titre: «Disguised Resistance? The Story of Kurt Gerstein» (Résistance déguisée? L'histoire de Kurt Gerstein).

Le nom de l'auteur laisse penser qu'il s'agit probablement d'une Québécoise qui, d'ailleurs, écrit dans la présentation de ses notes à la page 23: «Les recherches réalisées pour cet article n'auraient pas été possibles sans le soutien généreux du Fonds québécois de la Recherche sur la société et la culture».

L'article lui-même comporte près de 23 pages, auxquelles s'ajoutent plus de 9 pages de notes portant les numéros 1 à 131.

C'est une tâche fastidieuse que de critiquer le travail de Valérie Hébert, car il est mal bâti, confus, caractérisé par d'énormes lacunes et une conclusion très contestable.

L'auteur met en évidence l'«ambiguïté» du comportement de Gerstein; avec ce mot elle reprend une constatation de Saul Friedländer qui avait écrit en 1967 un livre portant pour titre: *Kurt Gerstein ou l'ambiguïté du bien* (Casterman, 1967, 205p.).

Valérie Hébert se réfère donc à Friedländer, mais plus encore à Sagel-Grande, auteur d'un ouvrage en 13 volumes intitulé *Justiz und NS Verbrechen*, publié à Francfort-sur-le-Main le 28 mars 1949, à ma connaissance jamais traduit ni en anglais ni en français.

L'impression générale est que Valérie Hébert a lu hâtivement et superficiellement et qu'elle a omis l'essentiel.

Aucune étude sérieuse n'est faite sur les témoignages de Gerstein

En effet, si Gerstein a gagné une célébrité posthume, c'est grâce à son témoignage en six versions sur ce qu'il aurait vécu au camp de Belzec les 17 et 18 août 1942, relatant également une rapide visite au camp de Treblinka le 19 août, dont il dit seulement que c'était analogue à Belzec, mais en plus grand. Le simple bon sens commande d'étudier ces fameux témoignages, qualifiés pompeusement de *Gerstein Bericht* (Rapport Gerstein).

Or, notre Québecoise consacre en tout 20 lignes sur 23 pages au prétendu gazage de déportés juifs par les gaz d'échappement d'un moteur Diesel. A-t-elle lu intégralement un des trois témoignages (l'un en français du 26 avril 1945, les deux autres en allemand des 4 et 6 mai 1945) auxquels elle se réfère? On peut sérieusement en douter:

–Elle nous dit seulement qu'un train est arrivé à Belzec avec «6.700 hommes, femmes et enfants juifs en provenance de Lvov» dont près de 1500 étaient déjà morts à leur arrivée (cf. p.9); en faisant une simple soustraction (6.700 - 1.500), elle conclut que «Gerstein a été témoin du meurtre de plus de 5000 juifs» (cf. p.1); elle ignore complètement que Gerstein a déclaré au juge d'instruction Mathieu Mattéi, dans son interrogatoire à Paris du 19 juillet 1945, que le jour de sa visite «il est mort environ 35.000 juifs».

–Elle ne sait pas non plus qu'au début de mai 1945, interrogé par le journaliste français Raymond Cartier (1904-1975) à Rottweil en Forêt noire, il a prétendu devant cet officier du 2ebureau qu'il «avait vu tuer un million de personnes» (Pierre Joffroy, *L'Espion de Dieu, la passion de Kurt Gerstein*, Seghers, 1992, p.344). D'ailleurs, comment Valérie Hébert aurait-elle pu le savoir puisqu'elle cite seulement le livre de Pierre Joffroy publié en 1969, ignorant l'édition beaucoup plus étoffée de 1992?

Je pourrais écrire de nombreuses pages sur les lacunes du texte de Valérie Hébert. A quoi bon? Elle n'a remarqué aucune absurdité, aucune invraisemblance dans le témoignage de Gerstein. Lorsque quelque chose l'intrigue, elle modifie la bizarrerie pour la rendre plus crédible. Ainsi, Gerstein a chronométré la panne du moteur Diesel: 2h49! La prudente Valérie se contente d'écrire «près de trois heures» (cf. p.10). Mais le chronométrage maniaque de Gerstein lui a tout de même paru superflu et étonnant de la part d'un homme profondément bouleversé, dit-il, par ce qu'il voit.

Parmi les innombrables omissions de l'«historienne» de Toronto, je signalerai celle du professeur Pfannenstiel. Je ne lui en ferai pas reproche, car je pense que ce brave docteur en médecine a été impliqué bien malgré lui dans l'«affaire Gerstein». Toutefois, que vont penser P.Vidal-Naquet, Alain Decaux, Florent Brayard et d'autres, pour lesquels Pfannenstiel est garant de la véracité «pour l'essentiel» du témoignage aberrant de Gerstein? J'espère pour eux qu'ils ne liront pas l'article de Valérie Hébert; cela leur évitera une douloureuse déception.

Notre Canadienne disserte également sur l'usage homicide du ZyklonB. Elle associe généralement les livraisons de cet insecticide à Auschwitz et à Oranienburg. Elle n'a pas tort puisque les factures de ZyklonB retenues par le grand tribunal de Nuremberg, le 30 janvier 1946, concernaient effectivement à égalité les deux camps précités. Mais, comme aucun auteur n'a jamais prétendu qu'il y ait eu une chambre à gaz homicide à Oranienburg, on se demande bien pourquoi il ne faudrait pas, du même coup, contester le caractère homicide du ZyklonB livré à Auschwitz. Et ce d'autant plus que dans son interrogatoire du 19 juillet 1945 à Paris Gerstein a fait la réponse suivante au juge d'instruction:

> Je me suis rendu en mission:
> –deux fois au camp d'Oranienburg
> –deux fois à celui de Droegen
> –une fois à celui de Ravensbruck
> –une fois à un camp d'Israélites près de (mot illisible)
> –une fois au camp de Belcec [orthographe phonétique], Treblinka et Majdaneck
> –deux fois enfin au camp de Heinkelwerk près de Oranienburg.

Comme on peut le constater, Gerstein n'a jamais mis les pieds ni à Auschwitz ni à Mauthausen, notamment. Valérie Hébert dit exactement le contraire (cf .p.10).

Elle écrit, en outre, qu'il fut témoin d'expériences sur des êtres humains à Ravensbruck (cf. p.10). Comme Gerstein n'est allé qu'une seule fois à Ravensbruck, on a du mal à admettre l'affirmation de l'auteur de l'article.

Enfin, ce qui confirme ma conviction que l'étudiante de Toronto n'a pas lu le témoignage de Gerstein, c'est qu'à l'oubli de Pfannenstiel s'ajoute l'oubli de Kolin, près de Prague. En effet, dans toutes ses versions l'officier SS dit qu'il fut chargé de prendre 100kg ou 260kg (poids variable selon les versions) d'acide cyanhydrique en bouteilles d'acier à l'usine de Kolin près de Prague. Or, Valérie Hébert écrit: «pour la première expédition, la preuve existait que Gerstein avait personnellement réceptionné le ZyklonB de l'usine de Dessau et l'avait détruit sur la route le menant à Lublin en inventant un accident de camion»! Vraiment, j'en conclus que les inventions ne sont pas le monopole de Gerstein!

Les procès de l'après-guerre

A) Le procès criminel

V. Hébert écrit à la page 2 de son texte: «Je me concentre sur les trois procès qui se sont tenus dans les 24 années (donc jusqu'en 1969) qui ont suivi le suicide de Gerstein dans une prison française en 1945… J'utilise les pièces de ce procès pour traiter de l'énigme persistante des activités de résistance de Gerstein.»

Je pourrais répondre simplement à V. Hébert qu'elle a perdu son temps, car il nous importe peu de suivre les états d'âme de Gerstein, avant-guerre et pendant la guerre, ou ceux des magistrats allemands d'après-guerre qui ne pensaient qu'à rester dans la ligne politiquement correcte définie par les occupants de l'Allemagne vaincue. Quant aux accusés, ils étaient prêts à reconnaître tous les crimes possibles ou imaginables commis par d'autres qu'eux; ils n'avaient qu'une obsession bien compréhensible: persuader leurs juges qu'ils n'avaient personnellement jamais été impliqués dans quelque crime que ce soit.

Les interminables tergiversations des magistrats sur le cas Gerstein sont sans aucun intérêt. Ceux-ci envisagèrent d'abord de le déclarer «coupable principal». Après avoir entendu des témoins à décharge (des pasteurs de l'Eglise confessante pour la plupart), ils accordèrent à Gerstein des circonstances atténuantes et le placèrent dans la catégorie des «Belasteten», c'est-à-dire «des petits coupables qui se sont laissé entraîner par de mauvais génies». En conséquence, Gerstein ne fut pas réhabilité en 1950 et son épouse n'eut droit à aucune pension de veuve de guerre.

B) Les procès engagés par Madame Gerstein

J'ai rencontré personnellement Madame Gerstein à Strasbourg en mars 1983; elle logeait pour peu de temps chez Robert Weiss, ancien pharmacien alsacien, ami de Gerstein avant la guerre, et souhaitait regarder à la télévision française l'émission qu'Alain Decaux consacrait à son mari. Je me suis trouvé devant une naïve fille de pasteur, âgée à l'époque de 73 ans. Elle défendait la mémoire de son mari et je la considère comme une innocente victime; elle mourut en 1991. Elle ne fut prévenue qu'en juin 1948 du décès du père de ses trois enfants. Que les autorités françaises aient attendu trois ans pour informer Madame Gerstein de la mort de son mari laisse planer bien des doutes sur le «suicide» de l'officier SS à la prison du Cherche-Midi à Paris. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Elfriede Bensch, épouse Gerstein, entreprit dès qu'elle put le faire des démarches pour obtenir une pension de veuve de guerre. Les tribunaux allemands rejetèrent ses demandes successives, pendant des années. Le dernier rejet date de juillet 1962. Elle n'eut partiellement satisfaction que le 20 janvier 1965 quand le ministre-président Kiesinger annonça que Gerstein était réhabilité. Toutefois, la veuve dut encore batailler pendant quatre années pour obtenir un règlement final le 13 juin 1969; ses enfants, nés en 1939, 1941, 1942, étaient des adultes depuis longtemps.

J'ai dit précédemment qu'elle était une victime innocente qui suscite notre compassion. En revanche, je ne vois pas en quoi les malheurs de Madame Gerstein ont un rapport avec les témoignages rédigés en 1945 par son mari. Or, Valérie Hébert consacre des pages et des pages tant au procès criminel qu'à ceux engagés par la veuve, alors que, rappelons-le, elle expédie en 20 lignes le cœur du témoignage de Gerstein sur le prétendu gazage homicide au camp de Belzec.

L'étrange personnalité de Kurt Gerstein – son état physique et son état mental

Je suis convaincu que l'énigme Gerstein s'explique par son excentricité et sa maladie (le diabète, cf. Saul Friedländer, *op. cit.*, p.151). Officier SS, certes, Gerstein l'était, mais dans le service auxiliaire; il était inapte au service armé.

Je m'abstiendrai de relater les innombrables «facéties» auxquelles Gerstein s'est livré depuis son adolescence mais je conseille seulement à Valérie Hébert de relire le livre de Joffroy. Elle trouve le style de Pierre Joffroy trop sentimental (cf. p.3); elle a raison mais c'est tout de même le meilleur biographe de Kurt Gerstein, bien qu'il verse continuellement dans l'hagiographie.

Que penser, par exemple, d'un homme de 32 ans qui, après une seule année d'études en médecine, veut expérimenter sur un adolescent un appareil de cystoscopie de son invention? Un spécialiste a dû intervenir avant que l'expérience ne tourne mal. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres de l'excentricité dangereuse du personnage.

Comment expliquer qu'en dépit de son diplôme d'ingénieur Gerstein parle, dans ses témoignages et ses interrogatoires, tantôt d'acide cyanhydrique, tantôt de cyanure de potassium? Il semble croire que ces produits chimiques sont identiques alors qu'ils sont aussi différents que l'acide chlorhydrique et le chlorure de sodium, autrement dit le sel de cuisine.

Un authentique médecin, le docteur Nissen, qui a bien connu Gerstein à l'Institut d'hygiène de la Waffen-SS à Berlin, a écrit le 1eroctobre 1957 à Madame Gerstein: la grave hypoglycémie de votre mari provoquait de temps à autre «des états précomateux qui expliqueraient ses absences d'esprit et certaines de ses réactions étranges» (Saul Friedländer, *op. cit.*, p.152). Friedländer parle également du suicide «présumé» de l'officier SS.

Dans sa cellule infestée de vermine du Cherche-Midi, le prisonnier ne disposait pas de sucre pour combattre son hypoglycémie; il ne mangeait pas à des heures régulières et quelle nourriture lui donnait-on? Bref, ce grand malade a pu tomber en coma diabétique; les gardiens se sont alors affolés et ont, semble-t-il, simulé un suicide. Ce n'est pas à la prison du Cherche-Midi qu'il aurait fallu interner Kurt Gerstein mais dans un hôpital.

Le médecin qui a constaté le décès s'appelait Jacques Trouillet. V. Hébert, dans sa note 74 p.29, l'appelle «J.Truiller». Ce n'est pas une grave erreur mais c'est malgré tout une négligence fâcheuse de la part d'une «historienne» francophone.

Le constat du docteur Trouillet tenait en cinq lignes. Le rapport d'autopsie du docteur Piédelièvre, médecin légiste, comporte une dizaine de lignes, alors qu'un rapport normal couvre généralement dix à quinze pages. Dans ces conditions, il est bien difficile de s'en tenir à la version officielle du «suicide» de Gerstein.

Comment fut lancée l'Affaire Gerstein

On est vraiment très surpris que V. Hébert traite avec désinvolture la pièce écrite en 1962 par le protestant allemand Rolf Hochhut. Dans son ouvrage qui fut traduit en plusieurs langues et fit un certain scandale, l'auteur donne à Gerstein un rôle charnière pour attaquer l'attitude qu'il prête au pape PieXII. Sans le personnage de Kurt Gerstein, il n'y aurait pas eu de pièce. Or, V. Hébert se contente en moins d'une ligne de citer la «pièce controversée de Rolf Hochhut *Der Stellvertreter*» (Le Vicaire) (cf. p.3). C'est pourtant cette pièce de Hochhut qui a lancé l'affaire Gerstein.

En revanche, Valérie Hébert nous apporte un élément nouveau: il est bien le seul, mais il est important. Je reproduis ci-après des extraits de son texte:

> C'est en 1964 qu'un marchand juif, ancien détenu de camp de concentration répondant au nom de Issy Wygoda [intervint en faveur de Madame Gerstein] en affirmant que son mari avait défendu les droits de l'homme en subissant persécution et emprisonnement. A travers la radio, la presse et des lettres privées, un grand nombre d'individus et d'organisations apportèrent leur soutien à la proposition de Wygoda de réhabiliter Gerstein (cf. p.19).

Dans sa note 118, Valérie Hébert écrit:

> On ne sait pas très bien comment Wygoda en vint à s'impliquer dans l'affaire Gerstein. Peut-être était-il tombé sur une lettre de lecteur publiée par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) par deux anciens amis de Gerstein en février 1964 qui réclamaient une révision du statut de Gerstein. Dans toute la correspondance qu'il a échangée avec les autorités du Bade-Wurtemberg, Wygoda soulignait l'importance qu'avait l'histoire de Gerstein pour rappeler aux gens, et en particulier à la jeunesse allemande, qu'il s'était trouvé des Allemands courageux qui avaient résisté aux nazis (…).

Je pense que Wygoda avait simplement remarqué la pièce de Hochhut, deux ans plus tôt.

Je ferai maintenant un commentaire personnel: pourquoi a-t-on privilégié Gerstein comme résistant éventuel au régime nazi? Pourquoi n'a-t-on pas:

> –donné la préférence à l'artisan bavarois Georg Elser, qui tenta d'assassiner Hitler le 9 novembre 1939, donc deux mois après le déclenchement de la guerre?
>
> –choisi les authentiques martyrs que furent Hans et Sophie Scholl, un frère et une sœur, étudiants à Munich, très croyants, conjurés de la «Rose blanche», qui furent condamnés à mort et exécutés le 22 février 1943 pour avoir résisté au gouvernement national-socialiste?
>
> –cité les conjurés de l'attentat manqué du 20 juillet 1944?

Tous ces Allemands ont fait preuve d'un courage bien supérieur à celui de Kurt Gerstein, qui n'eut d'ailleurs qu'un «courage supposé», ou «ambigü», comme le dit V. Hébert elle-même. La jeunesse allemande avait-elle besoin que l'on encense Kurt Gerstein, ce personnage trouble et rongé par la maladie (diabète et dépressions à répétitions)? Je ne vois qu'une explication: les indiscutables résistants au régime nazi cités ci-dessus n'ont rien dit sur le présumé gazage homicide des Juifs. Gerstein est le premier, par son témoignage du 26 avril 1945, à faire état de ce fameux gazage homicide au camp de Belzec. Cela suffit à le rendre célèbre et «incontournable», pour employer un adjectif à la mode.

Conclusion

Gerstein était un grand malade qui faisait tout son possible pour dissimuler son délabrement physique et mental qui s'est aggravé pendant la guerre. Il entra à la SS comme spécialiste (*Fachleute*), car en temps de guerre il est rare que l'on refuse les bonnes volontés, même si les volontaires ont un passé suspect, ce qui était le cas de Kurt Gerstein aux yeux des autorités nationales-socialistes.

Valérie Hébert s'étonne que l'UntersturmführerF n'ait pas quitté la Waffen-SS après sa visite à Belzec. Pouvait-il le faire? Probablement pas, puisqu'il avait sans doute contracté un engagement pour la durée de la guerre. D'ailleurs, notre Canadienne ne sait certainement pas que Gerstein, promu UntersturmführerF (sous-lieutenant spécialiste) en novembre 1941 monta en grade: huit mois après son expédition aux camps de Belzec et de Treblinka, il devint ObersturmführerF (lieutenant spécialiste), le 20 avril 1943.

Si elle consulte le livre de Pierre Joffroy (édition de 1992), l'«historienne» de Toronto s'instruira en lisant les pages 185 et 186. Elle apprendra que vers la fin de l'hiver 41-42, Kurt Gerstein somma son épouse Elfriede de le rejoindre à Berlin. Cette dernière découvrit un homme gravement déprimé, affirmant que l'on allait venir le chercher pour le tuer. En fait, il ne se passa rien. Elfriede se demandera par la suite si la vraie raison de sa panique n'était pas la vérification des comptes de l'Institut d'hygiène en fin d'année.

En outre, au cours de notre rencontre, Madame Gerstein m'a laissé entendre que l'officier SS jonglait avec l'argent qui était mis à sa disposition pour l'achat des produits nécessaires à l'accomplissement du travail qui lui était confié. A la place, il achetait des denrées rares en temps de guerre, ce qui lui permettait d'être généreux avec ses collègues. Je conseille également à Valérie Hébert de consulter l'*Encyclopedia universalia* 2000 (p.89). Elle lira ce qu'a écrit Didier Schulman, conservateur en chef du Centre Pompidou à Paris:

> On perd la trace du «Mur rose de l'hôpital de Calvi» peint par Matisse en 1897 (…). Il est retrouvé en juillet 1947 à Tübingen, dans la cache d'un officier SS, Kurt Gerstein.

S'agit-il d'une spoliation d'œuvre d'art? Ou plus simplement, d'une acquisition illégale lors d'un voyage à Paris?

Reconnaissez, Valérie Hébert, qu'il est bien étrange, votre «héros» Kurt Gerstein!

Quelles motivations vous ont poussée à sortir de l'oubli Kurt Gerstein et son témoignage en six versions? Depuis plus de vingt ans, l'affaire Gerstein était sinon morte, du moins en coma profond. Raul Hilberg, qui citait 23 fois Gerstein dans les premières éditions de son livre «La destruction des Juifs d'Europe», ne le cite plus que 4 fois dans les éditions postérieures au procès de Zündel en 1985 à Toronto, justement. Quant à l'historien allemand Ernst Nolte, il écrivait à son collègue français François Furet le 5 septembre 1996:

> (…) même des témoignages de «visu» très répandus dans les années 50, comme celui du SS Kurt Gerstein, membre de l'Eglise confessante, ne sont plus repris dans la bibliographie de chercheurs tout à fait orthodoxes. (voy. la revue *Commentaire*, hiver 1997 , p.800).

Un dernier conseil: lisez les auteurs révisionnistes. Les travaux de Paul Rassinier, du professeur Robert Faurisson, de moi-même, dans ma thèse soutenue à Nantes en juin 1985, et d'autres encore, vous apprendraient bien des choses que vous n'avez pas découvertes.

J'ignore si vous connaissez l'existence des révisionnistes. Peut-être les estimez-vous trop méprisables pour être pris en considération? C'est dommage pour vous, car ce sont eux qui ont écrit l'histoire vraie de Kurt Gerstein.

P.S. – Pour en savoir plus sur le caractère aberrant du témoignage en six versions de K. Gerstein, il suffit de se reporter à ma thèse où l'on trouve l'intégralité des textes de Kurt Gerstein ou qui lui sont attribués.

Cette thèse a fait l'objet de deux éditions en français; elle a également été traduite en allemand, en arabe et surtout en anglais (*The «Confessions» of Kurt Gerstein*- édition IHR 1989- 320 p.)

Mai 2006.

DISPARU

Nous apprenons la mort du Dr. Wilhelm Stäglich

Ancien magistrat de Hambourg, docteur en droit de l'Université Georg-August de Göttingen, Wilhelm Stäglich publie, en 1979, *Der Auschwitz Mythos*. Son livre contient une recension exhaustive des sources sur lesquelles repose la connaissance que l'on a d'Auschwitz et une étude critique de ces sources.

L'auteur arrive à la conclusion que la prétendue politique d'extermination des juifs et l'emploi, à cet effet, de chambres à gaz homicides à Auschwitz ou ailleurs sont de ces aberrations qu'engendre toute guerre et qu'entretient toute propagande de guerre.

Mais aux yeux des tribunaux l'ouvrage enfreint à tout moment le tristement célèbre article 130 du Code pénal allemand.

L'ouvrage est donc saisi et on fait même procéder par les soins de la police à la fonte des plombs de composition. Peu après, en 1982, le Conseil des doyens de l'université Georg-August de Göttingen retire à son auteur, pour "indignité", son titre de docteur en droit qui lui avait été attribué en 1951!

L'ouvrage fut néanmoins réédité en allemand, mais en Angleterre, et traduit en français puis en anglais.

La version française, "Le Mythe d'Auschwitz. Étude critique", est une traduction-adaptation qui a été publiée en 1986 aux éditions de La Vieille Taupe.

Le Dr. Stäglich était une personnalité attachante et il était estimé de tous les révisionnistes.

AU COURRIER 1

Un homme distingué est emmené avec des menottes, ce 10 avril 2006, en fin de matinée à Barcelone par un officier de police féminin de sa librairie investie par douze policiers et policières grotesquement masqués en habits de *ninja*, des services de la sûreté du vaniteux gouvernorat de Catalogne, ayant raflé 500 livres. (*parité oblige et en Occident les femmes policières sont voilées pour défendre la pudeur diabolique du mensonge!*)

Ce libraire-éditeur - à qui la justice aura, en dix ans, confisqué et détruit 23.000 publications - sera libéré le lendemain après avoir dû payer une caution et s'être laissé conter par un juge de cette pseudo-région "indépendante" le motif de son arrestation, "au nom de la sûreté de l'Etat". (Cette pseudo-région "indépendante" n'est en réalité qu'un morceau de ces vastes territoires occupés qu'est ce monde laissé "libre" aux juifs d'y agir à leur guise).

Pedro Varela aurait - selon le juge - "mis en danger la sécurité d'un Etat étranger», entendez, pour traduire ce dialecte talmudique, l'entité sioniste "Israel" et ceux qui ont parti lié avec elle et vivent «ensemble» sur un mensonge historique qui rapporte gros et nourrit des parasites!

Il est ainsi reproché à Varela d'avoir diffusé l'ouvrage du mexicain Joachin Bochaca, *El Mito de los 6 miliones*, et est donc passible de 5 années de prison!

Le but des sionistes est de faire cesser à Pedro Varela toute activité de libraire et d'auteur.

Un tribunal espagnol l'avait déjà - en 1998 - condamné à 5 ans de prison ferme pour "négation et justification du génocide", se fondant sur une loi espagnole du 11 mai 1995 (ce 11 est vraiment un symbole). Mais Varela avait été relaxé en appel.

La crasse de l'ignorance du juge "catalan" judaisé qui l'inculpe a aussi fait confisquer par les gorilles policiers certains ouvrages dont celui de l´allemand Hans Eysenck(1971), connu pour avoir dénoncé l'imposture de Freud et qui exerçait la psychiatrie à Londres. Du reste il est l´ami du dr. Frey de Munich et sympathisant de ses idées nationales allemandes (le dr.Frey a créé un parti antisioniste et patriote, et Nasser lui accorda, à Héliopolis, un entretien célèbre paru dans la *Deutsche National und Soldaten- Zeitung* du 7 avril 1964 où Nasser dénonca la propagande juive de l'holocauste.)

20 Avril 2006

ERRATUM
Dans le dictionnaire allemand IDGR, qui épingle les révisionnistes et les malpensants de «l'extême-droite», il y a un article sur notre ami Ibrahim Allouch, résident en Jordanie, militant palestinien et révisionniste engagé.
http://lexikon.idgr.de/a/a_l/alloush-ibrahim/alloush-ibrahim.php
Le truc est que la photo est celle de quelqu'un d'autre!!! Son oncle, ou sans grand-père, peut-être. Les pauvres flics allemands ont eu la berlue!

BOMBE IRANIENNE

Interview de *Der Spiegel* avec le Président iranien:
"Nous sommes déterminés"

30 mai 2006 *Der Spiegel*

Dans une interview avec DER SPIEGEL, le Président iranien Mhamoud Ahmadinejad discute de l'Holocauste, de l'avenir de l'État d'Israël, des fautes faites par les États-Unis en Irak et de la querelle nucléaire de Téhéran avec l'Occident.

SPIEGEL: M.le Président, vous êtes un fan de football et vous aimez jouer au foot. Serez-vous assis dans le stade à Nuremberg le 11 juin, quand l'équipe nationale iranienne jouera contre le Mexique en Allemagne?
Ahmadinejad: Ca dépend. Naturellement, je regarderai le match dans tous les cas. Je ne sais pas encore si je serai chez moi devant la télévision ou ailleurs. Ma décision dépend de beaucoup de choses.
SPIEGEL: Par exemple?
Ahmadinejad: De combien de temps je dispose, comment va l'état de diverses relations, si j'en ai envie et nombre d'autres choses.
SPIEGEL: Il y a eu une grande indignation en Allemagne quand on a su que vous pourriez venir au championnat du monde de football. Cela vous a-t-il surpris?
Ahmadinejad: Non, ce n'est pas important. Je ne comprends même pas comment c'est arrivé. Cela n'a pas non plus de signification pour moi. Je ne sais pas a quoi est due toute cette excitation.
SPIEGEL: Cela concerne vos remarques à propos de l'Holocauste. C'était inévitable que le déni du Président iranien de l'assassinat systématique des Juifs par les Allemands déclencherait un scandale.
Ahmadinejad: Je ne saisis pas exactement le lien.
SPIEGEL: D'abord vous faites vos remarques à propos de l'Holocauste. Puis viennent les nouvelles que vous pouvez venir en Allemagne - cela provoque un tumulte. Vous étiez donc surpris après tout?
Ahmadinejad: Non, pas du tout, parce que le réseau du sionisme est très actif autour du monde, également en Europe. Donc je n'ai pas été surpris. Nous nous adressions au peuple allemand. Nous n'avons rien à faire avec les Sionistes.
SPIEGEL: Nier l'Holocauste est punissable en Allemagne. Etes-vous indifférent quand vous êtes face à tant de scandale?
Ahmadinejad: Je sais que DER SPIEGEL est un magazine respecté. Mais je ne sais pas s'il est possible pour vous de publier la vérité à propos de l'Holocauste. Etes-vous autorisés à tout écrire à son propos?
SPIEGEL: Bien sûr que nous avons le droit d'écrire sur les découvertes de la recherche historique des 60 dernières années. A notre avis il n'y a pas de doute que les Allemands - malheureusement - portent la responsabilité du meurtre de 6 millions de Juifs.

Ahmadinejad: Bien, nous avons alors activé une discussion très concrète. Nous posons deux questions très claires. La première est: Est-ce que l'Holocauste a vraiment eu lieu? Vous répondez à cette question par l'affirmative. Donc la seconde question est: A qui la faute? La réponse doit être trouvée en Europe et non en Palestine. C'est parfaitement clair: Si l'Holocauste a eu lieu en Europe, on doit aussi chercher la réponse en Europe. D'autre part, si l'Holocauste n'a pas eu lieu, pourquoi alors ce régime d'occupation...
SPIEGEL: ... Vous voulez dire l'Etat d'Israël...
Ahmadinejad: est arrivé? Pourquoi les pays européens s'engagent à défendre ce régime? Permettez-moi de prouver un autre point. Nous sommes d'avis que si un événement historique se conforme à la vérité, cette vérité sera révélée des plus clairement s'il y a plus de recherche et plus de discussion dessus.
SPIEGEL: C'est arrivé depuis longtemps en Allemagne.
Ahmadinejad: Nous ne voulons pas confirmer ou nier l'Holocauste. Nous nous opposons à tout type de crime contre tout peuple. Mais nous voulons savoir si ce crime a eu lieu réellement ou non. Si c'est le cas, alors ceux qui en portent la responsabilité doivent être punis, et non les Palestiniens. Pourquoi la recherche sur un fait qui est arrivé il y a 60 ans n'est pas permise? Après tout, d'autres événements historiques, certains qui se trouvent à plusieurs milliers d'années dans le passé, sont ouverts à la recherche, et même les gouvernements le soutiennent.
SPIEGEL: M.le Président, avec tout mon respect, l'Holocauste est arrivé, il y a eu des camps de concentration, il y a des dossiers sur l'extermination des Juifs, il y a eu une grande quantité de recherche, et il n'y a pas le plus léger doute à propos de l'Holocauste ou à propos du fait - nous le regrettons grandement - que les Allemands en sont responsables. Si nous pouvons maintenant ajouter une remarque: le sort des Palestiniens est une question entièrement différente, et cela nous amène au présent.
Ahmadinejad: Non, non, les racines du conflit palestinien doivent être cherchées dans l'histoire. L'Holocauste et la Palestine sont directement connectés l'un à l'autre. Et si l'Holocauste est réellement arrivé, alors vous devriez permettre à des groupes impartiaux du monde entier de faire des recherches là-dessus. Pourquoi restreignez-vous la recherche à un certain groupe? Bien sûr, je ne veux pas dire vous, mais plutôt les gouvernements européens.
SPIEGEL: Dites-vous encore que l'Holocauste n'est qu'un "mythe?"
Ahmadinejad: Je n'accepterai quelque chose comme vrai que si j'en suis réellement convaincu.
SPIEGEL: Quand bien même qu'aucun érudit occidental n'a de doute à propos de l'Holocauste?
Ahmadinejad: Mais il y a deux avis sur cela en Europe. Un groupe d'érudits ou de personnes, la plupart motivés, disent que l'Holocauste est arrivé. Puis il y a le groupe d'érudits qui représentent l'opinion opposée et ont été emprisonnés par voie de conséquence en majorité. En conséquence, un groupe impartial doit se réunir pour enquêter et donner une opinion sur ce sujet très important, parce que la clarification de cette question contribuera à la solution de problèmes mondiaux. Sous le prétexte de l'Holocauste, une très forte polarisation a eu lieu dans le monde et des fronts se sont formés. Il serait donc très bien si un groupe international et impartial regardait la question dans le but de la clarifier une fois pour toutes. Normalement, les gouvernements promeuvent et soutiennent le travail des chercheurs sur les événements historiques et ne les mettent pas en prison.
SPIEGEL: Qui est supposé en être? De quels chercheurs voulez-vous parler? Ahmadinejad: Vous connaissez cela mieux que moi; vous avez la liste. Il y a des gens de Grande-Bretagne, Allemagne, France et Australie.
SPIEGEL: Vous voulez sans doute dire, par exemple, l'Anglais David Irving, le Germano-Canadien Ernst Zündel, qui est en jugement à Mannheim, et le Français Georges Theil, qui nient tous l'Holocauste.
Ahmadinejad:Le simple fait que mes commentaires aient provoqué des protestations aussi fortes, bien que je ne sois pas européen, et aussi le fait que j'aie été comparé avec certaines personnes de l'histoire de l'Allemagne indiquent combien l'atmosphère pour la recherche est chargée de conflits dans votre pays. Ici en Iran vous n'avez pas à vous en soucier.
SPIEGEL: Bien, nous conduisons ce débat historique avec vous dans un but très opportun. Mettez-vous en question le droit d'Israël à exister?
Ahmadinejad: Regardez, mes vues sont tout à fait claires. Nous disons que si l'Holocauste est arrivé, alors l'Europe doit en tirer les conséquences et ce n'est pas la Palestine qui devrait payer le prix. S'il n'est pas arrivé, alors les Juifs doivent retourner d'où ils sont venus. Je crois que le peuple allemand aujourd'hui est aussi prisonnier de l'Holocauste. Soixante millions de personnes sont mortes dans la seconde guerre mondiale. Cette guerre fut un crime gigantesque. Nous la condamnons tout entière. Nous sommes contre tout bain de sang, indépendamment de savoir si un crime fut commis contre un Musulman ou contre un Chrétien ou un Juif. Mais la question est: Pourquoi parmi ces 60 millions de victimes, seuls les Juifs sont le centre de l'attention?
SPIEGEL: Ce n'est pas le cas. Tous les gens pleurent les victimes revendiquées par la seconde guerre mondiale, les Allemands, les Russes, les Polonais et d'autres aussi. Pourtant, nous en tant qu'Allemands ne pouvons nous absoudre d'une culpabilité spéciale, à savoir le meurtre des Juifs. Mais peut-être devrions-nous passer au sujet suivant.
Ahmadinejad: Non, j'ai une question pour vous. Quel genre de rôle la jeunesse d'aujourd'hui a joué dans la seconde guerre mondiale?
SPIEGEL: Aucun.
Ahmadinejad:Pourquoi devraient-ils avoir des sentiments de culpabilité envers les Sionistes? Pourquoi les coûts

des Sionistes devraient être payés de leurs poches? Si des gens ont commis des crimes dans le passé, alors ils auraient été jugés il y a 60 ans. Fin de l'histoire! Pourquoi le peuple allemand doit être humilié aujourd'hui parce qu'un groupe de gens a commis des crimes au nom des Allemands durant le cours de l'histoire?
SPIEGEL: Le peuple allemand aujourd'hui ne peut rien faire là-dessus. Mais il y a une sorte de honte collective pour ces actes au nom de l'Allemagne par nos pères ou nos grands-pères.
Ahmadinejad: Comment une personne qui n'était pas même vivante à l'époque peut être tenue légalement responsable?
SPIEGEL: Pas légalement mais moralement.
Ahmadinejad: Pourquoi un tel fardeau est-il mis sur le peuple allemand? Le peuple allemand d'aujourd'hui ne porte pas de culpabilité. Pourquoi le peuple allemand n'est-il pas autorisé à se défendre? Pourquoi les crimes d'un groupe sont-ils autant accentués, au lieu d'accentuer le grand héritage culturel allemand? SPIEGEL: M.le Président, nous sommes bien au fait que l'histoire de l'Allemagne n'est pas faite que des 12 années du Troisième Reich. Néanmoins, nous devons accepter que des crimes horribles aient été commis au nom de l'Allemagne. Nous devons le confesser, et c'est une grande réalisation des Allemands dans l'histoire de l'après-guerre qu'ils aient saisi à bras le corps leur passé.
Ahmadinejad: Etes-vous également préparé à dire ça au peuple allemand?
SPIEGEL: Oh! oui, nous le faisons.
Ahmadinejad: Alors permettriez-vous aussi à un groupe impartial de demander au peuple allemand s'il partage votre opinion? Aucun peuple n'accepte sa propre humiliation.
SPIEGEL: Toutes les questions sont permises dans notre pays. Mais évidemment il y a des radicaux de droite en Allemagne qui sont non seulement antisémites, mais aussi xénophobes, et nous les considérons effectivement comme une menace.
Ahmadinejad: Laissez-moi vous demander une chose: Combien de temps ça peut encore durer? Combien de temps pensez-vous que le peuple allemand doive accepter d'être pris en otage par les Sionistes? Quand cela finira-t-il - dans 20, 50, 1000 ans?
SPIEGEL: Nous ne pouvons parler que pour nous-mêmes. DER SPIEGEL n'est l'otage de personne; SPIEGEL ne traite pas qu'avec le passé de l'Allemagne et les crimes de l'Allemagne. Nous ne sommes pas l'allié sans critique d'Israël dans le conflit palestinien. Mais nous voulons clarifier un point: Nous sommes critiques, nous sommes indépendants, mais nous ne resterons pas sans protester quand le droit existentiel de l'état d'Israël, où vivent beaucoup de survivants de l'Holocauste, est mis en question.
Ahmadinejad: Précisément c'est notre point. Pourquoi devriez-vous vous sentir obligé envers les Sionistes? S'il y a vraiment eu un Holocauste, Israël doit être localisé en Europe, pas en Palestine.
SPIEGEL: Voulez-vous redéplacer tout un peuple 60 ans après la fin de la guerre?
Ahmadinejad: Cinq millions de Palestiniens n'ont pas eu de toit durant 60 ans. C'est réellement étonnant: Vous payez des réparations pour l'Holocauste durant 60 ans et devrez continuer à payer pour encore 100 autres années. Pourquoi alors le sort des Palestiniens n'est pas la question ici?
SPIEGEL: Les Européens soutiennent les Palestiniens de beaucoup de manières. Après tout, nous avons aussi une responsabilité historique d'aider à apporter la paix dans cette région finalement. Mais ne partagez-vous pas cette responsabilité?
Ahmadinejad: Oui, mais l'agression, l'occupation et une répétition de l'Holocauste n'apporteront pas la paix. Ce que nous voulons est une paix acceptable. Cela signifie que nous devons nous attaquer à la racine du problème. Je suis content de noter que vous êtes des gens honnêtes et admettez que vous êtes obligés de soutenir les Sionistes.
SPIEGEL: Ce n'est pas ce que nous avons dit, M.Le Président.
Ahmadinejad: Vous avez dit Israéliens.
SPIEGEL: M.le Président, nous parlons de l'Holocauste parce que nous voulons parler de l'armement nucléaire possible de l'Iran - ce qui est la raison pour laquelle l'Occident vous voit comme une menace.
Ahmadinejad: Certains groupes à l'Ouest aiment appeler des choses ou des gens une menace. Bien sûr vous êtes libre de rendre votre propre jugement.
Ahmadinejad: Permettez-moi d'encourager une discussion sur la question suivante: Durant combien de temps pensez-vous que le monde puisse être gouverné par la rhétorique d'une poignée de puissances occidentales? Chaque fois qu'elles ont quelque chose contre quelqu'un, elles commencent à répandre la propagande et les mensonges, la diffamation et le chantage. Combien de temps ça va encore durer?
SPIEGEL: Nous sommes ici pour découvrir la vérité. La tête de l'Etat d'un pays voisin, par exemple, a dit à SPIEGEL: "Ils ont très envie de construire la bombe." Est-ce vrai?
Ahmadinejad: Vous voyez, nous menons nos discussions avec vous et les gouvernements européens à un niveau plus élevé entièrement différent. A notre avis, le système légal où une poignée de pays forcent leur volonté sur le reste du monde est discriminatoire et instable. Cent trente neuf pays, y compris vous, sont membres de l'Autorité Internationale de l'Energie Atomique (IAEA) à Vienne. Les statuts de l'IAEA et le Traité de Non-prolifération Nucléaire comme tous les accords de sécurité garantissent aux pays membres le droit de produire du carburant

nucléaire dans des buts pacifiques. C'est le droit légal légitime de tout peuple. Au-delà de ça, cependant, l'IAEA fut aussi établie pour promouvoir le désarmement de ces puissances qui possèdent déjà des armes nucléaires. Et maintenant regardez ce qui arrive aujourd'hui: l'Iran a eu une coopération excellente avec l'IAEA. Nous avons eu plus de 2.000 contrôles de nos usines, et les inspecteurs ont obtenu plus de 1.000 pages de documentation de notre part. Leurs caméras sont installées sur nos centres nucléaires. L'IAEA a souligné dans tous ses rapports qu'il n'y a pas d'indications d'irrégularités en Iran. C'est un côté de la question.
SPIEGEL: L'IAEA ne partage pas tout à fait votre vision de cette question.
Ahmadinejad: Mais l'autre côté est qu'il y a des pays qui possèdent l'énergie nucléaire et les armes nucléaires. Ils utilisent leurs armes nucléaires pour menacer d'autres peuples. Et ce sont ces puissances qui disent qu'elles s'inquiètent de la déviation de l'Iran du chemin de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous disons que ces puissances sont libres de nous surveiller si elles s'inquiètent. Mais ce que disent ces puissances est que les Iraniens ne doivent pas terminer le cycle du carburant nucléaire parce que la déviation de l'utilisation pacifique peut alors être possible. Ce que nous disons est que ces pays ont dévié depuis longtemps de l'usage pacifique. Ces puissances n'ont pas le droit de nous parler de cette manière. Cet ordre est injuste et inacceptable.
SPIEGEL: Mais M.le Président, la question clé est: Combien dangereux ce monde deviendra-t-il si plus de pays deviennent des puissances nucléaires - si un pays comme l'Iran, dont le président lance des menaces, construit la bombe dans une région remplie de crises?
Ahmadinejad: Nous sommes fondamentalement opposés à l'expansion des arsenaux d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous avons proposé la formation d'une organisation impartiale et le désarmement des puissances nucléaires. Nous n'avons pas besoin d'armes. Nous sommes un peuple civilisé, cultivé, et notre histoire montre que nous n'avons jamais attaqué un autre pays.
SPIEGEL: L'Iran n'a pas besoin de la bombe qu'il veut construire?
Ahmadinejad: Il est intéressant de noter que les nations européennes voulaient permettre à la dictature du Shah l'utilisation de la technologie nucléaire. C'était un régime dangereux. Pourtant ces nations voulaient lui fournir la technologie nucléaire. Depuis que la République Islamique a existé, cependant, ces puissances lui ont été opposées. J'insiste encore une fois, nous n'avons pas besoin d'armes nucléaires. Nous restons sur nos revendications parce que nous sommes honnêtes et agissons légalement. Nous ne sommes pas des fraudeurs. Nous voulons seulement réclamer notre droit légitime. Incidemment, je n'ai jamais menacé quiconque - cela, aussi, est une partie de la machine de propagande que vous avez lancée contre moi.
SPIEGEL: Si c'était le cas, ne devriez-vous pas faire un effort pour vous assurer que personne n'a à avoir peur que vous ne produisiez des armes nucléaires que vous pourriez utiliser contre Israël, déclenchant ainsi peut-être une guerre mondiale? Vous êtes assis sur une poudrière, M.le Président.
Ahmadinejad: Permettez-moi de dire deux choses. Aucun peuple dans la région n'a peur de nous. Et personne ne devrait instiller la peur dans ces peuples. Nous croyons que si les Etats-Unis et ces deux ou trois pays européens n'interfèrent pas, les peuples dans cette région vivraient pacifiquement ensemble comme ils l'ont fait durant les milliers d'années auparavant. En 1980, ce furent les nations de l'Europe et les Etats-Unis qui encouragèrent Saddam Hussein à nous attaquer. Notre position par rapport à la Palestine est claire. Nous disons: Permettez à ceux à qui ce pays appartient d'exprimer leur opinion. Que les Juifs, Chrétiens et Musulmans disent ce qu'ils pensent. Les opposants de cette proposition préfèrent la guerre et menacer la région. Pourquoi les Etats-Unis et ces deux ou trois nations européennes sont-ils opposés à cela? Je crois que ceux qui emprisonnent les chercheurs de l'Holocauste préfèrent la guerre à la paix. Notre position est démocratique e pacifique.
SPIEGEL: Les Palestiniens ont avancé plus loin que vous et reconnaissent Israël comme un fait, tandis que vous désirez toujours le rayer de la carte. Les Palestiniens sont prêts à accepter une solution à deux-états tandis que vous niez à Israël son droit à l'existence.
Ahmadinejad: Vous vous trompez. Vous avez vu que le peuple palestinien a élu le Hamas dans des élections libres. Nous prétendons que ni vous ni nous ne devrions prétendre parler au nom du peuple palestinien. Les Palestiniens eux-mêmes devraient dire ce qu'ils veulent. En Europe il est coutumier de lancer un référendum sur toute question. Nous devrions aussi donner aux Palestiniens l'opportunité d'exprimer leur opinion.
SPIEGEL: Les Palestiniens ont le droit d'avoir leur propre état, mais de notre point de vue les Israéliens ont naturellement le même droit.
Ahmadinejad: D'où viennent les Israéliens?
SPIEGEL: Bien, si nous essayons de chercher d'où les peuples sont venus, les Européens devraient retourner en Afrique de l'Est d'où tous les humains sont originaires.
Ahmadinejad: Nous ne parlons pas des Européens; nous parlons des Palestiniens. Les Palestiniens étaient là en Palestine. Maintenant 5 millions d'entre eux sont devenus des réfugiés. N'ont-ils pas le droit de vivre?
SPIEGEL: M.le Président, ne vient-il pas un temps où on devrait accepter que le monde est ce qu'il est et que nous devons accepter le statu quo? La guerre contre l'Irak a mis l'Iran dans une position favorable. Les Etats-Unis ont subi une défaite de facto en Irak. N'est-il pas temps pour l'Iran de devenir une puissance de paix constructive au Moyen-Orient? Ce qui signifierait abandonner ses plans nucléaires et discours enflammés?
Ahmadinejad: Je me demande pourquoi vous adoptez et défendez fanatiquement la position des politiciens

européens. Vous êtes un magazine, pas un gouvernement. Dire que nous devrions accepter le monde tel qu'il est signifierait que les vainqueurs de la seconde guerre mondiale resteraient les puissances victorieuses pour 1.000 autres années et que le peuple allemand serait humilié pour encore 1.000 ans. Pensez-vous que c'est la logique correcte?
SPIEGEL: Non, ce n'est pas la logique juste, et ce n'est pas vrai non plus. Les Allemands ont joué un rôle modeste mais important dans les développements de l'après-guerre. Ils ne se sentent pas comme s'ils avaient été humiliés et déshonorés depuis 1945. Nous sommes trop sûrs de nous pour ça. Mais aujourd'hui nous voulons parler de la mission actuelle de l'Iran.
Ahmadinejad: Alors nous accepterions que les Palestiniens soient tués tous les jours, qu'ils meurent dans des attentats terroristes, et que les maisons soient détruites. Mais laissez-moi dire quelque chose sur l'Irak. Nous avons toujours favorisé la paix et la sécurité dans la région. Pendant huit ans, les pays occidentaux ont fourni des armes à Saddam dans la guerre contre nous, y compris des armes chimiques, et lui ont donné un soutien politique. Nous étions contre Saddam et avons souffert gravement à cause de lui, donc nous sommes heureux qu'on l'ait fait tomber. Mais nous n'acceptons pas qu'un pays soit avalé sous le prétexte de vouloir faire tomber Saddam. Plus de 100.000 Irakiens ont perdu leur vie sous la règle des forces d'occupation. Heureusement, les Allemands n'ont pas été impliqués là-dedans. Nous voulons la sécurité en Irak.
SPIEGEL: Mais, M.le Président, qui avale l'Irak? Les Etats-Unis ont pratiquement perdu cette guerre. En coopérant de manière constructive, l'Iran pourrait aider les Américains à se retirer du pays.
Ahmadinejad: C'est très intéressant: Les Américains occupent le pays, tuent les gens, vendent le pétrole et quand ils ont perdu, ils accusent les autres. Nous avons des liens très proches avec le peuple irakien. Beaucoup de gens des deux côtés de la frontière sont parents. Nous avons vécu côte à côte pendant des milliers d'années. Nos sites de pèlerinage saints sont situés en Irak. Juste comme l'Iran, l'Irak était un centre de civilisation.
SPIEGEL: Q'essayez-vous de dire?
Ahmadinejad: Nous avons toujours dit que nous soutenions le gouvernement de l'Irak élu de façon populaire. Mais à mon avis les Américains font un mauvais travail. Ils nous ont envoyé des messages plusieurs fois nous demandant de l'aide et de la coopération. Ils ont dit que nous devrions parler ensemble à propos de l'Irak. Nous avons accepté publiquement cette offre, bien que notre peuple ne fasse pas confiance aux Américains. Mais l'Amérique a répondu négativement et nous a insultés. Même maintenant nous contribuons à la sécurité en Irak. Nous tiendrons des entretiens uniquement si les Américains changent leur comportement.
SPIEGEL: Etes-vous content de provoquer les Américains et le reste du monde de temps en temps?
Ahmadinejad: Non. Je n'insulte personne. La lettre que j'ai écrite à M.Bush était polie.
SPIEGEL: Nous ne voulons pas dire insulter, mais provoquer.
Ahmadinejad: Non, nous ne ressentons de l'animosité envers personne. Nous sommes soucieux des soldats américains qui meurent en Irak. Pourquoi doivent-ils mourir là? Cette guerre n'a aucun sens. Pourquoi y a-t-il la guerre quand il y a aussi la raison?
SPIEGEL: Est-ce que votre lettre au président est aussi un geste envers les Américains disant que vous désirez entrer dans des négociations directes?
Ahmadinejad: Nous avons clairement déclaré notre position dans cette lettre sur la manière dont nous voyons les problèmes dans le monde. Certaines puissances ont souillé l'atmosphère politique dans le monde parce qu'elles considèrent les mensonges et la fraude comme légitimes. A notre avis c'est très mauvais. Nous croyons que tout le monde mérite le respect. Les relations ont été régulées sur la base de la justice. Quand la justice règne, la paix règne. Des conditions injustes ne sont pas soutenables, même si Ahmadinejad ne les critiquent pas.
SPIEGEL: Cette lettre au président américain inclut un passage sur le 11 sept. 2001. La citation: "Comment une telle opération a pu être planifiée et implémentée sans la coordination avec les services secrets et de sécurité ou sans l'infiltration en profondeur de ces services?" Vos déclarations incluent toujours tant d'insinuations. Qu'est-ce que c'est censé vouloir dire? Est-ce que la CIA a aidé Mohammed Atta et les autres 18 terroristes à mener ces attentats?
Ahmadinejad: Non. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Nous pensons qu'ils devraient juste dire qui est à blâmer. Ils ne devraient pas utiliser le 11 sept. Comme une excuse pour lancer une attaque militaire contre le Moyen-Orient. Ils devraient traîner en justice ceux qui sont responsables des attentats. Nous ne sommes pas opposés à ça; nous avons condamné les attentats. Nous condamnons tout attentat contre des gens innocents.
SPIEGEL: Dans cette lettre vous écrivez aussi que le libéralisme occidental a échoué. Qu'est-ce qui vous fait dire ça?
Ahmadinejad: Vous voyez, par exemple vous avez un millier de définitions du problème palestinien et vous offrez toutes sortes de définitions différentes de la démocratie dans ses diverses formes. Il n'est pas logique qu'un phénomène dépende des opinions de beaucoup d'individus qui sont libres d'interpréter le phénomène comme ils le souhaitent. Vous ne pouvez résoudre les problèmes du monde de cette manière. Nous avons besoin d'une nouvelle approche. Bien sûr nous voulons que le libre arbitre du peuple règne, mais nous avons besoin de principes soutenables qui jouissent d'une acceptation universelle - comme la justice. L'Iran et l'Ouest sont d'accord sur ça.

SPIEGEL: Quel rôle peut jouer l'Europe dans la résolution du conflit nucléaire, et qu'attendez-vous de l'Allemagne?
Ahmadinejad: Nous avons toujours cultivé de bonnes relations avec l'Europe, particulièrement avec l'Allemagne. Nos deux peuples s'aiment l'un l'autre. Nous sommes impatients d'approfondir cette relation.
L'Europe a fait trois erreurs par rapport à notre peuple. La première erreur fut de soutenir le gouvernement du Shah. Cela a laissé notre peuple déçu et mécontent. Cependant, en offrant l'asile à l'Imam Khomeyni, la France a mérité une position spéciale qui a été perdue à nouveau plus tard. La deuxième erreur fut de soutenir Saddam dans sa guerre contre nous. La vérité est que notre peuple s'attendait à ce que l'Europe soit de notre côté, pas contre nous. La troisième erreur fut la position de l'Europe sur la question nucléaire. L'Europe sera la grande perdante et ne réalisera rien. Nous ne voulons pas que ça arrive.
SPIEGEL: Qu'arrivera-t-il maintenant dans le conflit entre l'Ouest et l'Iran?
Ahmadinejad: Nous comprenons la logique des Américains. Le dommage subi comme un résultat de la victoire de la Révolution Islamique. Mais nous sommes déconcertés par la raison pour laquelle certains pays européens nous sont opposés. J'ai envoyé un message sur la question nucléaire, demandant pourquoi les Européens traduisaient les mots des Américains pour nous. Après tout, ils savent que nos actions sont dirigées vers la paix. En étant au côté de l'Iran, les Européens serviraient leurs propres intérêts et les nôtres. Mais ils n'auront que des dommages s'ils s'opposent à nous. Car notre peuple est fort et déterminé. Les Européens risquent de perdre leur position au Moyen-Orient entièrement, et ils ruinent leur réputation dans d'autres parties du monde. Les autres penseront que les Européens ne sont pas capables de résoudre les problèmes.
SPIEGEL: M.le Président, nous vous remercions de cette interview.
Interview conduite par Stefan Aust, Gerhard Spörl et Dieter Bednarz à Téhéran.

http://www.onnouscachetout.com/forum/index.php?s=&act=ST&f=38&t=7259&st=1440&#entry210442

La traduction serait d'un certain "Persée", pseudonyme d'un Français de 60 ans... Certainement pas un traducteur professionnel! Et il traduit non pas de l'original allemand, mais d'une version anglaise fournie par le *Spiegel*. Les atrabilaires sont donc conviés à examiner le texte original que nous publions dans l'édition estivale de *kausale Nexusblatt*. (voir revurevi.net)

Ceci dit, on admirera la colique intense qui saisit les trois malheureux Allemands, qui se demandent ce qu'ils foutent là, à risquer la prison en rentrant chez eux...

TOUT EST FAUX

Cambodge: un magazine menacé de poursuites par Norodom Sihanouk pour avoir reproduit un article du "Monde" de 1971

AP | 24.04.06 | 18:04

PHNOM PENH (AP) -- L'ancien roi du Cambodge Norodom Sihanouk a menacé lundi d'intenter une action en justice contre un magazine qui a reproduit dans ses pages une critique peu flatteuse de l'un de ses films parue en 1971 dans le quotidien français *Le Monde*. Des extraits de l'article ont été publiés ce mois-ci dans le mensuel cambodgien *L'Echo*. La critique signée Serge Thion concernait un film joué et réalisé par Norodom Sihanouk. "Cet article est injuste avec moi", s'est plaint lundi sur son site Internet l'ancien monarque maintenant âgé de 84 ans. "Le but de l'auteur était de mettre à mal ma réputation et ma crédibilité", s'est indigné le souverain actuellement en convalescence à Pyongyang, en Corée du Nord. L'ancien roi a mandaté son principal conseiller pour qu'il recrute un avocat cambodgien afin d'intenter des poursuites pour diffamation, rappelant au passage que "toute personne critiquant ou diffamant le Premier ministre Hun Sen est passible d'arrestation et d'emprisonnement". Norodom Sihanouk a cédé son trône à son fils en 2004 pour se rendre en Corée du Nord, où il récupère d'un traitement contre un cancer. AP

NouvelObs.com 24 avril 2006
http://permanent.nouvelobs.com/etranger/20060424.FAP2474.html?1616

Projet de dépénalisation de la diffamation: Une décision historique que le Parlement (cambodgien) doit concrétiser au plus vite

Date: **25 avril 2006**
Source: **Reporters sans frontières (RSF)**
(RSF/IFEX) - Reporters sans frontières salue la décision, annoncée le 21 avril 2006 par le Premier ministre Hun Sen, de dépénaliser la diffamation au Cambodge. L'organisation incite les autres pays d'Asie du Sud-Est à procéder à cette réforme cruciale pour l'émergence d'une liberté de la presse réelle et durable.

"Le Parlement doit se saisir au plus vite de ce projet gouvernemental et le concrétiser dans une loi. Grâce à cette réforme, le Cambodge deviendra l'un des rares pays d'Asie à avoir retiré de son code pénal une disposition archaïque qui a trop souvent servi à emprisonner arbitrairement des journalistes", a déclaré Reporters sans frontières. [...] Toutefois, le même jour, le Premier ministre a mis en garde les journalistes en leur conseillant de "bien rédiger leurs articles" afin d'éviter toute poursuite judiciaire. Lors d'une conférence de presse, il a déclaré que les journalistes ne doivent pas écrire des textes qui portent atteinte aux personnes, car ils seraient alors obligés de payer une amende.

Par ailleurs, le 24 avril, l'ancien roi Norodom Sihanouk a déclaré qu'il allait porter plainte contre le magazine "L'Écho du Cambodge" qui avait publié un article "hostile" à son encontre. Le magazine a récemment repris des extraits du livre *Des courtisans aux partisans* de Serge Thion et Jean-Claude Pomonti. Dans le passé, le roi avait affirmé qu'il ne poursuivait pas les journalistes, par respect de la liberté de la presse.

Un jour plus tard, le 25 avril, l'ancien roi a annoncé qu'il avait décidé de ne pas porter plainte contre "L'Écho du Cambodge".

Par ailleurs, le ministère de l'Information a indiqué qu'il avait ordonné l'arrêt de la parution des extraits de ce livre dans le magazine.

IFEX Échange international de la liberté d'"expression.
http://www.ifex.org/fr/content/view/full/576/?PHPSESSID=889cc8ab46e03127f4a805fda2f4afa6

Cette belle histoire se termine donc par une censure.

C'est bien le journalisme – mythiquement censé "vérifier ses sources". Cet article n'a jamais été publié dans *Le Monde.* Cet article n'a pas été écrit par Serge Thion. Saisi par le ridicule, le cinéaste Norodom Sihanouk, qui a fait roi à certaines occasions, a retiré son projet de plainte. Il est trop facile de prouver que tous ses films sont d'épouvantables navets.

Le texte, pourtant très modéré, qui déplaît à l'ancien souverain est visible sur le Net:
http://www.abbc.net/totus/STcp/STcp41.html#anchor274307

On se dira "qui est ce Serge Thion?". Il y a une réponse:

Présentation de l'auteur

Serge Thion est entré en politique à cause de la guerre d'Algérie. Fin 1958, il a rejoint le nouveau Parti socialiste autonome et a fait son éducation politique tant dans le parti que dans les jeunesses socialistes autonomes, avec un groupe issu de la mouvance de Marceau Pivert, qui venait de mourir. Ces gens sont ensuite passé chez le trotskiste Lambert, mais Thion a choisi d'entrer dans l'organisation clandestine du soutien à la lutte des Algériens pour l'indépendance, animée par le FLN. Il a refusé la formation du Parti socialiste unifié (PSU), en 1960, et n'a plus jamais milité dans le cadre des partis politiques.

Il a participé, en revanche, à titre individuel, depuis 1962, à de nombreuses luttes anticolonialistes et anti-impérialistes. Il a ainsi travaillé avec les mouvements de libération nationale des colonies portugaises, avec les Palestiniens, suite à une visite à Gaza, avec l'ANC sud-africaine, en utilisant l'arme suprême, la machine à écrire.

En 1967, il est parti au Sud Viêt-Nam, en pleine guerre américaine, pour travailler avec le front de libération nationale qui menait la lutte contre l'invasion américaine. Quelques années plus tard, il est le seul observateur occidental à pouvoir circuler dans la zone libérée du Cambodge tenue par les

Khmers rouges.

Toutes ces activités, liées à de nombreux voyages en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, engendrent des articles et des livres dont le but est toujours le même: replier le dispositif impérialiste américain sur lui-même et libérer les peuples opprimés.

En 1980, il prend parti dans l'affaire du révisionnisme historique pour montrer que la recherche révisionniste est parfaitement légitime. Il établit le lien qui unit fortement la représentation du sort des juifs pendant la seconde guerre mondiale et la "justification" de la colonisation sioniste au Moyen-Orient. Il montre qu'il s'agit d'un ensemble de mythes fortement soudés ensemble. L'antiracisme est l'ombrelle protectrice de cette mythologie néo-coloniale. La bataille sur ce thème fait rage depuis 25 ans mais il n'a rien cédé de ses exigences politiques et intellectuelles: la liberté de recherche, de pensée et d'expression permettra seule d'attaquer à sa racine l'ensemble des mensonges qui permettent à l'entité sioniste de continuer à pratiquer le génocide des populations palestiniennes, avec l'appui sans limite des États-Unis complices. C'est la lutte centrale de notre époque et toutes les forces politiques doivent se coaliser et se solidariser avec la résistance palestinienne. Et avec toutes les autres résistances anti-impérialistes dans le vaste monde.

En 1991, pendant la guerre du Golfe, Thion a lancé la *Gazette du Golfe et des banlieues* qui a repris vie au lendemain du 11 septembre. Il a troqué sa vieille machine à écrire contre un ordinateur et participe à divers sites de combat sur l'internet.

Arabdiou 17 avril 2006
http://observateur.dzblog.com/article-35975.html

LE PÂTÉ D'ALOUETTE

Le négationniste français Serge Thion invité à un congrès sur le droit au retour

Jean-Yves Camus

CONCORDANCES DE VUES. Les 20 et 21 mai, à l'hôtel Marriott de Beyrouth, se déroulera un «Congrès atabe et international de soutien au droit de retour et à l'uatodétermination du peuple palestinien», organisé à l'occasion du 58e anniversaire de la Nakba (la création de l'Etrat d'Israël - NDLR). Les orateurs annoncé sont issus de divers horizons.

Le maître d'œuvre de cette rencontre est une «alliance des organisations populaires libanaises de soputien à la résistance et à l'Intifada». Le président du comité de parrainage est l'ancien Premier Ministre Seliml el-Hoss, mais les orgnaisateurs et les intervenants sont en fait proches soit du Hezbollah (le site internet www.qudsonline.net) soit du Hamas (la Al Aqsa Foundation britannique).

Lors du débat intitulé «Israël est-il un Etat d'apartheid», outre une doctorante à l'univesité d'Exeter et un avocat sud-africain, est annoncée la participation de Serge Thion, chercheur et activiste antisioniste basé à Rome». Or Serge Thion, sociologue révoqué du CNRS, est l'un des principaux animateurs de la secte révisionniste.

Le site AAARGH sanctionné par la justice

Sur plainte de l'UEJF, un jugement en référé du Tribunal de Grande Instance de Paris, daté du 13 juin 2005, avait constitué une première juridique en ordonnant aux hébergeurs français du site internet qu'il anime, intitulé AAARGH (Association des Anciens Amateurs de récits de Guerre et d'Holocauste), de filtrer celui-ci c'est-à-dire, pratiquement, de le rendre impossible à conculter.

Serge Thion n'est donc pas un chercheur antisioniste», c'est un négateur de la Shoah. Cela est vérifiable au contenu e son site, toujours accessible à partir d'autres hébergeurs (www.vho.org/aaargh). Il vit désormais en Italie, où il a participé à plusieurs réunions de l'organisation d'ultra-gauche, Camp Anti-Impérialiste.

Reste à savoir si sa présence dissuadera de participer une autre personnalité annoncée, le député européen Per Gahrton, élus des Verts (Miljöpartiet de Gröna) et président du comité de solidarité Palestine-Suède.

Actualité juive, n° 935 du 22 mai 2006.

On connaît la recette du fameux pâté d'alouette: il se compose d'un cheval et d'une alouette, soigneusement hachés, épicés, et cuits au four. Ce que nous sert le jeune Camus est de la même nature: Disons 90% de libre invention, de ressentiment, de spéculations, bref de faux, et le reste de vrai ou à peu près. On a donc un article où il y a un peu de vrai, pas beaucoup, et beaucoup de faux, ou de supposé. Nous ne sommes pas là pour apprendre au jeune Camus à faire la distinction. Nous ne démentons rien, jamais. Mais une chose est certaine, les 20 et 21 mai, Serge Thion était à la pêche aux moules, à plusieurs milliers de kilomètres de l'hôtel Marriott que, par égard pour ce malheureux Camus, on pourrait renommer l'hôtel Mariole. S'il fallait payer ses articles au poids de vérité qu'ils contiennent, il crèverait vite de faim.

DE QUOI SE MARRER

Courrier adressé au Président de la République française par Askold Lozynskyj, président du Congrès mondial ukrainien, 23 février 2006:

Le 23 février 2006
L'Honorable Jacques ChiracPrésident de la République française

Monsieur le Président,

À titre d'organisation représentative constituée de citoyens et de résidents d'origine ethnique ukrainienne répartis dans plus de trente pays, nous vous écrivons au sujet d'un enjeu d'importance. L'affaire en question nous a été signalée par des représentants de la communauté franco-ukrainienne et implique une employée d'un établissement d'enseignement régi par l'État. Madame le professeur Lacroix-Riz de l'Université Paris 7 a écrit que la famine/génocide qui s'est abattue sur l'Ukraine en 1932-33 est une invention concertée de l'Allemagne, de la Pologne et du Vatican. En outre, elle a qualifié l'Église catholique ukrainienne de fasciste et de nazie. La communauté franco-ukrainienne a écrit des lettres à l'attention de Madame le professeur Lacroix Riz, du recteur de l'Université et du ministre de l'Éducation nationale. Toutes ces lettres sont demeurées sans réponse.

Bien que nous respections la liberté universitaire ainsi que la liberté d'expression, nous sommes profondément préoccupés par **ce révisionnisme historique avoisinant le sectarisme**. Comme l'a reconnu le monde entier, la famine qui a décimé l'Ukraine en 1932-33 était un génocide cruel perpétré par le régime soviétique de Josef Staline. Cette tragédie a mené à la mort quelques sept millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Le discours de **Madame Lacroix Riz** constitue un affront non seulement à la mémoire de ces victimes innocentes mais également à la mémoire des victimes d'autres génocides. De plus, l'insulte faite à l'Église catholique ukrainienne démontre que les propos de Madame Lacroix Riz sont empreints d'une hostilité contre une ethnie. Compte tenu que la réputation de l'éducation et du savoir français est en jeu, tout comme la compassion du peuple de France envers la souffrance d'autrui, nous vous demandons de vous impliquer personnellement dans cette affaire. Nous ne visons pas le congédiement de Madame Lacroix Riz ni même sa condamnation. Nous demandons toutefois que le Président français émette une déclaration qui désavoue le sectarisme personnel de l'un de ses employés.

Nous connaissons depuis longtemps la stalinienne Riz-Lacroix, qui a prétendu que des usines français avaient fourni le Zyklon B aux camps de concentrations nazis, durant la guerre. Affirmation totalement grotesque, mais qui pouvait lui rapporter gros sur le plan professionnel. La malheurese égarée enseigne... l'histoire! L'explication est que Mme Riz-Lacroix parle de ce qu'elle ne connaît pas; c'est une incompétente à vocation giratoire, conditionnée par un vieux stalinisme qui lui fait encore quelques amis et amies. L'une d'entre elles écrit à Chirac, qui n'en peut mais, sur le site de l'observatoire des communautarismes, site où l'on trouve beaucoup de choses intéressantes, et même parfois drôles.
http://www.communautarisme.net/Le-Congres-mondial-ukrainien-accuse-l-historienne-Annie-Lacroix-Riz-de-revisionnisme-_a731.html

Voir plus bas "lettre à la kommissarine".

NOMMER ET CONDAMNER

L'institut Yad Vashem d'accord pour compléter le nom du camp d'Auschwitz, selon Varsovie

L'institut Yad Vashem de Jérusalem soutient la demande de la Pologne que l'ancien camp de la mort d'Auschwitz, inscrit sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO, soit désormais accompagné des attributs "nazi et allemand", a indiqué jeudi 20 avril 2006 le ministre polonais de la Culture.

Le ministre Kazimierz Ujazdowski a déclaré avoir reçu une telle assurance de la part de l'ambassadeur d'Israël en Pologne, David Peleg, qu'il a rencontré jeudi. Le Yad Vashem est le musée israélien de l'Holocauste.

Varsovie avait demandé en mars à l'UNESCO que ce camp, symbole de l'Holocauste, soit appelé "ancien camp de concentration nazi et allemand d'Auschwitz-Birkenau" sur sa liste du patrimoine mondial. Actuellement, il y est inscrit en tant que "Camp de concentration d'Auschwitz".

Ce changement de terminologie permettrait, selon Varsovie, d'éviter l'utilisation erronée par de nombreux médias de l'adjectif "polonais" pour désigner Auschwitz-Birkenau et les autres camps de concentration ou d'extermination installés par les nazis en Pologne occupée (1939-1945).

La plupart des camps de la mort où des millions de personnes, en grande majorité des juifs, ont été assassinées pendant la Seconde Guerre mondiale, avaient été construits par les nazis sur le territoire de l'actuelle Pologne.

Nouvelles d'Arménie, 27 avril 2006
http://www.armenews.com/article.php3?id_article=22145
Excellente idée. Nous proposons de faire suivre le nom d'Israël de la mention "juif et sioniste".

LES CRÉTINS JUDÉO-BELGES SONT-ILS PLUS NÉFASTES QUE LES CRÉTINS JUDÉO-FRANÇAIS?

La pénalisation du négationnisme n'opprime personne

Nicolas Zomersztajn

Le 12 décembre 2005, 19 historiens français de renom ont signé un appel intitulé *Liberté pour l'histoire* dans lequel ils demandent l'abrogation d'articles de quatre lois restreignant le travail et la liberté de l'historien en lui imposant une vérité officielle. Depuis lors, ils ont été rejoints par plus de 600 historiens. Ils visent deux lois mémorielles, mais aussi la loi reconnaissant le génocide arménien et, encore plus surprenant, l'article 9 de la loi Gayssot qui pénalise la négation de la Shoa. On peut comprendre que les historiens ne souhaitent pas que les tribunaux tranchent une vérité historique que le Législateur a cru devoir affirmer et que des poursuites farfelues et sans fondements soient intentées contre eux. En revanche, à l'instar d'autres historiens, on ne peut s'empêcher d'**éprouver un malaise lorsqu'ils demandent l'abrogation de la loi Gayssot**. En quoi cette loi restreint-elle la liberté de l'historien et en quoi exerce-t-elle une tyrannie mémorielle sur la société? **En rien.** [***Ce pauvre con devrait visiter la XVIIe chambre à Paris, ou les tribunaux de Lyon, de Limoges et autres lieux.***]

Comme l'a rappelé à juste titre Annette Wieviorka, historienne spécialiste de la Shoa en France, le danger potentiel qu'elle [la loi Gayssot] recèle, mis en évidence par Madeleine Rebérioux et Pierre Vidal-Naquet, celui de laisser à la loi le soin de dire l'histoire, n'a dans la pratique, pas été vérifié, sauf à considérer que Faurisson ou Garaudy sont des historiens. [***Faudra-t-il un brevet d'historien tamponné par les services de la Cacheroute pour être autorisé à écrire sur l'histoire?***] C'est vrai, la pénalisation de la négation de la Shoa ne fait que reconnaître un fait qualifié de génocide afin de lutter contre des falsificateurs et de protéger les victimes contre les souffrances supplémentaires qu'ils leurs infligent. Depuis 1995, une loi de ce type existe aussi en droit belge et on peut constater qu'elle produit des effets identiques: elle empêche la diffusion d'une propagande raciste et haineuse qui ne mérite en aucun cas le titre de travaux historiques. Ces derniers sont rédigés par de *véritables* historiens. Ils ne se sont d'ailleurs jamais heurtés à la loi punissant le négationnisme, tant en France qu'en Belgique. [***Il n'en sait rien. Les prudent s'abstiennent, c'est tout.***]

A cet égard, une nouvelle génération d'historiens a profondément renouvelé l'historiographie traditionnelle de la Shoa grâce à des archives et des témoignages inédits auxquels ils ont eu accès ces dernières années. Les historiens ont donc pu mener sereinement leurs recherches et ils continueront à le faire, n'en déplaise à tous les négationnistes de la terre qui terminent toujours leurs déclarations par un appel à la création d'*une commission d'experts* censés faire la lumière sur la Shoa! Au lieu de s'interroger sur l'abrogation d'une loi

pénalisant la négation de la Shoa, pourquoi ne pas étendre plutôt le champ d'application de cette loi au génocide des Arméniens et au génocide des Tutsi? Si chaque génocide a sa singularité, les discours négationnistes reproduisent des schémas identiques insupportables pour les rescapés. Lorsqu'ils sont tutsi, ils croisent quotidiennement le regard de leurs anciens bourreaux qui n'hésitent pas à les menacer et à nier ouvertement le génocide. Les Arméniens doivent aussi affronter quotidiennement un négationnisme d'État puissant, pervers et sophistiqué, même si le génocide dont ils sont les victimes a été commis au début du siècle dernier. Mais dans ces deux cas, le négationnisme est produit et diffusé sur le territoire belge. Il est donc impératif qu'une société démocratique comme la Belgique mette fin à cette situation inacceptable, sinon ces deux génocides risquent de devenir *une page de gloire d'une histoire qui n'a jamais été écrite et qui ne le sera jamais*, pour reprendre les propres termes d'un génocidaire nazi de premier plan: Heinrich Himmler.

REGARDS revue du centre communautaire laïc juif de Belgique et de la corporation des gardiens de prison, 28 avril 2006
http://www.cclj.be/regards/web/acc_reg.asp

PIRE AMI

Qui est antisémite, contre la vérité, la justice et la paix?

Par Ibrahim Nafie

Lors de la rencontre du président Moubarak avec les dirigeants des organisations juives aux États-Unis, l'organisation *Benay Brith* lui a présenté une lettre accompagnée d'un rapport officiel. Le rapport accuse la presse égyptienne d'antisémitisme.

L'accusation d'antisémitisme est devenue une constante dans la rhétorique des plaintes israélo-américaines présentées lors de chaque rencontre avec le président égyptien. Le rapport a ajouté à l'antisémitisme une nouvelle accusation: le «*révisionnisme*».

Pour comprendre cette expression, il faut revenir à cette ancienne histoire d'usurpation et de confiscation, relative aux recherches scientifiques historiques. Les organisations sionistes ont réussi à convertir cette ancienne histoire en une tradition dans la plupart des États occidentaux, et même en délit en France. C'est par cette loi qu'a été jugé le penseur français Roger Garaudy. Cette tradition constante interdit jusqu'au plus simple examen de la matière historique et documentaire relative à la persécution des juifs par les nazis—et particulièrement les événements d'extermination dans les chambres à gaz d'un grand nombre d'entre eux.

Nous ne voyons pas comment les «*démocraties occidentales*» et les «*organisations scientifiques*» ont approuvé ce type d'interdit qui met en cause le simple choix d'une matière de recherche: une atteinte au principe premier de la civilisation occidentale qui préconise la liberté des recherches scientifiques et académiques, le fondement même des droits de l'homme et du droit international. Le révisionnisme, selon eux, c'est le réexamen d'événements historiques. Un crime et une accusation qui s'étendent jusqu'à la presse égyptienne, ce qui est pour nous à la fois inacceptable et dangereux. Cette affirmation est injustifiée, et s'oppose aux droits de l'homme, à la liberté de recherche académique, la liberté de conscience et de culte, c'est aussi une confiscation symbolique de notre liberté d'expression et une atteinte à la position même de la presse égyptienne. [...]

Al Ahram (Les Pyramides) sélection hebdomadaire en français, 1999
http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/1999/7/8/comm0.htm
Voir l'article récent L'autre négationnisme
http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2006/5/17/enqu1.htm

USA

Un Démocrate nie l'Holocauste

Le Parti démocrate de l'Alabama est embarrassé par les propos négationnistes tenus par l'un de ses membres, candidat au poste de procureur général de l'État.

Dans une entrevue accordée à l'Associated Press, Larry Darby a affirmé que seuls 140000 Juifs sont morts en Europe lors de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des suites du typhus. Il a ajouté que «l'industrie de l'Holocauste» a inventé le chiffre de 6 millions de victimes reconnu par les historiens.

Il a dit vouloir «réveiller la conscience raciale des Blancs». «Il est temps d'arrêter de rabaisser l'homme

blanc. Nous souffrons de discrimination depuis trop longtemps», a-t-il poursuivi.

Le chef des démocrates de l'Alabama, Joe Turnham, a dit qu'une enquête interne était en cours au sujet de propos semblables que M. Darby aurait tenus sur une chaîne de télévision. Le parti pourrait refuser de reconnaître les résultats du vote si M. Darby devait être élu procureur général, le 6 juin prochain.

Larry Darby avait déjà fait campagne pour ce poste en 2002, sous la bannière du Parti libertaire. Ses positions sur l'Holocauste étaient inconnues jusqu'à tout récemment.

Il n'a aucun budget de campagne et n'a prononcé que quelques discours. Les sondages ne lui accordent qu'un peu plus de 10% des voix pour le moment.

Radio-Canada.ca
http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2006/05/12/006-alabama-holocauste.shtml

LIBRE?

Après 9 mois d'incarcération, notre ami Siegfried Verbeke a été libéré!
Nous savons encore peu de choses pour l'instant:
- une caution de 1.000 euros a été versée;
- S. Verbeke ne doit pas séjourner ailleurs qu'en Allemagne ou en Belgique;
- les autorités allemandes ont conservé son passeport;
- cette libération aurait été le résultat d'une forte pression médiatique faisant suite à une émission de télévision allemande où un Iranien aurait présenté des "caricatures" révisionnistes et parlé des révisionnistes incarcérés;
- S. Verbeke a déposé plainte devant la Cour européenne pour extradition illégale et il est défendu dans cette affaire par un avocat juif extrêmement énergique, M[e] Rosenthal;
- quant au procès sur le fond que lui intente l'Allemagne, il sera joint à celui de Germar Rudolf, aura lieu à Mannheim, prévu vers septembre.

5 mai 2006

UN FRÈRE AÎNÉ NOUS PARLE

Transcription d'une allocution prononcée le 29 mars 2006 au United States Holocaust Memorial Museum, Washington, D.C.

Jean-Marie Cardinal Lustiger ***Archevêque émérite de Paris***

Avez-vous lu le roman d'Elie Wiesel publié en 1989 qui a pour titre *L'oublié*? Il énonce en termes dramatiques la question que l'oubli pose inexorablement à la mémoire. Et il s'agit bien sûr de **l'oubli de la Shoah**. Et c'est précisément pour la préserver de l'oubli que travaille votre Musée. Une question capitale se présente aussitôt: Quelle mémoire est-il possible de garder d'un si grand crime? Et pour quel but, pour quel résultat espéré?

Il nous faut d'abord **soigneusement distinguer** le travail des historiens et la mémoire vive partagée par les générations successives.

1) Etablir rigoureusement, scientifiquement, l'histoire de ce crime hors mesure. Je rappelle ici l'importance des récentes découvertes dues au travail archéologique poursuivi en Pologne, à Auschwitz, par le Professeur Marcello Pezzetti (Milan, Italie [***un fumiste notoire, exécuté en place publique par l'infatiguable Mattogno: voir notre site italien***]), soutenu par la tenace générosité du Dr Prasquier (Paris, France). Il sont redécouvert et fait restaurer la *Judenrampe*, «le quai des juifs» où étaient débarqués les convois de déportés. C'est là que les SS faisaient la première «sélection» et envoyaient le plus grand nombre des déportés directement aux chambres à gaz.

Par ailleurs, grâce à un jeu patient de comparaison de photos aériennes, ils ont identifié avec une certitude absolue le Bunker 1 et le Bunker 2 qui furent **les premières chambres à gaz** installées dans des bâtiments de ferme. Le terrain du Bunker 1 se présente aujourd'hui comme une grande prairie rectangulaire entourée d'une

haie au milieu de laquelle se trouve une inscription commémorative. Ce terrain et le bâtiment du Bunker 1 ont été réoccupés après la guerre par les paysans qui le possédaient. Ceux-ci [***salauds de paysans***] ont fait reconstruire leur maison **à la place de la chambre à gaz** du Bunker 1. Grâce à de patientes négociations et au financement dûs au Dr Prasquier, le tout a été racheté et donné à l'autorité du Musée d'Auschwitz.

Vous connaissez aussi l'inventaire systématique des charniers d'Ukraine, où ont été abandonnés les cadavres d'un million à **un million et demi** de juifs tués par les *Einsatzgruppen*, que poursuit le P. Patrick Desbois sous l'égide de l'Association Yahad - In Unum.

Ce travail historique permet d'attester les faits que les autorités nazies ont systématiquement dissimulés et qu'à leur suite les autorités communistes ont réinterprétés au profit de leur idéologie. Ces découvertes sont **la meilleure réponse et la plus adéquate aux théories révisionnistes** inspirées par des idéologies néonazies ou antisémites. [...] [***Mais non, Lulu, par le souci de la vérité, qui te balaie toi, et tes élucubrants compagnos de route.***]

http://www.jcrelations.net/fr/?item=2667

SALE TEMPS

En France aussi la répression du révisionnisme s'aggrave

Robert Faurisson

Pour avoir envoyé, en avril-juin 2004, à un tout petit nombre de personnes de la région de Limoges un écrit révisionniste dont il était l'auteur, Georges Theil, 65 ans, ingénieur retraité d'une compagnie de télécommunications, s'était déjà vu condamner par la cour d'appel de Limoges, le 3 mars 2006, à une peine de six mois de prison ferme, à une amende de 30.000 euros et au versement de 9300 euros de dommages-intérêts, sans compter d'autres peines encore.

Hier, 17 mai 2006, pour avoir fait, à Lyon, le 14 octobre 2004, devant la caméra d'un journaliste une brève déclaration révisionniste, le même G. Theil vient d'être condamné par la cour d'appel de Lyon à une nouvelle peine de six mois de prison ferme, à une amende de 10.000 euros, au versement de 40.500 euros de dommages-intérêts et à une publication judiciaire dans deux journaux (coût probable: 8000 euros).

Dans le premier cas, le condamné s'est pourvu en cassation. Dans le second cas, il va se pourvoir en cassation. S'il échoue, il devra, en principe, aller en prison. Dans le premier cas, il a déjà versé 39.300 euros, et même un peu plus. Dans le second cas, il va devoir verser 50.500 euros sans compter le prix des publications judiciaires. Des organisations ont réagi avec la vitesse de l'éclair: par des fax envoyés à l'avocat de G. Theil **dès le lendemain matin de la condamnation**, elles ont réclamé leur livre de chair.

A ces sanctions financières, il convient d'ajouter, pour les six instances (première instance, appel, cassation), les frais d'avocat et d'autres frais au montant substantiel.

Quant aux médias français, ou bien ils passent ces condamnations sous silence ou bien ils s'en félicitent.

Le 15 janvier 2006, G. Theil avait lancé un appel en direction des 45 intellectuels français qui, de manière ostentatoire, réclamaient, au nom de la liberté de recherche historique et de la liberté d'expression, l'abrogation des lois entravant ces libertés. Seuls deux intellectuels lui ont répondu: l'un, Edgar Morin, qui est juif, lui a dit qu'il ne pouvait l'aider en rien parce qu'il avait été lui-même condamné pour «diffamation raciale» (il avait, au gré de la cour d'appel de Paris, trop «critiqué» la politique israélienne!); l'autre, le professeur René Rémond, un catholique, lui a exprimé vertement son refus de lui venir en aide.

Rajout d'un autre messsage:

Aucun des 45 premiers signataires (19 + 25 + 1) des deux différents manifestes de nos rodomonts en faveur de la liberté de recherche historique et d'expression n'avait répondu aux appels à l'aide de Georges Theil, à l'exception toutefois d'Edgar Morin et de René Rémond.

Le premier avait répondu, le 2 février 2006:

Cher Monsieur,
Ayant été moi-même condamné en appel pour soi-disant "diffamation raciale", je ne peux intervenir dans votre cas.
Avec mes regrets, Edgar Morin

[E-mail envoyé par Catherine Loridant, son assistante à L'Ecole des hautes études en sciences sociales. Le 4 juin 2002, dans *Le Monde*, E. Morin avait signé un article intitulé: "Israël-Palestine: le cancer". Avaient déposé plainte pour diffamation raciale la Ligue des droits de l'homme, la section toulonnaise de cette même ligue, "France-Israël", "Avocats sans frontières", ...]. A Paris, en première instance, les plaignants avaient été déboutés. A Versailles, en appel, la cour avait jugé que la critique de l'État d'Israël par E. Morin équivalait bel et bien au délit de diffamation raciale. E. Morin avait beaucoup pleuré et il reste inconsolable].

Le même jour, R. Rémond avait répondu:

Monsieur,

Vous avez transmis à certains membres de l'association "Liberté pour l'histoire", que je préside, le jugement du 3 janvier 2006 par lequel le tribunal correctionnel de Lyon vous a condamné à 6 mois de prison.

*A la lecture de ce jugement, je constate que vous n'êtes pas historien et que vous ne prétendez pas d'ailleurs avoir effectué quelque recherche historique que ce soit. Vous vous êtes exprimé dans un lieu public et en tant que Conseiller régional membre d'un parti politique [*le Front national*]. C'est dans le but de soutenir l'un des chefs de ce parti [*Bruno Gollnisch*] que vous avez, comme le relève le tribunal, nié de manière catégorique la réalité de fait clairement établie [*sic*]. Je note, en outre, que vous avez été déjà condamné, en 2001 et 2005 par deux autres tribunaux pour des propos similaires.*

L'objet de notre Association, "faire mieux connaître la dimension scientifique du travail de l'historien", est opposé en tout à la démarche et au comportement qui sont les vôtres. René Rémond

[Pas de formule de politesse. Enveloppe à en-tête et affranchie aux frais de SCIENCES PO].

R. Rémond vient de publier un petit ouvrage: *Quand l'Etat se mêle de l'Histoire, Entretiens avec François Azouvi*, Stock, 111 p. Il s'y prononce clairement et avec insistance pour la répression légale du révisionnisme, qu'il appelle "négationnisme". Il écrit: "Le négationnisme m'a toujours laissé perplexe sur ses motivations, ses quelques porte-parole me paraissant relever de la pathologie: les rares contacts personnels avec Robert Faurisson m'ont donné le sentiment d'avoir affaire à un illuminé en proie à une obsession" (p. 14).

Je compte publier en juin une recension de cet ouvrage. En attendant, on pourra se reporter à ce que j'ai dit dans mes *Ecrits révisionnistes (1974-1998)* soit de l'absence de toute mention des "chambres à gaz nazies" dans les travaux que R. Rémond a consacrés à la deuxième guerre mondiale, soit de mes trois rencontres avec lui, notamment dans son bureau de Sciences Po.

PS: Dans une note datée de ce jour, G. Theil, rappelant une condamnation antérieure aux deux condamnations susmentionnées, évalue à 130.000 euros le montant total de ses peines financières et de ses frais. Son adresse: BP 50-38, 38037 GRENOBLE CEDEX 2. Il est inutile d'ajouter que nous conseillons vivement de lui venir en aide.

PPS: Mon propre procès aura lieu le mardi 11 juillet à la XVIIe chambre du tribunal correctionnel de Paris (2-4, Boulevard du Palais, Métro: Cité), à 13h30. Je suis accusé d'avoir accordé une interview de nature révisionniste à la station de radio-télévision iranienne Sahar, sur appel téléphonique d'un journaliste de Téhéran. Les émissions de la chaîne satellitaire Sahar étant captées en France, notre Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dirigé par Dominique Baudis, a porté plainte auprès du procureur de Paris.

20 mai 2006
http://www.voxnr.com/cc/tribune_libre/EEulEkyEAEkHgJeEfo.shtml

TOUJOURS LE SALE TEMPS

Another Holocaust denier convicted

Karl Pfeifer

Former Austrian MP John Gudenus was sentenced in Vienna, on 26 April, to a year's imprisonment suspended for three years for denying Nazi crimes.

Gudenus, 65, an editor of the far right-wing Vienna weekly *Zur Zeit*, and who is sometimes called "Count", a title abolished in Austria in 1918, gave an interview to Austrian state TV last year in which he said he needed proof for the existence of Nazi gas chambers and demanded that their existence should be checked "physically and scientifically". At the time, he quit the Freedom Party (FPÖ) so as not to cause it problems.

Shortly after his TV outburst, Gudenus visited the former concentration camp at Mauthausen, where he made **tasteless remarks** about a picture exhibited there by saying that the young prisoners photographed after the camp's liberation "look really quite good" while he himself "looks worse". A few weeks later, Gudenus also gave an interview to the liberal paper *Der Standard* and claimed "there were no gas chambers in the Third Reich". They were, he declared, only in Poland adding, "That's what it says in the schoolbooks." This remark prompted the public prosecutor to open proceedings against the former Austrian army colonel who was, at the time, a member of the Bundesrat (the Federal upper house).

Gudenus, pleading not guilty to charges of denying or playing down the Holocaust at his trial in Vienna, claimed **he took his information from the textbook for 14-year-old-pupils** and tried to differentiate between the "Third Reich" which, according to him lasted only until the annexation of Austria in March 1938, and the Great German Reich. **The court did not accept this hair-splitting**. Gudenus' lawyer Farid Rifaat argued that his client's statements were an expression of his "personal insecurity" and spoke also about "historical insecurity" but the court dismissed this. Public prosecutor Karl Schober stated that the existence of gas chambers have been proved by scientists and that "historical insecurity", in this case, is **punishable** in Austria.

The jury duly found Gudenus guilty of denying Nazi crimes and the court handed him a suspended jail term. His lawyer and a day later the public prosecutor has appealed against this sentence. If a higher court is increases the sentence, Gudenus **might lose his civil servant's pension** as any civil servant (including former soldiers and officers) sentenced to more than a year in prison loses this status.

Meanwhile, in another case, in Klagenfurt, the public prosecutor's office has said – scandalously – that it will not be charging Dr. Siegfried Lorber, a former top civil servant in the province of Carinthia, for stating publicly that the gas chamber at the former Mauthausen camp was "built for the tourists" after the end of the War.

Adapted from Karl Pfeifer in Vienna
http://www.engageonline.org.uk/blog/article.php?id=399

LES "CHAMBRES À GAZ COLONIALES"
DÉJÀ EXAMINÉES PAR LES RÉVISIONNISTES

Oui! il y a eu des chambres à gaz homicides!

Plus personne ne devrait ignorer comment l'«Holocauste» est devenu le mythe fondateur d'Israël. Mieux encore, grâce à l'emprise du mondialisme, ce mythe est devenu fondateur des valeurs de notre époque via les incontournables «chambres à gaz homicides». En retour, les «droits de l'homme», issus des «valeurs républicaines» sont devenus le palladium de l'idéologie dominante; il suffirait d'appliquer à la lettre ces droits pour que triomphe la vertu et pour qu'une félicité universelle règne enfin sur notre planète. Tout cela est d'une simplicité talmudique: plus besoin de réfléchir, il suffit d'y croire et tout ira bien dans le meilleur des mondes possibles.

Dernière péripétie de ce catéchisme moutonnier, les élections françaises: le recours ultime contre le Front national fut de brandir les foudres des «valeurs républicaines», lesquelles, telle une nouvelle ligne Maginot, devaient protéger la civilisation de la barbarie brune… Chacun sait que les «valeurs républicaines» sont issues de la Révolution française, elle-même issue de l'idéologie judéo-maçonnique. Et comment la République française appliqua-t-elle les valeurs républicaines? L'exemple choisi a ceci d'exclusif qu'il n'est pratiquement pas connu, et pour cause!

L'histoire a lieu dans l'île d'Haïti, alors colonie française confrontée à une révolte d'esclaves. Le 4 février 1794, la Convention vota l'abolition de l'esclavage, avec l'arrière-pensée de récupérer cette révolte pour obtenir le concours des Noirs contre une offensive anglaise. Sous le commandement du général noir Toussaint Louverture, les esclaves émancipés combattirent victorieusement l'envahisseur anglais et crurent aux grands mots de liberté, d'égalité et de fraternité dont ils furent généreusement payés par la République reconnaissante.

Mais, en 1802, Bonaparte, Premier consul de la République, décida de rétablir l'esclavage et l'ordre républicain dans l'ex-colonie. Pour ce faire, le Premier consul de la République envoya un corps expéditionnaire de 35000 hommes sous le commandement de son beau-frère, le général Leclerc. Capturé par trahison, Toussaint Louverture fut déporté au fort de Joux, près de Pontarlier, où il mourut le 7 avril 1803. Dans l'île, la guérilla généralisée et les fièvres tropicales décimèrent par milliers les soldats français. Le général Leclerc succomba à la maladie et fut remplacé par le général Rochambeau, fils du héros de la guerre d'indépendance américaine.

Voici comment Juste Chanlatte*, auteur de l'*Histoire de la catastrophe de Saint-Domingue*, Paris, Peytieux, 1824, pages 60-61, décrit ce qu'il faut bien nommer des «chambres à gaz homicides»: «Au gouvernement de Leclerc succéda celui de R.… Alors tous les moyens de destruction, dont j'ai parlé plus haut, ayant été reconnus d'une exécution trop lente et trop coûteuse, on eut recours aux gibets, aux noyades et aux bûchers. Ni le sexe, ni l'enfance, ni la vieillesse, ne trouvaient grâce aux yeux de ce démoniaque. (…) au lieu de bateaux à soupapes, on en inventa d'une autre espèce, où les victimes des deux sexes, entassées les unes sur les autres, expiraient étouffées par les vapeurs de soufre.»

Il est important de relever que Chanlatte parle d'invention pour décrire cette méthode d'extermination, inspirée sans doute des noyades de Nantes, où les victimes étaient également entassées dans des cales de navire, à la différence près qu'à Nantes, les embarcations étaient sabordées avec leur cargaison humaine: gaspillage de matériel que Rochambeau évita en gazant ses victimes avec des vapeurs de soufre, ce qui permettait de réutiliser les bateaux.

Alors que le responsable des noyades de Nantes, le commissaire de la République Carrier, expiait sous la guillotine ses crimes abominables, Rochambeau eut droit, lui, à tous les honneurs. Même sous la Restauration, Juste Chanlatte craint manifestement de citer le nom de Rochambeau, puissante famille de francs-maçons qui contribua aussi bien à la Révolution américaine qu'à la Révolution française. En hommage, le nom de Rochambeau fut toujours porté par des navires de guerre américains et français. Les braves marins de la «Royale» et de l'U.S. Navy seront sans doute bien contents d'apprendre qu'ils ont servi sur des unités baptisées du nom de l'inventeur des chambres à gaz homicides.

Mais, à Haïti, cette politique républicaine d'extermination ne fit que galvaniser la résistance indigène. Après une série de combats héroïques, les forces haïtiennes de libération obligèrent le 18 novembre 1803 les troupes françaises à capituler et, le 28 novembre 1803, l'indépendance d'Haïti fut proclamée. Relevons que le chantre de la négritude, le poète Aimé Césaire, parla de cette guerre d'indépendance comme d'un combat exemplaire pour la transformation du droit formel en droit réel. Belle pensée à méditer, toujours actuelle, puisqu'en Suisse, la Constitution fédérale garantit toutes les libertés formelles que l'on veut, alors que le droit réel, par le truchement du Code pénal, n'en tient aucun compte…

Vérité & Justice, No 16 – juin 2002

*Juste Chanlatte, 1766-1829, écrivain, général haïtien.

SUITE COLONIALE

Les cuves de la mort ou les "chambres à gaz" de la guerre d'Algérie

Un peuple garde toujours sa mémoire

Amar Belkhodja

La mort d'Algériens par asphyxie est elle aussi devenue une pratique qui remonte aux premiers temps de la conquête [1830]. Sur ordre du général Bugeaud, qui se trouvait à Orléansville (El-Asnam puis Chlef), le colonel Pélissier pourchasse un millier de personnes (femmes, enfants et vieillards) qui espéraient se réfugier dans des grottes avec leurs bêtes domestiques et objets hypothétiques qu'elles avaient emportés pendant leur fuite devant les envahisseurs. Hommes et bêtes mourront asphyxiés.

Le 19 juin 1845, un immense brasier entretenu par les soldats de Pélissier dégageait à l'intérieur de la grotte du Dahra (région de Mostaganem) une épaisse fumée. Mille êtres vivront leur nuit fatale, l'ultime, la plus

infernale, de toute leur existence. Dehors, Pelissier et ses hommes, quiets, alimentaient le feu pendant 36 heures, insensibles aux cris, aux gémissements et à la longue agonie des membres de la tribu des Ouled Riah. Cent douze ans après, pendant la Guerre d'Algérie (1954-1962), l'armée française innove de nouvelle chambres à gaz. Il s'agit cette fois-ci des cuves à vin utilisées, une fois vidées, en guise de cellules à l'intérieur desquelles on jetait des Algériens jugés suspects et appartenant aux réseaux FLN ou soutenant l'ALN.

Dans plusieurs cas, on retirait de ces sinistres lieux des corps sans vie, asphyxiés par dépôt de gaz nocifs dégagés après le stockage des vins. Ainsi par exemple «dans la nuit du 14 au 15 mai 1957, 41 prisonniers algériens sont morts asphyxiés dans des cuves à vin à Aïn-Isser (Tlemcen). Seize détenus subissent le même sort à Mercier-Lacombe (Sidi Bel-Abbès), le 16 avril 1957, le 27 juin 1957 à Mouzaïa-ville (Blida) 21 autres Algériens périssent dans les mêmes conditions» cité par Pierre-Vidal Naquet dans *Les crimes de l'armée française*, Maspero, 1975.

La plupart des fermes de colons, notamment dans les régions vinicoles, se transforment en lieux de torture, où l'on improvisait des cuves à vin en geôle d'internement. Pour le cas de Sfisef (Mercier-Lacombe) dans la région de Sidi Bel-Abbès, le général Salam précisait dans son rapport que «la population du douar, qui est soupçonnée d'avoir abrité des rebelles, est l'objet d'une opération de contrôle au cours de laquelle 23 suspects ont été appréhendés par la gendarmerie. Les suspects ayant une attitude arrogante sont enfermés dans une cuve à vin. A trois heure du matin, le sous-officier de ronde ne signale rien d'anormal. Au matin (17 avril), on constate l'asphyxie par émanation de SO2 de 16 des 23 suspects». (*La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie* - R. Branche P.158).

Comme à l'accoutumée, les militaires français auteurs de ce mépris de l'espèce humaine ne seront jamais inquiétés ni punis par la justice de leur corps. Ils feront tout juste l'objet de quelques jours d'arrêts de rigueur. (1)

(1) Le sujet a été abordé par notre confrère Amar Belkhodja et le cinéaste-photographe Abderrahmane Mostefa. Ils ont réalisé un documentaire de 30 mn (cassette vidéo) sur les cuves de la mort, avec comme lieu-témoin la ferme de Jeanson à Hadjadj (ex-Bosquet) dans la région de Mostaganem. Faute de moyens, la diffusion de ce documentaire demeure restreinte.

5 mai 2006
http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=60255

DE L'EAU DANS LE GAZ

Sergei Romanov s'inspire des révisionnistes

Approved-By: jimmott@MAIL.H-NET.MSU.EDU
X-Original-To: h-holocaust@h-net.msu.edu
Date: Wed, 24 May 2006 19:59:24 -0400
Reply-To: H-NET List for History of the Holocaust <H-HOLOCAUST@H-NET.MSU.EDU>
Sender: H-NET List for History of the Holocaust <H-HOLOCAUST@H-NET.MSU.EDU>
From: H-Holocaust <jimmott@MAIL.H-NET.MSU.EDU>
Subject: Problems with Filip Mueller and Rudolf Vrba (Romanov)
To: H-HOLOCAUST@H-NET.MSU.EDU

---------- Forwarded message ----------
From: Sergey Romanov <s_v_romanov@mail.ru>

Filip Mueller is regarded as an important Sonderkommando witness. But recently I and my anti-denier colleagues have found serious problems with his book "Sonderbehandlung" ("Eyewitness Auschwitz"), published in 1979.

The problem is that his book stands in stark contradiction to his Frankfurt trial testimony on several very important details.

1) The number of cremation pits in Birkenau in 1944.

During the trial he repeatedly testified that there were only 3 pits, one of which was later filled with earth, so only 2 pits were used:

"Ein Mensch, der, wortwoertlich, wenn Kinder kamen, das Kind von der Mutter wegnahm. Er hat es weggetragen, nach Rueckwaerts, was ich konkret gesehen habe, zum Krematorium Nummer IV, wo es im Jahr 1944 zwei grosse Gruben gegeben hat."
"Es wurde auf die Art gemacht: Ich war in den Verbrennungsgruben in Birkenau, und auch im Krematorium IV, wo im rueckwaertigen Teil des Hofes zwei dieser Gruben waren. In Birkenau waren drei Gruben. Die eine wurde dann spaeter eingeebnet beziehungsweise zugeschuettet. Diese Gruben waren 40 Meter lang, ungefaehr. Sechs bis sieben oder acht Meter breit. Die Tiefe etwa zweieinhalb Meter."

But in his book he had 5 pits:

"After a few days even Moll's henchmen had to admit that work on the pits could not be finished in the time allotted. For in the meantime it had started to rain and we were now standing ankle-deep in sticky, slippery clay. It was decided that we should concentrate all our efforts on two pits only. A few days later we made it: the two pits were 40 to 50 metres long, about 8 metres wide and 2 metres deep. [...]
Three more pits were dug in the back yard of crematorium 5, making up the five Moll had ordered." *Eyewitness Auschwitz*, pp. 136-137.

2) During the trial Mueller claimed to have been transferred in summer of 1942 from Sonderkommando of crematorium I to Monowitz, where he spent his time until spring of 1943.

"Zeuge Filip Mueller: In dem Auschwitzer Krematorium war ich so bis gegen Ende Juni oder Anfang August, das kann ich nicht, das kann ich nicht Vorsitzender Richter [unterbricht]:
Nun, wieviel Wochen waren es denn ungefaehr?
Zeuge Filip Mueller: Sechs Wochen.
Vorsitzender Richter: Sechs Wochen.
Zeuge Filip Mueller: Ungefaehr sechs Wochen.
Vorsitzender Richter: Und Sie sagten, Sie sind hingekommen wann ungefaehr?
Zeuge Filip Mueller: Den 13. April.
Vorsitzender Richter: Am 13. April sind Sie nach Auschwitz
Zeuge Filip Mueller [unterbricht]: Ich kam nach Auschwitz am 14., am 15. April gehe ich nach Birkenau. Dort bleibe ich [ungefaehr] drei, vier Tage, [dann] wieder nach Block 11, dann ruecke ich fuer ein paar Tage, acht oder zehn, in Buna ein, und an dem Samstag komme ich in das "Sonderkommando", Fischl-Kommando, wenn ich es so sage, wie Stark es sagte.
Vorsitzender Richter: Das war also Ende April, ja?
Zeuge Filip Mueller: Mai, glaube ich.
Vorsitzender Richter: Im Mai zum Fischl-Kommando und blieben dort bis?
Zeuge Filip Mueller: Dort bis Ende Juni.
Vorsitzender Richter: Bis Ende Juni?
Zeuge Filip Mueller: Juni 1942.
Vorsitzender Richter: Und dann kamen Sie wohin?
Zeuge Filip Mueller: Ja, das war so: Also ich muss auch schildern, wie ich aus dem Krematorium herauskam. Das war so: Entweder Stark oder der Unterscharfuehrer fuehrten uns immer zu der Blockfuehrerstube, von dort nachher ins Lager. Aber beim letzten Mal schon, ich weiss nicht warum ci snad z pohodlnosti
Dolmetscher Stegmann: Aus Bequemlichkeit.
Zeuge Filip Mueller: An den Toren stehen Haeftlinge, ein Arbeitsdienst, und sie sagen: "Nehmt die Haeftlinge ins Lager!" Ja, das war schon am Ende, wie ich dort war. Und er nimmt uns ins Lager. Da kommt zu mir der Arbeitsdienst und sagt zu mir: "Du, wenn du mir viele Dollars bringst"- viel, ja, er sagt nicht, wieviel - "[hol ich dich raus] von dort." Und ich habe es gemacht.
Vorsitzender Richter: Was haben Sie ihm gebracht?
Zeuge Filip Mueller: Ich habe ihm ein grosses, so ein Paket amerikanische Dollar gebracht, dem Haeftling.
Vorsitzender Richter: Ja.
Zeuge Filip Mueller: Das war in der Frueh. Wie wir zurueckkamen, gebe ich es ihm, und er sagt zu

> mir: "Bleib hier." Und wo die Kueche war, war auf der anderen Seite ein Block, und er sagt zu mir: "Hier, bleib in dem Waschraum." Ich bleibe dort, er kommt, und er gibt mich auf den Block 14. Und auf dem Block 14 habe ich gearbeitet. Nachher wurde ich, abtransportiert nach Buna, Monowitz.
> Vorsitzender Richter: Also Sie sind mit den Leuten, die auf Block 14 gewohnt haben, nach Buna transportiert worden?
> Zeuge Filip Mueller: Nach Buna, ja. Und dann war ich bis zum Fruehling 1943 in Monowitz."

In the book, however, he spends in the main camp 14 months (i.e., all the time), until he is transferred to Birkenau.

He describes how he and other SKs removed the bodies of 200 gassed Birkenau SKs from the gas chamber of crematorium I in December of 1942:

> "In mid-December 1942 all who belonged to this Sonderkommando were gassed and cremated. On removing their bodies from the gas chamber we found on some of them scraps of paper with notes scribbled on them to the effect that their plan to escape had been betrayed by certain barrack orderlies." "EA", p. 49
> http://www.nizkor.org/ftp.cgi/people/m/mueller.filip/muller.007

> "Mitte Dezember 1942 wurden die Haftlinge dieses Sonderkommando ebenfalls vergast und verbrannt. Als wir ihre Leichen aus der Gaskammer herausschafften, fanden wir bei einigen bekritzelte Zettel, denen zu entnehmen war, da? Stubendienste einen Fluchtplan, den sie unternehmen wollten, verraten hatten." "SB", pp. 79, 80.

He says:

> "Das Zusammenleben mit diesen Kameraden nach fast 14 Monaten der Isolierung im Block 11 in Auschwitz gab mir ein Gefuehl der Verbundenheit durch unser gemeinsames Schicksal."
> "Living together with those comrades after 14 months of isolation in Block 11 in Auschwitz gave me a feeling of solidarity by our common fate." "SB", p. 85.

But, of course, it wasn't nearly 14 months, but rather, more like six weeks or so, according to his Frankfurt testimony.

So Mueller falsified the record in his book. Andreas Kilian, SK researcher (and author of http://www.sonderkommando-studien.de/), who calls Mueller his teacher, knows about this problem. He writes:

> "Die chronologische Darstellung der Ereignisse in entsprechend aufeinanderfolgenden Kapiteln ist ein traditionell romaneskes Element, wie auch die Tatsache, dass nicht selbst erlebte Elemente die "Leerstellen" der erlebten Wirklichkeit ausfuellen. In "Sonderbehandlung" wird dies dem Leser bewusst verschwiegen. Der Untertitel des Erinnerungsberichts "Drei Jahre in den Krematorien und Gaskammern von Auschwitz" suggeriert dem Leser, dass der Autor in diesem Zeitraum im Sonderkommando gewesen sei und alles Beschriebene selbst erlebt haette. Tatsaechlich geben erst die Vernehmungsprotokolle verschiedener Ermittlungs- und Strafsachen Aufschluss ueber Muellers eidesstattlich versicherte etwa 20-monatige Zwangsarbeitsdauer im Sonderkommando."

> "The chronologic description of the events in chapters, which follow after the other accordingly, is a traditional romanesque element, as the fact that elements, which were not experienced, fill out the gaps in the experienced reality. In Sonderbehandlung this is deliberately kept secret to the reader. The subtitle of the recollection "Three years in the crematories and gas-chambers of Auschwitz" suggests to the reader that the author was in this period in the Sonderkommando and has experienced everything himself. In reality only the interrogation protocolls of the various investigation and criminal cases declared on oath give information on Mueller's forced labour in the Sonderkommando for about 20 months."

> http://www.sonderkommando-studien.de/artikel.php?c=literatur/mueller_buch

So it was a mere poetic license? The problem is, Mueller never wrote an introduction in his book, in

which he said that he had used poetic license. **Even more problematic are Mueller's earlier testimonies.**

One of them is quoted by Kraus and Kulka in *Die Todesfabrik*:

> "When we had finally covered the corpses with chlorine and dirt we went back into the camp, into our dark cell, in which we lived until August 1943. From morning till night we worked in the crematorium."

But, as we have seen, he did not live in the main camp until August of 1943.

During the trial of Auschwitz camp garrison in 1947 he said:

> "In this way, I was present at the gassings in the crematorium from May 1942 until January 18, 1945. [...] Then we spread chlorine over the corpses and were again locked up in block 11, cell 13. We stayed in that cell for a year and a half, i.e., until the liquidation of the Auschwitz crematorium. I have known the accused Aumeier and Grabner. I saw them at least once a day, practically until the liquidation of the Auschwitz crematorium, but I want to mention a couple of things on their behavior."

"Poetic license" defence, of course, cannot be used for the trial testimony.

Now to Vrba. During the Zuendel trial he testified as follows:

http://www.vho.org/aaargh/engl/vrba4.html

> "A. When I was working in Kanada, in November 1942, I have been taken to the dumping truck to Krematoria I in Auschwitz. The Krematoria I in Auschwitz was on yard -- that yard on the lefthand side had, to my recollection Krematorium I, and to the righthand side there was a hospital for S.S. [...]
> Q. I asked you if you had been in Krema I in Auschwitz when people were being gassed, and I think the answer is no. Correct?
> A. The answer is no. I went there for collecting their clothes from the gas chamber in Krematorium I.
> Q. From the gas chamber?
> A. Yes.
> Q. Were you inside?
> A. Yes.
> Q. What did the gas chamber look like?
> A. It was originally a garage which connected the S.S. barracks with that small crematorium.
> Q. Mm-hmmm.
> A. And there were garage doors.
> Q. Mm-hmmm.
> A. And the roof was reinforced with earth. The inside was dark. The door was opened
> Q. How wide were the doors?
> A. Like a good garage door, and two side opening to two sides.
> Q. Mm-hmmm.
> A. We went in under the pretext that we are collecting -- not under the pretext, under the order to collect the clothes which were there.
> Consequently, as I understood, the people had to undress before they went into that gas chamber.
> Q. You are telling us ---
> A. Then they were gassed, and then, because there were clothes in the yard in front of the hospital, they were shoved in the gas chamber before they were taken out. So I understand that was my job at that time, so I collected the clothes.
> Q. The clothes were in the gas chamber.
> A. Right.
> Q. Yes.
> A. So we collected the clothes from there, and at that moment I saw through the window of the crematorium a friend of mine from Slovakia, Phillip Mueller.
> Q. Who was he?
> A. Phillip Mueller.
> Q. Phillip Mueller in Auschwitz I?
> A. In Auschwitz I crematoria.
> Q. Yes.

A. And I was also very well acquainted with his father.
Q. Yes.
A. Consequently, there was sort of an affinity between us because I took a little bit care of his father before he died in Auschwitz. We came together from Maidanek. I spoke with Phillip Mueller through the window. Phillip Mueller explained to me ---"

Aside from the problem that in November 1942 Vrba could not have entered the gas chamber directly from the outside (the entrance that is there now has been constructed in 1944, when the Krema was converted into an air-raid shelter, cf. http://www.auschwitz.org.pl/html/eng/historia_KL/foto/krematorium_komora_1_foto_plan_oryg_kom1.html), he could not have met Mueller either, because, as we have already seen, in November of 1942 Muller was in Monowitz.

And neither did Vrba describe this alleged meeting in his Frankfurt trial testimony.

I'd like your thoughts on all this, dear colleagues.

LE PAYS DE LA GESTAPO

L'Allemagne exige des enseignants «loyaux»

Antoine Jacob

La surveillance policière dont il a fait l'objet pendant plus de dix ans, l'interdiction d'enseigner émise contre lui à cause de ses convictions politiques, la toute récente décision de la justice allemande de confirmer cette mesure: pour Michael Csaszkoczy, «tout cela n'a que très peu à voir avec la liberté». D'une voix calme et haut placée, le militant d'extrême gauche désapprouve le système, mais ne s'avoue pas vaincu pour autant. Son cas est devenu le symbole, outre-Rhin, de la lutte contre une pratique que l'on croyait révolue: la mise au ban du monde professionnel des fonctionnaires dont les idées sont considérées comme trop «radicales».

Adoptée dans les années 1950, remise au goût du jour en 1972, pour tenter de juguler la contestation extraparlementaire qui donna naissance à la Fraction Armée rouge (RAF), cette législation avait entraîné la **mise sous surveillance de 3,5 millions** de personnes. Des procédures d'**interdiction de travail** avaient été lancées à l'encontre de 11.000 d'entre elles; un dixième étaient arrivées à terme. Puis les cas s'étaient raréfiés, pour disparaître au début des années 1990.

M. Csaszkoczy, étudiant à Heidelberg, fils d'un immigré hongrois qui avait fui son pays en 1956, venait de terminer son doctorat et s'apprêtait à devenir enseignant dans un collège, lorsqu'il reçut un courrier en décembre 2003. L'académie du Bade-Wurtemberg, l'État régional où il réside, lui faisait part des réserves formulées à son encontre par l'équivalent allemand des renseignements généraux. L'intéressé ne serait pas «loyal» vis-à-vis de la Constitution. Un examen plus poussé de ses convictions s'imposait.

Aujourd'hui âgé de 35 ans, M. Csaszkoczy se savait surveillé par la police à cause de son militantisme actif. Participation à des manifestations contre les néonazis, contre la guerre et le déploiement de troupes allemandes au Kosovo et en Afghanistan, soutien à des réfugiés, entretiens donnés à la presse locale en tant que porte-parole des «autonomes» de Heidelberg: rien ne manquait au dossier que la police avait constitué et qu'il put consulter en 2004. Plus que tout, c'est son engagement dans un groupuscule d'extrême gauche prônant la fin du capitalisme, l'Initiative antifasciste Heidelberg (AIHD), qui motivait les soupçons des autorités régionales.

Sommé de prendre ses distances avec l'AIHD, il refusa. En août 2004, il fut informé qu'il n'était pas apte à devenir enseignant dans le Bade-Wurtemberg, en dépit des bonnes notes obtenues pendant sa formation. Le Land de Hesse fit de même en 2005. «C'est absurde. Par principe, je suis contre une société dominée par la notion du profit, mais je n'ai pas de recette concrète pour la démanteler. Je ne représente pas un danger pour le pays», argumente M. Csaszkoczy, joint par téléphone à Heidelberg, où il vit de ses allocations de chômeur longue durée (360 euros par mois).

Ce n'est pas l'avis du ministère de l'éducation du Bade-Wurtemberg. «L'AIHD se veut une organisation utilisant le militantisme comme moyen légitime pour libérer la société», explique une porte-parole. De telles idées, selon elle, ne sont pas compatibles avec le métier d'enseignant dans un collège public et risquent d'influencer en mal les élèves. Un tribunal administratif régional a adopté le même point de vue, le 13 mars, en rejetant l'appel interjeté par l'intéressé. Pour son président, Bernd Hess, un professeur d'allemand et d'histoire se

doit de «considérer positivement l'État et la Constitution». M. Csaszkoczy affirme vouloir poursuivre la bataille juridique jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause.

En 1995, au terme d'une longue procédure, l'Allemagne avait été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir banni de la sorte une enseignante. A l'initiative du syndicat Éducation et science, une manifestation est prévue le samedi 25 mars à Karlsruhe pour protester contre une pratique d'État «antidémocratique et surannée».

Le Monde du 21 mars 2006.

CE PAUVRE CON TRÈS STERNANT TARNÉRO

Mise au point de Jacques Tarnero suite à sa mise en cause dans un livre

Mis en ligne le 5 mai 2006

Cécilia Gabizon (journaliste au Figaro) et Johan Weisz (journaliste du site Internet Proche-Orient.info et de Radio Shalom) viennent de publier ***OPA sur les Juifs de France. Enquête sur un exode programmé 2000-2005***, chez Grasset.

Ce livre fait l'objet d'une forte médiatisation puisque certaines «bonnes feuilles» ont été publiées dans *Marianne* du 22 avril 2006 et *Le Point* du 27 avril 2006.

Suite à la publication de ce livre, Jacques Tarnero, mis en cause dans l'ouvrage, nous a communiqué cette mise au point

Jacques Tarnero nous a autorisé à publier l'intégralité de son texte que voici:

Le juif réac est arrivé

C'est le dernier filon médiatique, celui qui booste les bonnes feuilles, dope les ventes, fait causer dans les dîners: le juif réac est arrivé et c'est lui la menace majeure. Entre Haaretz débusquant Finkielkraut le raciste, le Nouvel Observateur fichant tous les néo-réacs, Le Monde traquant les milices fascistes juives et Marianne dévoilant les séductions juives pour l'extrême droite, les rédactions ont compris le truc. C'est bon ça coco, le facho juif, le raciste juif, le juif nazi, ça dope les ventes. Il est certain que tous ceux pour qui la chasse au réac est une garantie identitaire de gauche, pour tous les Vigilants patentés de l'Ecole des hautes études, trouver le «réac» permet une réassurance idéologique à peu de frais. Là où le filon repoussoir Sharon montre des traces d'usure et paraît moins menaçant que les amis progressistes de Tariq Ramadan voilà que le néo-réac, juif de surcroît, donne au débat politique une saveur qui faisait défaut au défunt Cépéheu. C'est bien connu en France on aime le débat d'idées. Le drame c'est que cet antifascisme là rend aussi idiot qu'aveugle.

Dans Marianne daté du 22 au 28 avril, on peut lire quelques extraits du livre de Cécilia Gabizon et de Johan Weisz analysant l'«OPA sur les juifs de France. Enquête sur un exode programmé». Tout y passe, de l'Agence juive officine sioniste super réac (c'est un pléonasme, ou avais je la tête) à William Goldnadel (carrément lepéniste), de Pierre André Taguieff à Jacques Tarnero (ex gauchos de Shalom Archav, virés sharono-gauchistes), nous voilà tous catalogués dans la catégorie «prophètes du pire» avec Philippe de Villiers pour mentor. Quelle jolie presse nous avons la! Quelle analyse fine et subtile.

Il y a quelques années un hebdomadaire progressiste à 100% de pages progressistes, dénonçait sous la plume d'un historien 100% progressiste le «retour à l'ordre» et la lourde déviance de certains intellectuels qui avaient poussé jusqu'à la droite la critique du stalinisme. Daniel Lindenberg dans Le Nouvel Observateur pointait déjà l'esprit versaillais chez ces intellectuels dévoyés par l'esprit abusivement critique. Dénoncer la mécanique intellectuelle stalinienne en URSS, à Cuba au Cambodge, cela pouvait aller mais en dénoncer les reflets et les réflexes dans la pensée française, cela annonçait bien ce retour de balancier droitier si détestable. Le néo-réac s'était infiltré au détour et au retour de la nouvelle guerre d'Algérie en France.

Car c'est bien cette matrice là qui est encore et toujours à l'œuvre dans le paysage idéologique actuel. Pourquoi la guerre d'Algérie et pas une autre? Car elle est la fracture dont on n'arrête pas de solder les comptes fantasmatiques et les projections imaginaires. A défaut d'avoir été Résistants, à défaut d'avoir été porteurs de valises, à défaut d'avoir été barbudo dans la Sierra Maestra, les Vigilants des justes causes, les gardiens du temple progressiste avaient enfin trouvé leur dénominateur 100% de gauche. La Propalestine (finement analysée

par Luc Rosensweig) devenait l'ultime incarnation substitutive de la Prochine qui avait elle même succédé à la Provietnam ou à la ProFLN. La Propalestine avait un avantage sur les autres, elle possédait cette synthèse concrète du prolétaire convoité et du guerillero tant recherché. Ces fellaghas palestiniens de la Propalestine devenait l'étalon rédempteur en platine iridié déposé au pavillon de Breteuil à Sèvres. Toute critique de la Propalestine ne pouvait qu'être frappée des foudres du progressisme vigilant et c'est autour de ces représentations que se sont construits les clivages actuels. Le para Sharon (Charonne, c'est tout dire!) possédait son Jean Cau-Finkielkraut tandis que le progressiste défunt Arafat-Franz Fanon avait sa cohorte de soutien lucide et éclairée des Garaudy, Badiou, Balibar, Serge Thion et autres François Genoud. Les errances nostalgiques, les souvenirs enfouis passaient par dessus les faits. Au diable l'histoire puisque c'est le mythe qui fait rêver. Tal El Zaatar, Beyrouth, Sabra et Chatila seront autant de batailles d'Alger par procuration. Au diable le massacre de Damour ou celui de Mélouza, les causes justes ne peuvent supporter les dégâts idéologiques collatéraux. Massu-Barak contre Yacef Saadi-Georges Habbache. Qui est le bon? Qui est le méchant? Au fil du temps des contradictions secondaires pouvaient bien entacher la cause des causes et si cette dernière glissait progressivement de la lutte-laïque-et-démocratique vers la charia, ces aléas secondaires ne pouvaient occulter la menace majeure: celle du complot américano-sioniste et de ses agents stipendiés. Les vertus progressistes et émancipatrices de cet anti-impérialisme pouvait bien crier «mort aux juifs» à Durban en août 2001 au cours de la conférence (progressiste, forcément progressiste) de l'ONU sur le racisme, ou chasser le sioniste dans les rues de Paris au cours d'une manifestation pacifiste en mars 2002, un an plus tard après le 11 septembre, la messe politique était dite à gauche: si Israël n'était pas l'agresseur, si les juifs (sauf quelques uns plus à gauche que les autres) n'étaient pas solidaires de cet agresseur, si l'Amérique n'était pas l'Amérique et si au bout du compte les juifs n'existaient pas et bien ces excès condamnables n'auraient jamais eu lieu. De Jean Genet à Gilles Deleuze, d'Alain Badiou à Edgar Morin, de Danièle Sallenave à Daniel Bensaïd, c'est la même pensée savante, précieuse et tordue qui a déroulé au fil du temps les cautions théoriques de la haine progressiste et sophistiquée des juifs. Elle nommait la cause juste et dénonçait le mal et ses divers avatars. L'énigme de la millénaire résistance juive rétive à leur grille de lecture devait courber l'échine devant celle ci. Incapable d'en saisir la dimension symbolique, ces grands esprits ont préféré rabattre l'histoire juive dans les catégories plus aisées des mécaniques de l'intrigue historique. Ce système de pensée a servi de référent politico moral pour l'apothéose d'intelligence progressiste dont nous sommes aujourd'hui les témoins: à Londres, au dernier Forum Social Européen, le secrétaire du Social Worker Party (trotskyste) en a donné la résultante sommaire: qui est l'ennemi principal? L'Amérique avec son épigone Israël. Qui s'oppose à cet ennemi? Les islamistes combattants! Le Social Worker Party a choisi son camp. L'ennemi de son ennemi est son ami, fut-il le camarade Oussama, Ben Laden Grand Leader. Pauvre, pauvre Léon Davidovitch…

Il n' y a pas de passage à l'acte sans un air du temps qui lui donne sa légitimité. Depuis des années les frustrés du Grand Soir nomment l'ennemi du peuple. Ils l'ont identifié. La métastase est passé du sioniste au juif «victime de la plus ignoble des barbaries, devenu barbare à son tour» comme dirait Edgar Morin. Il n'en faut pas plus aux esprits simplets, aux égarés pour trouver leur caution. Dieudonné en a rêvé, Fofana l'a fait. C'est bien à la télé qu'on a vu des soldats sionistes tuer le petit Mohamad et même si on ne la pas vu, on a deviné. Cet air du temps ne s'est pas nourri en un jour et à chaque jour suffit sa peine mais il y a des jours comme ça où on se dit qu'il est peut être plus honorable de boire un coup avec un maquereau de Pigalle qu'avec un journaliste bien pensant.

http://www.m-r.fr/actualite.php?id=1331
Il nous fera toujours rire, cet animal.

FUME, C'EST ENCORE DU BELGE

Editorial: *Le premier amendement du Bill of Rights...*

Jamin, Jérôme

n°36, avril-juin 2006

Le premier amendement du Bill of Rights (la déclaration des droits) de la Constitution américaine stipule que le Congrès «ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre». Si ce texte peut sembler parfois complètement décalé de la réalité aux Etats-Unis, il a permis en plus de deux cents ans

l'édification d'une culture de la libre expression qui présente un intérêt dans le contexte politique et médiatique européen de ces derniers mois, notamment vis-à-vis des limites qu'il faudrait ou non imposer à cette dernière.

Si le premier amendement peut paraître grandiloquent lorsque l'on pense au poids et au pouvoir extraordinaire des grands médias de masse dans ce pays face à la «libre parole» des «petits» citoyens, si ce texte a fait l'objet de pressions énormes durant la jeune histoire des Etats-Unis. Avec la menace rouge d'abord dans les années 20! Et puis avec le Maccarthisme et la Guerre froide hier qui vont briser des carrières et des vies, qui vont pousser à la paranoïa, à la méfiance et à la mise au pilori de tous ceux qui étaient soupçonnés de sympathie pour le communisme. Avec les attentats du 11 septembre aujourd'hui, les intimidations du gouvernement sur les médias, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, et finalement le Patriot Act, un ensemble de dispositions qui ont sérieusement remis en question les libertés et les droits individuels. Malgré ces pressions, le premier amendement reste encore et toujours une arme efficace pour défendre la liberté d'expression aux Etats-Unis. Une arme dont le principe n'a pas toujours été compris par les Européens comme a pu l'illustrer une affaire douloureuse et difficile au début des années quatre-vingt.

En 1979, **l'universitaire et enseignant français Robert Faurisson** tente de diffuser ses théories négationnistes en affirmant, entre autres, que «Hitler n'a (jamais) ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion[1]». A l'appui de recherches qu'il prétend scientifiques et qu'il produit à partir d'une institution académique, il va même jusqu'à affirmer que les chambres à gaz et le génocide n'ont jamais existé. Propulsé au cœur d'un scandale qui fera date et sur lequel nous nous sommes souvent penchés[2], Faurisson est à l'époque rapidement discrédité. Il fait l'objet de pressions et de menaces et quitte finalement le poste qu'il occupe à l'Université de Lyon avant de recevoir le soutien très opportun du célèbre linguiste Noam Chomsky qui avec d'autres intellectuels avait accepté de signer une pétition en faveur de la liberté d'expression lancée en 1979 aux Etats-Unis. Un document qui rassembla plus de 500 signatures et qui demandait simplement que la sécurité et le libre exercice des droits fondamentaux soient respectés dans le chef de Robert Faurisson, au nom de la liberté d'expression!

En tant que signataire illustre de la pétition, confronté à de multiples critiques et protestations soutenues par un cortège d'accusations de plus en plus graves, Chomsky rédige alors, et en réaction aux attaques les plus sévères, un texte sans ambiguïté sur la nature et la logique d'une liberté d'expression qui se veut véritablement totale[3].

> «Il va de soi, sans même qu'on songe à le discuter explique-t-il, que la défense du droit à la libre expression ne se limite pas aux idées que l'on approuve, et que c'est précisément dans le cas des idées que l'on trouve les plus choquantes que ce droit doit être le plus vigoureusement défendu. Soutenir le droit d'exprimer des idées qui sont généralement acceptées est évidemment à peu près dépourvu de signification». Plus loin, Chomsky écrit: «même si Faurisson se trouvait être un antisémite acharné ou un pronazi fanatique (…) cela n'aurait rigoureusement aucune conséquence sur la légitimité de la défense de ses droits civils. Au contraire, cela rendrait leur défense d'autant plus impérative puisque, encore une fois, et c'est l'évidence depuis des années, depuis des siècles même, c'est précisément le droit d'exprimer librement les idées les plus effroyables qui doit être le plus vigoureusement défendu; il est trop facile de défendre la liberté d'expression de ceux qui n'ont pas besoin d'être défendus[4]».

Il n'est pas nécessaire de développer davantage le principe de la liberté d'expression aux Etats-Unis pour comprendre qu'il n'a rien à voir avec ce que nous prétendons nommer de la même manière en Europe. En effet, les pays membres de l'Union européenne sont tous équipés d'un arsenal juridique solide pour limiter radicalement la liberté d'expression lorsque celle-ci incite à la haine raciale ou à la discrimination, lorsqu'elle cherche à faire l'éloge des crimes commis par les Nazis, ou même lorsqu'elle nie l'existence de ces derniers à l'instar d'un Faurisson. Un exemple récent illustre notre propos: le 20 février 2006, l'historien britannique David Irving a eu l'occasion très concrète de vérifier l'existence et l'efficacité de ces dispositions juridiques, il a été condamné par un tribunal de Vienne à trois ans de prison pour avoir nié la réalité des chambres à gaz et de l'Holocauste. En Autriche, la Loi d'interdiction du 8 mai 1945 qui prononce l'illégalité du parti ouvrier allemand national-socialiste institue également depuis 1992 un paragraphe qui sanctionne expressément la négation ou la banalisation du génocide national-socialiste et condamne la personne qui nie ce dernier publiquement à une peine d'emprisonnement. Cette loi d'interdiction a un rang constitutionnel et représente la base légale de la lutte

[1] Cité par Vidal-Naquet P., (1987), *Les assassins de la mémoire*, Paris: La Découverte, p.33.
[2] Lire entre autres textes, «Sur le négationnisme», entretien de Jérôme Jamin avec Henri Deleersnijder in *La Revue Aide-mémoire*, n°20, janvier-mars 2002, p. 4.
[3] Quelques commentaires élémentaires sur le droit à la liberté d'expression. Ce texte sera récupéré et publié par Faurisson en préface de son ouvrage *Mémoire en défense* à l'insu du linguiste Chomsky, ce qui ne manquera pas d'enrager davantage ses adversaires qui lui reprochaient de soutenir le négationnisme. Lire Faurisson R., (1980), *Mémoire en défense. Contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire. La question des chambres à gaz. Précédé d'un avis de Noam Chomsky*, Paris: La Vieille Taupe.
[4] Extraits du texte de Noam Chomsky rédigé à Cambridge (U.S.A.) le 11 octobre 1980 en réponse aux accusations dont il fait l'objet.

contre le racisme et le négationnisme en Autriche[5]. On retrouve ce type de disposition partout en Europe, ici dans la loi ou le code pénal, là-bas dans la constitution.

Les régimes autoritaires et totalitaires, les camps de concentration et la Shoah ont marqué l'Europe pour toujours. Depuis des décennies, les un après les autres, les législateurs des différents pays membres ont tous jugé opportun de nous prémunir contre le retour des idées qui mènent à la barbarie. La question qui doit aujourd'hui nous préoccuper n'est donc pas de savoir si la liberté d'expression existe chez nous mais au nom de quoi nous considérons qu'il est légitime de la limiter, et ce faisant d'envoyer des gens en prison pour leurs paroles ou pour leurs écrits.

Les territoires de la mémoire, organisation liégeoise très antirévisioniste, avril-juin 2006, n° 36
http://www.territoires-memoire.be/am/affArt.php?artid=370

RIGOLO

JOUR DE HONTE POUR LA FRANCE ET SON GOUVERNEMENT
La République française permet que la mémoire d'un assassin antisémite soit honorée à l'Arc de Triomphe

Jeudi 25 mai 2006 à 17 heures 30, malgré les protestations de la LICRA, ni le Ministère des Affaires étrangères, ni la Présidence de la République n'ont empêché le déroulement à l'Arc de Triomphe d'une cérémonie à la mémoire de l'assassin antisémite Petlioura, responsable de pogroms qui firent des milliers de morts en Ukraine.

Les militants de la LICRA et leur président Patrick Gaubert, qui entendaient manifester leur réprobation, ont été refoulés fermement par la police de la République!

C'est un jour de honte pour la République et son gouvernement. C'est la mémoire des Juifs ukrainiens assassinés par Petlioura et ses Spadassins qui est ainsi insultée.

Pour la LICRA, il est absolument intolérable que, par sa passivité, la France cautionne ainsi la politique révisionniste de l'Ukraine.

La LICRA, alors Ligue contre les Pogroms, fondée en 1927 sur cette cause, demande au gouvernement français qu'une protestation officielle soit déposée auprès de l'Ambassade d'Ukraine à Paris, puis que les dispositions soient prises afin que ce scandale ne se répète pas à l'avenir et enfin que des excuses soient faites à la mémoire des Juifs ukrainiens à nouveau symboliquement assassinés par les thuriféraires de Petlioura.

25 mai 2006
http://www.licra.org/index.php?section=communique&id=2435

AFFAIRE PETILOURA: [En fait Petlioura]
LA JUSTICE FRANÇAISE BAFOUEE 26/05/2006

Ceux qui ont permis qu'un symbole de la nation française, le tombeau du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, soit profané par les thuriféraires de l'assassin ukrainien antisémite Petlioura ont infligé un camouflet à la justice française qui, en 1927, acquitta Schwartzbard, qui exécuta à Paris Petlioura, responsable des pogroms d'Ukraine dans lesquels périrent des milliers de juifs massacrés par les Spadassins de celui que l'Ukraine d'aujourd'hui considèrent comme un héros national.

La LICRA, qui fut créée en 1927 pour la défense de Schwartzbard, attend du gouvernement français des éclaircissements qui s'imposent et que réparation soit apportée à la mémoire offensée des victimes de Petlioura.

http://www.licra.org/index.php?section=communique&id=2434

[5] Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), «Mesures juridiques existantes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en vue de combattre le racisme et l'intolérance», Rapport préparé par l'Institut suisse de droit comparé de Lausanne, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2002, p. 40-59

Cette affaire est très importante: la LICRA (ex-LICA) a été créée pour justifier l'assassinat d'un homme parfaitement innocent, dont le seul crime a été d'avoir été accusé par plusieurs faux témoins juifs. Nous reviendrons sur cette question.

Mais indépendamment de la personne et de la politique de Petlioura, le jour où la justice française a acquitté un assassin juif vérifié, sous le prétexte que c'était un petit juif pleurnichard, elle a créé une catégorie spéciale de justiciables, dotés d'une impunité constitutive. C'est un scandale inavoué qui dure depuis 80 ans...

Une commémoration des plus douteuses

Simon Petlioura, précurseur de l'Ukraine indépendante et nationaliste, est aujourd'hui honoré à Paris. En est-il digne?

Patrick Gaubert (=GOldenBERg)

On se souvient de la magnifique «révolution orange» ukrainienne de fin 2004. Dénonçant la fraude massive, appuyé par la rue, Victor Iouchtchenko est élu président de la République. C'est l'état de grâce. Voilà l'Ukraine arrimée à l'Ouest avec la bénédiction des Etats-Unis.

Mais, très vite, la belle aventure «atlantiste» vire au cauchemar. L'Ukraine s'enfonce dans la crise. Pire, le souffle de la démocratie semble exhaler des relents nauséabonds dans une partie de l'Europe où nationalisme, antisémitisme et négationnisme font de nouveau bon ménage. Et la dernière péripétie orange a un nom: Simon Petlioura. Ce nom ne vous dit rien. Mais en Ukraine, l'ataman (général en chef) Petlioura est un héros. Pour la Licra, c'est un assassin.

Ce haut gradé, né en 1879, fut un temps, en 1917, l'un des chefs d'une éphémère République d'Ukraine qu'il défendit contre tous les envahisseurs possibles dans la région. A la même époque, des centaines de milliers de juifs sont massacrés dans ce qui restera l'un des plus sanglants pogroms du XXe siècle.

Après bien des péripéties, Simon Petlioura trouve refuge à Paris en 1924. Deux ans plus tard, il est abattu de plusieurs balles en pleine rue par un jeune horloger juif ukrainien naturalisé français, Samuel Schwarzbard, décoré de la croix de guerre obtenue dans l'armée française pendant la première guerre mondiale. Arrêté, le jeune homme avouera spontanément qu'il a voulu, par son geste, venger les siens victimes des pogroms organisés en Ukraine.

Simon Petlioura est enterré au cimetière du Montparnasse. Le procès, qui commence l'année suivante, aura un énorme retentissement et se transformera très vite en «procès des pogroms». Maxime Gorki vient même témoigner en faveur du jeune horloger. Finalement, grâce en partie au talent de Me Henri Torrès, Samuel Schwarzbard est acquitté. Dans la salle se trouve un jeune journaliste du nom de Bernard Lecache, qui crée, pour soutenir l'accusé, la Ligue contre les pogroms, qui devient, quelque temps plus tard, la Ligue internationale contre l'antisémitisme (Lica, puis Licra). Fin de l'histoire? Non.

L'Etat ukrainien, dans un contexte de fortes tensions nationalistes, décide d'honorer la mémoire de Simon Petlioura à l'occasion du 80e anniversaire de sa mort, de sa «tragique disparition», pour reprendre la vulgate officielle. Où? A Kiev, bien sûr! Mais plus grave, à Paris aussi! Du 25 au 27 mai, toute une série de commémorations et de colloques ont lieu, organisés par la bibliothèque ukrainienne Simon-Petlioura (ça ne s'invente pas!), le Comité représentatif de la communauté ukrainienne de France et, bien sûr, l'ambassade d'Ukraine à Paris. Au programme: un dépôt de gerbe au cimetière du Montparnasse, un colloque intitulé «La place et la perception de la personnalité de Simon Petlioura aujourd'hui», la visite du musée Simon-Petlioura (sic).

Mais il y a plus grave, ces organismes devaient se réunir, jeudi 25 mai, pour déposer une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu, déjouant probablement la vigilance du Comité de la flamme, organisateur des cérémonies de ravivage. Trop, c'est trop! Comment une telle manifestation peut-elle avoir lieu en plein coeur de Paris, qui plus est sous l'Arc de triomphe, notre Arc de triomphe? Nous sommes tout simplement en train d'assister à un viol de la mémoire, à un déni d'histoire, à un second assassinat, posthume celui-là, des victimes juives.

C'est pourquoi, face à cette ignominie faite à la France, à tous les citoyens épris de liberté et à tous les défenseurs des droits de l'homme, nous demandons que le gouvernement français, par la voix de son ministre des affaires étrangères, proteste énergiquement auprès des autorités ukrainiennes en France contre cette sombre commémoration. Nous en appelons également au président de la République qui, plusieurs fois dans le passé, a

su rendre hommage à toutes les victimes de la barbarie raciste et antisémite.

Tous les Français doivent savoir qu'un assassin est honoré sur le sol même de la République, dans ses lieux de mémoire et de paix. Cela, la Licra ne le tolère pas. Au nom de son histoire et de toutes celles et tous ceux qui périrent de la folie des hommes.

Le Monde, 27 mai 2006.

"Gaubert" est "président" de la Ligue qui s'est constituée pour défendre, et faire acquitter, un incontestable assassin, au nom d'histoires fumeuses. Si les mots ont un sens, cet assassin était un terroriste. On a donc bien affaire au terrorisme juif. La LICRA est une auxiliaire du terrorisme juif et c'est à cette lumière qu'il convient de considérer les grotesques proclamations et les oukazes qu'elle impose à l'actualité.

DE L'ART D'INTERPRÉTER LES PROPHÉTIES

Dans le dernier numéro de *Nouvelles Visions*, n° 36, paru en mai 1995, Vincent Reynouard se plaçait résolument dans le cadre des prophéties de Saint Malachie, datées des alentours de 1148. Chacun trouve sa pitance où il peut.

Il dit que ces prophéties comprennent 111 sentences correspondant à 111 papes à venir après ce Malachie, qui, pardon, ne profite jamais. Le pape 110 devait être Jean-Paul II à qui était attribuée la devise *De labore solis*. Reynouard y voit le signe du voyage.

Là où les choses se corsent, c'est à propos du ... dernier pape, le cent onzième. Nous avons l'avantage sur le Reynouard de 1995 de le connaître. C'est le Papa Ratzinger, comme on dit à Rome. Sa devise malachienne est *Gloria Olivae*. Et Reynouard d'ajouter: "l'olivier est le symbole...d'Israël". S'il avait lu le gros livre en russe d'Israël Shamir, *Le Pin et l'Olivier*, il comprendrait sa colossale erreur: les Israéliens détestent l'olivier, qui demande des soins et une infinie patience, et ils les coupent autant qu'ils peuvent car ces arbres sont au centre de la vie des agriculteurs palestiniens. A la place ils plantent des pins, pour fabriquer des paysages conformes à un modèle issu sans doute du romantisme allemand. L'olivier, s'il est le symbole d'un groupe humain est donc bien celui des Palestiniens.

Faire des prophéties, suffisamment obscures pour résister au passage des siècles, doit être un sacré boulot. Mais les interpréter peut vous plonger dans le chaudron bouillant de l'erreur métaphysique...

PAPILLON

La béatification de Pie XII bien avancée

«La cause de béatification de Pie XII est bien avancée», a déclaré son postulateur, le jésuite Peter Gumpel. Le religieux, membre de la congrégation pour la cause des saints, a également dénoncé «les attaques continuelles des communistes, des francs-maçons et de tous les groupes qui sont contre l'Église» envers Pie XII, victime selon lui de «légendes noires» sans rapport avec la réalité.

Selon le père Gumpel, qui s'exprimait lors d'un colloque sur l'œuvre de Pie XII à l'université du Latran, une dernière réunion des théologiens de la congrégation pour la cause des saints, en charge des dossiers de béatification, «devrait avoir lieu d'ici l'été en vue de donner leur accord».

Après cela, les cardinaux membres de la congrégation devront encore donner leur feu vert, puis le pape Benoît XVI décidera s'il déclare «l'héroïcité des vertus du serviteur de Dieu Pie XII», qui dirigea l'Église catholique de 1939 à 1958. Pour que ce dernier devienne bienheureux, la première étape vers la sainteté, il manque encore la reconnaissance d'un miracle. Le religieux a affirmé que grâce à Pie XII, «plus d'un demi-million de juifs ont été sauvés». «On ne peut pas accuser le pape et la chrétienté d'avoir collaboré avec les nazis», a déclaré pour sa part le rabbin américain David G. Dalin, présent au colloque.

Selon le rabbin, «de nombreux juifs ont été sauvés par l'Église, surtout grâce à l'intervention de Pie XII». Il a fait état de 3000 juifs cachés par le Vatican dans la résidence d'été du pape à Castel Gandolfo, et des milliers d'autres dans les congrégations religieuses de Rome et les bâtiments du Saint-Siège, leur permettant d'échapper à la grande rafle des juifs de Rome en octobre 1943.

Aventures de l'Histoire, mai 2006

Rappelons que nous avons mis en ligne en juin l'ouvrage de Rassinier sur la tentative de démonisation de Pie XII, *L'Opération Vicaire. Le rôle de Pie XII devant l'Histoire*, ainsi que celui de Robert Faurisson, *Le révisionnisme de Pie XII*.

LE TRAINTRAIN

La SNCF condamnée pour son rôle dans la déportation

07/06/06

Le tribunal administratif de Toulouse, saisi par deux membres de la famille du député vert européen Alain Lipietz, son père et son oncle, en 2001, a condamné la SNCF et l'État pour leur rôle dans la déportation de Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Dénoncés par des voisins alors qu'ils étaient réfugiés dans la région de Pau, les Lipietz avaient été arrêtés le 8 mai 1944, puis embarqués dans des wagons à bestiaux vers Drancy, où ils sont restés trois mois, jusqu'à la libération du camp, le 17 août 1944.
Le tribunal a relevé "une faute de service qui engage la responsabilité de l'État". "L'administration française ne pouvait manifestement ignorer que leur transfert (...) a facilité une opération qui devait normalement être le prélude à la déportation des personnes concernées", indique le jugement.
La SNCF, qui devra payer 62000 euros à la famille, a décidé de faire appel. Pour Alain Lipietz il s'agit d'un jugement "historique". Bien que la responsabilité de la SNCF ait été établie et que ce procès ait pu rappeler que pendant la seconde guerre mondiale l'entreprise n'a jamais émis aucune protestation contre les transports de déportés et a continué à réclamer le paiement de ses factures même après la Libération, le quotidien met en avant les réserves de certains historiens et responsables de la communauté juive.
En effet, la SNCF contrairement à d'autres entreprises a assumé cette responsabilité et a fait un travail de mémoire contrairement à d'autres. Arno Klarsfeld, qui défend les intérêts de la SNCF dans des procès similaires intentés aux États-Unis, a jugé la plainte de la famille Lipietz "démagogique et basée sur des arguments historiquement faux". Arguant que "les convois de déportation étaient allemands, pas français", l'avocat a rejeté ce jugement qui "crée une dilution de la responsabilité". Il a enfin prédit une annulation de la décision en appel.

http://www.crif.org/?page=sheader/detail&aid=7067&artyd=5

Voir aussi: "La SNCF condamnée pour la déportation des juifs" (*Le Figaro:* http://www.lefigaro.fr/france/20060606.WWW000000355_l_etat_et_la_sncf_condamnes_pour_leur_role_dans_la_deportation_de_juifs.html)

On a beau jouer l'écolo, vachtement de gauche et tout le cirque, on n'en reste pas moins un petit juif souffreteux, avide de revanche et de galette.
La SNCF a fait appel. Les usuriers n'ont pas encore mis la main sur le magot.

———————oooOOO§§§OOOooo———————

LES SUITES DU PROCÈS ZÜNDEL

Compte rendu des séances du procès Zündel à Mannheim

Par Guenter Deckert

9 juin 2006. La séance a démarré à 9 h 25, soit avec 25 minutes de retard sur l'horaire prévu. Toute la défense était présente y compris dans le public Horst Mahler et Sylvia Stolz. Compte tenu d'une affluence moyenne on pouvait noter la présence de trois journalistes, parmi lesquels un rédacteur du journal *Rhein-Neckar* et un certain Zastrow pour la *FAZ*.

Par ailleurs on a fait entrer par une porte de côté et placer au premier rang une classe d'écoliers, ce qui a provoqué une protestation de l'avocat Rieger pour non-respect des règles relatives au libre accès du public justifiant selon lui un ajournement de la présente audience.

Le docteur Schaller avait quant à lui protesté dès l'ouverture de la séance au motif que deux lettres privées d'Ernst avaient été bloquées et non ultérieurement transmises, témoignant cette fois selon lui d'un parti pris délibéré contre l'accusé.

Bien entendu les deux protestations ont été rejetées. Et il en a été de même d'une autre protestation du Dr. Rieger se plaignant de n'avoir pu avoir un accès convenable aux documents du BKA (voir ci-après) pour pouvoir répondre convenablement à la liste des questions principales s'y rapportant, liste qui avait été communiquée en début de séance par le président. En outre, et comme souvent, différents incidents résultant d'applaudissements ou de manifestations du public en faveur de Ernst avec intervention des forces de police présentes dans la salle ont marqué la séance.

Comme prévu l'audience devait être et a été essentiellement marquée par l'audition d'une fonctionnaire du BKA (Bundeskriminalamt, c'est-à-dire la direction générale de la police judiciaire) de Meckenheim près de Bonn, une certaine Madame Kuhl, dont la fonction, sur demande du ministère public de Mannheim (Klein), consistait depuis février 2003 à suivre le cas Zündel, en étroite liaison avec les consulats allemands d'Atlanta pour les USA et de Toronto pour le Canada ainsi qu'avec l'ambassade d'Allemagne à Ottawa. Les pièces relatives aux activités du BKA contre Ernst rempliraient à elles seules cinq classeurs.

D'après ce que croit avoir saisi l'auteur du présent compte rendu, il semblerait également que l'Allemagne n'ait pas demandé officiellement aux Américains ou aux Canadiens de lui livrer Ernst, l'ambassade allemande d'Ottawa jugeant cette démarche vouée à l'échec et préférant attendre le résultat de l'action intentée contre Ernst au Canada. Mais l'Allemagne n'a pas manqué de communiquer aux autorités américaines et canadiennes le mandat d'arrêt délivré contre Ernst ainsi que le libellé du jugement du tribunal de Munich de 1991, ce à quoi ni les Américains ni les Canadiens n'auraient réagi, ces derniers n'ayant en outre jamais officiellement fait savoir ce que concrètement on reprochait à Ernst.

Bien entendu tout ceci se passait en étroite liaison avec les fonctionnaires du BKA qui étaient d'ailleurs présents à l'aérodrome de Francfort avec Mme Kuhl lorsque Ernst y a atterri pour être transféré à la prison de Mannheim.

Le contre-interrogatoire de Mme Kuhl a surtout été mené par l'avocat Rieger. On a parlé à cette occasion des déclarations (hostiles) de l'ancienne femme de Ernst, Irène Hellen. Mais, selon Mme Kuhl, il n'en aurait pas été tenu compte pour la présente affaire. Quoi qu'il en soit, il semble clair que non seulement le BKA, mais le BND (Bundesnachrichtendienst, c'est-à-dire le service de renseignements fédéral, un peu analogue à nos Renseignements généraux) et les services de sécurité canadiens ont activement participé aux opérations.

Après une pause de midi de 90 minutes le Dr. Schaller a voulu savoir si au BKA on avait archivé la totalité des données relatives au "Zundelsite", mais il n'a reçu à ce sujet que des réponses évasives. Il en a été de même pour la question de savoir en quoi il y avait eu, selon l'accusation, collaboration du "Zundelsite" avec la "White Supremacy" (Mouvement pour la prééminence de la race blanche).

La discussion s'est ensuite quelque peu enlisée dans l'examen des documents du BKA et des questions y afférentes. Peut-être faudra-t-il procéder à une convocation du prédécesseur de Mme Kuhl.

A été aussi à nouveau évoquée la question de savoir si les deux ans que Ernst a passés en détention au Canada lui seraient reconnus dans le jugement à venir. Selon nous, il n'y a rien de nouveau à cet égard, si ce n'est qu'à l'évidence les autorités allemandes se sont donné un mal fou, l'importance des dépenses ne jouant aucun rôle, pour se saisir de Ernst.

AUDIENCE DU 21 JUIN 2006

L'audience débute à 9h 15, se terminera à 16h 30. 30 supporters présents. Avocats: Schaller et Ludwig Bock.

Le juge répète au public de ne pas applaudir à l'entrée de EZ. La veille, le Dr. Schaller avait soumis une motion selon laquelle il n'existerait pas de preuve physique de l'existence des chambres à gaz et qu'il incombait au tribunal de fournir une telle preuve si elle existe. Le tribunal rejette la demande, déclarant que l'existence des chambres à gaz est "évidente" et qu'il n'est pas besoin de rechercher une telle preuve. Les chambres à gaz sont "un fait historiquement prouvé qui n'a pas besoin de preuve".

Le juge ajoute que si le Dr Schaller devait répéter oralement sa demande, comme il l'a annoncé dans sa motion, cela signifierait qu'il pourrait tomber lui-même sous le coup de l'article 130.

L'avocat Bock insiste pour dire qu'aucun tribunal allemand n'a jamais demandé d'expertise sur le Zyklon B et il mentionne le Rapport Rudolf. Encore une fois le juge Meinerzhagen répond que la chambre à gaz est "évidente" et n'a donc pas besoin d'être prouvée.

Mme Kuhl, fonctionnaire du BKA (équivalent allemand de la Police judiciaire française), est à nouveau à

la barre; elle a l'air assez peu sûre d'elle; elle mentionne le certificat établi par Ingrid dès 1996 où cette dernière affirmait déjà être l'unique responsable du site web "Zundelsite". Le BKA reçoit régulièrement *Germania*, lettre circulaire adressée [par E. Zündel] à un certain nombre d'abonnés et de correspondants, mais personne ne semble savoir quelle est la personne qui fournit ces lettres au BKA.

Le juge demande à EZ s'il a des questions à poser à Mme Kuhl; il s'attire la réponse suivante, prononcée d'une voix ferme: "Compte tenu des conditions actuelles en Allemagne, NON." Cette réponse a provoqué une exclamation générale dans la salle d'audience.

A la fin de l'audience est mentionné le rapport d'avril 2001 dans lequel le FBI déclare que EZ ne constitue pas une menace pour l'Etat (10 juin 2005). Ce rapport, évidemment très important vu que le Canada avait dit le contraire, n'intéresse pas le juge qui ne voit pas la nécessité qu'une copie lui soit envoyée du Tennessee.

AUDIENCE DU 23 JUIN 2006

Pas de compte rendu. En raison de l'absence de Günter Deckert, aucun compte rendu n'a circulé. Rien de particulier à signaler, nous a dit Maitre Bock.

AUDIENCE DU 30 JUIN 2006

Commencée à 9h 28, terminée à 12h 30. Environ 25 supporters. Avocats: Seulement Bock et Beust.

Seront traités les lettres *Germania*, le *Zundelsite* et deux DVD envoyés par Ingrid au juge Meinerzhagen; ces derniers sont en réalité une compilation d'enregistrements de déclarations faites par EZ lors de réunions privées tenues tout au long de ses procès canadiens (notamment à partir de 1985) et ont été envoyés par Ingrid dans l'intention de faire connaître au tribunal la véritable personnalité de EZ. Le tribunal accepte de visionner et de faire traduire des extraits de ces DVD. L'avocat Bock demande que EZ ait la possibilité de les visionner dans sa prison.

On se souvient qu'un témoin, un certain Straub, du Max-Planck Institut, était venu témoigner à la barre pour expliquer les raisons pour lesquelles le temps passé en prison par EZ au Canada n'avait pas à être pris en compte dans ce procès. Les avocats Bock et Rieger avaient demandé que le témoignage de ce Straub soit rejeté. Mais le juge Meinerzhagen donne raison au témoin en affirmant que le fait que le Canada ait considéré EZ comme une menace pour la sécurité du Canada n'avait rien à voir avec la question de l'Holocauste qui est au centre de ce procès-ci.

Les avocats de EZ avaient demandé un examen psychiatrique de EZ, avec l'accord de ce dernier, afin de prouver qu'il était convaincu de dire la vérité. Mais le tribunal refuse cet examen en déclarant que, même si les mensonges qu'il profère sont dits avec la conviction de dire la vérité, cela ne saurait constituer une circonstance atténuante susceptible de diminuer la peine.

Puis vient à la barre un certain Jürgen Maurer, 54 ans, ancien représentant du BKA à Washington et aujourd'hui président de la section du BKA de Wiesbaden. Maurer déclare avoir pris ses fonctions à Washington en octobre 1998 et avoir à l'époque eu un certain nombre de contacts avec l'ex-femme de EZ, Irene, qui l'avait assuré que EZ exerçait une part "active", un "rôle dominant" dans la rédaction des *Germania* et dans la tenue du *Zundelsite*. En réalité, Maurer avait soumis à Irene un catalogue de questions préparées par le procureur de Mannheim de l'époque (le procureur Klein), ce qui prouve la collusion entre le BKA et le procureur de Mannheim dès cette époque, les interrogatoires d'Irene ayant cessé à l'été 1999 car cette dernière, après avoir tout fait pour charger EZ, était dépitée de constater que les Etats-Unis n'avaient pas été plus méchants avec son ex-mari. Curieusement, ni l'avocat Bock ni Ernst n'ont cherché à poser des questions au témoin Maurer.

AUDIENCE DU 3 JUILLET 2006

Commencée à 10h 18, terminée à 12h 44. Environ 20 supporters. Avocats: Schaller, Beust, Bock.

Le Dr Schaller, qui n'était pas présent à l'audience précédente, reparle des deux DVD qui doivent être versés au dossier. Le contenu de ces deux DVD est assez identique et le tribunal fera traduire les passages qui montrent le mieux la personnalité de EZ. L'avocat annonce qu'il va déposer de nouvelles conclusions pour contester le fait que le tribunal ne veuille pas prendre en compte le temps passé par EZ en prison au Canada.

Le président décide qu'il faudra procéder à la lecture d'un plus grand nombre de lettres circulaires *Germania* et de divers matériels émis par EZ afin de mieux saisir la personnalité du prévenu puisque, d'après l'article 46 du Code pénal allemand, le tribunal doit prendre en compte le plus possible la personnalité de l'accusé dans son jugement.

(A propos de la vie privée de EZ, le juge accepte enfin, suite à une lettre de EZ en date du 30 juillet 2005, que les échanges de courrier entre EZ et ses fils puissent se faire en anglais.)

Une fois encore est évoquée la question de la responsabilité d'Ingrid dans le *Zundelsite*, responsabilité qu'elle a à nouveau assumée pleinement dans une réponse à un journaliste qu'elle a fait paraître dans un *Germania* du 11 mai 2006.

Cette dernière audience peut donc se résumer ainsi:

- Comment mieux connaître la personnalité de EZ;
- Comment déterminer qui, de EZ ou d'Ingrid, est le véritable animateur et responsable aussi bien du site web *Zundelsite* que de la lettre circulaire *Germania*.

AUDIENCE DU 20 JUILLET

Quatre journalistes dont Zastrow du *Frankfurter Allgemeine*, 4 policiers dont 1 en civil, les 3 avocats de Ernst, Maîtres Bock, Rieger et Schaller, et pour le public 34 personnes - dont Horst Mahler et Sylvia Stolz - sont présents pour une audience qui va durer trois heures de 9 heures 25 à 12 heures 35.

La plupart de l'assistance se lève en silence à l'entrée de Ernst dans le prétoire.

Sont lus et discutés entre le président Meinerzhagen et les avocats différents écrits relatifs aux activités déployées pendant des années contre Ernst par le BKA (Bundeskriminalamt, c'est-à-dire la direction générale de la police judiciaire) et par la dénommée "Bundesprüfstelle für jugendgefährdende Schriften" (organisme fédéral chargé de censurer les écrits considérés comme dangereux pour les jeunes de moins de 18 ans, dont bien entendu, les écrits de nature révisionniste qui deviennent alors interdits d'affichage et de toute publicité).

Sont aussi commentés les rapports des deux employées-femmes du BKA dont le témoignage a déjà été reçu par le tribunal lors d'audiences précédentes. Puis de 10h 20 à 11h 55 sont auditionnés des extraits du DVD qui a été envoyé par Ingrid Zündel au tribunal et qui comporte en particulier une conversation entre Ernst et le juif Max L. et une longue interview par Ernst de celle qui allait devenir sa femme, Ingrid Rimland.

Le tribunal annonce qu'il renonce à demander aux autorités judiciaires américaines de procéder à une audition d'Ingrid Zündel car, d'une part, une telle demande a peu de chances d'être acceptée et, d'autre part, le tribunal ne pourrait se rendre compte de visu de l'attitude et des réactions d'Ingrid Zündel.

Tout ceci fait bien entendu l'objet de différentes protestations de la part des avocats de Ernst.

Le Dr. Meinerzhagen donne ensuite connaissance de l'échéancier prévisionnel pour la poursuite du procès:

- 21 juillet: Audition du commissaire de police Mohr;
- 28 juillet: Audition du fonctionnaire du BKA, Hölsch;
- 3 août: Lecture de divers textes représentatifs des activités de Ernst;
- 1er septembre: Audition d'un autre employé du BKA nommé Mandel.
- A partir du 22 septembre: plaidoyers finals, si bien que comme le souhaiterait le tribunal le jugement pourrait être prononcé le 29 septembre 2006.

AUDIENCE DU 21 JUILLET

Sont présents l'ensemble des membres du tribunal, 2 journalistes dont Zastrow déjà cité, 4 policiers et 2 huissiers, tous les avocats et, pour le public, 27 personnes dont Sylvia Stolz et Mme Haverbeck, cette dernière collaboratrice de Horst Mahler. L'audience va durer un peu plus de trois heures, de 9h 25 jusqu'aux environs de 12h 30.

Le Dr. Meinerzhagen indique que le 28 juillet, outre le dénommé Hölsch du BKA, sera présent le procureur Klein, bien connu des révisionnistes, aujourd'hui à la retraite mais invité néanmoins à s'exprimer en particulier sur ses activités en rapport avec le site Internet "Zundelsite".

Comme prévu la séance est essentiellement consacrée à l'audition et à l'interrogatoire contradictoire par les avocats de l'employé du BKA Mohr (47 ans) qui vers le milieu des années 90 s'est consacré à l'espionnage et à la surveillance du *Zundelsite* et de la lettre *Germania* que Ernst envoyait régulièrement à ses abonnés.

L'action judiciaire a été déclenchée par une plainte d'une habitante de Mannheim révoltée de devoir prendre connaissance d'un autocollant qui se référait au "Zundelsite" et niait l'existence des chambres à gaz. D'où l'intervention du ministère public contre Ernst.

Des discussions apparemment interminables se sont alors engagées entre le tribunal, les avocats de la défense et le dénommé Mohr. A plusieurs reprises la nullité de cet individu a été mise en évidence par les avocats de Ernst. Mais manifestement la question principale, à savoir Ernst est-il ou a-t-il été directement et personnellement responsable de la diffusion de prospectus tels que l'autocollant indiqué, n'a pas été résolue.

Des altercations ont également surgi entre, d'une part, le président et un juge-assistant Hamm et, d'autre part, les avocats de la défense qui reprochent aux membres du tribunal leur parti pris contre Ernst. Enfin, il a été demandé qu'un employé du ministère des affaires étrangères qui dès les années 80 (!!) s'était occupé du cas Zündel soit aussi entendu.

Dernière information importante, mais sans rapport direct avec le procès Zündel: Le procès intenté contre Germar Rudolf et Siegfried Verbeke devrait avoir lieu vers la mi-novembre, également à Mannheim, mais la date précise n'a pas encore été indiquée à Me Ludwig Bock, chargé de leur défense.

Un de nos correspondants nous écrit:

Il me paraît intéressant de signaler qu'un commentaire assez étoffé à propos du procès Zündel est paru dans le journal *Mannheimer Morgen* du 12 juillet 2006. Bien que le ton de l'article reflète parfaitement ce que la canaille journalistique allemande livre automatiquement sur un pareil sujet, en voici le bref résumé.

D'un bout à l'autre de l'article le journaliste de service Alexandre Müller se félicite de la façon dont le procès évolue et selon lui les motifs de satisfaction sont multiples.

Depuis que les avocats Sylvia Stolz et Horst Mahler ont été exclus du procès celui-ci est rentré dans la normalité.

Comme les temps changent, se réjouit le journaliste: Alors qu'en novembre 2005 et pendant les premières semaines des éclats ne cessaient de se produire entre le président Meinerzhagen et la défense, alors que la salle était bondée d'un public quasiment acquis en totalité aux idées de Zündel et qu'une présence policière massive était nécessaire pour contenir cette masse d'extrémistes de droite, plus rien de tout cela n'a cours aujourd'hui. Le procès se prolonge indéfiniment dans l'ennui croissant des participants qui, des juges au procureur et aux avocats, ont peine à cacher leur fatigue. Le public est beaucoup moins nombreux et la police également. Partout l'intérêt a faibli.

Même l'avocat de Zündel, Jürgen Rieger, lui-même déjà antérieurement condamné, n'est que rarement présent, l'essentiel du travail de la défense étant assuré par Ludwig Bock et le "senior" avocat viennois Schaller. Chaque fois qu'ils essaient de donner au tribunal les raisons subjectives pour lesquelles leur client Zündel est d'avis que le génocide des juifs n'est pas une réalité ils se heurtent au granit du président qui leur retire la parole. Et lorsque Schaller présente au tribunal une requête écrite de plusieurs pages dans le même sens il doit se satisfaire des menaces que lui adresse le président selon lesquelles il sera lui-même inculpé s'il en publie le contenu.

La presse aussi est beaucoup moins présente que par le passé. On remarque par contre la présence toujours aussi assidue de l'ancien chef du NPD qui muni d'un bloc notes et d'un stylo rédige des comptes rendus qu'il destine entre autres à Ingrid Rimland, l'épouse américaine de Zündel. Quant à ce dernier qui doit pourtant s'attendre à une condamnation à plusieurs années de prison pour incitation à la haine, il donne curieusement l'impression de ne pas participer à ce qui se passe; il se contente de grimacer amicalement vers le public et continue de se taire sur tous les chefs d'accusation dont il est l'objet.

Quand y aura-t-il enfin un prononcé de jugement? Cela seuls les dieux le savent.

AUDIENCE DU VENDREDI 28 JUILLET 2006

L'audience est ouverte à 9h 26. Sont présents 3 journalistes, 7 policiers, tous les avocats sauf Rieger, et un public de 29 personnes qui comme d'habitude se lève lors de l'entrée de Ernst Zündel dans la salle.

Le substitut Grossmann est absent et remplacé par un dénommé Seiler qui ne dira d'ailleurs pas un mot de toute l'audience.

Le juge Meinerzhagen commence par rejeter les requêtes de Maîtres Bock et Rieger qui avaient demandé qu'Ingrid Rimland/Zündel puisse apporter son témoignage devant une juridiction américaine: une telle audition n'a plus d'intérêt, a déclaré le juge, car la participation de Ernst au *Zundelsite* est désormais tenue pour suffisamment prouvée. On apprend à cette occasion que le ministère public a lancé une procédure contre Ingrid pour incitation à la haine.

Sont également écartées par le tribunal six autres demandes de la défense portant sur des sujets divers; en particulier, le livre de Germar Rudolf, qui selon les avocats apporte la preuve que l'Holocauste ne peut être considéré comme de notoriété publique, ne fera pas partie des pièces à conviction.

Est alors appelé à la barre le premier témoin prévu pour ce jour, un certain Richard Kölsch (52 ans) du BKA.

R.K. s'est occupé à partir du printemps 1997 des actions diligentées contre Zündel sur initiative du ministère public de Mannheim qui avait alors pour procureur Klein. Il s'agissait entre autres d'examiner la lettre circulaire de Ernst *Germania* qui était régulièrement communiquée au BKA via une adresse camouflée.

Le BKA s'est intéressé aussi au témoignage d'Irène Hélène Zündel contre Zündel, aux deux ou trois émissions diffusées par Zündel à partir de Königsberg, à l'espionnage du *Zundelsite* avant même 1997, toutes choses qui, selon R.K., contreviennent à l'article 130 du Code pénal.

R.K. aurait été muté en mars 1999 dans un autre service mais aurait continué à s'occuper de Zündel au moins pendant un an avec la femme qui lui a succédé au BKA. Son correspondant en Amérique du Nord était le dénommé Maurer qui a déjà été entendu par le tribunal. Toujours selon R.K., un mandat d'arrêt avait été délivré contre Zündel en 1997 car on espérait pouvoir ainsi l'arrêter à l'occasion d'un voyage éventuel en Allemagne mais aucune demande d'extradition n'avait été présentée car on était pleinement conscient en Allemagne que tout ce qu'on reprochait à Ernst n'était nullement punissable aux Etats-Unis ou au Canada.

Après une courte pause, différentes questions sont encore posées à R.K. sur ses contacts, sur ce qu'il a pu apprendre sur la façon dont *Germania* était diffusée. Pour finir, l'avocat Bock demande à R.K.: "Pensez vous que les différentes activités de Zündel dont vous avez parlé mettaient en danger la paix civile?" Réponse de R.K.: " Zündel a sans aucun doute eu une influence dans le camp des extrémistes de droite."

C'est au tour de Hans Heiko Klein d'être appelé à la barre: c'est cet homme qui a engagé depuis Mannheim la plupart des actions dirigées contre les révisionnistes et qui est aujourd'hui à la retraite. Il explique qu'il s'est occupé du cas Zündel à partir de 1995 et que d'ailleurs dès le 21 mai 1994 une information judiciaire avait été lancée contre lui. Mais il a eu, lui, Klein, beaucoup de mal à être efficace car le fait que la législation américaine ne punisse pas le révisionnisme constituait un gros handicap. Toutefois, à partir de 2003 un grand changement s'est produit, dû au virage pris par la législation canadienne (introduction des lois contre l'incitation à la haine) suivi de l'arrestation de Zündel. Mais pour tous il était clair, selon Klein, que seule une expulsion vers l'Allemagne devait être prise en considération.

Différentes questions sont alors posées à Klein par les avocats ou par le juge adjoint Hamm qui est le principal rapporteur. Par exemple M[e] Bock demande à Klein s'il connaît des contre-expertises qui auraient été faites sur le Rapport Leuchter. Réponse: "Non". Ou encore: "Connaissez-vous le Rapport Rudolf?" Klein: "Il a été l'objet de critiques". M[e] Bock lui demande de préciser sa réponse, Klein rétorque: "Je ne dirai pas un mot de plus." Le juge Meinerzhagen ayant insisté pour obtenir une réponse, il déclare: "Je n'ai pas été préparé à répondre à ce genre de question."

A M[e] Schaller qui lui demande ce qu'il entend par extrémisme de droite, Klein répond: "Les extrémistes de droite sont en tout premier lieu ceux qui nient le génocide des juifs."

[Un des avocats lui demande: "Connaissez-vous les conclusions auxquelles a abouti Fritjof Meyer?" Klein répond: "Oui, j'ai lu le livre." Or il ne s'agit pas d'un livre mais d'un article de revue!]

Durant les débats Klein s'est défendu d'avoir participé à un complot qui aurait été concocté entre les services secrets du Canada, des Etats-Unis et du BND (un peu l'équivalent des Renseignements généraux en France). Sans craindre la contradiction Klein n'en est pas moins amené à admettre qu'il a eu des contacts avec le Verfassungschutz (autre variété de services secrets qu'on peut traduire par Sécurité du territoire ou de la Constitution) ou avec des Canadiens venus en Allemagne pour, selon Klein, y faire des achats de Noël! etc.

Après quoi le retraité Klein est enfin libéré sans d'ailleurs qu'on lui ait demandé de prêter serment.

L'audience est close vers 12h 45.

La prochaine audience est prévue pour le 4 août. Le juge insiste pour dire que la première phase du procès, consistant en l'examen des preuves (*Beweisaufnahme*), devra être clôturée lors de la première audience de septembre (prévue pour le 1[er] septembre, semble-t-il). Ce sera alors le tour du réquisitoire et des plaidoiries.

L'appel interjeté par David Irving contre sa condamnation à trois ans de prison serait jugé le 1er septembre 2006. C'est le Dr Herbert Schaller, rappelons-le, qui défendra David Irving. (Ce même 1er septembre devrait aussi avoir lieu une audience du procès Ernst Zündel à Mannheim. Difficile, pour Maître Schaller, de se trouver à la fois en Autriche et en Allemagne...) Contrairement à des rumeurs qui ont circulé récemment, l'historien britannique se porte à merveille, en dépit de la nourriture infecte.

Nous avons également appris que l'ingénieur Wolfgang Fröhlich a pu sortir de prison le 28 mai dernier. Il avait été arrêté le 21 juin 2003 et ensuite condamné (pour récidive) à plusieurs années de taule. Il a eu quelques occasions de s'entretenir avec David Irving, détenu dans la même geôle.

Traduit de l'allemand.

TOCSIN

Le mardi 18 juillet nous recevions le message suivant de Vincent Reynouard:

Je suis actuellement caché quelque part car les flics sont venus ce matin chez moi à 7 h sur la demande de la Justice française. Ne m'ayant pas trouvé (j'étais parti à 4 h 30 pour aller imprimer "Sans Concession"), ils ont cherché dans la maison (allant jusqu'à regarder sur les toits) pour me trouver.

(...)

Pour en revenir à la perquisition de ce matin, c'est Marina [la femme de Vincent, qui lui a donné 6 enfants - NDLR] qui m'en a informé, en me téléphonant après le départ des flics (vers 9 h). Après lui avoir demandé où

j'étais et m'avoir vainement cherché, ils lui ont dit qu'ils venaient sur demande d'un juge d'instruction de Saverne chargé d'enquêter sur plusieurs affaires de distributions de tracts révisionnistes du VHO. Le 11 juillet, j'avais déjà reçu, de ce juge, une convocation pour le 4 septembre (c'est dans le numéro de "SC" à paraître). Ils ont saisi la tour de l'ordinateur (c'était un leurre placé là depuis septembre dernier en cas de perquisition, l'ordinateur ne fonctionne plus (...).

Naturellement, quand ils ont vu le bureau, les papiers et la correspondance, ils lui ont dit: "Cela prouve qu'il continue, hein". Or, je rappelle qu'une des cinq conditions de ma liberté sous condition est de cesser toute activité révisionniste. Il va de soi que la jugesse d'instruction qui s'occupe de mon cas en Belgique va être prévenue dès que possible. A partir de ce moment-là, Dieu sait ce qu'on me réservera. Pour l'heure, je vais donc faire en sorte d'imprimer le plus vite possible "SC" et d'y joindre une lettre narrant les derniers événements.

(...)

Ce jour, 20 juillet, Vincent nous autorise à diffuser le message ci-dessus
puis précise:

Les flics sont venus très probablement parce que je n'étais pas allé chercher la lettre RAR dans laquelle le juge d'instruction de Saverne me convoquait dans le cadre d'une enquête sur des distributions de tracts révisionnistes dans plusieurs départements français; le juge à dû se dire (avec raison) que je ne viendrais pas à sa convocation, donc il aura voulu me faire appréhender (sans doute pour que je puisse être à sa disposition le 4 septembre).

Marina m'a bien précisé qu'une fois les 4 inspecteurs entrés dans la maison, ils se sont égayés dans l'habitation pour me trouver; ils ont même demandé aux enfants: "Ton papa est là?". Ils avaient donc bien l'intention de m'appréhender; ils venaient pour ça.

- Dans mon bureau, ils ont donc saisi l'ordinateur "leurre" et des papiers divers. Mais ils n'ont saisi aucun stock de livres révisionnistes parce qu'il n'y en avait pas. Ils ont tout de même déduit du produit de leur saisie que je continuais mes activités révisionnistes;

- Ils ont demandé à Marina que je leur téléphone à mon retour "pour qu'ils puissent me rendre des papiers". Mon oeil! Il va de soi que je ne leur téléphonerai pas. Sachant qu'ils savent désormais que je viole allégrement les conditions de ma semi-liberté, je ne peux plus répondre aux convocations: ce serait se jeter dans la gueule du loup...

- Je n'aurai pas toujours la chance que j'ai eue cette fois-ci. Sans doute parviendront-ils à m'appréhender. J'aimerais juste que, dès maintenant, les gens écrivent un e-mail de soutien à Marina qui endure tout cela avec un courage admirable. Vous pouvez donc leur donner mon e-mail: vincentreynouard@yahoo.fr. Si un jour je suis appréhendé, on vous avertira, vos correspondants n'auront qu'à vous écrire et vous n'aurez qu'à faire parvenir les messages à Marina par lettre... Mais ça, c'est pour plus tard, au cas où.

PAGAYER DANS LA PAGAILLE

Un négationnisme respectable

Par Pierre Tévanian

Réflexions sur la «guerre des mémoires» et la «concurrence des victimes», suite à «l'Affaire Dieudonné» et à la «Non-Affaire Max Gallo»

Les récents propos de Dieudonné mélangeant dans la plus grande confusion la juste dénonciation de la non-reconnaissance de l'esclavage, la juste solidarité avec le peuple palestinien et les allusions les plus douteuses sur les Juifs, leur prétention d'être un «Peuple élu» et leur rapport au «Dieu Argent»[6], ont suscité une condamnation légitime et même nécessaire de la part d'organisation

[6] Exemples, tirés de la Conférence de presse tenue par Dieudonné à Alger le 16 février:

«J'ai simplement besoin, ne serait-ce que par rapport à mes enfants, de leur expliquer: voilà, tes ancêtres n'étaient pas forcément gaulois, tu es descendant d'esclave et voilà comment les choses se sont passées. Eh bien ça, ça nous est confisqué, parce que le lobby sioniste cultive l'unicité de la souffrance.»

comme le MRAP et la Ligue des Droits de l'Homme. Ce qui est regrettable, et qui risque d'alimenter encore longtemps la «concurrence des victimes», c'est que la juste condamnation des propos de Dieudonné s'accompagne d'une sur-médiatisation[7] et d'une campagne outrancière faisant de Dieudonné «un Le Pen bis»[8] et l'«un des plus grands antisémites de France»[9], contrastant singulièrement avec le silence assourdissant qui a suivi, tant dans le monde associatif et politique que dans les grands médias, des propos d'un racisme et d'un négationnisme franc et massif: ceux qu'a tenus à la télévision, quelques semaines auparavant, un certain Max Gallo

Samedi 4 Décembre 2004, au journal de 13 heures de France 3, l'historien et biographe Max Gallo est l'invité de Catherine Matausch à l'occasion du bicentenaire du sacre de Napoléon dont il a écrit une biographie en quatre volumes. Après un reportage rappelant le rétablissement de l'esclavage par Napoléon, l'interdiction du territoire métropolitain aux «nègres et autres gens de couleur» le 2 juillet 1802, et l'interdiction des mariages mixtes le 3 janvier 1803, Catherine Matausch interpelle Max Gallo:

> *«Alors quand on parle de Napoléon on n'évoque jamais cette décision de rétablir l'esclavagisme, pourquoi?»*
>
> Le biographe - le terme hagiographe serait sans doute plus exact - répond ces mots terribles:
>
> «Non, jamais, vous exagérez. On le fait, mais moi-même je peux dire que je l'ai fait, peut-être pas de façon suffisante. Parce que c'est vrai que dans l'inconscient même de l'historien, quand il travaille, à moins qu'il ne soit directement concerné par le sujet... Cette tache, car c'est une tache réelle, est-ce que c'est un crime contre l'humanité? Peut-être, je ne sais pas. Je crois qu'il a incarné en tout cas les valeurs révolutionnaires en dépit de tout ça...»

Après les chambres à gaz «point de détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale», voici donc l'esclavage simple «tâche» dans la belle épopée révolutionnaire française. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que Max Gallo réduit cet indiscutable crime contre l'humanité au rang de «détail». Au mois d'octobre 2002, déjà, il avait déclaré, en direct sur Canal+:

> «Oui, Napoléon a rétabli l'esclavage aboli par la convention en 1794... mais pour le sens de l'histoire cela n'était pas important»[10].

Trois poids, trois mesures

Souvenons nous: pour avoir mis en doute l'existence des chambres à gaz, et les avoir réduites en tout état de cause au rang de «point de détail», Jean-Marie Le Pen fut en son temps condamné unanimement par la classe politique, le monde associatif et médiatique - et on ne peut que se réjouir de cette unanimité. Il fut également poursuivi en justice et condamné. Pour avoir lui aussi mis en doute la

---

«Quand je travaille pour faire un film sur la traite négrière et que les autorités sionistes - parce qu'aujourd'hui ce sont les autorités sionistes - qui me répondent: ce n'est pas un sujet de film. Avec l'argent public, on fait 150 films sur la Shoah, moi je demande de faire un film sur la traite des Noirs et on me dit que ce n'est pas un sujet.»

«Ceux qui subissent le racisme, ce ne sont pas en premier lieu des Juifs, qui sont plutôt une communauté bien intégrée et qui financièrement - pour reprendre cette histoire de Dieu argent - est particulièrement bien préservée.»

On peut citer aussi ces propos tenus dans *Lyon Capitale* le 23 janvier 2002, tout aussi caricaturaux et inacceptables que ceux d'une Chahdortt Djavann lorsque, sur la base de morceaux de versets coraniques, elle fait dériver «le» sexisme de «L'Islam»:

"Le racisme a été inventé par Abraham. Le peuple élu, c'est le début du racisme".

Et enfin ces propos tenus dans *Le Monde* en janvier 2004:

«La population juive, par exemple, n'aime pas que je dénonce certaines de leurs manipulations médiatiques.»

Ces derniers propos ont valu à Dieudonné sa seule condamnation en Justice pour propos racistes (5000 euro d'amende), le 26 mai 2004 - une condamnation qui sera annulée le 10 décembre 2004 en Appel (Dieudonné a été relaxé, pour le motif que dans d'autres passages du même entretien, il prenait la peine de distinguer l'ensemble des Juifs, qu'il n'incriminait pas, et les activistes qui l'avaient attaqué et l'avaient empêché de donner son spectacle à Paris).

Antoine Spire cite également (dans *Hommes et Libertés* de janvier-février-mars 2005) ces propos tenus en juillet 2004:

«Les juifs ont profité de cette colonisation et de la traite négrière, ils s'en sont mis plein les poches»

Enfin, toujours selon l'article d'Antoine Spire, Dieudonné a évoqué, lors de la «dernière» de son spectacle au Zénith, le 29 décembre 2004, «le complot juif, la haine des Juifs à l'égard des Noirs» et le «racisme des Juifs».

[7] Les propos tenus par Dieudonné à Alger ont par exemple fait la Une du *Monde*.

[8] Patrick Klugman, vice-président de SOS Racisme.

[9]] Harlem Désir, ancien président de SOS Racisme, aujourd'hui membre du Parti Socialiste.

[10] Source: Ras l'Front, janvier 2003.

réalité d'un génocide des Juifs, Roger Garaudy fut lui aussi condamné, comme l'avait été Faurisson avant lui.

Pour avoir mis en doute l'existence d'un génocide des Arméniens, l'historien Gilles Veinstein n'a été ni poursuivi en justice, ni même écarté de la Chaire d'Études ottomanes du Collège de France à laquelle il avait postulé. Son élection suscita toutefois une controverse qui fut relayée par la grande presse - même si la plupart des éditorialistes et de nombreux universitaires prirent le parti de l'historien négationniste au nom des libertés académiques[11]...

Et aujourd'hui, enfin, pour avoir mis en doute le fait que l'esclavage soit un crime contre l'humanité, et pour avoir à deux reprises relégué ce crime au rang de point de détail, Max Gallo n'a eu à affronter ni la justice, ni la désapprobation du monde politique et associatif (à l'exception de réseaux associatifs africains ou antillais, bien seuls à protester). Il continue de parader régulièrement sur les plateaux de télévision, où il vient donner son petit point de vue sur à peu près tout.

Il y a donc un problème. Car si le mouvement antiraciste est divisé sur la pertinence et l'efficacité des lois Gayssot sanctionnant le négationnisme, ou plus largement sur la place que doivent avoir les poursuites pénales contre les discours publics au sein du combat plus large contre l'idéologie et les pratiques racistes[12], il est en revanche unanime - et c'est heureux - pour condamner par principe tout négationnisme et pour considérer que la non-reconnaissance d'un crime est vis-à-vis des victimes et de leurs descendants un outrage qui réitère ou prolonge, sur le plan symbolique et psychologique, la violence de ce crime. Mais force est de constater que cette condamnation de principe ne s'accompagne pas d'une égale vigilance ni d'une égale capacité de réaction face à tous les négationnismes: dans l'espace public français d'aujourd'hui, nier ou mettre en doute la Shoah provoque un tollé et une mobilisation générale - et c'est tant mieux - tandis que nier ou mettre en doute le génocide arménien provoque un petit scandale - et c'est insuffisant - et que nier ou mettre en doute le crime contre l'humanité subi par les Noirs ne provoque rien du tout - et c'est une honte.

D'autres parallèles seraient possibles, notamment avec la Colonisation, dont le caractère intrinsèquement criminel est largement nié ou minimisé, aussi bien dans la culture de masse[13] [8] que dans les programmes scolaires - sans parler du Parlement qui vient de voter une loi visant à célébrer, jusque dans l'enseignement, le «rôle positif de la présence française Outre-mer»[14].

L'impasse Dieudonné

À partir de ce constat, les difficultés commencent. Le cas de Dieudonné est là pour nous rappeler les dérives auxquelles ce juste constat peut conduire s'il n'est pas réfléchi et analysé politiquement: concurrence des victimes, focalisation sur un «lobby sioniste» considéré comme unique responsable de l'occultation des autres crimes... - bref: construction d'un nouveau bouc émissaire et retour des vieux habits de la rhétorique antisémite («Dieu argent», «Peuple élu», «pleurnicheries»...).

Cela dit, les dérives de Dieudonné ne doivent pas nous faire oublier la part de vérité sur laquelle viennent s'agréger rancœurs, amalgames et provocations racistes: une indiscutable inégalité de traitement dans la reconnaissance des différents crimes contre l'humanité, dont témoigne le silence de mort qui a accompagné les propos négationnistes de Max Gallo. En d'autres termes, une fois condamnés les propos de Dieudonné, tout reste à faire.

Pour commencer, précisons que la formule «pornographie mémorielle», s'il n'y avait eu qu'elle, n'aurait pas posé de problème de racisme: cette formule peut être un moyen polémique, choquant certes, mais pas raciste, de critiquer un traitement sensationnaliste de la Shoah, privilégiant l'émotion suscitée par des images d'archive insoutenables plutôt que la réflexion sur les causes du crime et les moyens d'en tirer des leçons pour le présent. Le problème est que Dieudonné ne l'a pas employée en ce sens, et qu'il a tenu, autour de cette dénonciation de la «pornographie mémorielle», des propos beaucoup plus problématiques (ces propos sont mentionnés dans la note 1).

---

[11] cf. «Le génocide arménien et l'enjeu de sa qualification», sur www.lmsi.net. Cf. aussi Y. Ternon, *Du négationnisme;* Desclée de Brouwer, 2000

[12] Cf. «Le génocide arménien et l'enjeu de sa qualification», www.lmsi.net, où est défendu un **soutien critique et pragmatique à la loi Gayssot.**

[13] Il n'y a qu'à considérer le nombre de lieux de loisir, d'espaces commerciaux, de marques alimentaires, qui jouent sur des connotations positives du terme "colonial": "Discount colonial", "Comptoir colonial", "compagnie coloniale"... Sans parler de l'imagerie coloniale dans la publicité.

[14] Sur cette loi du 23 février 2005, cf. l'appel "Je n'enseignerai pas le bon temps des colonies", en ligne sur www.lmsi.net.

Reconnaissons aussi que les «extrémistes sionistes» que dénonce Dieudonné existent bel et bien, que leurs positions tant sur le conflit israélo-palestinien que sur la politique intérieure française sont détestables et doivent être combattues[15] et que certains d'entre eux tiennent effectivement des discours inacceptables invoquant «l'unicité de la Shoah» pour relativiser la gravité des autres crimes contre l'humanité.

Mais ajoutons immédiatement que ces extrémistes sionistes ne sont ni les seuls ni même les principaux responsables de l'occultation du tort fait aux Noirs. C'est sur ce point que le discours de Dieudonné commence à dériver: dans la surestimation de leur pouvoir de nuisance - surestimation qui aboutit à une focalisation sur un «unique responsable», autrement dit sur un bouc émissaire, qui rappelle les pires stéréotypes antisémites - et cela d'autant plus que Dieudonné a parfois glissé de «sionistes» à «juifs», et même «les Juifs»[16].

Au-delà du cas de Dieudonné, c'est là que commencent souvent les dérives: dans l'idée simpliste et mécanique selon laquelle le trop peu de place occupée par la souffrance des Noirs dans la mémoire nationale, dans les programmes scolaires et dans les consciences antiracistes serait dû au fait que «les Juifs prennent toute la place». En réalité, tout s'oppose à cette vision simpliste: on parlait très peu de la Shoah dans les années 50, 60 et 70, que ce soit dans les films[17], dans les médias, à l'école, dans les discours politiques... Pour autant, parlait-on davantage de l'esclavage des Noirs, du génocide arménien ou des crimes coloniaux? Non. On en parlait même encore moins qu'aujourd'hui. L'esclavage a été aboli définitivement en 1848; jusqu'à 1940, il s'est donc passé un siècle avant qu'ait lieu la Shoah. Au cours de ce siècle, il n'y avait aucune «mémoire de la Shoah» pour «occuper la place», et pourtant la mémoire de l'esclavage a été totalement occultée.

La vérité, c'est que la reconnaissance des différents crimes ne fonctionne pas par vases communicants: parler plus de l'un ne signifie pas nécessairement parler moins de l'autre; on peut parler beaucoup de tous les crimes à la fois (c'est ce vers quoi il faut tendre: continuer de parler beaucoup de la Shoah, commencer à accorder la même place à l'esclavage et aux autres crimes contre l'humanité) comme on peut ne parler d'aucun (c'est un peu la situation qui régnait en France dans les années 50).

La vérité, c'est que l'occultation du tort fait aux Noirs - comme du tort fait aux colonisés - repose sur des ressorts beaucoup plus anciens, profonds, puissants et complexes que la formation récente d'une mouvance sioniste ultra-droitière au sein des élites associatives juives de France. Si les Noirs sont injuriés, si leur mémoire est bafouée, si un Max Gallo peut en toute impunité et en toute innocence leur cracher son mépris à la figure, ce n'est pas «parce qu'une petite clique de Juifs fascistes en veut aux Noirs de concurrencer la Shoah»: ce qui est en cause, c'est la quasi-totalité des élites politiques françaises catholiques, protestantes, laïques, athées, républicaines, progressistes..., qui sont structurées par une idéologie, une culture et un imaginaire républicanistes profondément chauvins, ethnocentristes voire racistes[18]. Ne pas prendre en compte le système politique qui est à l'origine d'un tort subi, en rabattre toute la responsabilité sur un groupe social délimité (en l'occurrence les extrémistes sionistes), tel est le premier faux pas qui conduit de la révolte légitime aux divagations racistes.

Coupables idéaux et coupables impossibles

Une fois écartée la réponse «complotiste» voire raciste qui consiste à incriminer «les Juifs», «les sionistes» ou même seulement «les sionistes extrémistes», la question reste entière: pourquoi le négationnisme anti-juif d'un Faurisson, d'un Le Pen ou d'un Garaudy est-il quasi-unanimement reconnu comme un scandale absolu, alors que ce n'est pas le cas du négationnisme anti-arménien d'un Gilles Veinstein et encore moins du négationnisme anti-noir d'un Max Gallo?

---

[15] Deux exemples: Roger Cukierman, président du CRIF: «Le succès de Le Pen est un avertissement aux musulmans de France, leur indiquant de se tenir tranquilles»
Jacques Kupfer, président du Likoud France: «Nous devons vivre séparément des Palestiniens... si tant est que ces gens ont le droit de vivre...»
Propos cités par Dominique Vidal dans *Le mal-être juif*, Agone, 2003. Cf. aussi Collectif, *Antisémitisme: l'intolérable chantage*, La Découverte, 2003, et D. Vidal, «les pompiers pyromanes de l'antisémitisme»: http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/VIDAL/11185

[16] Cf. la note 1.

[17] Souvenons nous de la censure qui a frappé *Le chagrin et la pitié* de Marcel Ophuls.

[18] Cf. S. Bouamama, *Vers une nouvelle citoyenneté. Crise de la pensée laïque*, La boite de Pandore, 1991.

Il reste deux directions pour la recherche de réponses: côté victimes et côté coupables. Pour le dire vite: côté victimes, remplacez «les Noirs» par «les Juifs», côté coupable, remplacez Max Gallo par Jean-Marie Le Pen - ou supposez que Tariq Ramadan se hasarde un jour, juste pour voir [19], à déclarer ceci à la télévision:

> «La Shoah... Cette tache, car c'est une tache réelle, est-ce que c'est un crime contre l'humanité? Peut-être, je ne sais pas...»

Imaginez les réactions. Eh bien, c'est mot pour mot ce qu'a dit Max Gallo à propos de l'esclavage des Noirs... dans l'indifférence générale.

Côté coupables, il est tout d'abord évident qu'il est plus facile de s'en prendre à un musulman présumé «intégriste» comme Tariq Ramadan ou à un fasciste avéré comme Le Pen qu'à un «bon républicain» comme Max Gallo. Il est plus commode de s'en tenir à l'équation rassurante selon laquelle le racisme est le contraire de la République. Cette équation repose sur un sophisme: Le Pen est raciste, et Le Pen est antirépublicain (du moins ses références politiques puisent largement dans des traditions politiques anti-républicaines), donc si nous sommes républicains, alors nous ne pouvons par définition pas être racistes. C'est stupide, mais narcissiquement très satisfaisant.

Au contraire, le mépris raciste de Max Gallo, idéologue républicaniste issu de la gauche (aujourd'hui proche de Jean-Pierre Chevènement), éditorialiste et essayiste renommé, et invité permanent des débats télévisés, met la société française face à ses contradictions et face à un énoncé qui demeure pour beaucoup un sacrilège: le racisme existe au sein de la République, il existe un racisme républicain!

Au delà du cas de Le Pen et de Max Gallo, on peut dire qu'il est plus commode pour l'orgueil national et pour la non-remise en question des défaillances passées et présentes de la République, de donner toute son importance au Génocide nazi que de la reconnaître à l'esclavage ou à la Colonisation, dans la mesure où le principal responsable est dans le premier cas allemand et non français, moyennant quoi on peut disculper «la République française» en invoquant l'impuissance liée à la situation d'Occupation, en mettant à distance le gouvernement collaborateur en tant qu'«anti-républicain», et en se revendiquant de la minorité chrétienne, socialiste et surtout gaulliste et communiste qui a résisté. On voit bien que l'évitement de la remise en question est beaucoup plus difficile dans le cas de l'esclavage et de la colonisation: ce sont des histoires 100% françaises - et, pour la colonisation, républicaines à 90%. Cette histoire coloniale et négrière implique plusieurs générations de dirigeants politiques, et des familles entières qui ont bâti leur fortune sur la Traite ou les ressources et la main d'œuvre des colonies. Loin de se limiter à quatre années dans un contexte particulier (l'occupation par une puissance étrangère), la colonisation dure plus d'un siècle et l'esclavage deux siècles. Le fardeau est beaucoup plus embarrassant.

Concernant le génocide arménien, la problématique est encore différente. On pourrait considérer comme un atout en faveur de la reconnaissance le fait que le coupable ne soit pas français, et donc s'étonner du temps qu'il a fallu pour que le génocide soit officiellement reconnu par le Parlement français (en 2001) et pour qu'un président de la République y consacre une cérémonie officielle (en 2005). Ce sont des Turcs qui ont fait ça, et sans complicité française directe[20] [15]! On peut donc a priori reconnaître le crime et nommer les coupables, plus facilement que pour les crimes nazis, qui ont bénéficié de complicités françaises importantes. Mais d'un autre côté, les relations diplomatiques et économiques avec l'État turc pèsent, et ce sont manifestement elles qui ont freiné et continuent de freiner le processus de reconnaissance[21].

Concernant Dieudonné, enfin, si l'on confronte la véhémence et l'unanimité des condamnations de ses propos à l'indifférence qui a suivi ceux de Max Gallo, on ne peut pas écarter le rôle joué par le fait que Dieudonné a la peau plus foncée que Max Gallo. Entendons nous bien: il ne s'agit pas de nier le caractère choquant de plusieurs sorties de Dieudonné, ni d'entâcher du soupçon de racisme anti-noir toutes les réactions que ces propos ont suscitées. Cette remarque ne vise évidemment pas, par exemple, des associations comme le MRAP ou la Ligue des Droits de l'Homme, qui ont condamné à juste titre des propos objectivement condamnables. Il s'agit plutôt de s'étonner de la manière dont tout

[19] Nous disons «se hasarde, juste pour voir», parce que dans la réalité de ses écrits et de ses déclarations, Tariq Ramadan n'a jamais remis en doute la réalité, la qualification et l'importance du génocide des Juifs.

[20] Il n'y a pas eu de complicité active des autorités françaises, comme il y en a eu lors du Génocide rwandais. On peut en revanche dénoncer la non-intervention en parlant de complicité passive de la France au même titre que toutes les autres puissances présentes dans la région.

[21] Cf. Y. Ternon, *Enquête sur la négation d'un génocide*, Parenthèses 1989.

le monde devient subitement antiraciste lorsque c'est un Noir qu'on peut accuser - de même que tout le monde, y compris les pires machistes, devient féministe lorsqu'à la suite du meurtre de Sohane Benziane, c'est un garçon arabe - et bientôt «le garçon arabe»[22] qui se trouve sur la sellette. Dans les deux cas d'ailleurs, on retrouve la même logique du bouc émissaire: de même que la focalisation sur le sexisme des «jeunes arabo-musulmans de banlieue» permet aux tenants de la France «blanche» et «catho-laïque» de s'absoudre de tout sexisme, de même la focalisation sur les propos antijuifs d'un Noir permet d'oublier à bon compte ce que rappellent les recherches historiques de Zeev Sternhell[23] et les enquêtes d'opinion de Nonna Mayer[24]: que l'antisémitisme le plus radical, le plus structuré et le plus meurtrier est une création européenne, et notamment française.

L'exemple parfait de ce deux poids deux mesures fondé sur l'inégalité entre coupables et non entre victimes est l'attitude d'Alain Finkielkraut, qui passe son temps à dénoncer le racisme de Dieudonné, et même, au delà, à mettre en cause toute la collectivité antillaise («les Antilles filent un mauvais coton idéologique»[25]), alors qu'il avait soutenu bec et ongles l'écrivain Renaud Camus lorsque celui-ci, au milieu de plusieurs autres développements d'un racisme extrêmement structuré et cohérent idéologiquement, s'était inquiété du nombre - excessif à ses yeux - de Juifs intervenant dans les émissions de «France Culture»[26]. Le parallèle est intéressant, car dans les deux cas les cibles sont les mêmes («les Juifs»). La raison du traitement différencié qu'en fait Finkielkraut est donc indiscutablement à chercher dans l'identité du coupable et non de la victime. Dans un cas nous avons un écrivain blanc, une espèce de dandy qui se réclame volontiers de la «Vieille France» et qui partage avec Finkielkraut l'amour de la «Grande Culture», un profond désarroi face à la massification de l'école et la phobie des revendications égalitaires - bref: une vieille canaille réactionnaire! Dans l'autre cas, nous avons un comique et non un écrivain, un Noir et non un Blanc.

Sur ce premier point, qui concerne les auteurs de propos racistes, on peut énoncer la règle suivante:

De même qu'il est préférable d'être riche et bien portant que pauvre et malade, il est plus loisible de proférer des propos racistes ou négationnistes lorsqu'on est un blanc et un bon républicain que lorsqu'on est noir, arabe ou musulman, ou encore fasciste ou beauf lepéniste[27].

La formule est peut-être brutale, mais elle correspond à une réalité qu'il faudra bien un jour prendre en compte.

Des victimes moins égales que d'autres

Si l'inégalité de traitement entre les différentes oppressions et les différentes mémoires s'explique en partie par l'identité des coupables, elle s'explique également par celle des victimes. Il est en effet difficilement contestable qu'après avoir été rabaissés au plus bas des hiérarchies racistes, au point de devenir une «sous-humanité» et d'être en tant que telle exterminés, les Juifs ont, après guerre, reconquis une place de «presque égal» dans l'imaginaire majoritaire français. Ne nous leurrons pas: l'antisémitisme n'a pas disparu. Mais les enquêtes d'opinion montrent, sur le long terme, au cours des dernières décennies, un net recul des formes les plus radicales de mépris et de rejet des Juifs, celles-ci n'étant plus dominantes qu'au sein d'une minorité d'extrême droite[28]. Pour le dire vite, les Juifs sont

---

[22] Sur le poids de ce stéréotype dans le débat actuel sur le sexisme, cf. N. Guénif-Souilamas et E. Macé, *Les féministes et le garçon arabe*, Editions de l'Aube, 2004

[23] *Ni droite ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, Gallimard, 1987; *La droite révolutionnaire. 1885-1914. Les origines françaises du fascisme*, Gallimard, 1997; *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Complexe, 2002. Cf. aussi G. Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette, 1999

[25] Cf. N. Mayer, *Le Monde*, 04/04/2002. Nonna Mayer montre que, contrairement à ce que soutiennent des essayistes comme Pierre-André Taguieff (dans *La nouvelle judéophobie*) ou Alain Finkielkraut (dans *L'antisémitisme qui vient*), les idées antisémites ne sont pas dominantes dans les milieux d'extrême gauche et dans la jeunesse issue de l'immigration maghrébine; elles restent, aujourd'hui comme par le passé, présentes dans l'ensemble de la société française, avec des "pics" à la droite de la droite, dans les franges de l'opinion qui manifestent par ailleurs un très fort rejet de l'immigration maghrébine. À titre d'exemple, en 2000, 97% des personnes déclarant qu'il y a «trop de Juifs» en France répondent également qu'il y a «trop d'Arabes».

[26] Sur cette «affaire», cf. A. Spire, *L'obsession des origines*, Verticales, 2000.

[27] Cette liste ne constitue en aucun cas une mise sur le même plan des Noirs, des Arabes ou des Musulmans et des fascistes ou des lepénistes. Le seul point commun est le fait que ces catégories de personnes ne bénéficient pas de l'indulgence dont bénéficie un "bon républicain blanc".

[28] Cf. les enquêtes de Nonna Mayer: «il y a trop de Juifs» rassemble aujourd'hui entre 20% et 30% des suffrages, tandis que «trop d'Arabes» rassemble plus de 60%.

globalement acceptés dans la catégorie des «Blancs»: sans doute pas des Blancs tout à fait comme les autres, sans doute des Blancs encore suspects aux yeux de beaucoup, mais des Blancs quand même. L'antisémitisme a été et demeure déconstruit, analysé, combattu, même s'il reste encore beaucoup à faire. La décolonisation des esprits est beaucoup moins avancée, les Noirs et les Arabes restent des «Non-Blancs», et comme avait dit François Mitterrand à propos d'un autre génocide méprisé, le génocide rwandais:

«Un génocide , dans ces pays-là, ce n'est pas très important»[29].

Il faut se rendre à l'évidence: la reconnaissance des torts subis au cours de l'histoire par les Juifs, la sensibilité et la capacité d'indignation face à leur négation ou leur mise en doute, mais aussi face aux formes contemporaines de l'antisémitisme, sont indiscutablement plus développées que la reconnaissance, le respect et la solidarité à l'égard des Noirs ou des Arabes. Entendons nous bien - la mise au point est nécessaire, justement parce que les dérives peuvent aussi partir de là: ce n'est pas qu'«on en fait trop pour les Juifs» ou que «les Juifs» sont les «privilégiés» de la mémoire collective, mais à l'inverse qu'on n'en fait pas assez (et c'est un euphémisme) sur les questions de l'esclavage, de la colonisation - et des racismes anti-noirs et anti-arabes qui en sont l'héritage. La reconnaissance de la Shoah, la vigilance face à ses négateurs et la réactivité aux résurgences de l'antisémitisme ne sont pas un privilège mais un dû: la République doit un égal respect et une égale protection à chacun de ses citoyens, quelle que soit son origine, sa religion ou sa nationalité. Il est donc très positif en soi que les plus hauts représentants de l'État déclarent solennellement que s'attaquer à un Juif c'est s'attaquer à toute la France; ce qui est en revanche malsain, c'est que des réactions aussi justes et intransigeantes ne soient pas de mise face aux violences, aux discriminations et aux injures anti-noirs, anti-arabes ou anti-musulmans qui se multiplient, et que des dirigeants politiques jouent aux pyromanes en se solidarisant publiquement avec les Juifs victimes d'antisémitisme tout en tenant des propos anti-arabes ou anti-musulmans - le summum de l'instrumentalisation étant atteint lorsque ces mêmes hommes politiques se mettent à accuser en bloc «les arabo-musulmans» d'être les vecteurs d'un «nouvel» antisémitisme.

Il y a bien une inégalité de traitement: «les Juifs» ne sont en aucun cas des «privilégiés» de la mémoire collective (la place importante qu'occupe désormais la Shoah dans la mémoire collective est tout à fait justifiée, et le long combat qu'ont dû mener des associations pour qu'elle soit reconnue à partir des années 80 montre à quel point le terme de «privilège» est inapproprié); mais il y a incontestablement un déni de mémoire et d'histoire particulièrement violent concernant «les Noirs» et «les Arabes». Si «les Juifs» n'occupent aucune position «supérieure», en revanche «les Noirs» et «les Arabes» sont indiscutablement les groupes les plus infériorisés et ignorés par la mémoire collective. Et il en va de même pour le présent: si les injures et les agressions physiques recensées par la police concernent davantage des Juifs que des Maghrébins, c'est une myopie intellectuelle, une faute morale et une irresponsabilité politique que d'en conclure, comme l'a publiquement déclaré Patrick Klugman, l'actuel vice-président de SOS Racisme, que les Juifs sont devenus les premières victimes «du racisme», des «des actes racistes» ou des «violences racistes». Car les injures proférées dans la rue ou les coups et blessures sont une toute petite partie des violences racistes, et si, ces dernières années, des Juifs subissent effectivement ces formes de racisme dans des proportions supérieures à celles des Noirs ou des Arabes, toutes les enquêtes sociologiques et tous les rapports[30] s'accordent en revanche sur le fait que, du contrôle au faciès aux homicides, en passant par les injures, les fouilles humiliantes, les bousculades, les passages à tabac, ce sont des Noirs et des Arabes qui subissent massivement la violence policière, par définition très peu enregistrée dans les chiffres officiels[31], et que la discrimination à l'embauche, au logement, dans les lieux de loisir, à l'école, face à la police et face à la Justice frappent massivement des Noirs et des Arabes, etnon des Juifs. En d'autres termes: si les Juifs subissent indiscutablementle racisme sous certaines de ses formes, et si ce racisme doit être reconnu et combattu à chaque fois qu'il se manifeste, ils ne subissent pas la discrimination raciste systémique qui s'exerce contre les Noirs et les Arabes dans toutes les sphères de leur existence (travail, logement, loisir...), y compris dans les institutions (école, police, Justice...). Qu'un

[29] Citation de Jean-Paul Gouteux, *La nuit rwandaise*, L'Esprit frappeur, 2002.
[30] Cf. par exemple les récents rapports de la Commission de déontologie animée par Pierre Truche, et d'Amnesty international, ainsi que l'étude publiée au CESDIP par Fabien Jobard sur les procédures d'outrage à agent: http://www.cesdip.org/IMG/icones/pdf-dist.png; http://www.amnesty.asso.fr/01_informer/12_actualite/france/france_en_quete_de_justice.htm
[31] Puisque la police est dans ces affaires «juge et partie».

responsable antiraciste dénie cette réalité est une violence inouïe envers ceux qui vivent cette discrimination permanente - c'est même une provocation qui ne peut qu'attiser les rancoeurs et les tensions entre Noirs, Arabes et Juifs. Entre le ressentiment raciste qui fait des Juifs des coupables ou des privilégiés et le discours aveugle ou irresponsable qui en fait les premières victimes du racisme, la raison et le combat antiraciste nous imposent de reconnaître une double réalité: le racisme anti-juif existe et doit être combattu sans merci (et les mêmes qui surestiment son ampleur et sa radicalité au sein de la jeunesse qu'ils qualifient d' «arabo-musulmane» la sous-estiment gravement dans le reste de la société française).

Il n'est pas le plus prégnant dans la France d'aujourd'hui, du moins pas celui qui se traduit le plus massivement par des actes graves: les racismes anti-noirs, anti-arabes et anti-musulmans sont aujourd'hui des racismes plus largement et profondément implantés, jusque dans les institutions - ce qui explique d'ailleurs qu'ils soient beaucoup plus tolérés, y compris par les représentants de l'État, et que les réactions institutionnelles soient aussi faibles face à des propos comme ceux de Max Gallo.

C'est à partir de ce point crucial que, pour notre part, nous situons les limites de la réaction publique du MRAP et de la Ligue des Droits de l'Homme face aux propos de Dieudonné. Michel Tubiana et Antoine Spire (responsables nationaux de la Ligue des Droits de l'Homme) ont eu raison de condamner ces propos, et de souligner les risques d'enfermement dans une «hiérarchie des victimes»[32] ou une «compétition en matière de souffrance»[33]. Mais c'est à notre sens une erreur d'analyse ou une négligence lourde de conséquences que de reprocher à Dieudonné de «tenter d'instaurer» la hiérarchie[34] ou d' «introduire» la compétition [35]. La hiérarchie était déjà là, la «Non-Affaire Gallo» est là pour en attester, et ce qui doit être reproché à Dieudonné n'est pas d' «introduire» mais de reproduire et d'entretenir la compétition, en orientant une colère légitime contre la mauvaise cible.

En d'autres termes, la condamnation de la «concurrence des victimes» est nécessaire, mais elle reste insuffisante. Elle demeure largement incantatoire et d'une efficacité toute relative tant qu'on ne reconnaît pas l'existence et les ravages d'une réelle hiérarchie des victimes, qui précède les déclarations de Dieudonné, et dans laquelle ces dernières prennent racine. S'il est inacceptable d'en faire endosser la responsabilité aux Juifs, il n'est pas tenable d'en nier l'existence et de croire que c'est Dieudonné qui l'invente ou la génère. L'origine du problème n'est ni l'individu Dieudonné, ni un groupe social comme «les sionistes extrêmistes», et encore moins un ensemble aussi vaste et hétérogène que «la Communauté juive»; l'origine du problème est une hiérarchie instituée, un système politique qui repose sur un ordre symbolique et une division sociale objectivement racistes[36], organisés autour d'un étalon majoritaire qui est le Bourgeois français blanc d'origine chrétienne (qu'il soit croyant ou athée). C'est à ce système qu'il faut s'attaquer pour traiter le problème à la racine. La «Non-Affaire Gallo» nous le rappelle: tous les racismes ne provoquent pas la même réprobation, toutes les victimes ne sont pas considérées comme égales. Il faut reconnaître et prendre en compte cette réalité. Il faut garder à l'esprit qu'aucun être humain ne peut supporter très longtemps la dénégation du tort qu'il subit sans «craquer» - ce qui peut prendre plusieurs formes: la folie, la dépression, la névrose, mais aussi le ressentiment ou la haine raciste qui est un viatique parmi d'autres. Il faut enfin rappeler qu'il n'y a pas trente-six alternatives à la somatisation ou à la verbalisation délirante ou raciste: le seul dénouement non-pathologique d'une telle situation d'injustice est la pleine et égale reconnaissance des torts subis par toutes les minorités opprimées. Cette reconnaissance passe par une lutte politique[37]. Et l'une des cibles prioritaires de cette lutte doit être ce «négationnisme respectable» dont Max Gallo n'est qu'une des figures.

Mai 2005

Pierre Tévanian est enseignant, membre du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), président du Comité local Paris 20ème. Il s'exprime dans ce texte à titre personnel
lmsi.net

[32] M. Tubiana, *Le Monde*, 22 février 2005.
[33] A. Spire, *Hommes et Libertés*, mars 2005.
[34] M. Tubiana, *Le Monde*, 22 février 2005.
[35] A. Spire, *Hommes et Libertés*, mars 2005.
[36] Pas exclusivement raciste; également hétéro-sexiste: la norme majoritaire est le mâle blanc hétérosexuel. Mais la dimension hétéro-sexiste n'est pas au cœur de cette étude sur le binôme Dieudonné/Max Gallo.
[37] C'est, à nos yeux, ce qui fait la différence entre le discours de Dieudonné et celui des «indigènes de la République».

Contact: contact.lmsi@laposte.net
Oumma.com
http://oumma.com/article.php3?id_article=1559

Ce filandreux philosémite cryptoarménien essaie de sauver sa place dans une officine bien débectante pour avoir l'air d'un antiraciste pur et dur. Ce pauvre garçon est d'un grotesque achevé et ses contorsions ne font rire personne, à l'heure où les avions américains, pilotés par des sionistes juifs, entreprennent de raser le Moyen Orient.

UN GROS MALHONNÊTE DE MOINS

L'"historien militant" Pierre Vidal-Naquet est mort

L'historien Pierre Vidal-Naquet est décédé dans la nuit de vendredi à samedi à l'âge de 76 ans, à l'hôpital de Nice, ont annoncé dimanche 30 juillet les éditions La Découverte. Il était dans le coma depuis lundi à la suite d'une hémorragie cérébrale.

Né le 23 juillet 1930 à Paris, cet intellectuel engagé se définissait lui-même comme un *"historien militant"*. Fils d'un avocat entré très tôt dans la Résistance pour ne pas devenir *"un juif errant"*, Pierre Vidal-Naquet était docteur ès-lettres et agrégé d'histoire. Il a consacré ses recherches à la Grèce antique, l'histoire juive et l'histoire contemporaine.

Il est intervenu dans la plupart des grands débats des dernières décennies. Dénonciateur de la torture durant la guerre d'Algérie, adversaire du pouvoir des colonels en Grèce, il multipliera pétitions, lettres à la presse, création de comités de soutien, intervenant sans relâche dans les principaux dossiers judiciaires et politiques.

Il sera aussi l'un des premiers à démonter les thèses des négationnistes, notamment dans ses ouvrages *"Assassins de la mémoire"* et *"Réflexions sur le génocide*".

Le Monde, 30 juillet 2006

Le polymorphe souple a cessé de nuire

Par **Serge Thion**

Confortablement calé au pied d'un grand saule, nous voyons passer au fil de l'eau le cadavre boursouflé d'un des plus grands faiseurs de notre époque, celui qui restera immortel sous le nom de Vidal-Caquet. Il pleut des éloges, comme le veulent les circonstances. 85 articles dit le perroquet Google, qui reste maussade sur son perchoir. Tous pareils: la louange mécanique, guindée. Rares en effet étaient ceux qui aimaient le défunt. Il inspirait une crainte diffuse. Il était sujet aux foucades, obsédé par ses désirs de vengeance. Nous qui ne sommes pas tenus aux convenances, nous pourrons dire la vérité sur cet homme qui prétendait la vouloir.

Commençons par le commencement: c'était un énorme vaniteux, de la pire espèce, celle qui la cache sous un hypocrite voile de modestie. Tartuffe! Il se croyait permis d'intervenir sur tous les sujets en dépit de sa vaste ignorance, toujours masquée par sa prétention. Il avait en particulier développé un système de notes de bas de page qui était une véritable subversion de l'habitude universitaire parfaitement justifiée de citer ses sources en note, pour permettre au lecteur de vérifier éventuellement le bien-fondé de telle ou telle affirmation. Si on passe au crible tel ou tel article plus ou moins polémique du sieur Vidal-Croquignolet, on constate qu'une bonne partie des notes n'ont aucun rapport direct avec le sujet traité dans le corps du texte, mais qu'elles veulent donner à voir que l'auteur est savant dans de multiples disciplines, qu'il a tout lu et que le lecteur, bah dame! est un idiot plus ou moins inculte. C'est un vieux truc: l'étalage de la fausse science qui est un l'indice certain d'une vanité envahissante.

Dans les deux volumes de ses *Mémoires*, la vanité et la prétention sont portées au point d'incandescence. Là, pas de notes infrapaginales, mais le texte n'est qu'une longue litanie de ce que les Anglosax appellent *name-dropping*: laisser tomber négligemment le nom de personnes connues afin de faire savoir au lecteur ébaubi que l'auteur connaît du beau linge, des célébrités et même des stars. Chez Vidal-Crochet, c'est une manie qui tourne à l'avalanche et qui en rend la lecture extrêmement fastidieuse. Certes, l'auteur ne fait pas dans la vanité simple, la

vantardise grossière à la Tartarin. Il admet qu'il a eu tort, dans telle ou telle circonstance (il en oublie), il reconnaît avoir fait des erreurs de jugement, mais c'est pour mieux rebondir et nous faire admirer son extraordinaire humilité, son exemplaire honnêteté, sa prodigieuse bonne foi. Tout cela n'est que du tape-à-l'œil.

On comprend bien, dès les premières pages du deuxième volume, qui commence avec son premier emploi de jeune professeur agrégé, dans un lycée d'Orléans, que la vie de prof ne lui suffira pas. Même le salaire lui apparaît comme indigne et il nous rassure en disant qu'il reste de l'héritage familial où il pouvait puiser pour avoir une existence digne de ses aspirations. Dès le début, il est démangé par le prurit d'écrire des articles un peu partout, sur n'importe quel sujet. Son effrayante vanité le pousse à croire que ses opinions sur tout et sur rien pourront intéresser qui que ce soit. C'est par milliers qu'il va pondre des articles, articulets, notes, lettres, interventions et autres balbutioles, et surtout des préfaces à la tonne, pour se faire connaître, se faire voir et se faire admirer. Une vraie crevure de gloriole. Tout cela serait évidemment illisible aujourd'hui. Mais le système est une sorte de boule de neige: ayant réussi à placer quelques papiers par ci par là, il pouvait arguer de leur publication pour en placer d'autres dans différents journaux ou publications, établir des liens personnels avec un membre de la rédaction (Robert Gauthier, au *Monde*, par ex.) et s'en servir comme conduit pour d'autres papiers, qui ensuite serviront... etc. etc. Car ce qui alimente la vanité, c'est l'ambition. Comme il lui fallait bien en rabattre sur les ambitions de carrière universitaire, à cause de son manque évident de foi dans le travail, il fallait faire une carrière externe, médiatique, politique, fondée sur une notion à la mode et très élastique: l'engagement. La garantie, c'est le modèle dreyfusard. Il dit que son papa lui a raconté l'affaire Dreyfus quand il avait une douzaine d'années et qu'ensuite il a toujours voulu s'engager, que c'était l'attitude la plus enviable et les gens qu'il admire le plus sont certainement de cette espèce. C'était surtout la garantie d'un carrière médiatique, sans les risques du métier de journaliste.

L'engagement permet tout, pardonne tout, efface tout. Puisqu'il est la quintessence de la justice et de la justesse. Toutes les conneries qu'il a pu dire ou faire (et qu'il reconnaît assez facilement, après coup) sont justifiées par la nécessité de l'engagement. Le dossier du révisionnisme? Il me l'a montré, dans sa bibliothèque: il avait le livre de Butz et deux ou trois Rassinier! Point final. Il s'est lancé dans l'affaire sans aucune connaissance, sans travail préparatoire, sans autre nécessité que celle de «s'engager», uniquement pour assouvir es rancunes personnelles. Mais avec des certitudes établies, préalables à toute enquête. Le contraire de l'attitude historienne.

C'est bien la génération façonnée par Sartre: comment le petit bourgeois crédule peut-il échapper à sa propre culpabilité? Vidal-Laquais dit avec fierté qu'il a cessé d'employer des domestiques en 1977! Quelle intéressante problématique! Mais il laisse entendre que les tâches du ménage incombent à sa femme et pas à lui. Bref, l'engagement, dans ce qu'il a de systématique, est absurde mais il cache magnifiquement toutes les petites manœuvres du carriériste. Dans le domaine qui fut le sien, il a toujours été un redoutable maœuvrier de couloir, participant à toutes sortes de commissions, imposant ses candidats, écartant rudement ses adversaires: le type même de l'intrigant, qui cache la main, haï par tout le monde. Il lui arrive de s'en vanter dans ses *Mémoires.*

C'est peut-être le moment de dire un mot de sa carrière universitaire: elle fut d'une affligeante médiocrité. Incapable de faire une thèse, il s'est fait nommer docteur d'État à la sauvette, "sur travaux", à Nancy, un endroit où nul ne le connaissait. Il n'a jamais pu se faire nommer professeur d'université et il a dû se contenter de rester dans l'antichambre que constitue l'École Pratique, suivi, comme c'est l'habitude, par une dizaine d'étudiants, le plus souvent étrangers. L'École n'est pas réellement un lieu de l'univesité, mais une petite structure pour chercheurs atypiques ou marginaux. C'est sur sa notoriété de plumitif et de polémiste qu'il s'appuyait pour pénétrer toutes sortes de commissions, et non sur sa renommée de savant, à laquelle il était le seul à croire. Car, en effet, tous ceux qui le louangent aujourd'hui d'avoir été un "historien", un "remarquable helléniste" n'ont aucune idée de ce que fut le domaine de l'hellénisme et de l'histoire grecque.

Historien, il ne l'était pas. Ce qu'il a tenté de faire était d'introduire de la "sociologie" ou de l'"anthropologie" dans l'histoire de la Grèce ancienne. Or d'autres grands esprits l'avaient fait bien avant lui: Gernet, Vernant, Levêque, Meyerson, Momigliano et beaucoup d'autres. Il a donc recopié, réarrangé quelques dossiers, cosigné des articles ou des livres avec plus forts que lui. Sa contribution originale est à peu près égale à zéro. Il n'a été, pour la science de son temps, qu'un petit compilateur, et pour ne pas employer le vilain terme de plagiaire, disons qu'il a fait le vulgarisateur, commode à lire, sans aucune audace de pensée. Il y a plus 'audace de pensée dans une page de Florence Dupont (par ex. *L'insignifiance tragique*) que dans cinquante articles de Vidal-Miquet. D'ailleurs, il n'avait pas beaucoup de temps à consacrer à des recherches qui étaient surtout des compilations: ses articles de polémique politique, ses innombrables préfaces à toutes sortes de bouquins plus ou moins minables, ses tournées de conférences payées par le Quai d'Orsay, ses innombrables jetons de présence dans des commissions de ceci et de cela, des comités de rédaction de revue aussi prestigieuse que *Partisans*, tout cela lui bouffait du temps. Ajoutez les voyages, les longs séjours à l'hôpital ou dans sa grande maison de Fayence, les prétentions culturelles, les festivals... Comment voulez-vous qu'il ait pu faire une vraie carrière de chercheur? Il a fait semblant et, dans la profession, on protège ceux qui font semblant. On serait surpris par le nombre de mythomanes et de menteurs qualifiés qu'elle recèle, sans aucune volonté de les éliminer. La raison en simple. C'est la règle d'or du monde de la recherche, au moins dans les sciences humaines: **N'examine jamais ce que fait ton collègue, il pourrait examiner ce que tu fais**. C'est la survie assurée pour les baudruches du genre

Vidal-Piquet. Ce n'est pas par hasard qu'il a ce mot pour se qualifier, dans ses *Mémoires* (II, 217): "polymorphe souple".

Ce type était d'une malhonnêteté rare, et très bien dissimulée. Lorsqu'il a rédigé une longue attaque contre le révisionnisme, et surtout contre les révisionnistes, il a exigé de Paul Thibaud, directeur de la revue *Esprit*, qu'il ne me montre par son article avant publication (septembre 1980) car il avait peur d'une réponse qui aurait paru dans le même numéro. On pourrait considérer cette petite malhonnêteté comme vénielle mais il y a bien pire. Les révisionnistes – ils furent plusieurs, séparément – ont répondu à ce malheureux qui s'égarait loin de ses domaines de compétence, et point par point. Des réponses terribles, qui le renvoyait à ses ignorances, à ses petits coups bas, à ses digressions inutiles, bref, des réponses qui le liquidaient en tant qu'intervenant, pseudo-historien, dans cette querelle qui portait sur des faits, et non sur des imputations de suppositions de prétentions de motivations politiques. Dans ses mémoires, il se croit obligé de dire qu'en khâgne, à Henri-IV, Faurisson "tenait des propos hitlériens" (I, 210). C'est typique du besoin, à l'orée d'une discussion polémique, de déconsidérer l'adversaire, éventuellement par un mensonge, pour ne pas avoir à discuter du fond. L'immense malhonnêteté a consisté à ignorer toutes ces réponses et leurs arguments, et couvrir cette incapacité avec ce slogan imbécile: on discute au sujet des révisionnistes mais pas avec les révisionniste. C'est la formule de la lâcheté intellectuelle et elle a fait immédiatement florès. Il est impossible à toute personne informée de garder la moindre estime intellectuelle pour un dégonflé de cette espèce. Tout le reste n'est que paillettes et poudre aux yeux.

Il y a sans doute une clé pour comprendre un personnage aussi double, pour ne pas dire duplice. On peut la saisir si l'on pratique une lecture attentive de son pensum mémoriel, ses 600 pages de flatterie de son propre ego. Lorsque ses parents sont arrêtés par les Allemands, à Marseille, en 1944, le jeune Pierre a 14 ans. Il est manifestement écrasé par son père, Lucien, avocat brillant, grande gueule, qui aurait très bien pu se soustraire à cette arrestation. Le jeune Pierre est averti par des copains que la traction avant noire est devant la porte et il échappe au coup de filet. Si on lit bien entre les lignes, on voit qu'il ne prend pas du tout cette affaire au tragique. Comme bon nombre de garçons de cet âge qui rêvent que leurs parents disparaissent dans une catastrophe quelconque, il se sent brusquement libéré. Certes, il reste des frères et une sœur, et de la famille, qui va le prendre en charge. Mais enfin, c'est quand même une libération. La guerre et ses événements sont aussi, pour des enfants de cet âge, des "grandes vacances" (titre de Francis Ambrière). Longtemps, après la fin de la guerre, il attend le retour des parents. Quand enfin il réalise qu'ils ne reviendront pas, la souffrance et la culpabilité s'installent. Sa faute, irréparable, c'est de s'être réjoui de cette liberté brusquement donnée. Et cette culpabilité lui procurera une sorte de rage contre ceux qui viennent perturber ce qu'il a imaginé comme la fin de ses parents, sur laquelle il n'a strictement aucun renseignement. Cette absence de savoir sera comblée par les fantasmes, et en particulier celui des "chambres" où il voit périr son père et sa mère. Ces choses sont compréhensibles. La douleur et le deuil sont choses intimes, impossibles à transmettre. Elles expliquent la rage tenace qui l'a saisi quand les révisionnistes ont fait surface. Mais, sur le long terme de l'enquête historique, elles ne tiennent pas la route. Vidal-Cruchet a fini par se replier sur le silence et abandonner le terrain. Qu'aurait-il pu faire d'autre, avec le peu qu'il avait dans son sac?

Quelques perles:
"J'ai toujours jugé des hommes et des événements en fonction du destin auquel j'avais échappé" (la déportation), tome I, p. 178

"L'Épuration ne me choqua pas; je la trouvai même un peu molle. J'estimais que les intellectuels devaient assumer leurs responsabilités. Brasillach fut courageux, mais j'aurais volontiers participé au peloton qui l'exécuta." I, 195

"Je n'étais pas anticolonialiste par doctrine, par réflexion sur l'impérialisme, mais par universalisation des principes qui avaient animé la résistance à Hitler, ce en quoi je manquais, assurément, d'originalité". I, 197

Comment se forment les mythes: «Lui qui avait beaucoup étudié la mémoire dans l'histoire, et en particulier celle de la Shoah, s'était énergiquement élevé contre les révisionnistes, Robert Faurisson en tête – au point de le gifler, au sens propre comme dans ses publications». Pure élucubration d'un misérable hagiographe, Skander Houidi, sur le torchon appelé *Marianne*, le 1er août 2006. Le pauvre Vidal-Parquet avait trop peur des coups pour prendre le risque de gifler quiconque. Il rêvait de tuer Faurisson, il l'a dit à plusieurs reprises. En loucedé. On l'attend encore. Aucun courage.
http://www.marianne-en-ligne.fr/exclusif/virtual/histoire/e-docs/00/00/6B/03/document_web.phtml

7 août 2006.

CENSURE

Procès des éditions Alqalam, audience du 7 juin à la Cour d'appel de Versailles: ils en ont vu de toutes les couleurs!

par le **Collectif** du 7 juin

Rappel: il s'agit du procès intenté par la LICRA contre les Éditions Al Qalam pour avoir édité le livre d'Israël Adam Shamir, L'Autre visage d'Israël *(Préface par Silvia Cattori; 413 p. Prix public: 20 euros; commandes: FNAC et Librairie du Monde Arabe, 220 rue Saint-Jacques, 75005)*

Ce procès restera longtemps dans les mémoires, vu la cinquantaine de personnes qui se sont déplacées jusqu'à Versailles pour soutenir les éditions Al Qalam et la liberté d'expression. La diversité des gens était un véritable régal pour les yeux. Jeunes filles, étudiants, adultes, retraités, hommes, femmes en hijab ou en décolleté, Noirs, Blancs, Arabo-musulmans, rassemblés par une agréable journée très ensoleillée, venus de très loin afin d'apporter leur soutien à M. Cherifi Alaoui qui faisait appel contre la décision d'une justice pas toujours impartiale. Les trois avocats noirs de M. Cherifi Alaoui complétaient ce magnifique tableau de La France d'en bas mais aussi d'en haut, un échantillonnage des penseurs raffinés et de toute couleur qui tiennent à défendre la liberté d'expression en France. Plusieurs témoins s'étaient présentés spontanément ou avaient envoyé des témoignage écrits. Maître Lévy, avocat de la LICRA, les ayant tous récusés, il y a eu une interruption de séance. Il n'a accepté qu'un témoignage, et du bout des lèvres, à titre de renseignement, sans déclaration de serment, d'une universitaire très compétente en litttérature et histoire de la littérature, Mme Maria Poumier, qui a décortiqué le livre et la pensée de Shamir afin d'offrir une vision plus objective des tenants et aboutissants de l'affaire. Le Président et ses deux assesseurs ont été très surpris de ce qu'ils découvraient: toute la richesse du livre et le 'comportement paranoïaque de la LICRA pour étouffer la réflexion antisioniste! Cétait vraiment un «autre visage d'Israël» qu'on avait bien caché aux juges, et qui permettait une appréciation globale plus proche de la réalité donc plus juste.

Maître Philippe Missamou et Maître Simplice N'Kouka ont fait une remarquable prestation combinant arguments techniques (il n'y a de délit d'incitation à la haine, à la violence et à la discrimination que si cette incitation porte sur un groupe bien précis, or quoi de plus indéfini et objectivement divers que la notion de judaïté), jurisprudence de la cour de Cassation et de la Cour européenne des Droits de l'Homme, et arguments philosophiques, pour défendre l'honneur de la France comme haut lieu universellement admiré de la liberté d'expression.

Maître Philippe Missamou a placé le fondement de sa plaidoirie sur le droit d'expression et d'opinion dont de nombreuses jurisprudences donnent raison à son client. La LICRA ayant été déboutée à chaque fois, il s'étonne de cet entêtement cette fois-ci vis-à-vis d'un citoyen israélien. C'est d'autant plus choquant que le président de la LICRA, M. Gaubert est par ailleurs condamnable pour avoir nié le crime contre l'humanité qu'est l'esclavage et la traite négrière, tel qu'ils ont été pratiqués, à une échelle industrielle et dans des conditions concentrationnaires, par l'Occident pendant quatre siècles. De plus M. Gaubert s'est illustré par son soutien scandaleux à des chefs d'État africains accusé de crimes contre l'humanité... Il est donc le moins qualifié pour traiter le livre de Shamir comme un remake de *Mein Kampf* ou des *Protocoles des Sages de Sion*.

Maître N'Kouka a insisté sur le fait que l'auteur étant né juif et devenu israélien, il restait juif malgré sa conversion au christianisme orthodoxe grec - il a cité Mgr Lustiger, qui a déclaré qu'une personne née juive le restait toute sa vie - et s'était montré patriote, ayant fait ses preuves comme officier parachutiste durant la guerre de 1973; l'accusation d'antisémitisme était donc une grossière absurdité. Après lecture et commentaires détaillés de certains chapitres du livre, il a démontré le message de justice et de paix qui dominait l'ouvrage. Ensuite il a évoqué la contradiction entre l'Ancien et le Nouveau Testament et rappelé que dans les Évangiles ainsi que dans les propos et les actes de Jésus il y avait davantage de provocations et de raisons pour que la LICRA intente un procès aux religions chrétiennes pour antisémitisme... Pourquoi la LICRA ne l'a-t-elle jamais fait? La peur du ridicule? Ne serait-ce pas tout simplement parce que tout être humain à le droit de critiquer son peuple ou tout autre peuple qui se livre à des actes graves de violations des droits humains ou des dérives contraires à ses propres enseignements spirituels?

M. Cherifi Alaoui a fait une prestation étonnante en rappelant que l'usage veut qu'on entreprenne des poursuites sur le lieu de l'infraction supposée; dans le cas particulier, l'éditeur étant à Paris, il est évident que la LICRA voulait éviter que l'affaire se traite dans les tribunaux parisiens, parce qu'elle y est systématiquement déboutée, les prétentions et l'outrecuidance de la LICRA étant bien connues de la XVII^{e} chambre. Le Ministère public ne s'est pas exprimé. Si on ne devait retenir qu'une phrase de ce procès, on retiendrait celle-ci, qui

correspond à la diffusion planétaire des écrits d'Israël Adam Shamir sur internet, en une dizaine de langues: comme l'a dit l'un des avocats de M. Cherifi:

"Le rêve d'un auteur passionnant et passionné qui a réveillé le rêve d'un éditeur."

Les avocats demandent l'annulation pure et simple des poursuites. *L'Autre Visage d'Israël* est d'une part un formidable appel pour la paix par des droits de l'homme pour tous, Palestiniens comme juifs, et d'autre part un livre prophétique, dont plusieurs prédictions se sont déjà réalisées, et qui donne tous les outils pour l'analyse du lobby israélien aux États-Unis et dans les pays occidentaux en général, analyse désormais reprise par plusieurs universitaires usaméricains et par le *New York Times*, quoique les médias français tentent encore d'étouffer le scandale.

Le verdict sera rendu le 6 septembre prochain.

Dossier complet sur http://www.plumenclume.net

——————oooOOO§§§OOOooo——————

LE FAIT D'ÊTRE JUIF RELÈVE-T-IL DE LA PATHOLOGIE ? L'AFFAIRE DU VÉROLÉ SCHOEMANN

JOSÉ BOVÉ ET ALAIN LIPIETZ PARTIES CIVILES
Les balles et lettres de menace d'un retraité obsédé par l'antisémitisme

Xavier Ternisien

Douze balles[38] envoyées par courrier, accompagnées d'un bristol anonyme portant cette phrase: «La prochaine n'arrivera pas par la poste.» Douze parties civiles étaient présentes au procès de Raphaël Schoemann, qui comparaissait devant le tribunal correctionnel de Paris, jeudi 11 mai. Les propalestiniens radicaux voisinaient avec quelques figures des réseaux franco arabes, notamment Gilles Munier, secrétaire général des Amitiés franco-irakiennes. Les personnalités, parmi lesquelles le député européen (Verts) Alain Lipietz, le dirigeant altermondialiste José Bové ou le cinéaste israélien Eyal Sivan, s'étaient fait représenter.

C'est un mail envoyé à l'une des parties civiles qui a permis de remonter jusqu'à ce retraité de 65 ans, marié et père de deux enfants, au casier judiciaire vierge, qui voulait s'en prendre à des personnes qu'il estimait «antisémites» en raison de leurs écrits sur le conflit israélo-palestinien. Raphaël Schoemann signait ses mails «Nadine Mouk», une formule qui signifie en arabe dialectal: «Maudite soit la religion de ta mère.»

Le prévenu ne conteste pas les faits. «J'ai choisi mes victimes en raison de leurs liens avec l'extrême droite, déclare-t-il. Ils se sont tous livrés à des déclarations à caractère antisémite. J'ai essayé de saisir la Licra. Sans résultat. Je ne voyais pas d'autre issue. Mais cela n'a pas suffi. Ils n'ont pas assagi leur propos.»

«Je n'avais aucune intention de passer aux voies de fait, surtout avec des armes», assure-t-il. Pourtant, des armes à feu, les enquêteurs en ont trouvé chez Raphaël Schoemann: un véritable arsenal, et notamment un fusil à répétition SIG et un revolver Smith et Wesson, deux armes interdites à la vente en France et acquises illégalement en Suisse, en décembre 2003, quelques mois après l'envoi des courriers. «J'utilisais ces armes pour tuer des nuisibles dans la propriété de mes parents, ou dans mon club de tir», se défend le prévenu.

«Nous avons frôlé un massacre, du genre de la tuerie de Nanterre», estime M[e] Mylène Stambouli, avocate d'Alain Lipietz. «A partir du moment où l'on prend des positions aussi tranchées sur le conflit israélo-palestinien,

[38] Il en a envoyé plus que douze. Tous les destinataires n'ont pas porté plainte. Nous en connaissons qui ont mis son courrier à la poubelle en haussant les épaules. Des juifs cinglés? Faut-il s'étonner? On apprend que cette pauvre merde est le fils de propriétaires juifs... Il se rêvait en assassin, mais ce n'était qu'un trouillard impuissant, exactement comme Klarsfeld qui voulait buter Barbie et Vidal-Couperet qui voulait trucider Faurisson. Tous des dégonflés. Ce qu'il voulait? Figurer dans le prochain film de Lanzmann... Raconter sa vie de minable employé, victime des "camps", dont il n'a évidemment aucun souvenir. Pur baratin.

Mais il vaut la peine de savourer ce qu'a dit l'avocat de ce débile: à prendre des positions aussi tranchées (c'est à dire le respect minimal du droit international), on s'expose normalement à des menaces de mort, et, pourquoi pas, à leur exécution. Messieurs, à vos mitraillettes!

on prend le risque de recevoir des menaces de cet ordre», avance l'avocat de la défense, Me David Sellam.

Le parquet a requis douze mois de prison avec sursis, avec obligation d'indemnisation des victimes. Jugement le 22 juin.

Le Monde, 13 mai 2006

L'affaire Raphaël Schoemann

Michel Dakar

Raphaël Schoemann est un sioniste sexagénaire, habitant le Raincy (93-Seine-Saint-Denis), une commune de la banlieue est de Paris.

Il vient d'être condamné en première instance à Paris pour ses envois postaux de balles et de menaces de mort à une dizaine de personnes antisionistes ou modérément pro-israéliennes, à 1 euro de dommage et intérêt à verser à chacune de ses victimes, à 10 mois de prison avec sursis, à trois ans de mise à l'épreuve, et à la destruction de son stock invraisemblable d'armes de guerre, constitué de fusil d'assaut, pistolet et revolver, balles spéciales perforantes, appareil de visée, silencieux, et autres engins à donner la mort. Il avait acquis paraît-il en Suisse, cette panoplie du parfait tueur de métier.

Cette personne légitime son acte de terrorisme par le fait que, selon ses dires aux juges, il aurait été bébé interné dans un camp de concentration nazi. Cela l'autoriserait donc, selon sa «logique personnelle», à menacer de mort ceux qui s'opposent au génocide d'une population entière, les Palestiniens, génocide opéré par des gens nommés sionistes, dont Raphaël Schoemann fait partie.

Raphaël Schoemann illustre la méthode psychologique perverse inventée par les sionistes pour se blanchir du génocide des Palestiniens. Au nom d'un crime ayant eu lieu dans un passé qui commence à être bien lointain, crime d'ailleurs parmi tant d'autres crimes qu'a eu à subir et que continue toujours à subir toute l'humanité, les sionistes s'autorisent à anéantir une population entière pour prendre sa place, sans estimer devoir encourir le moindre reproche et la moindre critique, et tolérer la moindre opposition.

Ils revendiquent un droit qu'ils disent «naturel», qu'ils disent «divin», à effacer l'existence d'autrui, l'histoire, la réalité, la raison, et à s'installer dans le lieu de vie d'autrui, soit dans le corps d'autrui, dans l'histoire d'autrui, à imposer une mensonge, refaire l'histoire, le réel, le passé, et imposer à tous leurs fantasmagories, c'est ce qu'ils nomment le "devoir de mémoire".

Ceux qui acceptent sans rechigner, sans dégoût cet escamotage, sont décorés par les sionistes, du titre élogieux de " Justes"; ils disent "les Justes" ("juste" signifiant par ailleurs trop court, insuffisant!).

Ceux qui considèrent que la réalité est unique et que personne ne peut se l'approprier et la modeler selon ses intérêts égoïstes et pour nuire à autrui, sont catalogués par les sionistes comme "antisémites", "nazis", "terroristes", "islamistes", "négationnistes" et autres qualificatifs infamants qu'ils trouveront dans l'avenir.

Les sionistes, dont leur élément nommé Raphaël Schoemann, ont ainsi découvert la solution radicale au problème de tous les criminels de tous les temps, problème qui est celui de pouvoir jouir du profit de leur crime tout en gardant la tête haute, et même plus, arriver à se faire plaindre, et dans le cas des sionistes, même encore plus, se faire passer eux pour les victimes de ceux qu'ils génocident et spolient.

Les sionistes et Raphaël Schoemann n'exigent au fond que le droit de menacer, de terroriser, d'assassiner, de spolier des individus et des masses d'individus, les Palestiniens n'étant probablement que les premiers. Ils nous imposent que nous reconnaissions ce droit. C'est ce qu'il faut conclure de l'attitude de Raphaël Schoemann face à ses juges, que selon plusieurs témoins il avait aussi entrepris à l'audience de terroriser moralement, pour que ces juges se soumettent à sa «logique», à sa volonté, aux ordres des sionistes.

Il faut que cela cesse, et pour cela, il faut faire de Raphaël Schoemann un cas exemplaire, didactique et public, un cas d'école.

Il faut que le plus possible de ses victimes, qui ont reçu ses balles et ses menaces de mort, poursuivent jusqu'à leurs extrémités toutes les voies de la procédure, tant au niveau national qu'international, depuis la Cour de cassation française, la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme de l'ONU, la Cour pénale internationale de La Haye, et par tout autre moyen légal qu'il nous faudra imaginer.

Il faut parler de Raphaël Schoemann, faire parler de Raphaël Schoemann, analyser Raphaël Schoemann, expliquer Raphaël Schoemann, propager le cas Raphaël Schoemann, sur la très longue durée.

Raphaël Schoemann est un combat à mener contre l'instauration de la bonne conscience du génocideur et du raciste, du spoliateur de masse, soit du type de criminel parmi les pires.

Il ne faut pas que le génocideur et raciste spoliateur arrive un jour à jouir en paix, avec honneur et considération, des fruits de son crime.

Il ne faut pas que l'humanité connaisse cette régression.

C'est un combat fondamental qu'il s'agit de mener.

J'engage les victimes à prendre conscience de la gravité et de la portée des menées des sionistes dont Raphaël Schoemann fait partie. Je les engage à être à la hauteur de ce défit et à trouver la force de ne pas quitter le combat avant que ces criminels n'aient été acculés dans leurs tout derniers retranchements.

Raphaël Schoemann, par son fanatisme qu'il lui est impossible de tempérer, de garder caché, est l'occasion rêvée d'engager ce combat. Il ne faut pas la laisser échapper.

Il s'agit au-delà de l'affaire du génocide de Palestine, de l'avenir de l'humanité entière.

Il s'agit au-delà des victimes directes ou non de Raphaël Schoemann, de l'affaire de toute l'humanité.

Il faut que tous nous prenions conscience qu'il s'agit du combat de toute l'humanité contre les sionistes, contre ce qu'ils sont, soit une fatale régression, que si les sionistes l'emportent, l'humanité et la civilisation disparaîtront, et que d'ailleurs, sans aucun doute, ensuite, les sionistes disparaîtront à leur tour, car incapables de vie autonome, autrui qu'ils exploitent, persécutent et compulsivement tentent d'anéantir, étant en réalité leur tuteur vital, la colonne vertébrale dont ils sont dépourvus.

Texte écrit par Michel DAKAR, militant et chercheur en droit, en égalité vraie, à Paris, le 24 juin 2006.

«Tous les êtres (humains et autres; animaux, végétaux, matières soi-disant inertes etc.) sont égaux, soit de même valeur, équivalents, semblables, similaires. Nul ne peut dominer un autre, nul ne peut posséder un autre ».

Texte publié le 25 juin 2006,
sur le site Internet: http://www.aredam.net
sur le fichier: http://www.aredam.net/raphael-schoemann-le-raincy.html

12 PERSONNALITÉS MENACÉES DE MORT PAR UN FANATIQUE PRO-ISRAÉLIEN

Raphaël Schoemann n'est condamné qu'à 1 euro pour ses menaces et la possession d'armes de guerre!

La justice française est-elle à géométrie variable?

Déclaration de **Gilles Munier**

Le 22 juin, Raphaël Schoemann, 65 ans, coupable de «*menace de mort matérialisée par écrit, image ou autre objet, détention sans autorisation d'arme ou munition de catégorie 1 ou 4*» a été condamné par la 10ème Chambre correctionnelle de Paris à 10 mois de prison avec sursis et à verser ... 1 euro symbolique de dommages et intérêts à ses «*cibles*». Il avait adressé à douze personnalités une balle de 22 Long Rifle accompagnée d'un bristol portant la mention: «*La prochaine n'arrivera pas par la poste*». Lors de son arrestation, la police avait découvert à son domicile un véritable arsenal.

Ce verdict est scandaleux. Il fait douter du sens des responsabilités de la justice française et de son indépendance à l'égard de certains lobbies, en l'occurrence du lobby israélien.

La sentence est humiliante pour les victimes et leurs familles: 1 euro symbolique, ce n'est pas cher payé pour la vie d'une personne, et c'est vraiment faire peu de cas de l'anxiété causée par ces menaces.

La détention d'armes de guerre non déclarées et introduites clandestinement en France par Raphaël Schoemann n'a pas été jugée comme elle l'aurait été si le prévenu était breton, corse, basque, musulman... ou s'il s'était tout simplement appelé M. Dupont.

La justice française est-elle à géométrie variable? Comment expliquer un tel verdict? Suffit-il d'exciper de sa religion, d'un traumatisme causé *étant bébé* - par un séjour dans un «*camp de concentration nazi*», pour que soit absout l'envoi de menaces de mort à des intellectuels ou des militants accusés d'«*antisémitisme*»?

Pourquoi le juge de Thévenard a-t-il bâclé l'instruction? Si des menaces de mort et des balles de 22 LR avaient été adressées à des membres de la communauté juive, il n'aurait pas hésité à qualifier le délit d'acte terroriste. Or, dans cette affaire, **il n'a même pas entendu les victimes** pour éviter, semble-t-il, que des questions gênantes le contraignent à enquêter sur des dossiers sensibles. Raphaël Schoemann a été simplement mis en examen et laissé en liberté sans caution, malgré les armes de guerre non déclarées et les munitions trouvées chez lui.

Qui protège Raphaël Schoemann? Qui a décidé d'étouffer l'affaire? Il faut craindre que ce verdict fasse des émules. Dans un courriel adressé le 11 février dernier, Schoemann me faisait comprendre que les extrémistes juifs étaient intouchables et que le pire pouvait m'arriver. La cour n'en a pas tenu compte. Si un jour des terroristes «*obsédés par l'antisémitisme*» passent à l'acte - *ne serait-ce que pour être pris au sérieux, comme ils l'ont fait aux Etats-Unis et en Israël lors d'assassinats signés par la Ligue de Défense Juive (LDJ)* - la justice française en portera une part de responsabilité.

Dans l'espoir que les questions posées par ce verdict ne demeurent pas sans réponse - *et par principe* - j'ai fait appel à l'encontre des dispositions du jugement rendu le 22 juin.

Rennes, le 26 juin 2006

D'autres personnes menacées ont fait également appel.

Les rêves assassins du «corbeau» d'Israël

Le fasciste Schoemann, qui s'était procuré des listes d'adresses personnelles d'intellectuels, de journalistes d'avocats et d'universitaires, d'élus de gauche, et de juristes spécialiste des Droits de l'Homme, tous suspects, à ses yeux, de sympathies pour la Palestine, et leur avait envoyé des lettres de menaces de mort, accompagnées de la mention: "la prochaine n'arrivera pas par la poste", a été condamné ce 22 juin à la peine dérisoire de 10 mois de prison avec sursis par la dixième chambre du tribunal correctionnel de Paris.

Il devra payer la somme de... 1 euro à chacune de ses victimes, assortie de 1000 euros à quelques-unes d'entre elles, pour "frais de procédure". On va tout de même lui confisquer le lot impressionnant d'armes de guerre, revolvers, fusil à pompe, fusil d'assaut, munitions en abondance, balles explosives, système de visée laser, et silencieux, qu'il s'était procuré, en toute illégalité, dans le cadre de la passion qu'il avoue pour la "chasse aux nuisibles"...

Partie-civile exemplaires de dignité, de cohérence et de courage - on ne peut, malheureusement, pas en dire autant de tous les autres - Maitre Isabelle Coutant-Peyre et Gilles Munier ont immédiatement fait appel de cette décision, très inférieure aux réquisitions, pourtant modestes du parquet (deux ans avec sursis)

Le sang va maintenant couler.

Parce que, même si celui-ci finit par se calmer, il existe aujourd'hui des dizaines de petits "Schoemann", tous protégés, comme lui, par un extravagant réseau de complicités... Ils ne demandaient qu'à passer à l'action. Ils ont un exemple devant eux, et désormais le feu vert. Un feu vert qui ne leur a pas été donné par les honnêtes juges de la Xème chambre. Qui ne sont pas responsables du fait que des poursuites sérieuses n'aient pas été engagées, justifiant une condamnation digne de ce nom. Ce n'est pas de leur faute si Schoemann ne s'est trouvé poursuivi que pour "menaces de mort", et "détention d'armes de guerre" - ce seul délit valant tout de même, à lui seul, en temps ordinaire, et même sans son accompagnement de menaces, une peine ferme...

Ce n'est pas la faute non plus des trois jeunes magistrates de la Xe si ce procès s'est déroulé dans un silences quasi-total, de la part de la "grande presse", des associations de défense des Droits de l'Homme, et même d'associations militant pour la Palestine, qu'on a connues plus vaillantes... Pas leur faute, enfin, non plus, si l' "extrême-gauche anti-fasciste" s'est mise aux abonnés absents... De ce qui va se produire maintenant, s'ils ne se ressaisissent pas, ces gens-là sont responsables...

Dans ces conditions, lamentables, le sang de victimes innocentes va désormais couler. Le sang d'amis de la Palestine, désignés, d'abord, à la vindicte publique par des campagnes de diffamation, de calomnies, sur internet; puis "ciblés" par un quelconque émule de Raphael Schoemann, qui ne s'en tiendrait pas, lui, au seul envoi de lettres de menaces, et de balles "par la poste"....

Il peut couler, aussi, si ceux qui ont à cœur, non seulement la Palestine, le droit des gens, le droit des peuples, mais le combat résolu et réel contre toutes les formes de fascisme, et spécialement celui-là, tombent désormais dans le piège qui leur est tendu.

La tentation est grande, en effet, dans de telles conditions, de "faire justce soi-même". De se protéger, ou de protéger les siens, soi-même.

Déjà, chacun le sait, la création de Comités Anti-Terroristes (CAT) est à l'ordre du jour.

En soi, cela n'a rien de mauvais. Cela devient, en effet, une urgence. Mais, pour être réellement utiles, contre le fascisme réel, dans le monde réel, ces comités doivent être discrets, sans être clandestins; ils doivent se concentrer sur un travail d'enquête, de renseignement; celui que la police et les "services" , qui n'en ont, qu'on sache, pas reçu l'ordre, ne font pas... Priorité de ce travail d'enquête, de recherches, qui doit être discret, patient, et minutieux: en savoir plus sur le fasciste Schoemann, son parcours, son histoire, ses amis et/ou complices du Raincy, ou d'ailleurs... Sur les réseaux de l'extrême-droite israélienne ou pro-israélienne en France, et ceux qui les protègent: de l'affaire Ben Barka à aujourd'hui, et jusqu'au sein de la gauche ou de la-dite "extrême-gauche" (totalement manipulée et gangrenée).

Ensuite, ce qu'il sera possible de faire, ou de ne pas faire, des informations recueillies, triées et vérifiées, devra être débattu. Froidement.

Il est clair qu'aujourd'hui toute option de riposte violente, du tac au tac, opposant les menaces aux menaces, et la terreur, à la terreur, ne ferait qu'alimenter une stratégie de provocation, une stratégie du "talion", une stratégie de la tension, voulue, précisément, par Schoemann et ses maîtres.

Demain sera un autre jour.

Compte-rendu d'audience

(sioniste à 90%)
Procès de Raphael Schoemann,
X ème chambre du tribunal correctionnel de Paris,
11 mai 2006

par Jean-Paul Cruse

mi-flic mi-raisin
protée opportuniste

Ceux qui accusent, à tort et à travers, les amis de la Palestine d'"antisémitisme", ou de "négationnisme", ne gaspillent pas leur énergie pour rien. Ces "obsédés", ces malfaisants, ne perdent pas leur temps. "Calomniez, diffamez, il en restera toujours quelque chose."

Il en reste toujours, en effet, de quoi alimenter les fantasmes meurtriers d'un homme comme Raphaël Schoemann!...

Quand ce maniaque - parfaitement équilibré, selon les experts psychiatres - a été arrêté par la police, il avait envoyé plus d'une dizaine de lettres de menaces de mort à des "cibles" ainsi sélectionnées sur internet. Il avait leurs adresses personnelles. Et s'était équipé, aussi d'un impressionnant arsenal. Du revolver au "fusil à pompe" à crosse sciée, et au fusil d'assaut. De quoi équiper tout un commando. Et faire d'innombrables victimes.

Un bloc. Un bloc de haine, glaciale. Massif, mûré dans son orgueil, froid. Arrogant, à l'égard des jeunes magistrates chargées de le juger, et d'un mépris tout aussi insondable pour ses victimes. Dont le plus courageuses sont là, à quelques mètres de lui, sur leur banc. Elles aimeraient comprendre.

D'une famille venue d'Allemagne, cet homme est accusé d'avoir adressé des lettres de menaces à une longue liste d'intellectuels, de journalistes, d'avocats. Il y ajoutait, chaque fois, une balle de revolver, calibre 22LR, "scotchée" sur un petit bristol. Qui étaient les cibles de ce lâche et dangereux personnage? Des personnalités anti-racistes et progressistes, engagées pour la Palestine ou réputées l'être, et "suspectes", donc, de ce fait, aux yeux de cet inquiétant personnage, d' "antisémitisme"... Ou de "**négationnisme**". "La prochaine n'arrivera pas par la poste", leur écrivait-il. Du bluff, des menaces en l'air, un canular? A voir.

Schoemann s'était soigneusement procuré leurs adresses personnelles, ainsi qu'un lot impressionnant d'armes de guerre, avec leur stock de munitions, quand la Brigade d'Enquête sur les Atteintes aux Personnes (BEAP), une branche discrète de la Police Judiciaire parisienne (PJPP) est venue mettre fin à une activité de "corbeau", nuisible et dangereuse, qui risquait, semble-t-il, de ne pas se limiter à l'envoi de menaces anonymes et d'insultes dégoûtantes sur des bouts de papier...

Avec son profil taillé à la serpe, sous un front dégarni, son impassibilité, son arrogant cynisme, et son patronyme à la rude consonance germanique, Schoemann fait irrésistiblement penser à Eichmann, le bourreau nazi, narguant ses juges, en Israël. Même si on croit devoir rattraper cette comparaison au vol, avant qu'elle ne se soit inscrite, s'agissant d'un homme qui se dit d'origine juive, et "fils et petit-fils de déporté", né "le 17 mai 1940 de Ernest et Johanna Mayer", à Caudéran – docks de Bordeaux – et poursuivi pour "menaces de mort matérialisées par un objet ou réitérées" et "appels téléphoniques malveillants", il arbore plutôt, d'ailleurs, à mieux le regarder, du banc de la presse, une sorte de rictus récurrent de complexé, bizarre, figeant, de temps en temps, le bas de son visage, qui lui donne plutôt, par moments, un troublant air de ressemblance avec. l'excellent

Pierre Marcelle, le chroniqueur “de gauche” des “quotidiennes” de *Libération*, dont les formules ampoulées lui valent, dans notre profession cruelle, le fâcheux surnom de “La Précieuse Ridicule.”

Marcelle n’est pas là, bien sûr. Pas plus qu’aucun de ses collègues de *Libération*, aucune "grande plume", aucune "grande conscience" des “grands media”, ou de la “grande presse” - trop occupés à se recopier les uns les autres dans une autre affaire de “corbeau”, pourtant, à y regarder de près, moins grave (Clearstream). Ce 11 mai, au tribunal de grande instance de Paris, la salle se remplit lentement. La présidente de la dixième chambre correctionnelle, saisie du dossier, résume l’acte d’accusation. Les faits se sont étalés du 26 février au 21 juillet 2003. Une des lettres anonymes accompagnées de balles de 22 LR et de la mention: “la prochaine n’arrivera pas par la poste”, est arrivées au domicile personnel et familial de Lucien Bitterlin, un homme déjà dans le grand âge, journaliste, gaulliste historique, héros de la lutte contre l’OAS pendant la guerre d’Algérie. Sous sa silhouette banale, modeste, et anonyme, se cache en fait un très grand Monsieur, un héros de notre temps. Lucien Bitterlin a consacré toute sa vie à l’établissement de passerelles d’amitié avec le monde arabe, l’Irak, la Palestine. Il fait donc l’objet, régulièrement, de campagnes de presse plus ou moins diffamantes, ou menaçantes. Il n'est pas le seul. Autre "cible" du "corbeau", le maire (PCF) de Seclin, dans le Nord, Jean-Claude Willem, un vrai militant communiste, connu pour avoir organisé, dans sa commune d’importantes manifestations de solidarité avec le peuple palestinien. Accusé d’avoir organisé un boycott des produits israéliens, il a été traîné, de ce fait, en justice - et menacé, en même temps, par le “corbeau” aux balles de 22 LR. Visés également José Bové, le député européen et dirigeant des Verts Alain Lipietz, la juriste internationale Monique Chemiller-Gendreau, l’avocate du barreau de Paris Isabelle Coutant-Peyre, le cinéaste israélien résidant à Paris Eyal Sivan, l’intellectuelle et universitaire Maria Poumier, l’écrivain Mondher Sfar, irréductible et courageux et farouche opposant tunisien à la dictature de Ben Ali, les journalistes Ginette Hess-Skandrani et Gilles Munier (infatigable et intrépide animateur des Amitiés Franco-Irakiennes, ami de longue date de Lucien Bitterlin), la traductrice Annie Coussemant...

Les flics ne sont pas toujours bavards sur les racines de leurs enquêtes. Ils ont raison. Ils protègent la source de leurs informations, et certaines de leurs méthodes de travail. Il leur arrive même d’ “enfumer” jusqu’aux magistrats censés, en principe, les contrôler. Remonter la piste d’un “corbeau”, d’un lâche émetteur de lettres anonymes, n’est pas facile. A moins d’un bon tuyau, ou d’une dénonciation venue de l’entourage du volatile. A l’occasion de rivalités internes, de petites jalousies, ou de sérieux conflits d’intérêts dans des milieux, par nature, fermés, et même opaques... Officiellement, et on s’en tiendra là, l’enquête a pu prospérer parce que Schoemann ne se contentait pas d’envoyer ses menaçantes missives – avec leurs balles. Dans certains cas au moins, il “doublait” par des envois de courrier électroniques, qu’il pensait bien protégés, et anonymes, ou par des coups de fil.

Signé "Tréponème"

Comme ce curieux message adressé, par e-mail, à Gilles Munier, sous la cynique signature de treponeme@hotmail.fr (le treponème pâle est le vecteur de la syphilis). Ce courrier électronique de 15 pages été adressé à Gilles Munier le 11 février 2006, à 9H 31 – à quelques mois du procès. Arrêté, placé en garde à vue, mis en examen sous une incrimination minimaliste, et aussitôt remis en liberté, Schoemann semble sûr des protections dont il bénéficie. Sans attendre l'audience de jugement, et une (probable) condamnation à une peine de pure forme, il récidive, et recommence son sale petit travail de lâche, pour semer la terreur, ou tenter de le faire...Avec un parfait cynisme, et révélant, en fait, beaucoup de lui-même, il y recense une étude parue en 1991 dans le journal d'extrême-droite *Le Choc du Mois*, qui relate “quinze ans de terrorisme” des “milices juives” en France, “du 19 juin 1976 au 20 avril 1991”.

[**Voir les *Écrits révisionnistes*, de Robet Faurisson, tome IV, p. 1694-1712, qu'on peut lire en allant à la page "livres" du site de l'AAARGH.**]

Le texte comporte les phrases suivantes, lourdes de sens, évidemment, dans le contexte: “Chez les victimes de ces milices on relève: mort d’homme, blessures suivies de coma profond, infirmités à vie, séquelles graves ainsi que vitriolage, commission d’actes de barbarie, œil crevé, tabassage en règle en présence de policiers ou de gardes refusant d’intervenir, nombreux guet-apens, dont un au moins avec la complicité de la presse (...) La plupart de ces agressions sont passées sous silence par les medias ou brièvement rapportées. Certaines sont approuvées par des publications ou des organisations juives, qui, en général, après quelques mots de réprobation, donnent à entendre que les victime méritent leur sort, que c’est naturel et normal...” La liste de ces forfaits, donnée ici, donc, pour menacer de les réitérer, s’arrête au 2 avril 1991... jour où, toujours selon Schoemann, citant *Le Choc*, Fabrice Benichou, vendeur à la criée d’un journal de Jean-Edern Hallier, meurt à son domicile après avoir été roué de coups dans le quartier juif du Sentier à Paris”.

Cet envoi de "tréponème" démontre que Raphaël Schoemann, présenté comme un “solitaire”, agissant en “marginal”, n’ignorait pas les noms de Moshe Cohen, un sous-officier de l’armée israélienne sévissant à Paris, présenté comme le responsable des “groupes de choc” de l’extrême-droite juive du Betar-Tagar dans le document que le “corbeau” envoie à Gilles Munier pour tenter de l’effrayer. Pas plus que le "corbeau" n'ignore le patronyme de certains hommes politiques, liés, de notoriété publique, à cette sulfureuse “mouvance”.

Ce n'est pas, toutefois, (la date le prouve) ce message-là, mais un autre courrier électronique du même type, qui aurait permis aux enquêteurs d'identifier le "corbeau". De l'identifier, puis de l'interpeller, et de faire une perquisition à son domicile. La "rafle" sera fructueuse. Schoemann n'est pas seulement un littéraire, amateur de petites phrases faciles, de sinistres petits collages sur bristol, et de "treponeme" sur internet. C'est un grand amateur d'armes. Lui qui prétend avoir agi en solitaire, et ne faire partie d'aucune structure organisée, "pas même un club de pétanque", il en détenait de quoi équiper un commando. Avec leurs munitions, elles aussi stockées en abondance. Et divers accessoires: réducteur de son ("silencieux"), dispositif de visée-laser, etc. Il détenait certains de ces dangereux joujoux depuis plus de 20 ans. Sans être inscrit dans aucune société de chasse. Pour s'entraîner, il s'était inscrit dans un stand de tir de Versailles, où "les conditions de visibilité", selon lui insuffisantes, justifiaient l'achat, sinon l'usage du dispositif de visée–laser. Un outil de tireur d'élite, de tueur.

Certaines de ces armes étaient légales, ou l'avaient été, au moins, au moment de leur acquisition. Comme ce "fusil de chasse à répétition communément appelé fusil à pompe", et "d'origine américaine", selon les termes du rapport d'expertise. De marque High Standard, modèle "Police Pump Shotgun", de calibre 12, et portant sur le boîtier de sa culasse le n° 3234219, cette arme, aujourd'hui sévèrement réglementée, et placée en quatrième catégorie, semble, d'après les experts, avoir "beaucoup servi". Elle était équipée d'une crosse à canon scié, ayant pour effet de la rendre (encore) plus courte et plus maniable. Chose bien inutile, et même gênante, pour un usage cynégétique, mais parfaitement adaptée à une utilisation dans d'éventuels actes de terrorisme visant des cibles humaines. Comportant "des déficiences au niveau du fonctionnement de l'auget transporteur et de la percussion", elle n'était, selon les experts, toujours, "pas en état de fonctionnement" au moment de sa saisie. Ce qui n'était pas le cas de la carabine semi-automatique également américaine de marque Charter Arms, modèls AR-7 Explorer, accompagnée de son chargeur muni de dix cartouches, arme également interdite sans autorisation préfectorale (quatrième catégorie). Beaucoup utilisée elle aussi, mais "correctement entretenue et lubrifiée", elle était "en parfait état de fonctionnement", à condition "d'utiliser des munitions à haute vitesse". 794 cartouches de marque et de calibre divers ont également été saisies chez le "corbeau", dont, effectivement, des munitions à haute vitesse ou à pointe creuse (pour éclater dans le corps de la cible et faire un maximum de dégâts, en créant d'abondantes hémorragies dans les "parties molles")...

Parmi ces munitions, certaines étaient parfaitement adaptées aux armes de poing détenues par Raphaël Schoemann, bien nombreuses, semble-t-il, elles aussi, pour une utilisation par un seul homme – et peu adaptées à la chasse au gibier ordinaire, à poil ou à plume: un revolver espagnol de calibre 22 LR de marque LAMA, n°752753, classé en quatrième catégorie (port et transport interdits en l'absence d'autorisation administrative), bien entretenu, et semblant avoir fait l'objet d'un usage récent; un revolver américain Smith & Wesson, n° BSE2523, de calibre 38 spécial, en parfait état de fonctionnement, et équipé – sophistication d'amateur éclairé, ou de professionnel. – d'une double plaquette de crosse en caoutchouc moulé, pour une prise en main pus agréable, et donc, plus efficace.

Mais l'outil le plus étonnant était une arme de guerre, un fusil d'assaut suisse SAN SWISS ARMS AG, modèle Black Special, en calibre 5,56 OTAN – l'équivalent helvétique de la kalachnikov, inférieur, certes, à celle-ci en conditions de combat réelles, dans la boue, la poussière ou le désert, mais capable, comme la merveilleuse invention russe, de tuer un être humain à plus d'un kilomètre; et adaptable, d'un simple clic du doigt, au tir au coup par coup ou en rafale. Une arme absolument interdite aux simples particuliers, classée en première catégorie (armes de guerre). "A l'état neuf", malgré "une légère usure du phoshatage en dessous de la bague de fixation de grenade", cette arme de tueur à gages "a probablement peu tiré", indique encore, avec prudence, le rapport d'expertise.

Il n'a pas été permis aux spécialistes désignés par le tribunal pour examiner toute cette mortelle quincaillerie "de consulter le fichier CIBLE réservé à la police et à la gendarmerie et inaccessible aux experts privés". On ignore si les flics, eux, l'ont fait; et ce qu'ont donné les examens comparatifs éventuels des douilles, des balles, des empreintes de percuteur, ou des rayures de canon.

> "Ces gens-là ont voulu importer en France le conflit israélo-palestinien, dit le "Corbeau", cynique, en parlant de ses "cibles".

Poliment interrogé par la Présidente, Schoemann ne conteste pas les faits. Il les a reconnus en garde à vue, avant d'être aussitôt remis en liberté. On ne lui a, tout de même, restitué, à ce jour, ni ses armes de tir, ni ses armes de guerre, ni les accessoires et munitions. Questionné sur le choix de ses "cibles", il ne s'étend pas sur les détails, et ne fait pas dans le registre sentimental.

— Madame Coussemant et Maria Poumier? "Ce sont des traductrices d'Israel Shamir". (A ne pas confondre avec l'immense intellectuel juif anti-sioniste Israël Shahak, Shamir est un ancien militaire israélien, d'origine russe, qui se dit juif, mais converti au christianisme, et s'est acquis une petite notoriété par des écrits au ton provocateur, dissertant abondamment sur "les juifs" ou "Juifs" (avec ou sans majuscule), la "juiverie" et la "judéité"...Certains le considèrent comme un intellectuel critique israélien, au même titre que le cinéaste Eyal Sivan, et d'autres; pour d'autres, c'est un provocateur.)

Le “corbeau“ passe rapidement sur Ginette Skandrani, mais on sent chez lui une vibration de haine particulière à l’évocation du nom de Bitterlin: “J’ai lu ses livres. Son *Histoire des Barbouzes*. Il a un passé d’agent secret. C’est le créateur d’escadrons de la mort en Algérie.” - Des accusations ordinairement répandues dans les torchons d’extrême-droite, mais souvent reproduites, hélas, dans une certaine presse “de gauche”, voire d’ “extrême-gauche” - qui reprend naïvement à *Minute* et à d’autres la thématique “anti-barbouzes”.

Rappelons que Lucien Bitterlin et une poignée d’amis sûrs avaient créé, en Algérie même, et jusque dans les zones les plus infestées par le terrorisme fasciste de l’OAS, des groupes de choc clandestins. Loin de se contenter de “porter des valises” remplies de billets de banque pour le FLN, comme s’en vante aujourd’hui complaisamment toute une génération de militants français d’extrême-gauche, [***jaloux le Cruse, il n'y était pas***] ils allaient, eux, les armes à la main, rendre coup pour coup aux tortionnaires fascistes acharnés à la survie du régime colonial. Hommes de foi et de courage, en général “gaullistes de gauche”, et “Tiers-Mondistes”, les survivants de l’épopée des “barbouzes” (ainsi désignés par l’extrême-droite parce qu’il leur arrivait de porter vraies ou fausses barbes pour masquer un peu leurs visages et protéger ainsi, notamment, leurs familles) sont encore aujourd’hui l’objet d’une haine extraordinaire. Les rescapés de la fraction pro-israélienne de l’OAS, à l’époque très importante, s'acharnent encore sur eux, comme ils le peuvent. Bitterlin, dont l’engagement ultérieur en faveur de la Palestine, est longtemps resté, lui aussi, clandestin, avait ses entrées à Alger au début des années 60, à l’époque de Ben Bella, aux premiers jours de l’indépendance.

Comme Gilles Munier, également visé, haï et calomnié par Schoemann, et par bien d’autres. Fils d’un instituteur breton, lui-même très proche d’un des principaux dirigeants kabyles de l’insurrection algérienne, Gilles s’est lié d’amitié, à Alger, ces années là, avec Khalil Al Wazir, un des représentants des étudiants palestiniens de l’époque, d’orientation maoiste, qui allait devenir un des plus proches compagnons de la première heure de Yasser Arafat, et fonder avec lui le Fatah, et sa branche militaire, Al Assifa. Devenu le principal "chef de guerre" palestinien, Khalil Al Wazir allait être sauvagement assassiné, dans sa résidence de Tunis, par un commando venu d’Israël, sous la protection de bombardiers américains. Il est entré dans l'Histoire, avec un grand H, sous son nom de guerre, Abu Jihad – Le Père de la Guerre. Sa veuve, Oum Jihad, "la mère de la guerre", est aujourd'hui une des figures les plus marquantes du Fatah, autour d'Abu Mazen (Mahmoud Abbas). Par la suite, Munier, comme Bitterlin, s’est beaucoup engagé en faveur de l’Irak. Notamment, à l’époque de l’embargo, entre la première “guerre du Golfe” et la deuxième.

A Monique Chemiller-Gendreau, "cible" toute différente, professeur de droit international réputée, spécialiste des Droits de l’Homme, experte reconnue dans le monde, le "corbeau", qui, là non plus, n’exprime pas la moindre nuance de respect humain, de repentir ou de regret, reproche ... un article publié dans *Le Monde* en défense de ses collègues universitaires de Paris VI, mis en cause pour avoir souhaité un gel ou un boycott de toutes relations avec l’entité raciste de Tel Aviv, tant qu’Israël ne respecterait pas le droit des gens. Schoemann lui en veut, semble-t-il, aussi, semble-t-il, ses “positions sur l’immigration”. A Maître Isabelle Coutant-Peyre, du barreau de Paris, il en veut, si on comprend bien, pour ses liens spirituels avec le grand philosophe chrétien et communiste, converti à l’Islam, Roger Garaudy. Ainsi que pour son mariage avec un de ses clients, actuellement incarcéré, un Vénézuélien, grand admirateur de Chavez, Illitch Ramirez Sanchez, plus connu sous son nom de guerre, “Carlos”. Comme plusieurs des autres “cibles”, Isabelle est régulièrement désignée, injuriée, diffamée et calomniée, sur divers sites internet spécialisés, dont sos-racaille...

Ce ne sont pourtant pas, prétend Raphaël Schoemann, leur engagement pour la Palestine qui a guidé le choix de ses “cibles”. Mais “leurs liens avec l’extrême-droite”. ”Ce sont des antisémites. Moi-même, à l’âge de 2 ans, j’ai été déporté ans un camp de concentration” (le camp de Gurs, dans le sud-ouest de la France)... J’en suis sorti vivant, heureusement, comme mes parents. Pour le malheur des parties-civiles. Les partie-civile sont tous des délinquants, au sens de la loi. Ce sont tous des antisémites. J’ai collecté des informations sur eux sur internet. Ne pouvant pas agir contre eux à titre individuel, j’ai signalé leur cas à la LICRA, à l’UEJF. Personne n’a rien fait. Les institutionnels n’ont pas fait leur boulot. Le parquet non plus d’ailleurs” (il reproche, donc, si on comprend bien, au Procureur de Paris de ne pas avoir engagé de poursuites judiciaires contre Monique Chemiller-Gendreau, Lucien Bitterlin, Lipietz, José Bové, etc. et de porter ainsi une responsabilité au moins indirecte dans l’envoi des lettres de menace anonyme qu’il a dû se résoudre à poster, le pauvre, avec leur petit bristol, le scotch, et les balles.) “Ces gens-là ont voulu importer en France le conflit israélo-palestinien. Moi, je n’adhère à aucune idéologie, à aucune organisation, pas même un club de pétanque. Si j’ai écrit “la prochaine n’arrivera pas par la poste" sur les bristol que je leur envoyais, portant une balle, c’est sous l’effet d’une réaction viscérale.”

– “Apparemment, vos envois n’ont pas produit l’effet escompté, note benoîtement la Présidente. Qu’en espériez-vous?

– “Au moins qu’ils atténuent leurs propos. C’est un débat d’idées. J’opposais mes idées aux leurs. [***Lesquelles idées se résumaient à une balle de 22 long rifle.***] Apparemment, ça n’a pas été entièrement inutile. Il y a tout de même eu chez eux un début de réflexion. Ce sont des gens qui se présentent comme d’héroïques révolutionnaires, qui se manifestent par une opposition constante aux principes républicains. J’étais curieux de

voir comment ils réagiraient. Je trouve que ma réponse a été mesurée, par rapport à leurs écrits. Ce que j'ai fait, c'était illégal, mais légitime. Je me suis retrouvé en état de nécessité."
– "Et si on vous avait fait la même chose? - Je l'aurais pris avec fierté. Un brevet d'héroïsme révolutionnaire!
– "Pourquoi ne leur avez-vous pas envoyé plutôt des courriers normaux, signés de votre nom?
– "Une lettre anonyme, ça ne se signe pas, madame la Présidente.
– "Et si on avait visé votre domicile, menaçant du même coup votre famille, vos enfants?
– Là, c'est différent.
– "Les balles sur les bristol?
– Elles étaient destinées à frapper leur imagination. A semer la terreur..."
– Et les armes?
– Je m'en servais uniquement dans l'ancienne propriété de mes parents. Pour chasser les nuisibles. Contre eux, je n'avais pas l'intention de m'en servir. Mon action c'était un canular.
– " Les balles perforantes, tout de même?
- "Là, je me suis fait avoir par l'armurier. Il m'a dit qu'il ne lui restait que celles-là, je n'ai pas fait attention."
– Aucun regret?
– "J'ai dit aux policiers que tout compte fait", s'agissant, si on suit son regard, de gens comme Ginette Skandrani, et autres," j'aurais mieux fait de les laisser continuer à semer la pagaille dans le Palestine bizness! Ces gens-là ont fichu une pagaille inouïe dans les ligues de vertu pro-palestiniennes. En fin de compte, j'aurais dû les laisser continuer, parce qu'ils ont fait beaucoup de dégâts à la cause palestinienne."
- Une gifle terrible pour la pauvre Ginette, qui, enfermée, selon sa funeste habitude, dans son personnage, ne semble pas un instant consciente de la terrible humiliation qu'on lui inflige là, et qui rejaillit sur beaucoup d'autres. Elle en rajoute, d'ailleurs, et nous humilie tous, cette fois, sans exception, en s'adressant à Schoemann d'une voix larmoyante: "Mais vous rendez-vous compte qu'avec vos envois, vous avez semé la terreur?" Il se rengorge, flatté, et ricane. Elle se rasseoit.

> ..."Cet espèce d'esprit fasciste, oui, oui, fasciste, qui consiste à salir les personnes citée, avec ce mépris, cette haine...Cette espèce de salissure...Ça, ça appartient bien à l'extrême-droite!".
> (Maître Antoine Comte, avocat d'Eyal Sivan, partie-civile contre le "corbeau")

"Pas une excuse, pas un croupion de remords!, tonne Antoine Comte, partie-civile, au nom de son client, le cinéaste Eyal Sivan, le "dissident israélien", qui est (selon son avocat) "venu vivre en France, parce qu'il vit dans son pays une guerre coloniale qui y pourrit les rapports" mais il ne s'est pas dérangé pour venir affronter, yeux dans les yeux, Raphaël Schoemann. La "victime de l'intolérance", qui a dû "quitter son pays", est retenue, si on a bien compris les propos de Maître Comte, dans le brouhaha du début de l'audience, "par des cours qu'il donne à l'université, en Israël..." On n'en coit pas ses oreilles...

D'Eyal Sivan, metteur en scène imaginatif de films "engagés" habilement faits, grand comédien et grand acteur, en tout cas, devant l'Eternel, on ne pouvait rien attendre ici. D'Antoine Comte, l'avocat qu'il a désigné, donc, on n'espère pas grand chose. De grands éclats de voix, des poses, des coups de menton, et cette impression qu'il donne en permanence, un peu lassante, de chercher désespérément où est le miroir, pour y admirer son joli profil, qui s'empâte doucement, c'est l'âge... Ce grand défenseur professionnel des Droits de l'Homme, proche de la tendance Picquet de la LCR, doit son doux surnom de "Ran Tan Plan" (le patronyme du chien stupide de Lucky Luke, qui croit qu'on lui dit "pisse" quand on lui a dit "mange", et vient chercher, l'œil humide et la queue frétillante, les félicitations de son maître après ses grosses sottises...) à sa prestation dans la fameuse affaire des Irlandais de Vincennes, au début des années Mitterrand. [***A laquelle a été mêlé le sinistre Barril, ex-gendarme, et ex-employeur de Cruse...***] En ces temps funestes, quelques "idiots utiles", défenseurs d'une poignée de gauchistes irlandais proches de la LCR, surveillés de près par l'anti-terrorisme, avaient, en pourfendant de bien réelles irrégularités de procédure, fait exploser toute une enquête susceptible d'aboutir, si elle avait été au bout, aux véritables instigateurs du terrible attentat de provocation de la rue des Rosiers, en 1982. Ils n'étaient pas palestiniens, et pas arabes... Pour Maître Comte, que la cellule de l'Elysée avait donc longuement mis sur écoute, à l'époque, le soupçonnant - on ne peut plus à tort, certes - de travailler pour le compte de mouvements clandestins arabes ou pro-arabes, pour Comte, donc, ici, dans cette affaire, "il ne faut pas se tromper de procès". Si le "corbeau" a été remis en liberté au bout des 48 heures légales de garde à vue, après ses aveux complets, et la découverte, pourtant, de son stock d'armes, c'est la loi, c'est bien, c'est la protection des libertés individuelles.."Je me félicite qu'il ait été laissé en liberté après la garde à vue". (Et tant pis si, quelques mois plus tard, il recommence, avec son ordurier e-mail de "treponeme", menaçant Gilles Munier).

Maître Comte, disons-le tout de suite, pour être complètement honnête, conseille, contre l'auteur de ces lignes, les auteurs d'accusations d'"antisémitisme" et de "négationnisme", comparables à celles qui ont stimulé, ici, l'imagination perverse de Schoemann – dans cette affaire minable, le bouillant avocat vient de perdre une

première bataille de procédure: il a tenté, sans succès, de faire annuler les poursuites contre ses deux clients, mis en examen, et cités à comparaître, au prétexte que traiter, sans l'ombre d'une preuve, un intellectuel et journaliste pro-palestinien d'"antisémite" ou de "négationniste" n'est pas "de la diffamation", mais "de l'injure", et que ça n'a rien à voir. [***Là, on sent que le jeune Cruse tente de régler des comptes personnels, du genre nauseéabond.***]

De Comte, donc, on n'attend rien de bon. Mais il surprend tout de même, en bien. Il surprend même deux fois. La première, en citant, au cours de sa plaidoirie, le nom de famille – connu jusque là des seuls connaisseurs du dossier, et couvert par le secret de l'instruction, d'une personne un temps identifiée comme le probable auteur d'un coup de téléphone de menaces anonymes, **un complice de Schoemann** qui, donc, n'était pas un marginal isolé, un solitaire, mais un membre d'un réseau de terreur organisé: un certain Moatti... "Nous n'avons pas fait appel, nuance t-il, "de l'expertise" (qui a judiciairement mis cet homme hors de cause, malgré une troublante ressemblance de voix. Moatti a bénéficié, finalement, d'un non-lieu.)

Deuxième bonne surprise: Comte souligne que le "corbeau" a tout de même fait "un voyage en Suisse de 10 heures, pour aller acheter le fusil d'assaut, quelques mois à peine après avoir envoyé ses dernières lettres de menace". Et surtout, il dénonce chez le "fils de déporté" qu'il a en face de lui, "cette espèce d'esprit fasciste, oui, oui, fasciste! qui consiste à salir les personnes citée, avec ce mépris, cette haine. Cette espèce de salissure... Ça, ça appartient bien à l'extrême-droite!" Si Antoine Comte le dit... De Ran Tan plan, on n'espérait pas tant. Et d'insister, sonore, toujours, mais là, pour une fois, on ne peut plus pertinent, pour enfoncer le clou du "fascisme", du juif fanatiquement pro-israélien qu'il a en face de lui, Comte cite Léon Daudet, crachant sur Léon Blum: "il faut l'assassiner, Blum, mais à coups de couteau de boucher dans le dos..." Et en effet, c'est la même chose.

Eh!oui, Maitre Comte, dites-le à vos clients, tout ça c'est la même chose, et voilà où mènent les diffamations, sur internet. Proférées par des irresponsables, elles arment des êtres dangereux, au cerveau fragile, comme le fasciste Schoemann. Fragile? Contrairement aux rumeurs que certaines des parties-civiles ont fait bizarrement circuler avant le procès, comme si elles avaient souhaité casser toute mobilisation, les experts, en tout cas, l'ont jugé parfaitement équilibré, parfaitement normal, et accessible, donc, à la sanction pénale.

A quelle sanction? C'est tout le problème. Antoine Comte, retrouvant là, hélas, son rôle traditionnel, se paye un bel effet d'audience, facile, en requérant pour le "corbeau", à titre de peine, "l'obligation de faire un stage de citoyenneté sur le terrain, dans la compagnie des Français tels qu'ils sont, dans leur diversité, Arabes, musulmans, chinois, asiatiques. Peut-être que ça lui ferait du bien. Pour qu'enfin il apprenne ce qu'est la réalité française, ce qu'est la tolérance." Une belle idée, qui ne mange pas de pain. Mais si Comte, Henri Leclerc (désigné, au départ, par une des victimes, mais absent, finalement, lui aussi, de l'audience, pris par une cause plus urgente, et remplacé) ou d'autres ténors du barreau l'avaient voulu (une de leurs consœurs figure, tout de même, dans la liste des "cibles" du "corbeau", elle a reçu sa lettre, son bristol, et sa balle), ce n'est pas pour des broutilles qu'aurait été poursuivi le "fasciste". Mais pour ce qu'il est. Et donc, pour "volonté de troubler l'ordre public par l'intimidation et la terreur": la définition légale, précisément, du crime de "terrorisme". Et là, sa garde à vue n'aurait pas été levée au bout de 48 heures. Et on aurait fouillé sérieusement dans son passé; fait des expertises plus poussées sur les voix, sur les armes. Traqué d'éventuels complices. Et il aurait risqué une peine de prison comparable à celle qu'eussent encouru, avec l'envoi de pareilles lettres de menaces, et la détention de pareilles armes, un quelconque Mohammed, un "islamiste".

On ne l'a pas fait. C'est un tort. Peut-on le faire encore? En espérant que cette fois, le Parti Communiste, qui n'a pas beaucoup bougé pour son élu de Seclin, les organisations de solidarité avec la Palestine, qui portent une terrible responsabilté, de par leur étonnante passivité, dans cette affaire sérieuse, la presse, et finalement la justice, mettent enfin au tapis, et pour le compte, non seulement ce Schoemann là, mais tous les apprentis Schoemann, qui ont suivi tout cela, dans l'ombre, et se préparent. Et "ciblent" déjà, nous le savons, les meilleurs d'entre nous.

> "Déporté ou pas déporté, le passé du prévenu ne peut rien excuser. Je dirais même: au contraire. (Ce que Schoemann a fait), "c'est utiliser les armes que les nazis, que le régime de Vichy, avaient utilisé contre les Juifs."
> Maître Alain Lévy, avocat des petits enfants juifs d'Izieu, et, ici, de Monique Chemiller-Gendreau, partie-civile.

Pour Maître Alain Levy, défenseur historique des petits enfants juifs d'Izieu, victimes du nazisme, plaidant ici pour Monique Chemiller-Gendreau, partie-civile, et le faisant avec la sobre efficacité d'un très grand avocat, "déporté ou pas déporté, le passé du prévenu ne peut rien excuser. Je dirai même: au contraire. (Ce qu'a fait Raphaël Schoemann), "c'est utiliser les armes que les nazis, que le régime de Vichy, avaient utilisé contre les Juifs. Il y a chez lui "une forme de terrorisme intellectuel", "dans les propos qu'on a entendus, dans la démarche". "Est-ce qu'il y a une différence entre des personnes comme Monsieur Schoemann, avec ses menaces de mort, et celle d'un individu qui va adresser à un certain nombre d'avocats des courriers anonymes de menaces

de mort, contenant des lames de rasoir, avec les mots: “Ces lames serviront bientôt à trancher ta gorge de sale juif!” - Il n’y a aucune différence!”

Une plaidoirie superbe et profonde, à laquelle fit écho le parquet: en soulignant “la façon” dont l’amateur de lettres anonymes et d’armes de guerre équipées de viseurs laser “déshumanise ses victimes”. “Monsieur Schoemann ne les voit pas tout à fait comme des êtres humains. Pour lui, ces 12 personnes sont des identités abstraites. Réduites à leurs opinions. Chez lui, on ne s’attaque pas à des personnes, on s’attaque à des choses.” Et de souligner “sa détermination, son organisation,sa froideur.” Les gants qu’il utilise avant de poster ses lettres, pour ne pas y laisser d’empreintes. Et les armes de première catégorie, des armes de guerre. Et sa façon de parler de sa “chasse aux nuisibles”, devant ses victimes, et narguant ses juges, à l’audience. Oui, mais voilà, légalement, à partir des incriminations retenues – mais retenues, par qui? Avec l’accord et la complicité, au moins passive, de qui? - le prévenu ne risque qu’une peine maximum de 3 ans d’emprisonnement.” Réquisitions: deux ans avec sursis.

Pour Maître David Sellam, défenseur du “corbeau”, le terrain était , donc, aplani. Bien dégagé. Et de flétrir sans vergogne la robe de sa consœur Isabelle Coutant-Peyre, qu’était pourtant venue défendre, contre lui - déléguée, tout de même, par le Conseil de l’Ordre, en l’absence, regrettée, des grands noms du barreau...- une jeune avocate pleine de flamme à la superbe crinière de feu, maître Barbelaere-Pettré. Pour Sellam, Coutant-Peyre n’est plus une avocate. N’est plus une consœur. C’est un nom, sur une liste. Si elle a reçu sa lettre de menace ordurière, et sa balle, c’est bien fait. N’est-elle pas, selon le mot de son client, narquois, “Madame Carlos”. Et “Monsieur Coutant-Peyre” (l’autre “terroriste") n’a-t-il pas écrit, un jour, à propos de ses propres attentats: “il n’y a pas de victime innocente”? Sellam n’en rate pas une. Citant l’inculte Taguieff, Durban, Eyal Sivan? “Cinéaste raté, exilé en France depuis 20 ans pour fuir ses échecs, le Juif de service. Comme Théo Klein” (authentique figure, lui, de la grande tradition du judaïsme critique, républicain).” Mais Théo Klein, lui, a l’excuse de l’âge.”

Dans son élan, l’avocat du “fasciste” a le mot de trop. Se présentant lui-même comme “ancien responsable de la communauté juive du Raincy”, fief de son “ami Eric Raoult”, où a résidé Schoemann, il dit: “Je le connais depuis 15 ans”. Et on croyait que le “solitaire”, qui ruminait sa haine dans son coin, depuis 40 ans, avant de se décider, un jour, tout seul, et sur le tard, à passer à l’acte, était un marginal, complètement isolé, ne faisait partie d’aucun réseau, ne connaissait personne...

“Nous avons frôlé un massacre, du genre de la tuerie de Nanterre...“

Qu’on prenne, enfin, au sérieux, une affaire dans laquelle, selon les mots de Maître Mylène Stambouli, défenseur de l’écologiste Alain Lipietz, “nous avons frôlé un massacre, du genre de la tuerie de Nanterre“; qu’on ouvre une investigation pour les faits réels: pour terrorisme. Qu’on entende, à titre de témoins, bien entendu, rien d’autre, Maître Sellam et son “ami Raoult”, ce pétulant élu UMP, grand ami d’Israël et de Nicolas Sarkozy, qui, lui non plus, n’est pas directement en cause, et qui a bien le droit, selon la loi c'est la liberté d'opinion) de trôner, en grande photo, plein pot, avec ses amis de l'extrême-droite juive de la LDJ, sur leur site officiel http://www.liguededefensejuive.com/article.php3?id_article=351

Qu’on scrute le passé de Schoemann, qui prétend n'avoir jamais milité pour aucune cause, avant de se découvrir, sur le tard, à l'approche de la retraite, une vocation de "corbeau", et de tireur d'élite, chasseur de "nuisibles". Qu'on regarde s'il a connu, ou pas, des gens de la LDJ, du Betar, de l'extrême-droite juive fasciste et activiste. Qu'on découvre où il était, et ce qu'il faisait, à l'époque de la guerre de l'Algérie, et de l'OAS, qui semble l'avoir marqué. Qu'on lui demande s'il a connu, ou pas, un homme un peu plus âgé que lui, mais du même profil, Elie Tordjman, cet industriel sucrier résidant au Maroc, fondateur historique du Mossad dans ce pays, dans les années 50, ami, financier et protecteur du général Oufkir. Tordjman, qui se trouvait, bizarrement, à Paris, le jour de la disparition de Mehdi Ben Barka, et dont la Brigade criminelle a retrouvé la trace, en "remontant" les coups de téléphone adressés au pavillon du truand Boucheseiche, où le malheureux leader de l'opposition marocaine, grand ami des Palestiniens, et "cible" privilégiée du Mossad, a vu s'ouvrir devant lui les Portes de l'Enfer. Qu'on ouvre enfin une enquête sérieuse sur les réseaux du terrorisme israélien en France, du rapt de Ben Barka aux mystères de la rue des Rosiers, en passant par les meurtres de Mahmoud Hamchari, d'Atef Sbeisso, et de tant d'autres. Qu'on vérifie, enfin, en respectant, pour faire plaisir à Maître Antoine Comte, la présomption d’innocence de tous et de chacun, le sacro-saint secret de l’instruction, et les règles sacrées de la garde à vue, que le fasciste Schoemann n’avait sondé, sur ses mortifères intentions, autour de lui, personne. Et qu’il n’y avait pas de “terrorisme organisé”. Pas de protections actives ou passives. Pas de “complot”. Pas de “réseau”.

——————oooOOO§§§OOOooo——————

Bruno Gollnisch, chronologie d'un feuilleton judiciaire

Le numéro 2 du Front national, Bruno Gollnisch, comparaissait lundi en appel devant la commission disciplinaire du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Cneser) pour ses propos sur les chambres à gaz en octobre 2004.

20Minutes.fr | 13.06.06 | 21h01

2004
11 octobre: Bruno Gollnisch, nº2 du Front national et professeur de japonais juridique à l'université Lyon-III, réagit de façon radicale au rapport remis quelques jours plus tôt par Henry Rousso au ministre de l'Education sur les affaires de négationnisme qui ont secoué l'université Lyon-III. Le numéro 2 du FN affirme qu'il ne nie pas le «drame concentrationnaire», mais que «les historiens avaient le droit d'en discuter librement. L'existence des chambres à gaz, c'est aux historiens d'en discuter.» Il met également en doute la neutralité de l'historien, évoquant sa «personnalité juive».

13 octobre: Le président de l'université Lyon-III, Guy Lavorel, demande au ministre de l'Education la «suspension» de Bruno Gollnisch pour les propos qu'il a tenus sur la Shoah et l'historien Henry Rousso. Le responsable de Lyon-III annonce par ailleurs qu'il a «décidé de saisir la section disciplinaire» de l'université.

14 octobre: SOS Racisme annonce qu'il attaque en justice Bruno Gollnisch pour négationnisme, après ses propos tenus sur les chambres à gaz. Sanctionné par le président de l'université Lyon-III où il enseigne, ce dernier est également fustigé par les présidents des groupes du conseil régional Rhône-Alpes auquel il appartient. Jean-Jack Queyranne lit en effet une déclaration commune qualifiant ces propos de «clairement négationnistes et à forte connotation raciste». Le garde des Sceaux, quant à lui, qualifie ses propos d'«inacceptables».

24 octobre: Alors que la police judiciaire vient d'entamer son enquête sur les propos qu'il a tenus sur les chambres à gaz, Bruno Gollnisch doit faire l'école buissonnière à Lyon-III, avec l'appui de sa hiérarchie. La présidence de l'université, ayant eu vent d'une action militante d'associations étudiantes, recommande au numéro 2 du Front national, enseignant à Lyon-III depuis 1981, de ne pas dispenser ses cours de droit international prévus entre 13 h et 15 h.

27 octobre: Le président de l'université Lyon-III annonce qu'il suspend les cours de Bruno Gollnisch pour un mois. La présidence de l'université, qui précise que cette mesure «n'a aucun caractère disciplinaire et respecte le principe de présomption d'innocence», invoque «divers risques de désordre» après les récents propos du nº 2 du Front national sur les chambres à gaz.

28 octobre: «Le temps de la riposte est venu.» Au cours d'une conférence de presse, Bruno Gollnisch annonce, en présence de son avocat, qu'il va porter plainte pour diffamation contre Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes, Jean-Louis Touraine, premier adjoint au maire de Lyon, et Olivier Duhamel, ancien député européen. Ces trois personnalités socialistes ont vivement condamné les propos ambigus du nº 2 du Front national (FN) sur les chambres à gaz. «Je n'ai commis aucune faute, ni pénale, ni déontologique», se défend le délégué général du FN, qui se dit la cible d'«un lynchage politico-médiatique».

24 novembre: Le recteur de l'académie de Lyon, Alain Morvan, réclame la reconduite de la suspension des cours de Bruno Gollnisch à l'université Lyon-III.

29 novembre: Le procureur général près la cour d'appel de Lyon réclame, à la demande du garde des Sceaux, des poursuites contre Bruno Gollnisch pour «contestation de crimes contre l'humanité». Ce dernier dénonce «une persécution politique» de Dominique Perben, candidat potentiel aux prochaines élections municipales à Lyon.

1er décembre: Le ciel s'assombrit pour Bruno Gollnisch. Le numéro 2 du FN est radié des listes électorales lyonnaises. Motif: il se déclarait à tort domicilié à l'université Lyon-III. La décision, applicable le 1er mars, est prise par une commission administrative, saisie par le préfet du Rhône, à la suite d'une action des anti-

négationnistes du Cercle Marc- Bloch. Une mauvaise nouvelle pour l'élu en pleine tourmente universitaire et judiciaire après ses propos ambigus sur les chambres à gaz.

2 décembre: Le président de l'université Lyon-III, Guy Lavorel, annonce sa décision d'«interdire l'accès» de ses locaux à Bruno Gollnisch. L'élu du Front national (FN), professeur à Lyon-III depuis 1981, devait reprendre ses cours de droit international et civilisation japonaise ce jour, après un mois de suspension. L'annonce d'une manifestation d'associations étudiantes contre son retour à Lyon-III a fait craindre à la direction de l'université d'éventuels troubles à l'ordre public. Banni de l'université jusqu'à la décision «définitive» de la section disciplinaire qui examine son cas à la suite de ses propos ambigus sur les chambres à gaz, le nº2 du FN réplique qu'il va déposer un recours devant le tribunal administratif pour contester la mesure.

2005

14 janvier: Le Conseil d'Etat autorise Bruno Gollnisch à reprendre ses cours à l'université Lyon-III.

15 janvier: Les trois syndicats étudiants Unef, Uejf et Hippocampe demandent au ministre de l'Education nationale, François Fillon (UMP), d'user de son pouvoir inscrit dans le code de l'Education (art. L951-4) pour suspendre Bruno Gollnisch de ses activités professorales «pour un temps qui n'excède pas un an et sans privation de traitement».

27 janvier: Au lycée Ampère, à l'issue de l'inauguration de trois plaques commémoratives rendant hommage aux élèves juifs de Lyon morts en déportation, le recteur de l'académie, Alain Morvan, prononce un discours cinglant dénonçant la remise en cause de la Shoah. Sans jamais citer son nom, il s'en prend surtout à Bruno Gollnisch.

2 février: La reprise des cours de Bruno Gollnisch à l'université Lyon-III se déroule dans la violence. Des échauffourées éclatent entre des militants des associations étudiantes Unef, UEJF et Hippocampe, qui manifestent contre le retour à l'université du numéro 2 du FN, et une poignée de sympathisants de l'extrême droite. Ces derniers sont, de leur propre aveu, venus «protéger Bruno». Les incidents se soldent par le dépôt de plainte de trois étudiants des associations et par celle, contre X, du président de Lyon-III pour «atteinte à l'ordre public».

3 février: Bruno Gollnisch est suspendu de ses fonctions universitaires à titre conservatoire par le ministre de l'Education nationale, François Fillon.

7 février: Convoqué pour être auditionné à la brigade criminelle de la police judiciaire, chargée de l'enquête, l'héritier désigné de Jean-Marie Le Pen, Bruno Gollnisch, refuse de s'y rendre.

21 février: Bruno Gollnisch vs Alain Morvan. Le nº 2 du Front national sonne la charge judiciaire contre le recteur de l'académie de Lyon en le poursuivant devant la justice civile pour atteinte à la présomption d'innocence. Fidèle à la posture de victime d'un «lynchage politico-médiatique» dans laquelle il s'est installé depuis le tollé suscité par ses propos ambigus sur la Shoah, Bruno Gollnisch reproche à Alain Morvan d'avoir outrepassé ses fonctions en réclamant, à plusieurs reprises, sa révocation de la sphère universitaire.

1er mars: Bruno Gollnisch organise une parade théâtrale avant de se rendre devant la section disciplinaire de l'université de Lyon-III, où il doit comparaître toute la journée après ses propos ambigus sur les chambres à gaz. La section disciplinaire doit décider d'éventuelles sanctions dans les prochains jours.

4 mars: La section disciplinaire a tranché. Bruno Gollnisch est exclu pour cinq ans de l'université de Lyon-III. «Cette décision est illégale et injuste, mais je ne vais pas reprendre mes cours car je respecte la loi, même injuste», déclare le numéro 2 du FN. Il va désormais attendre de lire la décision avant de décider un éventuel recours devant le Conseil d'Etat ou le Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche.

7 mars: Le président de Lyon-III estime lors d'une conférence de presse que l'exclusion pour cinq ans du professeur Bruno Gollnisch après ses déclarations ambiguës sur la Shoah va permettre à l'université de «tourner la page» de son histoire mouvementée. Celle des affaires négationnistes, des polémiques et des mises à l'index

9 mars: Le procureur de la République de Lyon, Xavier Richaud, annonce que Bruno Gollnisch devrait comparaître «d'ici à l'été» devant la justice pour ses propos ambigus sur les chambres à gaz. L'enquête de police close, c'est désormais l'étau judiciaire qui se resserre autour du député européen d'extrême-droite. Il devra

répondre devant les juges de faits de «contestation de crimes contre l'humanité». Le parquet de Lyon a choisi le principe de la «citation directe» pour faire comparaître Bruno Gollnisch, qui, fidèle à sa posture de martyr, se déclare victime d'une «persécution».

13 mars: Le numéro 2 du Front national annonce son intention de faire appel de son exclusion pour cinq ans de l'université Lyon-III devant le Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche.

29 mars: Bien qu'elle n'ait jamais fait l'objet de polémiques sur le sujet, l'université Claude-Bernard-Lyon-I adopte lors de son dernier conseil d'administration un texte visant à s'opposer au négationnisme. Il s'agit de «mettre fin à la polémique qui jette l'opprobre sur toute la communauté universitaire lyonnaise», indique l'université.

26 avril: Au cours d'une audience de fixation, le tribunal de grande instance de Lyon décide de juger Bruno Gollnisch, numéro 2 du FN, le 6 septembre prochain, pour ses propos controversés sur les chambres à gaz.

6 juin: Bruno Gollnisch, député européen FN, bénéficiera-t-il d'une immunité parlementaire? La 6e chambre du tribunal correctionnel de Lyon, qui doit juger le numéro 2 du FN pour ses propos ambigus sur les chambres à gaz prononcés en octobre 2004, reste suspendue à cette question. Suivant les réquisitions du parquet, le tribunal décide de renvoyer ce procès pour «contestation de crimes contre l'humanité» au 29 novembre.

13 décembre: Le Parlement européen lève l'immunité de l'eurodéputé du Front national, poursuivi à Lyon pour «contestation de crimes contre l'humanité» après ses propos controversés sur les chambres à gaz tenus en 2004. Son procès, repoussé à deux reprises dans l'attente de la décision du Parlement, doit donc avoir lieu le 23 mai prochain devant la 6e chambre correctionnelle.

2006

12 mars: Bruno Gollnisch devra rembourser la moitié de son salaire indûment perçu depuis un an. La présidence de l'université Lyon-III s'est aperçue que le numéro 2 du Front national, exclu pour cinq ans de la fac après ses propos controversés sur les chambres à gaz, continuait de percevoir l'intégralité de son traitement de professeur. Et ce, en dépit de la sanction disciplinaire prise à son encontre le 4 mars 2005 diminuant de moitié son traitement.

19 mars: Le numéro 2 du FN bénéficie d'un non-lieu dans le cadre d'une instruction parallèle menée après une plainte du Mrap. «La réalité des camps d'extermination organisés quasi-industriellement n'a pas été contestée lors de cette conférence de presse par Bruno Gollnisch», estime le juge d'instruction lyonnais Jacques Chauvot. Le parquet de Lyon et le Mrap font appel de cette décision.

28 mars: La 6e chambre «presse» du tribunal correctionnel de Lyon renvoie au 7 novembre l'affaire opposant Bruno Gollnisch (FN) à Jean-Jack Queyranne (PS). Le président (PS) de la région Rhône-Alpes est poursuivi pour «diffamation» avec six autres présidents de groupes politiques du conseil régional, dont Hervé Gaymard (UMP).

22 mai: Bruno Gollnisch n'enseignera plus de sitôt à Lyon-III. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) confirme en appel la condamnation du leader frontiste à cinq ans d'exclusion de l'université pour ses propos controversés sur les chambres à gaz. Dans un premier temps, le Cneser, basé à Paris, avait cassé «pour absence de motivation» cette sanction prise en mars 2005 par la section disciplinaire de Lyon-III à l'encontre du professeur de japonais juridique.

23 mai: Le tribunal correctionnel de Lyon reporte pour la troisième fois en moins d'un an le procès de Bruno Gollnisch. L'audience est renvoyée au 7 et 8 novembre, en attendant que la chambre d'instruction, saisie en appel par le parquet, infirme ou confirme le 13 juin une ordonnance de non-lieu rendue dans l'instruction parallèle menée après la plainte du Mrap.

http://www.20minutes.fr/articles/2006/06/13/Lyon_Bruno_Gollnisch_chronologie_d_un_feuilleton_judiciaire.php

> Nous terminions notre message du 25 mai intitulé "Le point des procédures contre B. Gollnisch" par ces mots:

Le 17 mars 2006, le doyen des juges, Jacques Chauvot, avait rendu un non-lieu au bénéfice de B. Gollnisch (...) Le parquet de Lyon a fait appel de ce non-lieu et l'ordonnance de non-lieu a été infirmée en appel.

FAUX ET USAGE DE FAUX

Réponse de Robert Faurisson à une correspondante italienne qui l'interroge à propos d'une "interview" de Mengele, recueillie par Hubert Lassier et publiée dans *Oggi* du 9 mars 1983.

Il s'agit tout simplement d'un faux et cela se voit tout de suite ... .

J'en possède d'abord la version en 47 pages dactylographiées, datée du 20 mai 1982 et qui était destinée à *Paris-Match*, puis une version, de 1983 (d'après un passage du texte), en 12 pages très denses et serrées portant à la fin, en caractères dactylographiés: "Christian SEGUIN dit Hubert LASSIER" avec, en outre, la mention suivante: "Lisz [*sic*] la revue italienne "OGI" [*sic*] à partir du 2/3/1983, ce reportage y figure" et une signature manuscrite: "Lassier".

Les deux versions sont grotesques. Il s'agit de l'œuvre d'un type qui a lu la littérature révisionniste et qui a bâti là-dessus un roman policier de piètre facture. "C'est du Faurisson tout cru", disait Jean Pierre-Bloch (Frédéric Ploquin, "Les malheurs d'un journaliste qui affirme avoir retrouvé le docteur Mengele", *Le Matin de Paris*, 9 février 1983).

"Lassier" fait tenir à son Mengele des propos sur le livre de Stäglich, *Der Auschwitz Mythos* (qu'il désigne sous son titre français). Or ce livre est sorti en Allemagne en mars 1979 et Mengele est mort à Bertioga (Brésil) le 7 février 1979. Dans la version en 12 pages, "Lassier" a ajouté, en page 7, la phrase suivante qu'il attribue à Mengele: "Et comment expliquez-vous qu'**aujourd'hui, en 1983**, [etc.]?"

Ce "Lassier" était un farceur à la manière de Jean-Dominique Larrieu. Il y aurait peut-être pas mal à écrire sur les faux d'inspiration révisionniste, la palme revenant au banquier François Genoud. Ce dernier a eu l'aplomb de faire publier en 1959 par Fayard, avec une préface de Trevor-Roper et des commentaires d'André François-Poncet, sous un titre usurpé, *Le Testament politique de Hitler*, des propos invraisemblables (datés de 1945) dont il n'a jamais été capable de me fournir les originaux allemands, et pour cause. Son ami et légataire Ahmad Huber, de Berne, à qui j'ai demandé le 3 juillet 1993, ces originaux ne m'a jamais répondu.

14 juin 2006

LETTRE À LA KOMMISSARINE

A Mme Annie Lacroix-Riz,

Je vous fais parvenir des nouvelles comprimées sur le développement de l´extrême-droite en Allemagne pendant ces derniers temps.
Bonnes salutations
Tobias Baumann

En Allemagne se manifeste un climat pro-nazi dans les couloirs de la justice qui est comparable à celui des années 1920.

Les têtes de l´extrême-droite allemande, Horst Mahler (l'un des anciens avocats de la Rote Armee Fraktion, qui s'est plus tard rendu à l'extrême-droite; actuellement traduit devant la justice à Berlin pour propos justifiant l'holocauste et plusieurs propos antisémites publics) et Ursula Haverbeck (fille du chef-propagandiste nazi W.G. Haverbeck en Amérique Latine de 40 à 45, qui fonda le Collegium Humanum en 1963) sont les figures de proue d´une scène nouvelle, créant des structures internationales avec les descendants nazis et d´autres apologistes du national-socialisme; ils invitent parfois des apologistes d'extrême-droite d'Australie, du Canada ou de France (Robert Faurisson).

La propagation massive du négationnisme est censée faire redresser le supposé "peuple des seigneurs" en le débarrassant de son passé refoulé depuis les premiers jours de la RFA. Le journal et d'autres publication du Collegum Humanum ont déjà alerté les groupes antifascistes de la région. Les exécuteurs de l'institut ont

récemment lancé une campagne de brochures (appelées *Der Freie Berater*, Le Libre Conseiller) à Bielefeld, ville la plus grande aux alentours de Vlotho, dans lesquels ils ont taxé de «traîtres au peuple allemand» ceux qui «ne reconnaissent pas son histoire et son statut de droit». Cette dernière référence au droit constitutionnel consiste en la propagation de l'image que seul un Etat nazi pourrait être le légitime héritier du régime nazi. Ce bobard est construit sur la juridiction de la Cour constitutionnelle de la RFA: la RFA est de fait explicitement considérée non seulement héritière du Reich, mais aussi identique en partie avec le Reich (sentence des années 1970 toujours valable); identique en partie seulement, car la Cour constitutionnelle visait, conforme à la doctrine Hallstein, à assimiler la RDA un jour dans sa zone de vigueur, ce qui est devenu réalité en 1990. La Cour constitutionnelle donne ainsi encore un rempart aux neo-nazis autour de Mahler et Haverbeck, qui se présentent en légitimes représentants du pouvoir public.

Dans le centre négationniste de Vlotho (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), Collegium Humanum, dont Haverbeck est la vice-présidente, ils colportent des publications, des tracts avec des théories de conspiration antisémite et se cachent derrière une façade d´écologistes (l´institut Collegium Humanum fut fondé en 1963 par un ensemble hétéroclite de fascistes, joignant l´écologisme au darwinisme-social, et verts).

Pendant la plus importante traduction de Haverbeck devant la justice (2004), des scènes incroyables se déroulaient dans les couloirs du tribunal (que 30 personnes ont pu accéder à la salle de sentence): des manifestants pro-Haverbeck ont montré de grands placards avec des citations de nazis, tel Göring («Propagandalüge Gaskammern», bobard de propagande, chambres à gaz). Le personnel de justice et les forces de l'ordre n'ont pas dissout cette association illicite munies d'affiches nazies, mais ils leur ont ouvert la salle adjacente de la salle de sentence pour qu'ils puissent s'asseoir; ainsi ils ont tenu des propos de soutien en faveur de Haverbeck.

En 2004, Haverbeck, ayant encore répété sa foi en la "justice hitlérienne par la volonté de Dieu" devant la juge, ne fut punie par le tribunal de Bad Oeynhausen (proche de Vlotho) qu'à une amende de 3.800 euros, alors que le § 130 II Code Pénal allemand (*Volksverhetzung*, Propos publics incendiaires) prévoit jusqu´à 5 ans de prison pour des cas d'appréciation publique d'«actes commis sous le régime du national-socialisme» ou pour une personne qui diminue la portée de ou dénie ces actes.

La dernière vague de séminaires dans le Collegium Humanum de Vlotho, nid du négationnisme et l'intelligentsia de l'extrême-droite allemande, eut lieu en février 2006 et ne fut pas surveillée par la police - les autorités publiques on raté une opportunité pour démontrer le caractère hautement incendiaire du contenu des séminaires de Ursula Haverbeck, fille d'un nazi de l'élite du NSDAP, et compagnie.

Les appels propagandistes de ces frénétiques nazis sur tracts et brochures, tel «L'Empire Allemand est vivant et nous sommes tous des ressortissants du Reich!», sont d'autant plus périlleux qu'on est dans une situation de crise ou beaucoup de personnes en chômage se laissent influencer par ces bobards. Le manque de résistance (hormis ces quelques manifs locales des antifascistes devant l'institut même) face à cette idéologie du Reich, colportant de plus en plus de théories antisémites de conspirations (qui ne sont guère enregistré par les autorités publiques vu leur dimension croissante dans des journaux et sur internet) devrait inquiéter l'Europe.

Des sondages ont récemment montré que 13% des Allemands ont une attitude antisémite. Lorsque Martin Walser a reçu le prix de Paix des Librairies allemandes, il a estimé que l'holocauste serait «fonctionnalisé pour des buts des temps présents» et que les Allemands subiraient cette supposée «Moralkeule» oppression morale; seul Ignatz Bubis n'a pas applaudi ce propos de Walser et l'a critiqué de «geistige Brandstiftung», «incendie volontaire intellectuel» - l'affaire Hohmann (antisémite dans le CDU) et l'entrée du NPD dans les Conseils régionaux de Brandebourg et de Saxe montrent que Bubis avait raison et que le refoulement de l'holocauste et de ces origines (ce qui produit des projections telles l'identification erronée de Hitler avec Milosevic par Fischer/Schröder ou la supposée découverte de «camps de concentration» par le ministre de la Défense, Scharping) par les élites allemandes ne fait que renforcer les mouvements néo-nazis.

Circulaire de baumann1302@t-online.de, 12 juin 2006.

FTN

"L'Holocauste" dans le journal *Présent*

Robert Faurisson

Dans sa livraison du 20 mai 2006, le journal *Présent* annonçait que, lors de sa visite du camp d'Auschwitz, le pape rencontrerait un ancien détenu décrit comme "un membre des *Sonderkomma[n]dos* (commandos spéciaux) chargés de vider les chambres à gaz et de les brûler ..."

Sur les erreurs contenues dans ce seul membre de phrase, on voudra bien se reporter à mon texte du 24 mai, intitulé "Benoît XVI et le miraculé des 'chambres à gaz'."

Le nom de cet ancien détenu n'était pas indiqué. Il s'agissait du juif Henryk Mandelbaum, que le pape a effectivement rencontré et embrassé sur les deux joues. Or H. Mandelbaum est un faux témoin notoire, connu, en particulier, pour avoir témoigné qu'à Auschwitz le nombre des victimes s'était élevé à 4.500.000; pour plus de détails on pourra se reporter à mes *Écrits révisionnistes (1974-1998)*,ouvrage publié en 1999, aux pages XXVI, 1712-1713 et 1731.

Dans sa livraison du 3 juin 2006, sous le titre "Les prêtres martyrs à Auschwitz", le même journal *Présent* publie un long texte dont la source indiquée est: Maja Szarnicka, AFP. On y mentionne "la cruauté particulière des nazis d'Auschwitz non seulement envers les juifs mais aussi les prêtres catholiques". Des exemples nous sont donnés de cette cruauté. "Quand un prêtre tombait d'épuisement, les SS le battaient, souvent à mort" . Les SS aimaient aussi les humilier: "Ils leur mettaient sur la tête des couronnes de fil de fer barbelés, imitant ainsi la couronne d'épines du Christ." S'ajoute également l'affirmation suivante: "Le père Joseph Kowalski, sur qui les SS ont trouvé un chapelet [fait de mie de pain], a été noyé dans un tonneau d'excréments après avoir refusé de piétiner son chapelet."

On se permettra de rappeler ici les mises en garde d'historiennes **orthodoxes** et **affirmationnistes** comme Germaine Tillion et Olga Wormser-Migot.

La première, parlant des personnes qui pratiquent le "mensonge gratuit" au sujet des camps de concentration allemands, écrivait en 1954:

> "Ces personnes sont, à vrai dire, beaucoup plus nombreuses qu'on ne le suppose généralement, et un domaine comme celui du monde concentrationnaire - bien fait hélas, pour stimuler les imaginations sado-masochistes - leur a offert un champ d'action exceptionnel. Nous avons connu de nombreux tarés mentaux, mi-escrocs, mi-fous, exploitant une déportation imaginaire; nous en avons connu d'autres - déportés authentiques - dont l'esprit malade s'est efforcé de dépasser encore les monstruosités qu'ils avaient vues ou dont on leur avait parlé et qui y sont parvenus. Il y a même eu des éditeurs pour imprimer certaines de ces élucubrations, et des compilations plus ou moins officielles pour les utiliser, mais éditeurs et compilateurs sont absolument inexcusables, car l'enquête la plus élémentaire leur aurait suffi pour éventer l'imposture" (*Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, juillet-septembre 1954, p. 18, n. 2).

La seconde, en 1968, dénonçait, jusque dans les témoignages sous serment, "la primauté accordée aux faits spectaculaires", "l'exagération", "[l'] outrance dans les récits d'horreur" ainsi que, "particulièrement dans les témoignages féminins, [le] raffinement dans le sadisme sur fond de sexualité", sans compter "[une] débauche de récits de cruautés". Elle ajoutait que le plus grand nombre des témoins qui n'avaient pas subi de sévices ou n'en avaient pas été spectateurs "craignait inconsciemment de ne pas être considéré comme un véritable déporté s'il n'y faisait pas allusion" (*Essai sur les sources de l'histoire concentrationnaire nazie*, thèse complémentaire dactylographiée, 1968, p. 322).

En particulier, ces histoires de matières fécales sont souvent reprises de la littérature concentrationnaire juive à la Martin Gray, ou du Talmud. Faut-il rappeler que, dans le Talmud, il est dit que Jésus a été condamné à bouillir dans des excréments jusqu'à la fin des temps (*Seder Nashim, Gittin*, Fol. 57)?

19 juin 2006

LE RACKETT CONTINUE À TOUT BERZINGUE

Ouverture aujourd'hui à Berlin des pourparlers officiels sur les paiements à verser aux survivants

par **Shlomo Shamir**

New York - C'est aujourd'hui que devraient s'ouvrir à Berlin les négociations relatives aux réparations holocaustiques entre les représentants du gouvernement allemand et une délégation de dirigeants juifs. Il s'agit des premiers pourparlers officiels engagés avec le nouveau gouvernement allemand de la chancelière Angela Merkel sur la question des paiements à verser aux survivants de l'Holocauste.

"Les pourparlers de Berlin sont en effet une reprise du dialogue avec le gouvernement allemand sur des questions concernant les survivants de l'Holocauste après une longue période au cours de laquelle les deux camps se contentaient de contacts informels", a déclaré le Dr. **Israel Singer**, président de la Conférence des réclamations et chef de la délégation [***et voleur notoire des fonds du Congrès juif mondial***]. Le camp juif, constitué de représentants de l'Israël et de pays européens, prévoit de soulever la question du sort de milliers de survivants qui sont âgés et malades et ont besoin de soins particuliers. Il y a deux mois l'Allemagne a alloué 9 millions d'euros en aide spéciale aux **survivants nécessiteux**. Lors des présentes discussions, la délégation demandera que l'aide soit renouvelée et portée à 15 millions. ***[Ils vont nous faire pleurer!***]

Une autre question sera évoquée: celle d'une retraite à vie pour les survivants qui ont vécu sous l'occupation nazie en Europe de l'Ouest - environ 4.000 personnes qui ont réussi à survivre dans des conditions difficiles dans des pays comme la France, la Hollande et la Belgique.

Dr. Singer a fait remarquer que depuis son élection A. Merkel avait constamment manifesté une attitude positive à propos de la reprise de ces discussions. Mais il n'a pas voulu se prononcer sur les chances de succès. "Aussi longtemps qu'il restera un seul survivant, les négociations continueront", a-t-il dit.

Amiram Barkat ajoute: Pendant ce temps-là, le Congrès mondial juif (CJM) fait pression sur la compagnie d'assurance allemande Allianz AG afin qu'elle accélère le traitement de la question du paiement des réclamations aux héritiers des victimes nazies qui avaient souscrit des contrats auprès d'elle.

Allianz est l'un des groupes d'assurance les plus importants du monde. D'après des historiens spécialistes de l'Holocauste et des experts juridiques, comme les professeurs Michael Bazyler et Gerald Feldman des Etats-Unis, Allianz assurait les camps de concentration d'Auschwitz-Birkenau ainsi que d'autres camps de la mort. [***Ça c'est plu fort que du roquefort!!!***]

En 1998, après une campagne publique menée par le CJM et d'autres organes juifs, Allianz et quatre autres grandes compagnies d'assurance ont signé un accord pour payer des compensations aux héritiers de victimes de l'Holocauste qui avaient souscrit chez elles des contrats.

A ce jour Allianz a reçu quelque 20.000 réclamations de la part des héritiers, mais, il y a un mois, la compagnie a informé le comité chargé de superviser les travaux sur ces réclamations qu'elle comptait rejeter près de 7.000 d'entre eux pour insuffisance d'identification. Sur ce nombre, 1.700 comportent le nom complet du souscripteur du contrat. Le CJM prétend que les réclamations contiennent suffisamment de renseignements pour qu'on puisse retrouver les contrats d'origine.

Le directeur israélien du CJM, Bobby Brown, a dit à *Haaretz* que le congrès exigeait de savoir si Allianz avait vérifié avec suffisamment de soin ses archives pour tenter d'identifier les souscripteurs.

Haaretz.com le 12 juin 2006
http://www.haaretz.com/hasen/spages/725805.html

DON QUIJOTE EN BRABANT

Une somme

Lorsque, début mars 2006, Herbert Verbeke (frère de Siegfried Verbeke) et Vincent Reynouard (grand spécialiste de l'affaire d'Oradour mais aussi actif révisionniste depuis le début des années 1990) créèrent l'excellent et vivant site Internet du VHO ("Vision historique objective"):

http://www.vhofrance.org
ils proposèrent la somme de 3.000 euros à "celui qui nous convaincra" que la Shoah "n'est pas un mythe de propagande".

En guise de réponse à ce défi, Chantal Cutajar, professeur à l'université Robert Schuman de Strasbourg, crut bon de porter plainte contre le site puis lança un appel pour que d'autres personnes se joignent à sa plainte.

Dans la dernière livraison de *Sans Concession* (n° 20-21 de mai-juin 2006, p. 28), H. Verbeke écrit:

> L'équipe du VHO maintient son défi. Et nous appelons tous nos lecteurs à le faire savoir. Un ami, une relation, un professeur, un journaliste local affirme-t-il que "l'Holocauste" est une vérité? Contactez-le et donnez-lui l'adresse de notre site en lui disant qu'il peut facilement gagner 3.000 euros. Informez-nous de votre démarche et donnez-nous son adresse. Nous le relancerons et, s'il refuse de relever le défi (tout en maintenant ses dires sur "l'Holocauste"), nous publierons sur notre site un texte qui dénoncera sa mauvaise foi, comme nous l'avons fait pour Chantal Cutajar. Trop longtemps nous avons pris des coups sans pouvoir répliquer. Internet nous permet de répondre. Ne laissons pas passer cette opportunité...

V.H.O., Boîte postale 256, B-1000 Bruxelles 5 Belgique
19 juin 2006

L'avocat allemand Horst Mahler signale:

Le 14 août 2005, Ernst Günter Kögel, 78 ans, professeur de l'enseignement secondaire à la retraite, écrivain, avait été condamné à 3 ans - trois années! - de prison ferme pour négation de "l'Holocauste" et plus particulièrement pour avoir, au cours d'une précédente procédure intentée contre lui pour le même motif, fondé courageusement sa défense sur le fait que "l'Holocauste" n'était pas "de notoriété publique" mais devait au préalable être prouvé. On sait qu'en Allemagne une personne accusée de "négation de l'Holocauste" n'a plus de facto la possibilité de se défendre puisqu'il lui est interdit de dire au cours de l'audience pourquoi il ne croit pas au dit "Holocauste". Si malgré tout il tente de donner les motifs de "son manque de foi" il se rend automatiquement à nouveau coupable d'une nouvelle négation de "l'Holocauste" puisque cette dernière est proférée "en public"!, c'est-à-dire dans la pratique devant un public composé des juges et des quelques personnes ou badauds qui sont venus à son procès. C'est la raison pour laquelle E. Kögel s'est entendu condamner en août 2005 à trois ans de prison ferme et c'est contre cette condamnation qu'il fait appel.

Ce procès en appel se déroulera les 30 juin et 5 juillet 2006, à 9h15, devant le tribunal de grande instance de Wuppertal. Nous ne connaissons pas le verdict. En attendant l'accusé est en taule.

BOURRER LE MOU

Enseigner Auschwitz et les génocides du XXème siècle

Joël Kotek
professeur à l'Université libre de Bruxelles et Directeur de la formation au CDJC
(Centre de Documentation Juive Contemporaine)

Introduction

Les 24 et 25 novembre dernier se sont tenues dans les locaux de l'IUFM, du musée de la résistance et de la déportation de Toulouse et du lycée des Arènes deux journées de formation réunissant professeurs stagiaires et enseignants en formation continue. Ces journées, organisées par l'IUFM de Toulouse, le Centre de Documentation Juive Contemporaine, et le musée de la résistance et de la déportation, avec le soutien du Rectorat et de l'APHG ont été très appréciées et très enrichissantes, par la qualité des interventions et des échanges qui y ont eu lieu.

Madame la Rectrice a insisté, dans son discours d'ouverture des journées, sur la place que la question des génocides avait à l'école. Si, dans les programmes, on a préféré l'expression «extermination des Juifs et Tsiganes» plutôt que génocide, c'était pour éviter ce mot qui s'applique à des situations diverses et qui soulève des débats. Auschwitz doit tenir une place particulière. Il appartient, en négatif, à la culture européenne, comme paradigme du mal absolu et césure dans l'histoire.

Cette question permet aussi d'évoquer le devoir de mémoire et le devoir d'histoire. Il faut en effet étudier cette mémoire (la mémoire des témoins est une source de l'histoire du temps présent, la mémoire influence les historiens et est un facteur puissant de la culture politique d'une société) et construire une histoire scientifique, prendre de la distance en temps qu'historien. Cette question a aussi un enjeu civique majeur, celui de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et le révisonnisme.

Les génocides et crimes au XXème siècle: comparer pour mieux singulariser Le terme génocide est très utilisé, souvent à tort et à travers, ce qui le dénature. Il y a une banalisation du mot, il faut donc bien le définir. La définition n'est pas la même pour l'historien et pour le juriste, comme le montre l'exemple du Rwanda. En juin 1994, la communauté internationale s'est interdit d'utiliser le mot (et à employé «tuerie tribale», «acte de génocide») car la reconnaissance d'un génocide impliquait une obligation de réaction.

La définition du juriste:

Depuis le 9 décembre 1948, elle est donnée par les Nations Unies: «Acte commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique ou religieux en tant que tel». Cela peut se traduire par le meurtre de membres du groupe, des atteintes graves physiques ou mentales, la soumission à des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique, les entraves aux naissances, le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. Cela inclut des mesures non létales mais ne concerne pas les groupes politiques ou sociaux. La définition date en effet de la guerre froide et l'URSS s'était opposée à son extension à ces groupes.
Le mot a été forgé par un juriste juif polonais réfugié aux Etats-Unis en 1944. [***Réfugié depuis les années 30, Lemkin a forgé l'idée en 1942. Kotek est dans le vague.***] Il a été utilisé pour la 1ère fois en 1945 mais le tribunal de Nuremberg retient plutôt la notion de «crime contre l'humanité» que celle de génocide [***Faux: A Nuremberg, le crime principal est celui "contre la Paix". Kotek n'y connaît rien***] et il faut attendre le 11 décembre 1946 pour que l'Assemblée des Nations Unies en donne une définition. Il faut 3 éléments:

* les victimes font partie d'un groupe national, racial, ethnique ou religieux (sont donc exclus le Cambodge et le Goulag)
* les membres du groupes sont tués ou persécutés pour leur appartenance à ce groupe, quel[s] que soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but
* c'est un crime collectif, planifié, commis par les détenteurs du pouvoir de l'Etat, en leur nom ou avec leur consentement tacite (cela exclut les pogroms par exemple)

La définition de l'historien:

C'est le pire crime contre l'humanité, qui ne se définit pas par l'ampleur des personnes tuées ni par la cruauté des situations mais par l'intention et donc la décision de tuer. Elle comporte 5 éléments:

* il faut un objet du génocide: ethnie, nation, peuple jugé «de trop sur Terre»
* une idéologie qui n'est pas toujours le racisme (cela peut être un ethnonationalisme exacerbé)
* la décision d'exterminer le groupe en totalité et notamment les enfants
* un crime d'Etat et la mise à disposition de tous les moyens
* le contexte d'un conflit qui masque le génocide.

Les historiens distinguent seulement 4 génocides au XXème siècle:

* 1904, génocide des Hereros en Namibie quand les Allemands ont installé un pouvoir colonial et ont procédé à des massacres, construction de camps de concentration, immatriculation des individus, exportation des squelettes vers les universités allemandes… 80% des 80 000 Hereros sont tués, le génocide s'arrête avec l'ordre de l'Etat [C'est surtout histoire d'en rajouter un paquet aux Allemands. Curieusement, les massacres coloniaux français, belges, portugais et britanniques sont passés sous silence.]
* 1915, génocide des Arméniens par les Turcs. L'empire ottoman est en déclin et le parti des Jeunes Turcs exacerbe le nationalisme. Sur les terres ottomanes se trouvent des populations allogènes (car chrétiennes) soupçonnées d'être animées par les mêmes principes nationalistes. On décide alors de faire disparaître ce peuple qui occupe des positions importantes près de la Russie. Le génocide commence par l'extermination de l'élite intellectuelle d'Istanbul, puis on isole les soldats d'origine arménienne qu'on fait travailler, enfin, les femmes et les enfants sont exterminés au cours de «marches de la mort». Les 2/3 des Arméniens disparaissent. [***Tout ça est passablement faux***]
* Seconde guerre mondiale, génocide juif (Shoah). La population cible est la population juive ou d'origine, y compris à l'extérieur des territoires contrôlés par les nazis. [***Faux***] L'idéologie est l'antisémitisme et la volonté d'exterminer un peuple jugé «antirace». Dès octobre 1941, l'immigration des Juifs est interdite. C'est bien la volonté d'extermination (il n'y a pas de survivants, que des «revenants», 2 seulement pour le camp de Belzec par

exemple), ce qui est différent d'une épuration ethnique où les frontières sont ouvertes et où les massacres sont un moyen de se débarrasser des gens qui sont restés. Pour le cas des Tsiganes, c'est un peu différent car ils n'étaient pas considérés de la même façon (ce sont des Indo-Européens), il y a eu hésitation parmi les nazis mais ils ont été exterminés par xénophobie.

* 1994: génocide des Tutsis par les Hutus. 500 000 machettes ont été achetées auparavant, les frontières fermées, utilisation de la radio (Mille collines) pour le déclenchement. 1 million de morts en 100 jours.

Pour d'autres cas dans l'histoire, très meurtriers et qui ont concerné des groupes particuliers, on ne peut pas parler de génocide mais:

* au Cambodge, c'est plutôt un politicide pour créer un nouveau peuple cambodgien. On juge que certains sont récupérables. On est là dans une logique totalitaire.
* en Ukraine: la famine provoquée par Staline a fait entre 4 et 5 millions de morts. C'est pour faire plier les paysans en en faire des kolkhoziens soviétiques. Ici aussi, c'est plutôt un politicide.
* Le Tibet: ethnocide (on cherche à éradiquer la culture).

Bilan historiographique général de la Shoah

Edouard HUSSON, Maître de conférence à l'Université Paris IV-Sorbonne

Comment est-on passé de l'intention génocidaire à la réalisation du massacre?

Un des motifs de la création des centres d'extermination est la nécessité de mettre de la distance entre le tueur et la victime, protéger le psychisme des soldats allemands. L'organisation d'un massacre d'une telle ampleur fait question.

* la 1ère synthèse sur la Shoah insistait sur le mécanisme bureaucratique qui mène à l'extermination, les méthodes administratives. Cependant, cela n'explique pas tout, par exemple le comportement de tueur des hommes ordinaires, pas spécialement nazifiés dans les Einzatsgruppen. Cela pose la question de l'accoutumance à la violence
* le régime nazi fonctionne par un pacte tacite avec la société: pour faire carrière, il faut faire acte d'adhésion volontaire. Les ambitieux ou zélés ont donc intérêt à persécuter les Juifs mais au début, Hitler ne donne pas de méthode, ni de consignes (en partie pour de pas provoquer de réactions diplomatiques violentes). Liberté est laissée à chacun, ce qui déresponsabilise l'Etat, en responsabilisant les individus. En même temps, la guerre (en particulier contre l'URSS) pousse à la violence.

Les historiens se divisent en deux écoles:

* les intentionalistes pensent que la Shoah était dans la volonté d'Hitler dès les années 20
* les fonctionnalistes pensent qu'une grande part est liée aux circonstances et aux initiatives locales.

[...]

Des camps dans Paris

Jean-Marc Dreyfus

Intervention qui présente, avec des photographies tirées d'archives l'existence de 3 petits camps, à l'intérieur d'immeubles, dans Paris pendant la Seconde Guerre Mondiale

Le camp du magasin Lévitan:

C'est un bâtiment en structure métallique qui expose des meubles, appartenant à un fabricant de meuble juif, Lévitan. Il a été transformé en camp d'internement pour les Juifs français, mais c'était secret et les apparences étaient conservées (en passant de l'extérieur on voyait quelques

meubles, donnant l'illusion que le magasin venait d'être fermé). Les détenus travaillaient dans les étages et étaient logés en haut, ils n'avaient pas le droit de s'approcher des fenêtres sous peine d'être envoyés à Drancy. Il y a avait beaucoup de visiteurs allemands et les détenus avaient ordre de se mettre en scène et de travailler, mais en fait les couturières travaillaient pour les femmes des Allemands basés à Paris. Les détenus étaient choisis à Drancy pour aller travailler dans ce camp, c'étaient des artisans très qualifiés ou des détenus de statuts particuliers (conjoints d'aryens par exemple).

Ces bâtiments étaient choisis d'abord dans le cadre de l'aryanisation des bâtiments (confisqués aux Juifs) et puis pour leur fonction antérieure: l'immeuble Lévitan a été transformé en dépôt de meubles et de biens pillés dans les appartements des Juifs arrêtés depuis novembre 1941. cette opération de pillage, menée à Paris par Von Behr nécessite la réquisition de camions de déménagement et de la place pour stocker. Les détenus réceptionnent les caisses, classent les objets, anonyment ceux qui ont un nom, brûlent les photos et papiers personnels: il y a bien une volonté de faire disparaître toute trace des déportés.

Camp d'Austerlitz (43 quai de la gare, quais Levasseur et Panhard):
le 31 octobre 1943, les 1ers détenus depuis Drancy arrivent. Il y a un droit de visite pour les familles. La plupart des détenus ne sont pas déportables car conjoints d'aryens.
Camp de Bassano dans le XVIème arrondissement:
Tout petit camp ouvert en mars 1944 et dont les détenus venaient de Lévitan ou Austerlitz. C'est un immeuble avec des combles sans fenêtres éclairés par des verrières. Les salons servaient de lieux d'exposition pour les beaux objets pillés et étaient visités par les dignitaires nazis qui se servaient.
En août 1944, ces trois camps ont été évacués vers Drancy. Au total, 800 trains de meubles ont quitté la France, la Belgique et les Pays-Bas pour l'Allemagne où les objets **ont été distribués aux victimes alliés des bombardement**s (chaque victime allemande est ainsi bénéficiaire de la Shoah). [***Cet idiot veut dire "aux victimes des bombardements alliés". Ces victimes n'étaient pas "bénéficiaires". Elles étaient – faiblement – compensées de leurs pertes dues à des actes qui sont des crimes de guerre, alliés, non punis, comme aujourd'hui en Iraq, au Liban et à Gaza. Il est curieux de constater que ce sont toujours les mêmes qui détruisent à l'aveuglette en s'attaquant aux civils. Notons aussi qu'en l'absence de la prévoyance allemande, il n'y a plus de compensation pour les victimes***.] Au moins 795 détenus sont passés par les camps d'internement à Paris et 21% ont été déportés à Auschwitz ou Bergen-Belsen (pour les femmes des prisonniers de guerre).

Pourquoi a-t-on si peur parlé de ces camps? [***Que signifie cette phrase?***]
Dès leur libération, ces détenus ont cherché à parler mais en avril 45, on apprend la réalité des camps de concentration et d'extermination. Leurs témoignages ont donc été relativisés et se sont arrêtés. Ce n'est qu'en 1995 aux Etats-Unis que se crée une Amicale des détenus d'Austerlitz et qu'on voit apparaître la revendication d'une mémoire écrite collective et plus seulement familiale. Il y a eu auparavant comme «un trou de mémoire», dans le quartier, on savait qu'il y avait eu quelque chose à ces endroits mais on ne savait pas quoi. Cela change car maintenant cette mémoire est mise en valeur par les recherches sur les spoliations, il y a aussi une reconnaissance officielle par la mairie de Paris (pose de plaques) et les survivants parlent.

http://pedagogie.ac-toulouse.fr/histgeo/ressources/premnouv/prem-04/genocid/genocid2.htm

ON SE DISAIT BIEN, QUAND MEME

Le site Internet Assabyle était bien négationniste

Par le triste sire vrai-faux juif **Jean-Yves Camus**
(il y a la tronche de son blaze…)

Jurisprudence: les animateurs du site islamiste belge désormais hors service, www.Assabyle.com ont été condamnés le 21 juin à Bruxelles à dix mois de prison et à 15.000 euros d'amende, ce qui constitue une première dans les annales de la justice belge.

Abdel Rahman Ayachi (26 ans) et Rapahaël Gendron (30 ans) ont été condamnés pour «diffusion de propos négationnistes et xénophobes» par la 61e chambre correctionnelle de Bruxelles mais le point le plus important du verdict est celui qui établit la responsabilité des animateurs du site lorsqu'ils créent un lien hypertexte vers un autre site.

Dans le cas d'espèce, Assabyle avait mis en ligne une vidéo montée par des étudiants libanais qui associait Adolf Hittler et l'ancien ministre israélien des affaires étrangères David Lévy, ce qui établissait ipso facto une équivalence du nazisme et du sionisme ou de l'action de l'Etat d'Israël. Le tribunal a considéré que **le simple fait d'introduire un lien hypertexte était équivalent à s'approprier le contenu de celui-ci**, donc à en être responsable. [***On voit là comment les cabalistes du genre camusard renversent la réalité et lui mettent les pieds en l'air***.] Il a également estimé que le fait de supprimer le lien à un moment donné ne supprimait pas l'infraction. [***Donc, pour la 61e chambre, un délit qui cesse d'être commis ne cesse pas d'être commis. Malheureux pays, gouverné par des rois débiles et pourvus de juges sans cervelle…***] Le Centre pour l'Égalité des Chances et pour le Lutte contre le Racisme [***un rouage important de la judéocratie locale***], organisme officiel chargé de la lutte antiraciste ainsi qu'une vingtaine de plaignants appartenant au collectif Dialogue et Partage dont l'objectif est le défense des Droits de l'Homme et le dialogue israélo-palestinien [***dont on voit en ce moment d'émouvants témoignages à Gaza, Ramallah, et ailleurs***], ont donc eu gain de cause.

Leur plainte a également permis une autre avancée juridique [***Camus est inculte: un jugement crée de la «juriprudence». C'est la loi et le parlement qui créent du «juridique»***]: les magistrats ont en effet considéré que les deux accusés étaient responsables des propos échangés sur le forum d'Assabyle et dont le caractère antisémite était totalement établi. Pour la présidente de la 61e chambre, dès lors que les prévenus participaient eux-mêmes au forum, ils ne pouvaient en ignorer le contenu.

Les prévenus n'iront pas en prison pour cause de surpopulation carcérale!

Le jugement porte un rude coup à l'un des centres de diffusion de l'islam radical en Belgique. Le Centre Islamique Belge (CIB) de Molenbeek, auquel Assabyle était étroitement lié. En effet, l'un des condamnés est le fils du responsable du CIB, le cheikh franco-syrien Bassam Ayachi, connu notammement pour avoir marié un des assassins du commandant afghan Massoud. Sur Assabyle, cheikh Bassam avait notamment rédigé, après le vote de la loi sur le voile, un texte adressé à Nicolas Sarkozy et faisant l'apologie des attentats-suicides. [***On ne se fiera pas à cette petite fiote de Camus pour savoir ce que d'autres ont dit ou pensé. Camus arrange tout à la sauce poulet.***] Le site Assabyle est désormais actif, avec le même contenu, à l'adresse www.ribaat.org.

La seule faiblesse du jugement tient à ce que Abdel Rahman Ayachi et Raphaël Gendron n'iront pas derrière les barreaux: la partie «ferme» de leur condamnation est de moins de six mois et outre-Quiévrain, on n'exécute jamais les peines d'emprisonnement de mpoins de six mois pour cause de surpopulation carcérale! Les intéressés ont néanmoins fait appel.

Actualité juive, 29 juin 2006.

A METTRE AU CONDITIONNEL

Le 25 juin 2005 l'AFP diffusait la dépêche suivante:

L'Iran accueillera une conférence sur l'Holocauste à la fin de l'année

TEHERAN (AFP) - L'Iran déclare vouloir poursuivre son projet d'organiser une conférence pour traiter de la question de l'Holocauste, et l'événement est maintenant prévu pour la fin de l'année 2006.
Cette idée sujette à polémique a pris naissance peu après que le président pur et dur Mahmoud Ahmadinejad eut qualifié de "mythe" le meurtre systématique de six millions de juifs au cours de la deuxième guerre mondiale, et l'événement avait été d'abord prévu pour se tenir au début de l'année.
"Il se tiendra au mois d'Aban", a dit dimanche à des journalistes le porte-parole du ministère des affaires étrangères Hamid Reza Asefi, faisant allusion au mois iranien qui commence le 23 octobre.
Asefi a également déclaré que l'idée elle-même n'était pas en cause et que l'événement n'était reporté que parce qu'"en Aban il fait plus frais".
"Nous ne considérons pas comme un manque de coeur le fait d'organiser une conférence qui traitera historiquement, scientifiquement et analytiquement d'un événement." (...)
En janvier le premier ministre britannique Tony Blair avait qualifié ce projet de conférence de "choquant, ridicule, idiot" et avait conseillé à Ahmadinejad de "venir lui-même voir les preuves de l'Holocauste dans les pays d'Europe". Mais l'Iran avait répondu en invitant Blair à participer à la conférence et y "prendre la défense de

l'Holocauste" en tant que fait historique.

Il nous semble utile de conseiller de prendre cette annonce avec beaucoup de précaution.

SIGNATURE DU "PROTOCOLE ADDITIONNEL" OU L'ABOLITION DES DERNIÈRES TRACES DE LIBERTÉ PUBLIQUE EN FRANCE

Voir les aventures précédentes à l'adresse
http://www.aaargh.com.mx/fran/controlNet/Controleuro.pdf

Publication de la Convention sur la cybercriminalité au *Journal Officiel*

26/05/2006

La Convention sur la cybercriminalité, signée par la France le 23 novembre 2001, est entrée en vigueur avec l'adoption du décret du 23 mai 2006.

Après l'Ukraine et la Bosnie-Herzégovine, la France est le troisième pays en 2006 à procéder à la publication de la Convention sur la Cybercriminalité faite à Budapest le 23 novembre 2001.

Conséquence directe de cette publication au Journal Officiel, la Convention internationale est désormais opposable et invocable par les justiciables français.

La France avait signé la convention le 23 novembre 2001 puis promulgué la loi du 19mai 2005 autorisant l'approbation de la convention sur la cybercriminalité et du protocole additionnel à cette convention relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques. Un an après cette loi, les décrets n° 2006-580 et n° 2006-597 du 23 mai 2006, permettant la publication de la Convention et du protocole, sont adoptés.

Voici les articles 6 et 7 du Protocole additionnel **qui généralise la gayssotine**:

Article 6

Négation, minimisation grossière, approbation ou justification du génocide ou des crimes contre l'humanité

1. Chaque Partie adopte les mesures législatives qui se révèlent nécessaires pour ériger en infractions pénales, dans son droit interne, lorsqu'ils sont commis intentionnellement et sans droit, les comportements suivants:

la diffusion ou les autres formes de mise à disposition du public, par le biais d'un système informatique, de matériel qui nie, minimise de manière grossière, approuve ou justifie des actes constitutifs de génocide ou de crimes contre l'humanité, tels que définis par le droit international et reconnus comme tels par une décision finale et définitive du Tribunal militaire international, établi par l'accord de Londres du 8 août 1945, ou par tout autre tribunal international établi par des instruments internationaux pertinents et dont la juridiction a été reconnue par cette Partie.

2. Une Partie peut:

a) soit prévoir que la négation ou la minimisation grossière, prévues au paragraphe 1 du présent article, soient commises avec l'intention d'inciter à la haine, à la discrimination ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes, en raison de la race, de la couleur, de l'ascendance ou de l'origine nationale ou ethnique, ou de la religion, dans la mesure où cette dernière sert de prétexte à l'un ou l'autre de ces éléments;

b) soit se réserver le droit de ne pas appliquer, en tout ou en partie, le paragraphe 1 du présent article.

Article 7

Aide et complicité

Chaque Partie adopte les mesures législatives et autres qui se révèlent nécessaires pour ériger en infraction pénale, en vertu de son droit interne, lorsqu'il est commis intentionnellement et sans droit, le fait d'aider à perpétrer une infraction telle que définie dans ce Protocole, ou d'en être complice, avec l'intention qu'une telle infraction soit commise.

LES AMERLOQUES RATIFIENT
(MAIS PAS (ENCORE) LE PROTOCOLE ADDITIONNEL, QUI A ÉTÉ "ADDITIONNÉ" JUSTEMENT PARCE QUE SES DISPOSITIONS ÉTAIENT TROP CONTRADICTOIRES AVEC LA LÉGISLATION US, POUR L'INSTANT)

Senate Ratifies Cybercrime Treaty

Washington -- The Senate has ratified a treaty under which the United States will join more than 40 other countries, mainly from Europe, in fighting crimes committed via the Internet.

The Council of Europe's Convention on Cybercrime, ratified late Thursday, is **the first international treaty seeking to address Internet crimes** by harmonizing national laws, improving investigative techniques and increasing cooperation among nations.

The convention had been signed by 38 European nations plus the United States, Canada, Japan and South Africa, as of the end of 2005. It was opened for signature in 2001.

"While balancing civil liberty and privacy concerns, this treaty encourages the sharing of critical electronic evidence among foreign countries so that law enforcement can more effectively investigate and combat these crimes," said Senate Majority Leader Bill Frist, R-Tenn.

The convention targets hackers, those spreading destructive computer viruses, those using the Internet for the sexual exploitation of children or the distribution of racist material and terrorists attempting to attack infrastructure facilities or financial institutions.

"This treaty provides important tools in the battles against terrorism, attacks on computer networks, and the sexual exploitation of children over the Internet, by strengthening U.S. cooperation with foreign countries in obtaining electronic evidence," Attorney General Alberto Gonzales said. "The Convention is in full accord with all U.S. constitutional protections, such as free speech and other civil liberties, and will require no change to U.S. laws."

The Washington Post, 4 août 2006
http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/08/04/AR2006080400479.html

TABLEAU DES SIGNATURES ET DES RATIFICATIONS DU TROCOLE ADDITIONNEL:
http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=189&CM=1&DF=&CL=FRE

En voici un commentaire éclairé

"World's Worst Internet Law" ratified by Senate

by Nate Anderson

The US Senate ratified the Convention on Cybercrime last night, paving the way for greater international cooperation on cybersecurity issues. The Convention was drafted back in 2000, went through several rounds of public comment, and was opened for signature on November 23, 2001. Because it's a treaty, the Senate must authorize it before it goes into force, and they did that last night, five years after the US first signed the agreement.

The Convention had the backing of George Bush, but also of some industry groups like the Cyber Security Industry Alliance, composed of members like McAfee, RSA, Symantec, and F-Secure. But it aroused the ire of civil liberties groups on the left and the right, including the ACLU and the EFF (which called it one of the "World's Worst Internet Laws").

Why the worry?

According to the EFF, "The treaty requires that the U.S. government help enforce other countries'

'cybercrime' laws—even if the act being prosecuted is not illegal in the United States. That means that countries that have laws limiting free speech on the Net could oblige the F.B.I. to uncover the identities of anonymous U.S. critics, or monitor their communications on behalf of foreign governments. American ISPs would be obliged to obey other jurisdictions' requests to log their users' behavior without due process, or compensation."

Those are legitimate issues to worry about, but among some conservative commentators, the fear goes far beyond thorny questions of international relations. Distrust of "leftists," "internationalists," and "Eurocrats" is palpable. "Even worse, the Cybercrime Treaty is open to all nations to ratify," writes one commentator. "That means a future leftist President could even allow Communist China to sign on to the treaty and direct U.S. law enforcement to investigate Chinese dissidents, even Americans, based in the United States."

Sure, because the left hates human rights and privacy, and it wants nothing more than to spy on ordinary Americans who haven't committed a crime. Oh, wait.

Or again, "the treaty could allow European or even Chinese Communist agents to electronically spy on innocent Americans." The Europeans, as the Convention's drafters, come in for special flogging—"greater control over what we do on the Internet is the goal of the Eurocrats so enamored with global government."

The happiest countries in the world are Denmark, Switzerland, and Austria, and the US spends more and gets less out of its health care system than most European states, so perhaps it's time to drop the "Incompetent Eurocrats want to run our lives into the ground and then spy on them" rhetoric. It smacks of xenophobia and does nothing to advance this sort of debate. It's also inaccurate. Though drafted by the Council of Europe, the US participated fully in the drafting process and the government was pleased with the resulting draft.

It's worth focusing instead on the tradeoffs found in the treaty, and the worries raised by groups like the EFF. While the Convention does give other countries more access to US law enforcement (and in some cases does so without requiring "dual criminality"), that seems a necessity in such a connected world. The question is simply how best to go about it. We want the same access to other countries, for instance, and are in fact the ones already arresting Europeans for offences that are not illegal in their own countries. The point here is not that the US is necessarily wrong, but that the Internet has made things complicated.

Safeguards

The Convention on Cybercrime does recognize this, and to its credit provides a set of exceptions to mutual assistance that should help prevent the worst abuses. The Convention does require members to adopt similar legislation on the following issues: illegal access, illegal interception of computer data, data interference, system interference, misuse of devices, computer-related fraud and forgery, child pornography, and copyright violations "on a commerical scale." The goal of the treaty is *not* to let the Chinese crack down on dissidents living in America, however, and so countries may refuse to cooperate with requests that involve a "political offence" or if a country believes the request would "prejudice its soverignty, security, ordre public or other essential interests." The US Department of Justice has already announced that "essential interests" would allow the US to refuse any request that would violate the Constitution.

Given these safeguards, fears of political persecutions seem overblown, as do concerns that these requests will simply be issued directly from Beijing (which is not a signatory) to Comcast HQ without court oversight. Article 15 of the Convention explicitly leaves such oversight in place, though, saying that proper safeguards include "judicial or other independent supervision, grounds justifying application, and limitation of the scope and the duration of such power or procedure." (To better understand the Convention, read through the Council's own analysis of the document.)

The Convention will no doubt lead to tricky situations in the future and raise questions about civil rights, international law, and the best ways to prosecute cross-border electronic crime. But let's remember that *the tricky situations are already here*. This is not a choice between an existing system that works well and fairly and a new one that has huge potential for abuse. Questions raised by Internet crime and international speech (like France's decision to make Yahoo take down an auction for Nazi war medals) already vex the developed world, and they're currently being handled without any comprehensive international framework in place to deal with them.

The Convention at least gives us a place to start. Greater cooperation on busting child porn rings, e-commerce fraud, phishing and hacking, and identity theft is a good thing. When that cooperation inevitably leads to requests that make people uncomfortable, the Convention provides enough safeguards to prevent the worst kinds of abuse, and additional protocols can always be negotiated if problems become insurmountable.

Ars Technica 8 août 2006
http://arstechnica.com/news.ars/post/20060804-7421.html

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ
LES GUIGNOLS DÉNONCENT...

Les eurodéputés dénoncent la censure sur internet

Strasbourg (AFP) - Le **Parlement européen** a dénoncé jeudi les entreprises qui collaborent au système de **censure** organisée sur l'**internet** dans certains pays comme la Chine ou la Tunisie.

Dans une résolution, les eurodéputés épinglent les pays (Arabie Saoudite, Bélarus, Chine, Corée du Nord, Cuba, Iran, Libye, Maldives, Birmanie, Népal, Ouzbekistan, Syrie, Tunisie, Turkménistan, Vietnam) qui peuvent être "considérés comme des ennemis de la liberté d'expression en ligne".

Ils constatent que "des entreprises comme Yahoo!, Google ou Microsoft sont d'accord pour censurer leurs services en suivant des instructions données par le gouvernement chinois et que d'autres entreprises, comme Secure Computing et Fortinet, fournissent aux gouvernements de Tunisie et de Birmanie les moyens de censurer l'**internet**".

Les eurodéputés soulignent que "Cisco Systems a fourni à la police de ces pays des équipements permettant de surveiller les internautes et que Yahoo! collabore depuis plusieurs années avec le système judiciaire chinois".

Ils relèvent que le réseau cubain, "lourdement censuré", est opéré par l'entreprise Telecom Italia et que la filiale de France Télécom, Wanadoo, a récemment annoncé le lancement d'un service conjoint avec l'opérateur tunisien Planet Tunisie, "alors que le gouvernement tunisien a décidé de rendre inaccessibles tous les sites de l'opposition dans le pays".

Le **Parlement européen** demande aux Etats membres de l'UE et à la Commission européenne de s'engager, dans un code de conduite, à ne "pas participer à des activités répressives" sur l'**internet** et de faire dépendre les programmes d'aide de l'UE sur le développement des technologies de l'information à un **accès sans entrave** à l'**internet**.

yahoo.com 6 juillet 2006
http://72.14.221.104/search?q=cache:F9O3JZGYBRoJ:fr.news.yahoo.com/06072006/202/les-eurodeputes-denoncent-la-censure-sur-l-internet.html+Parlement+européen+censure+sur+internet+accès+sans+entrave&hl=fr&gl=fr&ct=clnk&cd=1

L'AHURI DES POUBELLES RÉCIDIVE POUR LA 72e FOIS

Le Temps des Cerises, une maison d'édition qui ne plaît pas à cette andouille

Le 23 mars 2006, nous avons publié un article intitulé *Négationnisme: recyclage au Temps des cerises,* dans lequel nous affirmions que la maison d'édition Le Temps des cerises venait de mettre à son catalogue un livre de Claude Karnoouh dont le nom reste attaché à l'offensive menée par Robert Faurisson, à partir de 1979, pour nier l'existence des chambres à gaz.

Nous nous étonnions du fait qu'une maison d'édition comme le Temps des cerises, qui se situe dans l'une des mouvances orthodoxes les plus sectaires du PCF, (celle de Jean-Jacques Karman, l'un des opposants à la ligne de Marie-George Buffet), renoue ainsi avec les errements rouges-bruns qui s'étaient soldés par une grave crise au sein de la direction de ce parti au début des années 90.

D'autant que le fondateur de cette maison d'édition, Francis Combes, collaborait régulièrement à l'*Idiot International* qui servait alors de plate-forme à l'obscène alliance des contraires. On se souvient que l'*Idiot International*, où cohabitaient communistes en déshérence et fascistes bon teint, fut lourdement condamné à la demande de la Licra, du Mrap, de Sos-Racisme pour apologie du racisme, pour antisémitisme, notamment en raison d'un des plus immondes articles des vingt dernières années, *Le Sentier de la guerre* signé par Jean-Edern Hallier (*Idiot International* n°46 du 30 janvier 1991).

Pour étayer nos informations, nous reproduisions l'article du *Monde* de juin 1980 consacré au procès intenté par nombre d'associations antiracistes et de groupes de déportés à Robert Faurisson, article dans lequel sont reproduites les déclarations de Claude Karnoouh qui défendait alors le négationniste lyonnais en ces termes: *"Je crois qu'effectivement les chambres à gaz n'ont pas existé; un certain nombre de vérités de l'histoire officielle ont fini par être révisées"*.

Nous indiquions également que Claude Karnoouh s'était ensuite rapproché du gourou de la nouvelle extrême-droite, Alain de Benoist, et que son nom figurait régulièrement au sommaire de publications néo-fascistes comme *Krisis* ou *Eléments*. Il était même l'un des maîtres d'œuvre d'un livre édité en hommage à de Benoist pour ses soixante ans. Rappelons qu'Alain de Benoist pigeait abondamment à *L'Idiot*, au temps où Francis Combes y dissertait sur la pureté de la langue française, et que c'est une rencontre officielle à la salle parisienne de la Mutualité, entre une partie de l'appareil du PCF et le courant extrêmement droitier de de Benoist, qui provoqua la crise dite "rouge-brune" en 1990.

La direction des éditions du Temps des cerises ne pouvait donc ignorer le passé de celui qu'elle accueillait dans son catalogue, d'autant que quelques semaines auparavant, le nom de Claude Karnoouh était revenu dans l'actualité: le Réseau Voltaire, achevant sa dérive, l'avait en effet élu à son secrétariat, provoquant le départ d'une partie de l'équipe fondatrice.

A la parution de notre article, les responsables de la maison d'édition, pris la main dans le sac, ont réagi comme réagissent souvent les amis de Claude Karnoouh: en négateurs de la réalité. Nos informations étaient erronées, nous affabulions! Pas de preuve à l'appui, pas de réfutation argumentée, non: de l'indignation, des mots ronflants, des cris offusqués, l'air du complot… "Pas nous, pas ça!".

La petite entreprise de Francis Combes se faisait également l'écho de menaces: *"l'auteur mis en cause, qui a fait toute sa carrière comme universitaire et chercheur au CNRS (et dont les grands-parents, juifs, sont morts en déportation) a donc décidé de porter plainte pour diffamation"*.

Quelques jours plus tard, l'épouse de Jean-Jacques Karman, conseillère municipale d'Aubervilliers, distribuait un tract de même teneur émanant de la Gauche communiste, le groupuscule dirigé par son mari, dans lequel il était confirmé que Claude Karnoouh s'était porté en justice.

La rédaction d'*Amnistia.net* est bien placée pour savoir qu'un titre de "chercheur au CNRS" n'est pas une garantie absolue de probité intellectuelle. C'est en grande partie grâce à nos révélations que Serge Thion, le principal animateur de sites négationnistes français, a été révoqué du CNRS où il officiait depuis vingt ans. D'ailleurs, Serge Thion témoignait lui aussi en faveur de Robert Faurisson aux côtés de Claude Karnoouh, dès 1980, en mettant en avant, comme Claude Karnoouh, sa qualité de chercheur au CNRS. Robert Faurisson ne lésine pas sur les remerciements à sa garde rapprochée dans le numéro 7 des *Annales d'histoire révisionniste*, au printemps 1988:

"En France, j'affrontais une si puissante coalition d'intérêts divers que, sans Pierre Guillaume et ses amis, j'aurais été écrasé. Parmi ses amis, j'ai une dette particulière à l'égard de Serge Thion, de Michèle Noël, de Jacob Assous, Denis Authier, Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Maurice Di Scuillo, Jean-Luc Redlenski, Gabor-Tamas Rittersporn, CLAUDE KARNOOUH, (souligné par nous, ndlr) Jean-Louis Tristani, José Benhamou, Marc R. (…)".

Signalons, pour mémoire, qu'avec Serge Thion et Claude Karnoouh, figure le nom d'un troisième chercheur au CNRS, Gabor-Tamas Rittersporn.

D'autre part, il est absolument indigne de la part du Temps des cerises d'utiliser l'argument de l'ascendance juive de Claude Karnoouh alors que lui-même s'en détache comme le prouve le texte suivant quand, en avril 2005, il évoque ses grands-parents:

"Ils ne sont pas morts pour construire Israël, ni pour justifier la guerre en Irak, ni pour légitimer le meurtre des enfants Palestiniens... Ils sont morts soit parce qu'ils étaient communistes, soit parce qu'ils n'étaient rien, c'est-à-dire une non-valeur pour un système politique qui déterminait la valeur biologique des gens".

On remarquera, et c'est une clef pour lire ce type de prose, que les siens "sont morts", quand le mot "meurtre" n'apparaît que pour les "enfants palestiniens".

Chiche?

Un an plus tard, le 4 avril 2006, Claude Karnoouh ne prétend plus que ses proches seraient morts "parce qu'ils n'étaient rien" lorsqu'il écrit:

"... Si j'étais le négationniste de l'Holocauste, alors je devrais dire que les parents de ma mère tués en Pologne ne l'ont pas été du simple fait qu'ils étaient juifs. Ce serait pure folie de ma part et une injure à présentement feue ma très vieille mère. La second fait plus légal, c'est que la loi Fabius-Gayssot étant rétroactive si j'avais été le négationniste que "les bonnes âmes" affirment, j'eusse été condamné pour ce fait-là, or, je n'ai jamais été condamné et pour cause, et non seulement je n'ai pas été condamné, mais j'ai continué à faire toute ma carrière tant au CNRS (pendant 14 ans 1981-2005), et même détaché par ce même CNRS (1991-2003) comme "visiting professor" de philosophie politique à l'Université de Cluj (Roumanie) où, à la rage des anciens pseudo-communistes reconvertis dans le pire des néo-libéralismes, j'ai, entre autre chose, repris des cours sur Marx...".

(courriel adressé à la rédaction d'amnistia.net le 4 avril 2006).

Il ment par contre en prétendant que la loi de 1990 réprimant le négationnisme (qu'il prend soin de nommer "Fabius-Gayssot" comme le fait toujours la presse d'extrême-droite pour donner à cette loi un air de complot "judéo-bolchévique"), serait rétroactive, et que ses propos de 1980, s'ils avaient été considérés comme négationnistes, auraient pu être attaqués en justice. Faux, la loi Gayssot n'a jamais été rétrocative, elle n'a jamais dérogé aux principes républicains. Le dernier cas de rétroactivité d'une loi, en France, date de Vichy, du temps des Sections Spéciales. Et il suffirait que Claude Karnoouh reproduise aujourd'hui sa déclaration de 1980, dans les mêmes termes, pour qu'il reçoive immédiatement le démenti de ses affirmations. Chiche?

Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de trouver un texte où Claude Karnoouh reviendrait sur ses affirmations concernant l'existence des chambres à gaz, déclarations contemporaines de l'offensive négationniste. Nous avons juste mis à jour une lettre adressée à la revue *La Nouvelle Alternative* dirigée alors par son ami Bruno Drewski, (autre auteur du Temps des cerises et dirigeant du Réseau Voltaire), dans laquelle Karnoouh ose affirmer, évoquant Robert Faurisson:

"S'il est vrai qu'à un certain temps j'ai, comme Noam Chomsky, plaidé pour la liberté d'expression contre les procès d'opinion, et ce pour quelqu'un dont je ne partageais pas l'essentiel des opinions (quoiqu'il en dise aujourd'hui), il est faux, voire mensonger d'affirmer que le long essai que j'ai écrit à cette occasion, De l'Intolérance, et que votre lecteur rappelle, j'ai pu à un moment quelconque, nier le génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale".

Il faut avoir une certaine pratique des textes de la secte faurissonnienne pour déceler les glissements qui permettent un tel aplomb dans le mensonge.

"La vulgaire cabane du Struthof"…

Claude Karnoouh affirme qu'il n'a jamais nié le génocide, mot auquel il préférait jadis l'euphémisant "massacre de masse". En effet, et nous lui en donnons acte, il se contentait alors de nier le moyen du génocide, les chambres à gaz, comme le rappelle l'article du *Monde* de juin 1980, et comme Karnoouh l'écrit en toutes lettres dans l'essai qu'il signe l'année suivante:

"Si j'ai des réserves ou même de franches oppositions avec Faurisson, elles ne concernent pas les arguments techniques qu'il fournit pour démontrer l'inexistence de chambres à gaz mais deux problèmes interdépendants: son estimation du nombre des victimes et son interprétation du nazisme" (in *Intolérable intolérance*, page 120).

Il donne une précision en évoquant la seule chambre à gaz installée sur le territoire français:

"De même, tout le monde connaît la vulgaire cabane du Struthof dont l'opinion commune affirme qu'elle fut une chambre à gaz! Pourquoi ne pas s'en tenir à la stricte réalité qui est déjà si terrifiante pour l'esprit" (in *Intolérable intolérance*, page 117).

Claude Karnoouh va encore plus loin lorsqu'il s'intéresse au Journal d'Anne Frank:

"Ce faux n'est pas à mettre au compte du respect des victimes mais, au contraire, il pue les charognards qui se repaissent du malheur des hommes pour en faire des drames à grand spectacle" (in Intolérable intolérance, page 119).

On est loin, là, de la seule défense de principe de la "liberté d'expression"!Claude Karnoouh se range devant les arguments de Faurisson concernant "l'inexistence des chambres à gaz", il qualifie de "vulgaire cabane" la chambre à gaz installée en Alsace, au Struthof, il qualifie le *Journal d'Anne Frank* de "faux".

Et il est piquant de constater que ce grand défenseur de la "liberté d'expression" s'empresse, lorsque ses propres opinions sont simplement rappelées, précisées, de brandir la menace d'un "procès en diffamation". Claude Karnoouh a pris tout le temps de réfléchir, de se relire, avant de se lancer dans une action en justice: notre article étant daté du 23 mars 2006, il avait jusqu'au 23 juin pour mettre ses menaces à exécution. Rien n'est venu, comme c'était prévisible. Force est de constater qu'il ne s'agissait là que d'un effet d'annonce pour tenter de troubler l'opinion, en s'abritant derrière le sigle CNRS, en profitant de ce qui reste de réputation aux éditions du Temps des Cerises…

Il suffisait à Claude Karnoouh de revenir sur ses affirmations, de reconnaître la réalité de la chambre à gaz du Struthof, de celles qui équipèrent les camps d'extermination situés en Pologne, d'admettre la vérité du Journal d'Anne Frank, surtout après la minutieuse enquête scientifique menée aux Pays-Bas et qui a réduit à néant les délires antisémites que Robert Faurisson enseignait à ses étudiants lyonnais à la fin des années 70. Il lui suffisait de se ranger du côté de la raison.Force est de constater que ce n'est pas la voie qu'il a choisie.

Karnoouh plagié par Le Pen!

Chacun a encore en mémoire la sortie haineuse de Jean-Marie Le Pen, le 13 septembre 1987, qui valut au guide borgne du Front National de fortes condamnations pénales:

"Je suis passionné par l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Je me pose un certain nombre de questions. Je ne dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé. Je n'ai pas pu moi-même en voir. Je n'ai pas

étudié spécialement la question. Mais je crois que c'est un point de détail de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale".

Une lecture attentive du livre *Intolérable intolérance* de Claude Karnoouh, publié en collaboration avec l'avocat du Front National Eric Delcroix, montre que le chef du parti frontiste se plonge dans la prose des auteurs révisionnistes estampillés "CNRS" puisque, à la page 104 de l'article de Claude Karnoouh, on trouve ce passage sidérant qui date de 1981, soit six années avant le scandale provoqué par Le Pen:

"Deux phénomènes traités par Faurisson et les 'révisionnistes' semblent déclencher les foudres des idéologues sionistes. Le nombre des victimes dues à la terreur nazie et les chambres à gaz comme instrument de la mise à mort. N'étant pas spécialiste de cette période de l'histoire récente, je me garderai bien de traiter ce problème par le détail".

Tout est dit.

Le "poète" Francis Combes aura-t-il le courage, l'honnêteté, d'en tirer les conclusions, de reconnaître qu'il a souillé le catalogue de sa maison d'édition en y accueillant un auteur qui n'a de cesse de dissimuler un passé nauséeux?

Les dégâts sont hélas irrémédiables. En feuilletant le catalogue du Temps des cerises, on peut voir une sinistre ironie dans le voisinage de l'ouvrage de Claude Karnoouh avec ceux de Roger Garaudy sur l'Union soviétique et de son ami Joseph Staline.

Mais on se dit que le déporté Pierre Durand, le résistant allemand Gerhard Léo, que les militants anticolonialistes Henri Alleg, Henri Martin ou Alban Liechti ne méritent pas une telle promiscuité.

13 juillet 2006

http://www.amnistia.net/news/articles/multdoss/tcerises/tcerises_203.htm
Manifestement, le petit fond de commerce commence à s'épuiser.

DE LA CABANE

Négationnisme: peine d'emprisonnement requise contre Robert Faurisson

AP | 11.07.06 | 20:21PARIS (AP) -- Le parquet de Paris a requis mardi une peine d'emprisonnement, assortie ou non de sursis, contre Robert Faurisson, poursuivi pour des propos tenus sur une chaîne iranienne en février 2005 niant l'extermination des juifs par les nazis. Le jugement de la 17e chambre du tribunal correctionnel a été mis en délibéré au 3 octobre. L'accusation a laissé au tribunal le soin d'apprécier le quantum de la peine d'emprisonnement. "Il serait temps aujourd'hui de passer à un cran supérieur à celui de l'amende, à une peine d'emprisonnement, que vous assortirez d'un sursis partiel ou non", a déclaré le représentant du ministère public. "Il n'y a jamais eu aucune tentative d'extermination des juifs par les nazis", avait notamment déclaré Robert Faurisson, 77 ans, à la chaîne iranienne Sahar 1. Des propos qu'il a maintenus mardi. Devant un public acquis à sa cause, Robert Faurisson, profitant de cette tribune, a développé pendant plus d'une heure ses thèses négationnistes niant, une nouvelle fois, l'existence des chambres à gaz dans les camps de concentration. Son avocat, Me Eric Delcroix, a demandé sa relaxe. Il a soutenu que "l'oeuvre du professeur" était victime d'un délit d'opinion créé par la loi de 1990 contre le racisme et l'antisémitisme, appelée loi Gayssot, avant de comparer M. Faurisson à Galilée condamné en 1633 par le tribunal de l'Inquisition pour avoir écrit que la terre tournait autour du soleil. Robert Faurisson, poursuivi pour complicité de contestation de crimes contre l'humanité, encourt jusqu'à un an d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende. Il a été condamné à cinq reprises à des peines d'amende entre 1992 et 1998 pour des propos contestant l'existence de crimes contre l'humanité. AP

Nouvel Obs.com
http://permanent.nouvelobs.com/societe/20060711.FAP8595.html?1833

http://www.latribune.fr/News/News.nsf/AllByID/Negationnisme--peine-d-emprisonnement-requise-contre-Robert-Faurisson-~-AP-JUSTICE-FAURISSON-NEGATIONNISME?OpenDocument

Récit 1

11 juillet 2006 à la XVIIe chambre correctionnelle du TGI de Paris.

L'audience prévue pour 13h 30 n'a débuté qu'à 15h 45. Elle s'est achevée à 20 heures, sans interruption.

La salle était comble: plus de 100 personnes, pratiquement toutes révisionnistes. Etaient présents notamment: Lady Michele Renouf, venue spécialement de Londres, et Ahmed Rami, venu spécialement de Suède; dans le box réservé à la presse, 6 journalistes français et, dans la salle, 3 journalistes iraniens.

Le tribunal était présidé par Nicolas Bonnal, le ministère public était représenté par une jeune femme, Anne de Fontette, dont le réquisitoire laisse éclater une origine juive.

Trois parties civiles: la LICRA, la Ligue des Droits de l'homme et le MRAP, et un intervenant volontaire, M. Bouard, venu exprimer au tribunal son souhait de voir abroger la loi Fabius-Gayssot. Le service d'ordre: une escouade de gendarmes, commandée par un capitaine, un lieutenant et un adjudant-major. Soleil de plomb dans la salle, chaleur écrasante.

En ouverture de séance le président rappelle les propos tenus par le professeur par téléphone à des journalistes iraniens et diffusés par la chaîne satellitaire iranienne Sahar. Rappelons que cette interview a été relevée et enregistrée par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) qui de lui-même avait saisi le procureur de la République qui a entamé les poursuites.

Le président procède à l'interrogatoire d'usage du professeur qui décline son identité et sa double nationalité (britannique et française) puis lui demande d'exposer les conditions dans lesquelles cette interview été donnée. R. Faurisson répond qu'il ne conteste pas le contenu et l'esprit de cette interview mais qu'il n'a le souvenir ni de la date ni du lieu à partir duquel il l'a donnée mais qu'il n'a eu connaissance de ce texte en français que par le rapport de police qui lui a été remis lors de l'enquête; dans son esprit, cette interview, donnée soit en français soit en anglais, devait être traduite en farsi pour être diffusée en Iran; il ignorait parfaitement que ces propos seraient diffusés sur une chaîne satellitaire et atteindraient la France.

Le professeur entreprend alors un long historique de ses travaux, de sa méthode et de ses conclusions, ceci afin de justifier les propos tenus dans son interview. Son exposé durera environ une heure, entrecoupée par l'intervention des parties civiles qui demandent au président de faire taire le professeur dont les propos "nauséabonds" leur sont insupportables; M^{e} Delcroix réagit immédiatement en demandant au président: "Qui doit diriger le procès, les parties civiles ou le tribunal?", ce qui incite malgré tout le président à redonner la parole au professeur.

Puis c'est le réquisitoire du procureur qui, comme à l'accoutumée, développe l'émotionnel tout "en se refusant" à répondre sur le fond. Elle demande au tribunal: "Il serait temps aujourd'hui de passer à un cran supérieur à celui de l'amende, à une peine d'emprisonnement, que vous assortirez d'un sursis partiel ou non". Puis cette femme, qui représente le gouvernement, un gouvernement d'une République laïque, termine sa réquisition en citant une prière "à Yaweh" afin que celui-ci "protège son peuple élu"!

Interviennent ensuite les 3 parties civiles dont les prestations sont toujours aussi indigentes. Une remarque amusante, toutefois: Me Charrière-Bournazel, avocat de la LICRA, écoeuré par l'étonnante mémoire du professeur, ne peut s'empêcher de dire: "Il ne fera pas d'Alzheimer!" Puis survient l'intervenant volontaire qui, tout en disant qu'il n'est nullement intéressé par le cas du Pr Faurisson ni par le révisionnisme, demande que le tribunal prenne acte de son souhait de voir abroger la loi Fabius-Gayssot.

La plaidoirie de M^{e} Delcroix, toujours aussi éblouissante, développe un point de droit: la loi Fabius-Gayssot est une "voie de fait"; il signale au tribunal qu'il a bien fini par "avoir la peau" de l'article interdisant la diffusion en France d'ouvrages révisionnistes étrangers, que tout n'était qu'une question de temps et qu'il finirait bien par "avoir la peau" de l'article 24 bis du Code pénal (loi Fabius-Gayssot).

L'audience se termine sur une ultime intervention du professeur Faurisson, d'environ une demi-heure, au cours de laquelle il remet en place les énormités prononcées par le parquet et les parties civiles et fait surtout remarquer au tribunal que ces dernières se limitent à des insultes à son égard sans jamais apporter la moindre réfutation à ses arguments. "Je suis un vieux cheval de retour de la XVII^{e}", a déclaré le professeur, et en substance il a ajouté: "Mon délit est toujours le même, mes propos restent inchangés mais les décisions rendues par votre tribunal au cours des années ont été, pour quelques-unes d'entre elles, contradictoires, ce qui démontre bien que, avant d'être des magistrats, vous êtes des hommes et des femmes qui êtes libres d'avoir votre propre discernement."

Le jugement sera rendu le 3 octobre 2006.

Récit 2

A la XVIIe chambre, le CRIF et Yahvé contre le professeur Robert Faurisson (11 juillet 2006)

Mal leur en a pris. Il ne fallait pas chercher querelle au professeur Faurisson. C'est ce qu'ont appris à leurs dépens, d'abord, le substitut du procureur de la République, Anne de Fontette, initiateur des poursuites, puis, les trois parties civiles (LICRA, MRAP, Ligue des droits de l'homme) et, enfin, le nouveau président de la XVII[e] chambre, Nicolas Bonnal.

Science et détermination du professeur Faurisson

Pendant quatre heures un quart, ce mardi 11 juillet, dans une XVIIe chambre du tribunal correctionnel de Paris surchauffée par la canicule, un peu plus de cent révisionnistes venus de France, de Grande-Bretagne, de Suède, de Suisse, d'Italie, d'Iran et d'autres pays encore pour soutenir le professeur ont assisté à un combat qui a tourné à l'avantage de la défense. Agé de 77 ans mais doté d'une rude énergie, Robert Faurisson est un professeur d'université à la retraite qui a enseigné à la Sorbonne et à Lyon. De style «British» (il est sujet britannique et citoyen français), il semble déterminé. Sa mémoire fera dire à l'avocat de la LICRA: «Celui-là, avec sa mémoire nourrie par la haine, on ne peut pas espérer qu'il finira Alzheimer». C'est sur un ton sarcastique que le président s'avise d'entamer l'interrogatoire du professeur mais l'intéressé le prévient qu'il n'admettra pas qu'on continue de lui parler ainsi. Et le ton change. Puis, à trois reprises, le magistrat se fait reprendre dans sa lecture d'un document. Ses trois erreurs, veut bien noter le professeur, proviennent de ce que le magistrat s'est fié à une *copie fautive* (le texte de l'assignation) alors qu'il aurait dû se reporter au *texte original* d'un document de base: le procès-verbal d'un brigadier-chef enquêteur. Lorsque le professeur se met à exposer ses moyens de défense et à développer l'argumentation révisionniste, le président semble prendre conscience de sa méprise: il a affaire à forte partie et les arguments révisionnistes se révèlent décidément beaucoup plus solides qu'il ne semble l'avoir imaginé. A maintes reprises, on verra le président, accablé, s'enfouir le visage dans les mains.

«Séance de dépucelage d'un magistrat!», conclura un révisionniste présent à l'audience. La loi nous interdit de reprendre ici les arguments, toujours appuyés de références, de l'universitaire. On se contentera de rappeler que ce dernier a tenu à préciser qu'il n'a pas l'ambition de rechercher «la Vérité», mais qu'il aspire seulement à l'exactitude. Selon ses explications, il a d'abord mené, sur place, au Struthof, à Auschwitz, à Treblinka et en bien d'autres lieux, une enquête de *police technique*; puis, par l'intermédiaire de chimistes travaillant en laboratoire, il a conduit une enquête de *police scientifique*. A l'exemple du juge d'instruction, il s'est efforcé d'instruire à charge et à décharge. Il a passé au crible un nombre considérable de témoignages. Dans l'étude des documents, il n'a fait que suivre la méthode historique la plus classique. Il a mis en pratique une discipline qu'il avait autrefois enseignée à l'université de Lyon et qui avait reçu la dénomination officielle de «Critique de textes et documents (littérature, histoire, médias)». Un révisionniste, précise-t-il, loin d'être un «*négateur*» ou un «*négationniste*», est un chercheur qui, au terme de ses enquêtes, peut être conduit à *affirmer* que telle «Vérité» est contestable d'un point de vue scientifique. Aussi le droit à la recherche historique ne saurait-il normalement se voir imposer d'avance soit des limites, soit une conclusion. Le chercheur n'a pas à se laisser bâillonner tout comme le magistrat n'a pas à se laisser ligoter par une loi de rencontre telle que la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990. Jusqu'à présent d'ailleurs, pour un seul et même délit, qu'il a obstinément répété depuis un quart de siècle, dans les mêmes formes et dans des conditions identiques, le professeur s'est vu juger de toutes les façons possibles. Il a souvent été condamné mais il a parfois été relaxé et il est même arrivé que, dans tel procès, une cour d'appel rende un hommage appuyé à la qualité de son travail au point de prononcer: «La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur «le problème des chambres à gaz»] relève *donc* de la seule appréciation des experts, des historiens et du public». Si, pendant ces dernières années, ses publications n'ont plus fait l'objet de poursuites, c'est que la Loi est fluctuante, que la jurisprudence est à retournements et que les magistrats français sont avant tout des hommes et des femmes, qui, en général, entendent servir les lois mais non point s'y asservir.

A l'origine de la prévention, une enquête bâclée

Robert Faurisson est prévenu d'avoir accordé en 2005 un entretien téléphonique de contenu révisionniste à la station de radio-télévision iranienne Sahar 1. L'accusation (en langage des tribunaux correctionnels, la «prévention») fait valoir qu'ayant été transmise par satellite l'émission a pu être captée en France,mais rien ne prouve que tel a été le cas. Cette même accusation présente une «retranscription des propos de M. Faurisson sur la cassette remise par le CSA [Conseil supérieur de l'audiovisuel]». M. Faurisson admet sans difficulté que les propos enregistrés correspondent à sa pensée mais, vu l'abondance des entretiens qu'il a accordés aux stations ou aux agences étrangères, surtout depuis son séjour en Iran, en novembre 2000, à l'invitation du gouvernement iranien, il se déclare incapable de préciser la date et le lieu de cet entretien-là. Et il s'étonne de ce que l'accusation puisse affirmer, sans enquête sur ces points, que l'entretien se serait déroulé le 3

février 2005 (jour, en fait, de la diffusion) et que, selon une obscure formulation, cet entretien aurait eu lieu «à Paris[…], en tout cas sur le territoire national». De son côté, l'accusation a tellement bâclé sa propre enquête sur le sujet qu'elle ne peut pas dire d'où émane la cassette, une cassette qui, au surplus, peut avoir fait l'objet de manipulations puisque, amputée du début et de la fin des déclarations du professeur, elle ne peut montrer dans quel contexte exact les propos ont été tenus. [Le CSA étant apparemment dépourvu des formidables moyens techniques indispensables à l'enregistrement, jour et nuit, de multiples stations du monde arabo-musulman, il faut supposer que le travail d'écoute a été le fait, en réalité, d'un service de renseignements tel, par exemple, que le fameux MEMRI, appendice des services de renseignements militaires israéliens, spécialisé dans la chasse au cyber-révisionnisme]. Faute de preuves, on ne peut, par conséquent, savoir si le professeur s'est exprimé à partir de la France ou d'un pays étranger. Quant aux portions manquantes de sa déclaration, peut-être contenaient-elles un passage où le professeur, comme c'est son habitude, a prévenu son interlocuteur que de tels propos ne devaient pas être diffusés en France. **Bref, il n'existe aucune preuve d'une intention délictuelle**. Enfin, en épelant certains noms propres, souligne M^e^ Eric Delcroix, avocat du prévenu, M. Faurisson croyait manifestement que ses paroles allaient être traduites en persan, pour un public iranien.

Les émois et les insultes des parties civiles devant la démonstration du professeur

En dépit des tentatives d'obstruction et d'une bruyante intervention des parties civiles demandant au président d'empêcher «la diffamation des martyrs», le professeur énumère, à la stupéfaction générale, les graves concessions de fond faites aux révisionnistes au cours d'un demi-siècle par les représentants de la thèse officielle du «génocide» des juifs. Il évoque la déconfiture de Raul Hilberg, en 1985, au premier procès Zundel de Toronto. Le *Number One* des historiens de «la destruction des juifs d'Europe» y avait été contraint d'admettre, sous serment, qu'il n'existait en fin de compte aucun document prouvant une politique d'extermination physique des juifs. Sommé d'expliquer comment une telle politique avait alors pu se concevoir, s'ordonner et s'exécuter, il avait déclaré que tout cela s'était passé «au sein de la vaste bureaucratie» allemande grâce à une «incroyable rencontre des esprits» et par la voie d'une «communication télépathique consensuelle»! Robert Faurisson évoque également la déroute de Jean-Claude Pressac, le 9 mai 1995, précisément à la XVII^e^ chambre. Quelques jours après cette mémorable audience, J.-C. Pressac, avait, de sa propre initiative, signé une sorte d'acte de capitulation, qui allait nous être révélé cinq ans plus tard par une jeune universitaire,Valérie Igounet, à la toute fin de son *Histoire du négationnisme en France* (Seuil, 2000, p. 651-652). Pour celui qui avait été, pendant des années, le miraculeux sauveur et le protégé du couple Klarsfeld, le dossier de l'histoire officielle des camps de concentration était désormais «pourri» et n'était plus bon que «pour les poubelles de l'histoire». Avocat aux formes rebondies et représentant la LICRA, M^e^ Charrière Bournazel en explose de colère. Avec ses confrères, il demande que le président retire la parole au professeur. Quinze ans auparavant, face à une exigence identique, le président Grellier avait qualifié la situation de «surréaliste» et avait fait remarquer aux censeurs que, si Faurisson comparaissait devant son tribunal, c'était bien à cause d'eux. Le président Bonnal ordonnant la reprise normale de l'audition du prévenu, le professeur poursuit son exposé. Il accumule les preuves, les références, les indications de sources et les précisions de toutes sortes. Il prédit que les parties adverses, faute de pouvoir lui opposer arguments et preuves, chercheront refuge dans l'invective. Et c'est ce qui se produit. Sur le compte du professeur ou sur ses écrits, on n'entend alors, du côté des parties civiles, que les mots de «puant», de «nauséabond», de «faussaire», de «mensonge», de «crime», de «mauvaise foi dépassée», de «boue» et voici que, pour finir, M^e^ Charrière Bournazel, prenant une pose solennelle, se proclame «éboueur sacré». Dix fois répété, on aura entendu le mot d'«antisémite» mais sans que soit produit le moindre indice de l'antisémitisme supposé du prévenu. Plus tard, M^e^ Delcroix observera que, de nos jours, l'accusation d'antisémitisme se lance comme autrefois se proférait l'accusation d'antichristianisme: «On la connaît, Galilée, votre motivation cachée: vous cherchez à déconsidérer la Sainte Ecriture!»

Le substitut Anne de Fontette en appelle à la protection de Yahvé !

Anne de Fontette mettra le comble aux agressions verbales des parties civiles. Elle fait le procès de Faurisson *et de l'Iran*. Pour couronner le tout, la péroraison de son réquisitoire sera … une oraison juive. Annonçant qu'elle va donner lecture d'un texte dont elle nous confie qu'elle aurait aimé être l'auteur, **elle lit une invocation à «Yahvé» (*sic*), protecteur de «son peuple élu» (*sic*) pour qu'il protège ledit peuple des «lèvres fausses» (*sic*) (donc des «lèvres fausses» de Faurisson)**. On a bien lu. Ces paroles ont été prononcées par un substitut du procureur de la République française et dans le prétoire d'un Etat laïc. On voit par là que, si, depuis longtemps, le crucifix a été retiré de nos prétoires, il vient d'être remplacé, en ce jour, à Paris, par l'évocation de Yahvé, dont la colère et la vengeance sont appelées à s'exercer sur la tête de Robert Faurisson, ce qui peut

s'interpréter comme un appel à la violence ou au meurtre. Ce même jour, le peuple français tout entier vient d'être remplacé par le seul «peuple élu». Le président Bonnal ne pipe mot. Imagine-t-on sa réaction si un représentant du ministère public avait lu une invocation soit à Allah, soit à Jésus (qui, selon le Talmud, est, on le sait, condamné à bouillir dans des excréments jusqu'à la fin des temps)? Madame le substitut déclare enfin que, Faurisson étant un multirécidiviste, il convient de «passer au cran supérieur» et de le condamner à une peine de prison ferme, «peut-être assortie du sursis». Elle ignore que son prédécesseur, François Cordier, a, le 9 mai 1995, requis trois mois de prison ferme. Quant aux diverses parties civiles, elles réclament, selon le rituel, leurs livres de chair sous la forme d'espèces sonnantes et trébuchantes.

Nicolas Bonnal a été «formé» par le CRIF et le Centre Simon-Wiesenthal !

Mais pourquoi le président Bonnal s'est-il tu devant l'évocation intempestive de Yahvé et cet appel à la violence ou au meurtre? Est-ce parce qu'il s'est lui-même gravement compromis avec deux entités proches de la droite israélienne: le CRIF et le Centre Simon-Wiesenthal? Le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) est présidé par le banquier Roger Cukierman, qui a autrefois exercé de hautes responsabilités au sein de la banque privée Edmond de Rothschild. Or, dans un communiqué en date du 5 juillet 2006, le CRIF vient juste de signaler qu'il assure une «**formation**» des magistrats européens et, au nombre de ces magistrats, il cite nommément, en tout premier lieu, le président Nicolas Bonnal, lequel a participé à un stage dirigé par Marc Knobel, attaché de recherches au Centre Simon-Wiesenthal de France! En second lieu, le CRIF a fièrement nommé un autre stagiaire: François Cordier! Robert Faurisson se trouverait-il dans une chambre rabbinique, qui va le juger *more Judaico*?

Le coup de tonnerrede M^e^ Eric Delcroix

Une voix formidable se fait soudain entendre: celle de Me Eric Delcroix. Foin de tout micro. Nous n'en sommes plus aux plaidoiries de nos trois émules de «Maître Bafouillet» aussi empruntés que le célèbre avocat du Sapeur Camember, qui craignait de «faire rougir les cheveux blancs du président». Avec Eric Delcroix on est dans l'éloquence de la grande tradition française et la démonstration est charpentée. L'avocat du professeur va au fond de l'affaire: il dissèque cet «article 24 bis», cette «atroce loi Gayssot» comme l'a qualifiée Me Yves Baudelot, avocat du *Monde*. Il en démontre le caractère aberrant. Puis, allant au fond du fond, il montre l'ignominie juridique de ce procès de Nuremberg qui est à la base de l'article 24 bis. Il rappelle aussi que, jeune avocat, il s'est autrefois rendu en Union soviétique pour y participer à la défense de dissidents. Aujourd'hui, c'est contre une nouvelle tyrannie qu'il poursuit sa tâche de défenseur des libertés publiques. Pendant des années, il a combattu pour obtenir la non-application de l'article 14 de la loi sur la presse qui permettait au ministre de l'Intérieur d'interdire certains ouvrages imprimés à l'étranger. Cette non-application a fini par être obtenue dans les faits. Puis, elle a été approuvée par les cours administratives de Paris. Enfin, le législateur a récemment abrogé cet article 14. M^e^ Eric Delcroix déclare: «Je me promets d'avoir la peau de l'article 24bis comme j'ai eu la peau de l'article 14.»

La parole, en dernier, au professeur Faurisson

Malgré des entraves de toutes sortes, le professeur a pu parler une heure. Il va encore parler une demi-heure. Il énumère les principales erreurs des parties civiles et, surtout, celles du substitut. Il retient ses coups car l'adversaire est sur le flanc, manifestement épuisé et désemparé. On n'accable pas le vaincu du jour. Mais on le prévient: toute condamnation ou toute nouvelle prévention rallumerait les hostilités. Dans ces dernières années, avertis par l'expérience, les magistrats instructeurs et les procureurs s'étaient abstenus de lui chercher noise. De nouveaux magistrats, inexpérimentés, se sont crus plus malins que leurs prédécesseurs. Il leur en a cuit en cette journée du 11 juillet 2006. Il pourrait leur en cuire encore plus lors d'une prochaine rencontre sur le terrain judiciaire.

En attendant, le jugement est mis en délibéré au 3 octobre.

NB: Contrairement à leurs habitudes, les troupes de choc juives ne sont pas venues et n'ont donc frappé personne. L'un des prédécesseurs du juge Bonnal, Jean-Yves Monfort, manifestait, lui, une grande complaisance pour la violence physique du Bétar, du Tagar et de la Ligue de défense juive. Le 15 janvier 2005, à 8h30, sur France-Inter, il confiait à Elisabeth Lévy qu'il était «effrayé» par le nombre des supporters révisionnistes; il regrettait de ne pas voir les «**citoyens descendre dans la rue**» afin d'y exprimer leur «indignation» et pour apporter ainsi leur soutien à des juges qu'il décrivait comme totalement isolés dans leur combat contre le «négationnisme». Reconnaissant que son langage pouvait surprendre de la part d'un magistrat, il en appelait textuellement au «**désordre**»!

MISSIVE

Le nom du substitut, M^elle^ de Fontette, a réveillé d'anciens souvenirs, en l'occurrence celui d'un juif caché nommé François de Fontette. Tirée des archives de la Vieille Taupe, voici la volée de bois vert administrée à celui qui pourrait être le père de la cinglée qui invoque la protection de Yahvé en plein prétoire!

Pierre Guillaume Paris, le 25 novembre 1982
75005 PARIS
à Monsieur François de Fontette
Presse Universitaires de France
108, boulevard St Germain
75006 PARIS

Monsieur,

Je viens d'acheter votre livre *Histoire de l'Antisémitisme*. Je comptais y trouver une synthèse et des directions de recherche, dans la tradition de la collection "Que sais-je", et d'un travail universitaire honnête.

Première déconvenue, la bibliographie à la fin de l'ouvrage est absolument unilatérale. Toute référence aux auteurs antisémites, ou réputés tels, en est absente. Puis, stupéfaction, vous ne mentionnez pas l'ouvrage fondamental de Bernard Lazare, *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes*, écrit en réponse à la campagne antisémite d'un Drumond. Cette absence n'étant pas susceptible d'être anodine, je me porte aussitôt au chapitre consacré à l'affaire Dreyfus, et je dois constater que là aussi le nom de Bernard Lazare n'est pas cité. M'attendant au pire, j'ai donc feuilleté votre livre au hasard, et mon attente a été dépassée par ce que j'y ai découvert. Il ne s'agit nullement d'une *Histoire de l'antisémitisme* mais d'un pamphlet de propagande qui accumule les erreurs de faits et de textes.

Vous donnez une version gravement falsifiée de l'une des multiples confessions de Kurt Gerstein, dont on a charitablement supprimé tout ce qui pourrait éveiller l'esprit critique du lecteur sur la confiance qu'on peut accorder à ce document.

Vous faites référence au témoignage apocryphe du "Docteur Nyszli" (pour Nyiszli), dont vous seriez, comme tout le monde, bien en peine de nous montrer l'original hongrois, dont M. Tibère Kremer, prétendu traducteur, a présenté en français et en allemand des versions divergentes. Je vous signale que plus aucun historien n'utilise ce «témoignage» qui a disparu des bibliographies sérieuses à la suite de la critique qu'en a faite Paul Rassinier.

Vous invoquez le curieux "protocole de Wansee": une pièce sur papier sans en-tête, sans référence, sans mention des destinataires, sans signature et dont le récent colloque sur «Le national-socialisme et les Juifs», présidé par Raymond Aron et François Furet semble avoir fait justice (voyez la conférence de presse du 2 juillet 1982 à la Maison des Sciences de l'Homme).

Vous soupçonnant d'incompétence en ce qui concerne l'antisémitisme moderne et le sort des Juifs pendant la deuxième guerre mondiale, je me suis porté au début de votre livre. M'étant laissé dire, sans l'avoir personnellement vérifié, que les récits de la Bible ne trouvent pas leur contrepartie dans les sources égyptiennes, ce qui constitue un obstacle majeur pour l'historien, j'ai lu avec curiosité vos développements sur les «témoignages bibliques et égyptiens». Hélas, c'est pour constater que vous citez exclusivement la Bible, sauf pour un événement sans rapport avec les récits bibliques et dont le caractère antisémite est douteux (incident d'Éléphantine – 410 av. J.-C.) pour lequel vous citez sans plus de précision des «papyri découverts au début du siècle».

Allant de surprise en surprise, je tombe page 16 sur la phrase suivante: «Les sources antiques ne renferment **aucune** (souligné par moi) indication permettant de penser que les Juifs étaient haïs pour leurs richesses exceptionnelles ou pour leurs pratiques financières…».

Je comprends maintenant mieux que vous ne fassiez aucune référence à Lazare, qui soutient lui, une thèse diamétralement opposée, mais lui, en invoquant des sources précises et vérifiables.

Ignorez vous les privilèges, gravés sur une colonne, dont jouissaient les Juifs d'Alexandrie? Ignorez-vous que Ptolémée confia aux Juifs la charge de fermiers des impôts? Que les Juifs obtinrent le monopole de la navigation sur le Nil et de l'approvisionnement en blé d'Alexandrie?

Que faites-vous de la description des Juifs par Cicéron dans le *Pro Flacco*? Leur puissance, leur richesse, leurs exportations d'or vers Jérusalem?

De votre factum je n'ai lu qu'une dizaine de pages au hasard et je ne poursuivrai pas ma lecture. Chaque fois que j'avais une connaissance personnelle et directe du sujet, je décelais une faute, une erreur, ou une présentation grossièrement unilatérale. Quel crédit puis-je accorder au reste et quel intérêt de vous lire si tout doit être vérifié?

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Professeur, qu'indépendamment de vos interprétations (lesquelles sont libres) en ce qui concerne les faits, les textes, et les règles du travail universitaire, cet opuscule ne vous honore pas, n'honore pas l'Université dont vous portez les titres, non plus que l'éditeur qui vous a publié.

Recevez, Monsieur le Professeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre Guillaume

Copie aux Presses Universitaires de France.

P. S.: Sans réponse de votre part, je considérerai cette lettre comme une lettre ouverte.

Le département éditorial des Presses Universitaires de France répondait par une lettre datée du 16 décembre 1982:

Monsieur,
J'ai bien reçu votre lettre du 25 novembre et je l'ai transmise au Doyen François de Fontette. En vous remerciant de l'intérêt que vous portez aux volumes de la collection Que sais-je?, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.
Signé Michel Prigent, Chef du département éditorial.

Le professeur François de Fontette n'a pas répondu.

ESPAGNA

Guerre d'Espagne: des plaies toujours béantes

La guerre civile espagnole éclate le 18 juillet 1936. 70 ans plus tard, la mémoire des horreurs passées ressurgit dans la politique espagnole.

Albert Salarich

El valle de los Caidos. Colossal! (Håkan Svensson)

Pourquoi trouve-t-on encore, dans un pays démocratique comme l'Espagne, des inscriptions franquistes dans les rues et sur les portes de maisons? Est-il normal que le déboulonnage de la statue de Franco de l'académie militaire de Saragosse ne soit à l'ordre du jour que depuis depuis quelques mois? [Le dictateur est mort en 1975] Comment justifier le fait que Francisco Franco et le fondateur de la Phalange José Antonio Primo de Rivera sont enterrés, avec tous les honneurs que cela comporte, dans un espace public aussi grandiose que la «pyramide» mortuaire de la *Valle de los Caídos*? Ce monument avait été construit après la guerre, par des milliers de prisonniers républicains. Pourrait-on voir cela dans d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Italie? Comment se fait-il que 30000 personnes soient toujours portées disparus et que l'on trouve encore des fosses communes aux quatre coins de la péninsule 70 ans après le coup d'Etat qui a plongé l'Espagne dans la guerre civile? Pourquoi, après 30 ans de démocratie, les préjudices subis par les victimes de la répression n'ont toujours pas été réparés?

La réponse à toutes ces questions réside dans un pacte du silence ou d'amnésie sélective. Les forces politiques l'ont traîné pendant toute la période de transition, afin de faciliter le passage délicat vers la démocratie. Cette situation a été exposée par l'eurodéputé conservateur Jaime Mayor Oreja lors d'une des dernières sessions au Parlement européen au début du mois de juillet. Non seulement l'ancien ministre de l'intérieur espagnol n'a pas explicitement condamné la dictature, il a aussi exprimé la nécessité d'éviter une «seconde transition» et de ne pas rompre l'esprit de «consensus constitutionnel.» Lors de la même session, le

président socialiste du Parlement Josep Borrel a répondu, en condamnant le franquisme et a insisté sur certaines priorités: ne pas «*discriminer dans la mémoire*» certains épisodes douloureux et ne pas «*s'enfermer dans le mensongequi rassure, mais faire face aux vérités, qui éclairent.*»

Tourner une page n'est pas synonyme d'oublier

Alors que certains refusent de l'admettre, les temps ont changé. La société espagnole ne craint plus un retour à l'autoritarisme. Les acteurs de la transition sont soit partis à la retraite, soit ont perdu leur influence sur la scène politique. Sans compter les acteurs de la guerre civile, qui sont quasiment tous au cimetière. L'argument qui voudrait sauvegarder le consensus démocratique aurait pu servir en 1977. Trente ans plus tard, ce point de vue, dépassé, alimente les nombreuses théories de la conspiration, du négationnisme, ou de la défense du franquisme. Rappelons-nous des paroles de l'eurodéputé polonais Maciej Gyertic, caractéristiques des années 1930. Lors de la même session parlementaire, il a fait l'éloge de Franco et a justifié le coup d'Etat du 18 juin 1936 comme la réaction à un «*gouvernement communiste.*»

Passer des mots aux actions

Aujourd'hui plus que jamais, c'est le moment de se remémorer le passé de la guerre civile. Il faut condamner, sans tergiverser, plus de 40 années de dictature franquiste, et réparer les dégâts psychologiques dont souffrent les victimes de la répression. Déclarer l'année 2006 comme «année de la mémoire historique» semble être un bon premier pas dans cette direction. Mais les actes symboliques ne suffisent pas. Avant la fin de l'année, le gouvernement de José Luís Rodríguez Zapatero, dont le grand-père avait été exécuté en 1936 par les troupes franquistes, devrait faire adopter une loi qui réhabiliterait de la mémoire historique, et confronterait les problèmes d'oublis sélectifs, que la démocratie espagnole se traîne depuis la transition.

La condamnation des criminels de guerre, dans les deux camps, et des éléments de la répression de la dictature n'est pas possible aujourd'hui, à la différence de ce qui s'est passé en Allemagne après la seconde guerre mondiale, ou plus récemment, dans le processus de lustration de la Pologne postcommuniste. En Espagne, les efforts dans la rédaction de la nouvelle loi doivent se focaliser sur les quelques aspects qui redonnent une dignité aux victimes, comme la localisation et l'identification des dizaines de milliers de disparus, ou l'indemnisations des victimes de répression qui vivent encore aujourd'hui. De même, il faut encourager la création d'un centre qui permettrait de comprendre et d'interpréter la guerre civile. Il donnerait les réponses objectives et indiscutables nécessaires, pour lever tout doute.

En définitive, la dignité et la vérité sont les seuls éléments qui peuvent clôturer une époque mouvementée, et permettre la cicatrisation des blessures latentes de la société espagnole.

Albert Salarich - Barcelona - 19.7.2006 | Traduction: Nicolas Baker

http://www.cafebabel.com/fr/article.asp?T=T&Id=7545

Les antifranquistes veulent réviser, déboulonner ce qui reste debout de l'héritage symbolique du franquisme. Pourquoi pas? Ils veulent récupérer leurs morts (des centaines de milliers) que la victoire franquiste a condamné à l'oubli. Pourquoi pas?

Le problème, quand on révise l'histoire, c'est que le processus ne peut plus s'arrêter quand il est lancé. Des morts anonymes et oubliés, il y en aussi, et autant peut-être, du côté de ceux qui ont été massacrés par les "Rouges". Quand on va commencer à ouvrir les sépultures, il y aura un lourd nuage de mauvaises odeurs qui va stagner sur le pays.

C'est l'occasion de recommander aux lecteurs curieux le numéro 10 de la revue *Tabou* qui est presqu'entièrement consacré aux travaux espagnols de révision des origines de la guerre civile espagnole. On y trouve en particulier des écrits de Pio Moa, que nous avions signalé il y a quelques années, lors de leur parution en Espagne. Là, des historiens issus de la gauche remettent en cause la version canonique de gauche des origines du conflit. On voit que la Guerre d'Espagne est entourée d'une épais nuage de mythologie et que nul aujourd'hui ne peut prédire le spectacle qui s'offrira aux yeux de ceux qui seront assez patients pour attendre qu'il se déchire.

Tabou, vol. 10, peut être commandé aux éditions Akribéia, 45/3 route de Vourles, 69230 Saint-Genis-Laval, 20 euros.

LES PRIMATES

Pétition-Interview de Marc Knobel sur Radio J et sur Radio Kol Hachalom de Grenoble en Audio

En réponse à la recrudescence des sites à tendance révisionnistes et antisémites sur Internet, sans parler des sites islamistes tels que ceux de **Radio Islam** http://abbc.com/islam/french/french.htm qui diffusent ouvertement et impunément des thèses révisionnistes, antisémites et antisionistes, je vous propose de signer une pétition qui sera remise aux autorités compétentes .
Inutile de vous dire que plus le nombre de voix sera grand, plus forte pourra se faire entendre notre voix pour essayer de convaincre les prestataires de services Internet de refuser d'héberger des sites comme ceux ci .
Source: http://www.alliancefr.com/petition.html

En lien avec l'article http://libertedepenser.info/affaires5.php

http://israel.over-blog.net/categorie-736170.html

où l'on trouve cette perle, dans le français approximatif de ces gens-là, qui sont des immigrés de fraîche date:

Texte de la pétition à imprimer et renvoyer à:Ligue Internationale de Défense des Droits des Citoyens6 rue des Boërs - 06100 -Nice - République française ou par fax au 00 33 (0) 4 93 52 88 08

- Question: D'après vous antisionisme et antisémitisme ne font-ils ("QU'UN")? oui non

En conséquence, je demande à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de prendre toute mesure idoine visant à légiférer vers unstatut pénal les atteintes de nature antisionistes diffusées en République française, en tant que valeurs négationnistes et délinquantes à caractère antisémite.

PARUTIONS

§==== Un nouveau venu:

http://lepetitrevisionniste.blogspot.com Voulez-vous y mettre votre grain de sel?
Allez sur <http://blogger.com.>
nom de code: lepetiterevisionniste
mdp: pluscontumeurs
A alimenter à volonté...

Rares sont les révisionnistes qui ont ouvert un "blog". Faute de temps, peut-être.
En tout cas, il faut sigaler celui de Michael Hoffman en raison de la qualité des interventions de ce révisionnste américain qui est sur la brèche depuis plus de vingt-cinq ans:

http://revisionistreview.blogspot.com/

On notera la sévère mise au point concernant les palinodies de Mel Gibson qui, pour racheter quelques propos éméchés, a décidé de donner un rein à un rabbin militaire israélien. Espérons que ce rein d'alcoolique le fasse crever au plus vite.

§==== Condensé de cynisme

Mr.Death - Errol Morris

Etats Unis, 2000 - 91 min

Prenez garde, les monstres n'adoptent pas toujours la forme que l'on croit. Pour preuve, Fred. A. Leuchter. Jr, personnage central de ce documentaire, cachant derrière son apparence d'américain anodin un terrible condensé de cynisme.

Chargé de construire et de techniquement perfectionner les chambres à gaz, les chaise électriques, les systèmes d'injonction létales et les potences, Leuchter travaille d'abord au service de la mort individuelle, celle de condamnés américains. Mais bien vite, il entre au service de Ernst Zûndel, un néo-nazi négationniste. Fier de sortir de l'ombre pour la lumière des projecteurs, Leuchter se rend clandestinement à Auschwitz pour prélever des échantillons de pierres du site afin de nier l'existence des chambres à gaz au procès de Zûndel. De son métier de petit ingérieur improvisé à la place de serviteur de la cause négationniste, il n'y a qu'un pas que Lester, poussé par l'ambition, n'hésite pas à franchir. Plus bête que méchant, plus arriviste que convaincu, Lester donne l'image d'une version actuelle de l'allemand des années 30 se convertissant au nazisme aveuglément.

Plutôt qu'adopter un commentaire en voix-off critique, le réalisateur préfère un procédé beaucoup plus efficace: jouer sur des effets de mise en scène qui ne laissent pas Leuchter persuader qu'il est un humaniste comme il aime se présenter. Le plan d'ouverture flirtant avec la science-fiction et les ralentis sur visage de Leuchter filmé en contre-plongée garantissent frissons et haut-le-cœur. Peur et dégoût, voilà bien ce que doit inspirer un tel personnage.

Mr.DeathRéalisé par Errol MorrisEtats Unis, 2000Durée 1h31Avec David Irving, Ernst Zundel, Fred LeuchterSortie salle France 11 octobre 2000

Laure Charcossey
Fluctuat.net, 3 juillet 2006.
http://www.fluctuat.net/2756-Mr-Death-Errol-Morris

§==== Peter Handke s'explique

L'écrivain autrichien Peter Handke, dont une des pièces a été déprogrammée en 2007 de la Comédie-Française après une polémique autour de sa présence aux obsèques de Slobodan Milosevic, s'explique sur sa présence aux funérailles de l'ex-président de Serbie dans *Le Monde* daté du vendredi 5 mai. Il rappelle son discours d'alors: "Le monde, le prétendu monde, sait tout sur Slobodan Milosevic. Le prétendu monde sait la vérité. C'est pour ça que le prétendu monde est absent aujourd'hui", dit-il, avant d'ajouter un peu plus loin ne pas connaître, lui, la vérité, se questionner, raison pour laquelle il est venu aux obsèques du président serbe.

Pas de position négationniste

Peter Handke replace cette affaire dans un contexte plus ancien, celui de la parution du texte qui deviendra *Voyage hivernal aux fleuves Danube, Save, Morava et Drina*, en 1996, dans le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*, pour lequel on l'avait alors qualifié de "terroriste" ou "avocat pro-serbe".

"Je n'ai jamais eu de position négationniste", affirme-t-il et invite chacun à "ouvrir ses livres au lieu de l'accuser" et explique avoir voulu "écrire sur les victimes serbes parce que personnes n'avait écrit sur elles"

NouvelObs 4 mai 2006
http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=culture/20060504.OBS6528.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/&culture/20060504.OBS6528.html

§==== Charmante histoire

Le mythe autour du 30 octobre 1938

Ce serait les journaux de l'époque qui auraient inventé la prétendue panique provoquée par Orson Welles et son adaptation radiophonique de la *Guerre des Mondes* en exagérant quelques évènements isolés. L'auteur raconte qu'un journaliste a trouvé des gens à Boston disant se souvenir de l'émission alors que leur station locale de CBS ne l'avait pas diffusée. Ils ont inventé des souvenirs se conformant à l'idée populaire de l'événement. Les média ont donc créé un mythe populaire auquel les gens peuvent aisément ajouter n'importe quelle histoire sensationelle.

http://www.quebecoislibre.org/05/051115-4.htm

Extrait:

En 1968, Richard W. O'Donnell, un journaliste du *Boston Globe*, est chargé de faire un papier anniversaire sur l'événement. Il part à la recherche d'habitants de Boston qui se seraient laissés emporter par la vague de panique. Un homme raconte qu'il a sauvé un ami qui allait tomber du haut d'un toit où il s'était perché pour scruter l'horizon à la recherche de Martiens. Une femme raconte qu'un attroupement de gens s'était formé sur Tremont Street et qu'on pouvait «voir la terreur se dessiner sur leur visage». Un autre raconte qu'il s'est préparé à l'invasion en ressortant un vieux casque en métal de la Première Guerre mondiale.

O'Donnell raconte qu'il ressentait de la fierté à l'égard de ses concitoyens. Jusqu'au moment où, en effectuant quelques recherches supplémentaires, il découvrit que, ce fameux soir, la station WEEI affiliée à CBS avait retransmis non pas l'émission de Welles, jugée trop peu populaire, mais une émission religieuse. Personne, à Boston, n'avait écouté la pièce d'Orson Welles! (p. 167) L'histoire est tellement ancrée dans l'imaginaire collectif que même des gens qui n'ont pas écouté l'émission «s'en souviennent» comme s'ils l'avaient entendue.

L'Humanité à propos de l'émission: "...des millions d'Américains morts de peur descendent dans la rue..."
http://www.humanite.presse.fr/journal/1990-06-01/1990-06-01-798862
Autre article. *Skeptical Inquirer*, Nov-Dec, 1998
The Martian panic sixty years later: what have we learned?
http://www.findarticles.com/p/articles/mi_m2843/is_n6_v22/ai_21275524/print

§==== Un nouveau bins

On peut jouer à chercher des articles "sur l'Holocauste" dans une archive de journaux, américains I presume. Alors on a demandé: Rassinier
Réponse
We searched over 33 Million Newspaper Pages and found
1 Matching Results for Rassinier AND date:1993-10-09

Des gens qui ont UNE référence à Rassinier et qui date de 1993 sont des... RIGOLOS.
Et des escrocs: il en coûte 8 $ par mois pour accéder aux articles, ou 30 $ par an!
http://www.holocaustarchive.com/Default.aspx

§==== Une diva peu encombrante

L'immmortelle Fresco, qui est officiellement baptisée du titre d'«historienne» produit la bibliographie suivante, au bout de presque trente ans de recherches acharnées (ici amputée de ses œuvres antirévisionnistes):

> "Faire un enfant. A propos du diagnostic prénatal", *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1979, 19 (en collab. avec D. Silvestre).
> "Les enfantements artificiels", *Le genre humain*, 1983, 9.
> "La modéthique", *Autrement*, 1987, 93.
> "Le fil rouge. Des théories de Galton aux sondes d'ADN", *Cahiers du G.R.I.F.*, 1987, 36.
> "Pour échapper aux pères, évitons les fils", in: *Le Père. Métaphore paternelle. Fonctions du Père*, sous la direction de Marc Augé, Paris, Denoël, 1989.
> "A.F.P. 25 février 1997 ou 24 heures d'une brebis en dépêches", *Transversales Science/culture*, 1997 (46).
> *Le clonage humain*, Paris, Seuil, 1999 (en collab. avec Henri Atlan, Marc Augé, Mireille Delmas-Marty, Roger-Pol Droit).

C'est une bibliographie à la Vidal-Poulet. Au moins, quand elle est au cul des brebis, elle ne nous casse plus les pieds.
http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/cahier_fresco.pdf

Il est prévu que la donzelle intervienne dans un séminaire belge à Esneux (Haineux?) dans la province de Liège les 11 et 12 mai... 2007 sur le thème "je fais pipi sur les révizos" dans le cadre d'un séminaire "pour enseignants" organisé conjointement par l'Inspection de l'enseignement et une officine nommée "La mémémoire d'Auschwitz". Le directeur en est un certain Yannis Thannassekos, ce qui en bon ionien veut dire "celui qui apporte la mort". C'était la rubrique "comment bourrer le crâne de nos enfants".
Tous renseignements à seminaires@auschwitz.be

§==== Teiwaz

Questo spazio multilingue ospita pagine su politica, storia e controstoria del XX secolo, rivoluzione conservatrice, geopolitica, guerre mondiali, metapolitica e nazionalismo europeo.

This multi-language website is devoted to political science, historical review, World Wars, XX century history, metapolitics, European nationalism.

Surtout en italien, il faut bien le dire. Ressortez vos vieilles méthode Assimil, "il mio sarto è ricco..."

http://www.centrostudilaruna.it/teiwaz.html

§==== Videos

videos / révisionnisme... rss · rss podcast · rss videoroll · Upload a video. Sort by:. Most Recent. Most Popular · Most Commented · Most Viewed ...

http://www.dailymotion.com/degrelle/r%C3%A9visionnisme

Degrelle, Faurisson, Kohnen, les groupes skin-métall, etc. les racistes amerloques... C'est facholand!

§==== La Société du spectacle, de Guy Debord, texte intégral... traduit en portuguais

http://www.geocities.com/autonomiabvr/espet.html

§==== Khazars de bazar

Certains croient que l'histoire, disons la fable des Khazars, comme origine des juifs russes (qui par parenthèse parlaient yiddish) était une chose cachée, révélée par la fameux livre de Koestler, *La Treizième tribu.*
Il n'en est rien. On trouve dès 1851 un texte intitulé *Les Khazar*s, écrit par Vivien de Saint Martin.
BN-Ople dit
Auteur(s): Vivien de Saint-Martin, Louis
Titre(s): Sur les Khazars, mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 28 février et le 7 mars 1851, par M. Vivien de Saint-Martin,... [Texte imprimé]
Publication: Paris: A. Bertrand, 1851
Description matérielle: In-8 ° , 80 p.
Note(s): Extrait des *Nouvelles annales des voyages*, 1851.

Il y a eu d'autres précurseurs: Le Russe Christian Danielovitch Frähn, 1782-1851, fondateur du musée asiatique de l'académie des sciences, professeur à l'Université de Kazan a écrit sur les Khazars dès 1822. Voyez *De Chazaris,*
Sources orientales, principalement arabes et byzantines, peu de sources russes.
Johann Buxtorf, the son, was the first to become interested in the Chazarlan letters, which he printed together with the text of 'Arish in his Latin translation of "Cuzari" (Basel, 1660).
(Klaproth, "Mémoire **sur les Khazars**," in *Journal Asiatique*. 1823, iii.).

Signalons l'édition récente d'un ouvrage de Benjamin H. Freedman, intitulé *Les Khazars - l'Histoire occultée des Faux Hébreux*, 104 p. disponible aux éditions Delacroix
http://www.editions-delacroix.com/
Là, on aborde aux rives d'un continent méconnu: celui de la Grande Paranoïa. En voici la preuve:

Les Khazars L´Histoire occultée des Faux Hébreux

Traduit de son livre *Facts are Facts, the Truth About the Khazars.*

Les descendants des Khazars sont-ils les véritables maîtres du monde? Pourquoi ces derniers ont-ils choisi le Talmud, livre honni et blasphématoire? Pourquoi cherchent-ils à parodier l'ancien peuple de Dieu, les vrais Juifs? Pourquoi ont-ils le pouvoir Khazar a-t-il choisi la Russie pour y instaurer le communisme? Lénine, Marx et des centaines de personnages influents dans l'histoire de ces cent dernières années ont tous un point commun: ils sont issus des Khazars!Il n'existe quasiment AUCUN ouvrage sur les Khazars. Pourquoi donc un tel silence? Parce que certains des descendants de ce peuple sont les exécuteurs du «plan Pike» de 1870... contenant le programme des trois guerres mondiales avant le règne de l'Antéchrist.Freedman, juif avant sa conversion, prouve que ces faux «Juifs» cherchent à dominer le monde... et qu'ils sont sur le point d'y arriver! **Ils s'apprêtent à faire massacrer le peuple israélien** après avoir exercé une horrible vengeance contre les Russes de l'Empire tsariste; ces derniers ayant mis fin à l'Empire Khazar.La plupart des «néo-conservateurs» ou nazillons sont précisément des Khazars. **Rabin, puis Sharon, ont-ils été éliminés parce qu'ils avaient compris les objectifs finaux de ceux avec qui ils mangeaient et buvaient?** C'est bien possible car le revirement d'un A. Sharon est inexplicable sans cette **«clé»**. C'est précisément de ce peuple dont parle la Sainte Ecriture quand elle évoque les temps futurs: «Et à l'ange de l'Eglise de Philadelphie, écris: Voici ce que dit le Saint et le Véritable, qui a la clef de David, qui ouvre et personne ne ferme; qui ferme et personne n'ouvre. [...] Voici que je produirai quelques-uns de la synagogue de Satan, qui se disent Juifs, et ne le sont pas, mais qui mentent. [...]» (Apoc. III, 7,9)

Editions Delacroix

15.00 € (98.40 FF)référence article [1D30]

§=== Autobio

Nouveau livre de Didier Daeninckx, *Itinéraire d'un salaud ordinaire.*
C'est une sorte d'autobiographie transposée. Le petit DD a toujours voulu faire flic et salaud. Il raconte des aventures naïves dans son style d'élève de CE 2. Il a mis sa photo sur les réclames, ce qui va fortement diminuer les ventes parce qu'il est laid à faire peur. Le petit DD n'est pas finaud.
Le journal *Centre France*, du dimanche 21 mai 2006, parle du livre:
"Le nouveau Daenynckx est décevant pour au moins deux raisons. Un, c'est un livre paresseux sur un sujet connu. Comment un flic, entré au service de Vichy, échappe à l'Epuration, poursuit gentiment sa carrière jusqu'à la retraite. Deux, l'essentiel est consacré à la période de la guerre, quand l'intérêt était de traiter de l'après, l'Indochine, l'Algérie, 68 ..."

§=== Le temple des âmes mortes

Vous aussi, bien que vous ne soyez pas premier ministre du Japon, vous pourriez vouloir visiter Yasukuni, le temple des âmes mortes dans la seconde guerre mondiale, y compris, ce qui fait frémir les Chinois, les tombes des condamnés du procès de Tokyo, autre grande escroquerie américaine. Les photos qui vous permettront la visite:
http://www.japanesehistory.de/fotos/Yasukuni/toc.htm

§=== Amicus Platonis

Un superbe site sur Platon, tenu par un pédagogue compétent, Bernard Suzanne. Visite nécessaire.

http://plato-dialogues.org/fr/plato.htm

§==== Ça sent le complexe!!!

***Mala*, le nouveau livre de Gérard Huber**
Préface de Simone Weil

Aux Editions du Rocher

Cet ouvrage est la première biographie en langue française de Mala Zimetbaum (1918-1944), une femme juive polonaise, déportée de Belgique, le 15 septembre 1942, dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

Mais c'est aussi une étude qui vise à expliquer la stratégie de cette héroïne qui conquit la confiance de la hiérarchie S.S, dans le but d'aider les femmes juives et non juives à survivre dans ce camp et qui, grâce à son ami Edek Galinski, s'évada pour ébranler le pouvoir concentrationnaire nazi et révéler le grand secret de l'extermination au monde entier.

Enfin, c'est une exploration de la grandeur avec laquelle Mala a su transformer sa mort en exemple, puisque, reprise à la frontière slovaque et ramenée au camp, elle est morte, le 15 septembre 1944, en insultant ses assassins.

Nourrie de témoignages inédits, d'entretiens avec des rescapé(e)s, de descriptions historiques, de photos, d'archives et d'analyses, cette reconstitution raconte, pas à pas, le difficile chemin de cette personnalité exceptionnelle, «au-dessus de la mêlée», qui déconstruit l'image d'impuissance, de résignation et de soumission qui, encore aujourd'hui, et notamment en France, est trop souvent associée aux déporté(e)s juifs.

À cet effet, l'auteur explique le fonctionnement du mécanisme complexe de l'identification avec l'agresseur et pourquoi il ne signifie pas inéluctablement la disparition de la distinction entre victimes et bourreaux.

À chaque page, des femmes de toutes nationalités détenues dans le camp racontent aussi, à travers Mala, leur solidarité au quotidien, leur combat contre la déshumanisation et pour la conservation de l'espoir.

Docteur en psychopathologie clinique et psychanalyse, Gérard Huber est psychanalyste, écrivain, sociétaire de la Société des Gens de Lettres et dramaturge. Il a écrit plusieurs ouvrages sur la théorie psychanalytique, la psychopathologie du travail et de la société, la philosophie moderne, la bioéthique, l'éducation, les origines du judaïsme et l'antisémitisme. Ancien responsable de l'Association Descartes (Ministère de la Recherche), il est aujourd'hui Président du Club Santé-Solidarité (Prospective 2100).

Mala, une femme juive héroïque dans le camp d'Auschwitz-Brikenau, éditions du Rocher.

http://www.primo-europe.org/selection.php?numdoc=Do-654505273

§==== Est-ce ton bien?

Lu sur le site de l'UCSJ (Union of Councils for Jews in the Former Soviet Union):
http://www.fsumonitor.com/stories/050206Estonia.shtml

Un maire estonien publie un nouveau livre niant l'Holocauste

Mardi 2 mai 2006

Tallinn - D'après un article paru le 19 avril 2006 dans le quotidien régional *Parnu Postimees*, un livre niant l'Holocauste vient d'être publié en Estonie, dont un résumé en anglais a été fourni à l'UCSJ par son Bureau des pays Baltes.
L'ouvrage, intitulé *L'Holocauste/Le mensonge sioniste le plus déprimant du 20e siècl*e, a été écrit par un ancien dissident nommé Tiit Madisson, maire de la ville de Lihula, qui a déjà fait paraître dans le passé des publications similaires.
M. Madisson soutient que le "mythe" de l'Holocauste est devenu une nouvelle religion mondiale; que les documents et les déclarations des témoins ont été fabriqués pour prouver ce "mythe"; et que les autres victimes de la tyrannie d'Etat au cours du dernier siècle, y compris les Estoniens, méritent l'attention du public mondial, qui est trop concentrée sur cet Holocauste censé n'avoir pas existé. L'auteur de l'article écrit que M. Madisson risque la prison, mais l'UCSJ ne pense pas qu'il existe en Estonie de loi faisant du négationnisme un délit (même si dix autres pays européens, y compris la Lituanie, disposent de telles lois). Toutefois, l'Estonie a bel et bien des lois punissant l'incitation à la haine raciale.

Il s'agit de **Maailma uus kord.**

Kategooria: Ühiskonnateadused, Humanitaaria

Jaotus: Poliitika, Riik, Õigus

Tiit Madisson. Lihula. OÜ Ortwil. 2004. ill.. 351 lk. pehme kd., korras.

Prix: 150.- krooni.
La première de couverture porte la mention suivante:
Judaistide ja vabamüürlaste varjatud tegevus rahvaste ning riikide allutamisel.
L'auteur est une sorte de sosie de José Bové.

VOIR http://www.maaleht.ee/?page=&grupp=artikkel&artikkel=4830
Voir le blog d'Alex Linder, révizo
http://www.vanguardnewsnetwork.com/

AU COURRIER 2

Je ne sais pas qui vous êtes car nous avançons masqués - lois obligent, isn't?.
Toutefois, je ne fais pas dans le pessimisme, mais dans le réalisme...
Un pessimiste, ce n'est jamais qu'un optimiste lucide.
Je vous dis, moi, j'ai 62 ans demain, qui fréquente des tas d'universitaires, même ceux qui dénoncent les affreux mensonges contemporains (et pourquoi ne pas s'y interesser?) sur les serbes, sur l'Iran, ...sur Sadam Hussein...
Bref, tous ont adopté le terme "shoah".Raccourci qui signifie "déportation et dècés par malnutrition et dysenterie

de quelques milliers de personnes pauvres ou politiquement dérangeantes", en aucun cas "génocide des juifs" -ou alors cette religion a un taux de reproduction supérieur à celui des lapins.
Moi, cependant, je ne veux pas m'associer à des musulmans, l'islam est encore pire que le judaïsme - le peuple élu a oublié de fabriquer des connards analphabètes mysogynes, il n'a pas déclaré comme Boumedienne en 74 qu'il allait conquérir l'occident avec le ventre des femmes - ce qui, hélas.....
Je suis associée à vos idées, et vous remercie sincèrement de m'avoir procuré un accès aux documents censurés, comment lire Faurisson sans vous? J'ai une profonde admiration pour son courage, et la pertinence de ses propos. Mais je maintiens que c'est un combat d'arrière garde, un débat impossible, les oeuvres ayant été soustraites - comme Garaudy- aux critiques avant leur publication!
Je continuerai à vous lire, dans la plus grande solitude, et le plus grand anonymat -sauf pour vous.
Ma fille ainée est magistrate.
Je n'ai pas le choix.+ 22 MAI 2006

Dans une lutte, chère amie, celui qui se prive d'alliés est sûr d'être écrasé... Nous n'avons aucune inclinaison envers ce masochisme si classique d'une certaine gauche, qui consiste à jouir de la catastrophe qui l'abat.

§=== Encore un ami disparu.

2 October 1941 - 31 July 2006

It is with sadness that I place this notice on our website, and although I have always maintained that no one is indispensable, I grieve with heavy heart the terrible loss of a dear friend and colleague Adelaide Institute's Assistant Director

Mr Geoffrey Muirden
who closed his eyes and mind forever this morning

Monday, 31 July 2006, at 10:02am.

Geoff's wife
Mrs Helen Muirden

Nous avions fait la connaissance de Geoff Muirden au cours d'une tournée en Australie, à Melbourne, sorte d'immense banlieue qui a du mal à se prendre pour une ville. Il avait toutes les qualités que l'on peut attribuer, à tort ou à raison, aux vieux Celtes: humour, entêtement, cordialité. Il avait engagé toute sa vie dans la défense du révisionnisme et c'était lui qui fournissait le principe de continuité et de stabilité de l'Adelaide Institute. La perte de cet ami sûr est un coup dur pour la petite communauté révisionniste qui se bat le dos au mur depuis si longtemps. Nous adressons un salut amical à sa famille.

§==== Sartre chez les antisémites?

On relève la notation suivante, titée du numéro 117, été 2005, de la revue (sulfureuse, sulfureuse) *Éléments*: (il s'agit de films encouragés par le régime de Vichy) "un ou deux films à connotation antisémite (dont l'un, *Tornavara*, fut en partie écrit par jean-Paul Sartre)…
Cherchons:
1/ Français - 1943 - 1h39 - Métrage: 2708.64
Tornavara
Une comédie dramatique de Jean Dreville
avec Jean Chevrier, Elisa Ruis, Mila Parely, Pierre Renoir

L'ingenieur Sigurd croit avoir trouve de l'or dans le Grand Nord. Comme il est fou d'amour pour sa femme, son fils et un ami provoquent sa jalousie. Sa femme vaincue par son désespoir restera avec lui.

Writing credits (in alphabetical order) Charles Exbrayat dialogueAndré Legrand adaptation (as Henri-André Legrand)André Legrand screenplay (as Henri-André Legrand)Lucien Mauvault novel

Ça fait un peu grand blond nordique, mais est-ce suffisant pour parler d'antisémitisme? Pas trace de Sartre...

2/ Trivia for *Tornavara* (1943)
[...]
- **An alternative ending** where Sigurd Framrus (Pierre Renoir) dies and is buried by the two lovers (Jean Chevrier and Mila Parély) **was written by Jean-Paul Sartre but never filmed.**
- http://www.imdb.com/Trivia?0191574

3/ Histoire du cinéma
Alain Virmaux: Dréville, Pathé, Sartre: retour sur *Tornavara*
Bernard Chardère: Qu'est-ce qu'on fait quand on est producteur?
Jeune cinéma, 300-301 (janvier 2006)

Hughes (Philippe): Les Écrans de la guerre. Paris: Éd. de Fallois, 2005. [Reprenant, p. 141-142, une information donnée par Jacques Siclier (La France de Pétain et son cinéma. Paris; Henri Veyrier, 1981), l'auteur nous apprend que Sartre a aidé à refaire, en lui donnant une fin plus optimiste, le film de Jean Dréville, *Tornavara* (1943), qui se passe dans un village lapon.]
http://www.jpsartre.org/article.php3?id_article=26

4/MAULVAULT (Lucien): *Tornavara, terre boréale.* Arthème Fayard, Paris, 1941, in-12 broché, 226 p.

Résumé express
Histoire dramatique de Gérard Morhange, venu au secours de son ami Anders Framrus, à Tornavara, cité maudite édifiée au sein des solitudes désolées de l'extrême Nord. C'est là qu'il connaîtra la femme pour qui le père de son ami a conçu une passion folle, recherchant sans trêve l'or qui se dérobe. Les deux jeunes gens s'éprendront l'un de l'autre et, après des péripéties sans nombre, ils partiront vers le Sud, vers la liberté, pour échapper au mauvais génie de Tornavara.
(Les fiches du cinéma)

Il en ressort surtout que le jeune Sartre était prêt à n'importe quelle compromission, ici avec la nullité du scénario, pour se pousser du col dans le monde du spectacle. Un jeune intriguant opportuniste, en somme. Du genre Vidal-Surlequai.

§==== MODERNITÉ À LA CON (Le sot râle)

Il faut savoir sacrifier quelques sous à la modernité. Pris d'un élan aussi subit qu'insane, nous achetâmes le dernier "Soral", un bouquin intitulé *Chute!* (avc un point d'exclamation, oblique, une rareté typographique, sous titré *Eloge de la disgrâce*, absurde en vérité car le livre ne parle pas de la disgrâce et n'en fait point l'éloge. C'est juste pour avoir l'air d'avoir lu Baltazar Gracian. Le livre est publié aux éditions Blanche, qui ne manquent pas de courage.

Avouons d'emblée que c'est le premier ouvrage de cet auteur que nous lisons. Pour le situer, il suffira de dire que c'est un post-houllebecquien, rationalisateur et même ratiocineur. Son fonds de commerce, comme Houllebec, c'est de se plaindre en pleurnichant, de se faire passer pour une victime (des femmes surtout) et de montrer leur petite bite racornie comme preuve de leur victimisation. En somme, ils appliquent, l'un et l'autre, la vieille méthode juive de la jérémiade, qui leur réussit depuis 2000 ans. Ceci explique le succès insolite de H. et de Soral. Mais ils ont si peu de chose dans le pantalon, et encore moins dans le ciboulot, qu'il faut un temps infini pour exhiber cette énorme carence. Utiliser un langage grossier, franchement raciste, au ennième degré, jouer les réacs rancis, tout cela constitue un trucage aussi vieux que les premiers émules de Céline qui, on s'en souvient, écrivait "pour écœurer" les écrivaillons suspendus à ses basques. Soral et d'autres, c'est la revanche des écœurés. Pseudo-sociologue, prétendu ancien militant du PCF, il n'a rien pour plaire. Ses premiers livres portaient sur la mode. Vingt ans après Barthes.

Ce livre est une sorte de compte rendu de l'actualité, sous la forme fatigante de dialogues fumeux entre des pseudonymes plus ou moins transparents. C'est filandreux, ça navigue entre le ras des pâquerettes et le ras du cul, c'est drôle une fois sur cent, et arrivé au premier tiers de ce mince volume, on commence à fatiguer sérieux. Pour le cher lecteur à qui je voudrais pouvoir éviter cette nouvelle avanie, j'ai essayé de cerner le propos. Mais au fur et à mesure, le propos fout le camp, passe entre les mailles et disparaît dans les sables. Voilà, je ne peux pas vous dire ce qu'il y a dans ce livre, parce que le pas grand chose auquel il se résume devient un

rien du tout quand on entreprend de le saisir, comme un chauve qu'on voudrait attraper par les cheveux, si vous me pardonnez l'expression.

Ce Soral est en pleine dérive. Il vogue maintenant dans les eaux du Front National et rencontre Jean-Marie Le Pen toutes les semaines, qui lui fait miroiter un rôle au Bureau politique. Grand bien lui fasse. C'est beaucoup moins grave que de commettre de méchants livres. Ceux qui voudraient constater l'étendue du désastre iront voir <alainsoral.com>. Nous ne lirons pas le prochain Soral.

Annexe

Soral en dédicace chez Ratier

Samedi 24 juin, Alain Soral dédicaçait son nouveau livre à la librairie Facta, librairie d'Emmanuel Ratier situé dans le 9ème arrondissement. Si Alain Soral s'est fabriqué depuis plusieurs années une image de provocateur invétéré, choisir la librairie d'un militant d'extrême droite et antisémite notoire pour lieu de dédicace pouvait sembler curieux. Mais en observant de plus près Soral depuis plusieurs mois, on découvre qu'il a multiplié les contacts avec les éléments les plus folkloriques de l'extrême droite française. Il avait ainsi donné une interview à *Rebellion*, fanzine national-bolchevik de Toulouse en 2005. Il était ensuite passé à la soupe des identitaires à Montparnasse en janvier 2006. Enfin en juin il est invité sur radio Courtoisie (le 17) et signe l'appel des 25: appel pour la libération de l'apprenti terroriste et militant néo nazi Michel Lajoye, aux côtés de Fabrice Robert et Richard Roudier du Bloc Identitaire, Gilles Soulas propriétaire de la Librairie Nationale...

En choisissant de signer son ouvrage à la librairie Facta, il a choisi de s'allier au fils spirituel d'Henri Coston, l'homme qui voyait des juifs et des francs-maçons partout, **Emmanuel Ratier** (pour un portrait complet du personnage, voir le pastiche «Méfaits et Documents» sur le site REFLEXes).

L'annonce de la séance de dédicaces fut reprise aussi bien par Novopress qu'Altermedia, preuve que Soral semble avoir de plus en plus de relais et de soutiens chez les fafs, en tout cas au niveau des leaders. Car force est de constater que le public présent ce samedi, mis à part quelques énergumènes repérables à des dizaines de mètres, était composé pour l'essentiel de lecteurs de Soral. Lecteurs qui ont eu tout le loisir de découvrir le genre de livres vendus par Ratier, tant il fallait patienter dans l'escalier amenant au premier étage où se trouvait l'écrivain. Mais visiblement le bobo amateur de Soral ne semblait pas choqué par tous ces livres à la gloire des waffen SS, d'Hitler ou toutes ces curieuses revues parlant de racines identitaires.

Parmi les clients de la librairie il y eu même quelques célébrités, puisque qu'on jurerait bien y avoir reconnu Francesco Condemi, membre du Bureau de campagne pour la présidentielle 2007 de Dieudonné (au côté de Ginette Hess-Skandrani, exclue récemment des Verts en raison de ses affinités avec les négationnistes, et collaboratrice régulière de «La Gazette du Golfe et des banlieues», périodique de Serge Thion) et réalisateur du film «Etat de guerre» (film documentaire avec Th. Meyssan, Dieudonné, P.M.Gallois, espèce de «blouguiboulga» conspirationniste). Il était venu sans doute en ami, passer le bonjour à Soral, puisque celui-ci est un proche de Dieudo depuis l'expérience «Euro-palestine» (liste aux européennes de 2004 sur laquelle il devait figurait avec Dieudonné, voir à ce sujet le communiqué de rupture d'Europalestine/CAPJPO "Dieudonné sur une pente très glissante"). Le même Dieudonné qui s'était déjà illustré au mois de mai en donnant une interview au mensuel d'extrême droite *Le Choc du Mois*. Décidément tout ce petit monde n'est pas très regardant sur ses fréquentations. [***Il faut bien l'avouer: tout vaut mieux que de fréquenter des trotzkystes...***]

L'ambiance était malgré tout quelque peu tendue. La faute à une possible descente de la LDJ, qui s'était à nouveau illustrée quelques jours plus tôt en attaquant une réunion publique de l'AFPS au CICP. Soral ayant déjà été la cible d'une agression de leur part lors d'une séance de dédicace en septembre 2004 (à la librairie AU PAYS DE COCAGNE à Paris), on pouvait penser qu'avec la personnalité du maître des lieux en plus, cela leur faisait 2 bonnes raisons de s'offrir une petite visite surprise. Il n'en fut rien. [***Les trotz le regrettent.***]

Enfin malgré tout, nous ne sommes pas passés loin du drame quand une dame, embarrassée, demanda à acheter l'encyclopédie politique française (autre publication d'E. Ratier), «celle avec les pseudonymes des juifs!» et à rencontrer Emmanuel Ratier. Ce dernier, sans doute par timidité, s'éclipsa alors dans l'arrière boutique, et la vieille dame fut toute déçue d'apprendre que son idole n'était, dixit le vendeur: «qu'un collectif d'auteurs».

28 juin 2006

REFLEXes
http://reflexes.samizdat.net/article.php3?id_article=260

PASSAGE DE LA LIGNE

C'est en 1949, aux éditions bressanes, que Rassinier publie son témoignage de déporté, *Passage de la ligne*. Comme ce petit livre de 180 pages a été incoporé l'année suivante au *Mensonge d'Ulysse*, on n'a pas prêté attention au sous-titre insolite qui l'ornait: "Du vrai à l'humain". Si Rassinier a eu autant d'ennuis quand il a commencé à écrire des livres (auparavant, il n'écrivait que des articles militants), c'est qu'il écrivait plus pour nous que pour ses contemporains. Une note liminaire se termine ainsi: «J'ai pensé, pour ma part, que le moment était venu [trois ans après l'ouverture des camps] d'expliquer ces horreurs avec la plume froide, désintéressée, objective, à la fois impartiale et impitoyable, du chroniquer – témoin, lui aussi, hélas! – uniquement préoccupé de rétablir la vérité **à l'intention des historiens et des sociologues de l'avenir**.»

Nous sommes ces historiens et ces sociologues qu'il voyait dans l'avenir et nous constatons que la vérité, sa vérité, fait encore plus scandale aujourd'hui qu'il y a presque 60 ans. Ceci nous rappelle qu'une des égéries les plus ridicules de la vie parisienne a pondu un malheureux pavé de 800 pages sur Rassinier, prétendant décrire la genèse d'un antisémite. Or ce paveton s'arrête juste au moment où Rassinier publie ce livre qui en annonce d'autres. Or que fait Rassinier à cette époque-là? Il règle ses comptes avec le communisme et même avec le socialisme électoral. Les juifs, il ne sait pas ce que c'est et il n'en parle jamais. On aura rarement fait un contre-sens plus énorme sur la vie d'un auteur que celui de la Fresco, attachée à trouver la clé de sa propre névrose familiale. Si elle n'avait pas été dans la sacralisation zolocaustique, la critique aurait crié à l'imposture. Elle a préféré se taire et nous sommes aujourd'hui bien les seuls à nous souvenir de cette aberration dont la vie littéraire seule recèle d'autres exemples aussi fous.

§==== Le révisionnisme en Histoire. Problèmes et mythes

DOMENICO LOSURDO

En 1986, un article d'Ernst Nolte, dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, avait déclenché la «querelle des historiens». En assimilant nazisme et communisme, puis totalitarisme communiste et modèle jacobin, Nolte rejoignait les thèses de l'historien François Furet sur la Révolution française. Selon Furet, la revendication de l'égalité abstraite et universelle mène nécessairement au fanatisme et à la Terreur, dont s'inspirent les révolutionnaires du XX^{e} siècle. Le philosophe italien Domenico Losurdo rouvre ce débat. Dans sa relecture des origines du totalitarisme, il associe les analyses de Nolte et de Furet à la pensée de Carl Schmitt, lequel faisait de la pensée révolutionnaire du siècle des Lumières la cause majeure des guerres du XXe siècle. Pour Losurdo, le nazisme tire au contraire son essence de la négation de l'universel humain pratiquée par le colonialisme et les mouvements racistes contemporains de l'essor du capitalisme. Losurdo rend ainsi à la tradition contre-révolutionnaire et anti-Lumières la paternité de phénomènes dont on cherchait à l'absoudre. Ce faisant, il réhabilite aussi l'histoire sociale elle-même. On ne peut que regretter que l'auteur se contredise en tentant une certaine réhabilitation du «socialisme réel».

André Bellon.

Albin Michel, coll. «Histoire», Paris, 2006, 320pages, 24euros.
Le Monde Diplomatique | juillet 2006 | Page 27
http://www.monde-diplomatique.fr/2006/07/BELLON/13681

++++++++++++++++++++++++++++++++++
Informations et commentaires tirés du site **aaargh**
http://vho.org/aaargh
http://aaargh.k0nsl.com

La version PDF se trouve à l'adresses suivante:
http://revurevi.net
Notre adresse: aaarghinternational—at—hotmail.com

LES AUTRES PUBLICATIONS TRIMESTRIELLES DE L'AAARGH
http://revurevi.net
El Paso del Ebro
Das kausale Nexusblatt
The Revisionist Clarion
Il Resto del Siclo
O revisionismo em lingua portugês
Arménichantage
La Gazette du Golfe et des banlieues **(multilingual)**